

Institut National.

Procès-Verbaux

de la Classe

des Beaux Arts.

(ans. 11. 12. 13)

1^{re}

Classe des Beaux arts.

1^{re} Séance extraordinaire du Samedi 16 Pluviose an 11.

Ont assisté à cette séance les citoyens Caunary, Moitte, Touffroy, Seyre, Denon, Visconti, Dejoux, Julien, Raymond, Vincent, L. Dufourmy, Grandjean, Nouvel, Gouze, David, Houdon, Heurtier, Roland, Michal, Grétry, Sajou, Chalgrin, Berrie, Gondoin, Vanspendonck, Regnault, Dumareil.

La séance est ouverte à 3 heures.

L'Assemblée étant formée conformément aux arrêtés du gouvernement des 3 et 8 Pluviose et composée de 27 membres, le cit. Vincent, l'un des derniers présidents de la classe de Littérature et Beaux arts, occupe provisoirement la place de président, et le C. Dufourmy, comme plus jeune d'âge, celle de secrétaire.

Le Président donne lecture des deux arrêtés suivants, concernant la nouvelle division de l'Institut en quatre classes :

Extrait des Registres
des délibérations du gouvernement de la République.
St. Cloud, le 3 Pluviose an 11.

Le Gouvernement de la République, sur le rapport du
Ministre de l'Intérieur, le Conseil d'Etat entendu,
arrête ce qui suit :

Article 1^{er}
L'Institut national, actuellement divisé en trois classes,
le sera désormais en quatre.
Savoir

1^{re} Classe } Classe des Sciences physiques
et mathématiques.

- 2.^e Classe - { Classe de la Langue et de la Littérature Française.
- 3.^e Classe - { Classe d'histoire et de Littérature ancienne.
- 4.^e Classe - Classe des Beaux-Arts.

Les Membres attachés et associés étrangers de l'Institut, seront répartis dans ces quatre classes.

Une Commission de cinq membres de l'Institut nommée par le premier Consul, avisera ce travail qui sera présenté à l'approbation du gouvernement.

Art. 2.

La première classe sera formée de dix sections qui composeront aujourd'hui la première classe de l'Institut, d'une section nouvelle de géographie et navigation, et de huit associés étrangers.

Ces sections seront composées et désignées ainsi qu'il suit :

Sciences Mathématiques

Géométrie	Six membres.
Mécanique	Six idem.
Astronomie	Six idem.
Géographie et navigation	Trois idem.
Physique générale	Six idem.

Sciences Physiques.

Chimie	Six membres.
Minéralogie	Six idem.
Botanique	Six idem.
Économie rurale et art vétérinaire	Six idem.
Anatomie et Zoologie	Six idem.
Médecine et Chirurgie	Six idem.

La première classe nommera, sous l'approbation du premier Consul, deux Secrétaires perpétuels, l'un pour les sciences mathématiques, l'autre pour les sciences physiques. Les Secrétaires perpétuels seront membres de la Classe, mais ne feront partie d'aucune section.

La première classe pourra élire jusqu'à six de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle pourra nommer cent correspondans pris parmi les savans nationaux et étrangers.

Art. 3.

La seconde classe sera composée de quarante membres.

Elle est particulièrement chargée de la confection du Dictionnaire de la langue française; elle fera, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importants de littérature, d'histoire et de sciences. Le recueil de ses observations critiques sera publié au moins quatre fois par an.

Elle nommera dans son sein, et sous l'approbation du premier Consul, un secrétaire perpétuel, qui continuera à faire partie du nombre de quarante membres qui la composent.

Elle pourra élire jusqu'à douze de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Art. 4.

La troisième classe sera composée de quarante membres et de huit associés étrangers.

Les langues savantes, les antiquités et les monumens; l'histoire et toutes les sciences morales et politiques, dans leur rapport avec l'histoire, seront les objets de ses recherches et de ses travaux; elle s'attachera particulièrement à enrichir la littérature française des ouvrages des auteurs Grecs, Latins et Orientaux, qui n'ont pas encore été traduits.

Elle s'occupera de la continuation des recueils diplomatiques.

Elle nommera dans son sein, sous l'approbation du premier Consul, un secrétaire perpétuel qui fera partie du nombre de quarante membres dans dont la classe est composée.

Elle pourra élire jusqu'à neuf de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle pourra nommer soixante correspondans nationaux ou étrangers.

Art. 5.
La quatrième classe sera composée de vingt huit Membres et de huit associés étrangers.
Elle sera divisée en sections désignées et composées ainsi qu'il suit :

Peinture	dix membres.
Sculpture	six idem
Architecture	six idem
Littérature	trois idem
Musique (composition)	trois idem.

Elle nommera, sous l'approbation du Premier Consul, un Secrétaire perpétuel, qui sera membre de la classe, mais qui ne fera point partie des sections.

Elle pourra élire jusqu'à six de ses membres parmi ceux des autres classes de l'Institut.

Elle pourra nommer trente six correspondans qu'elle choisira parmi les nationaux ou les étrangers.

Art. 6.
Les Membres associés et étrangers auront voix délibérative seulement pour les objets de sciences, de littérature et d'arts; ils ne feront partie d'aucune section et ne toucheront aucun traitement.

Art. 7.
Les associés Républicains actuels de l'Institut, feront partie des cent quatre vingt seize correspondans attachés aux classes de Sciences, des belles lettres et des beaux arts.

Les Correspondans ne pourront prendre le titre de membres de l'Institut.

Ils prendront celui de Correspondant lorsqu'ils feront domicile à Paris.

Art. 8.
Les nominations aux places vacantes seront faites par chacune des classes ou ces places s'ouvriront à vaquer; les sujets élus seront confirmés par le premier Consul.

Art. 9.
Les Membres des quatre classes auront le droit d'assister réciproquement aux séances particulières de chacune d'elles, et d'y faire des lectures lorsqu'ils en auront fait la demande. Elle se réunira quatre fois par an en Corps d'Institut, pour se rendre compte de leurs travaux.

Ils éliront en commun le Bibliothécaire et le Sous-Bibliothécaire de l'Institut, ainsi que les Agents qui en appartiennent en commun à l'Institut.

Chaque classe présentera à l'approbation du gouvernement les Statuts et réglemens particuliers de sa police intérieure.

Art. 10.
Chaque classe tiendra tous les ans, une séance publique à laquelle les trois autres assisteront.

Art. 11.
L'Institut recevra annuellement du Trésor public quinze cent francs pour chacun de ses membres non associés; six mille francs pour chacun des secrétaires perpétuels, et pour ses dépenses, une somme qui sera déterminée tous les ans sur la demande de l'Institut et comprise dans le budget du Ministre de l'Intérieur.

Art. 12.
Il y aura pour l'Institut une Commission administrative composée de cinq membres, deux de la première classe, et un de chacune des trois autres, nommés par leurs classes respectives.
Cette Commission fera régler dans les séances générales prescrites par l'article 9, ce qui est relatif à l'administration, aux dépenses générales de l'Institut et à la

répartition des fonds entre les quatre classes.

Chaque classe réglera ensuite l'emploi des fonds qui lui auront été assignés pour ses dépenses, ainsi que tout ce qui concerne l'impression et la publication de ses mémoires.

Art. 13.

Tous les ans les classes Distribueront des Prix dont le nombre et la valeur sont réglés ainsi qu'il suit:

La première classe un prix de trois mille francs.

La seconde et la troisième classe, chacune un prix de quinze cents francs.

Et la quatrième classe des grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture et de composition musicale. Ceux qui auront remporté un de ces quatre grands prix seront envoyés à Rome, et entretenus aux frais du gouvernement.

Art. 14.

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Bulletin des lois.

Le Premier Consul, signé Bonaparte.

Par le Premier Consul,

Le Secrétaire d'Etat, signé Jacques B. Maret.

Pour Ampliation, le Ministre de l'Intérieur
Signé Chaptal.

Extraits des Registres des délibérations
du Gouvernement de la République.
Paris le 8 Pluviose an 11.

Le Gouvernement de la République, sur le
Rapport du Ministre de l'Intérieur,
A arrêté ce qui suit.

Art. 1^{er}.

Les quatre classes formant l'Institut, conformément à l'arrêté du 3 Pluviose an 11, seront composées comme suit:

première classe.

Classe des sciences physiques et mathématiques.
Sciences mathématiques.

1^{re} Section — Géométrie.

- Lagrange, (Joseph-Louis).
- Laplace, (Pierre-Simon)
- Bossut, (Charles).
- Le Genre, (Adrien-Marie).
- Delambre (Jean-Baptiste-Joseph)
- La Croix (Sylvester-François)

2^e Section. — Mécanique.

- Monge, (Gaspard).
- Boussy, (Riche).
- Périer (Jacques-Constantin).
- Bonaparte (Napoléon).
- Berthou (Ferdinand).
- Carnot (Lazare).

3^e Section — Astronomie.

- Lalande (Jerome).
- Méchain (Pierre-François-André).
- Messier (Charles).
- Levauxat (Comte Sébastien)
- Cassini (Jean-Dominique)
- Le Français-Lalande (Michel).

4^e Section. — Géographie & Navigation.

- Bougainville (Louis-Antoine).
- Levauxat (Charles-Pierre).
- Bouache (Jean-Nicolas).

5^{ème} Section. — Physique Générale.

Charleat (Jacques-Alexandre-César).
Brisson (Mathurin-Jacques).
Coulomb (Charles-Augustin).
Rochon (Alexis-Marie).
Lefèvre-Gineau (Louis).
Léveque (Pierre).

Science de Physique.

6^{ème} Section — Chimie.

Berthollet (Claude-Louis).
Guyton (Louis-Bernard).
Fourcroy (Antoine-François).
Lavoisier (Nicolas).
Devioux (Nicolas).
Chaptal (Jean-Antoine).

7^{ème} Section — Minéralogie.

Hauy (René-Just).
Desmarest (Nicolas).
Duhamel (Guillemot).
Lelièvre (Claude-Louis).
Sage (Balthazar-George).
Ramond (Antoine).

8^{ème} Section — Botanique.

Lamarck (Jean-Baptiste).
Desfontaines (René).
Adanson (Michel).
Jussieu (Antoine-Laurent).
Ventenat (Etienne-Vincent).
Labillardiere (Jacques-Julien).

9^{ème} Section — Economie rurale et art vétérinaire.

Thouin (André).
Lessier (Henri-Alexandre).
Cels (Jacques-Martin).
Parmentier (Antoine-Augustin).
Muzard (Jean-Baptiste).

10^{ème} Section. — Anatomie & Zoologie.

Lacépède (Bernard-Germain-Etienne).
Tenon (Jacques).
Cuvier (George).
Broussonet (Pierre-Auguste).
Richard (Louis-Chaude).
Olivier (Guillaume-Antoine).

11^{ème} Section — Médecine & Chirurgie.

Deslauriers (Jean-Charles).
Sabatier (Raphaël-Guillaume).
Lortet (Antoine).
Halle (Jean-Noël).
Pelletan (Stéphane-Jean).
Lassus (Pierre).

Les Associés étrangers de la première classe de l'Institut,
Sont :

Banks, à Londres.
Maskelyne, à Londres.
Linnéus, en Amérique.
Herchel, à Londres.
Rumford, à Munich.
Pallas, en Russie.
Cavendish, à Londres.

Les

Les correspondans de la premiere classe sont:

1.° Pour la Géometrie.

Arbogast, à Strasbourg.
Dural-Leroy, à Brest.
Lallemand, à Reims.
Tedenat, à Saint-Genies.
Biot, à Beauvais.

2.° Pour la mécanique.

Sané, à Brest.
Marescot, à
forfait, au harre
Niessport, à Bruxelles.

3.° Pour l'Astronomie.

Dangos, à Carber.
Duc-la-Chapelle, à Montauban.
Flangerqued, à Viniere.
Thulid, à Marseille.
Sapmanville, à Creux.
Didal, à Toulouse.

4.° Pour la géographie et navigation.

Bourgoing, à Nevers.
Verdun, à Versailles.
Glandehain, à Bernay.
Lescalier, à la Guadeloupe.
Roume, à Rochefort.
Coquebert, à Londres.

5.° Pour la Physique générale

Loisel, à Maestricht.
Derate, à Montpellier.
Sigaud-Lafond, à Bourges.
Pictet, à Genève.

6.° Pour la chimie.

Baumé, aux carrieres.
Séguin, à Serres.
Van-mons, à Bruxelles.
Nicolas, à Nancy.
Chaussier, à Dijon.
Welter, à Valenciennes.

7.° Pour la Minéralogie

Valmont-Bomare, à Chantilly.
Schreiber, à Sezay.
Patrin, à Lyon.
Gillet-L'aumont, à Daumont.

8.° Pour la Botanique.

Villars, à Grenoble.
Gouan, à Montpellier.
Gerard, à Cognac.
Licoi-Lapeyrouse, à Toulouse.
Palissot-Beauvois, à L'Éclantier.
Boucher, à Abbville.

9.° Pour l'économie rurale et art vétérinaire.

Rougier-Labergerie, à Auxerre.
Heurtaux-Sauvillie, à Dun-sur-Auron.
Michaux, à
Lafosse, à Montaterra.
Chabert, à Alfort.
Chanotier, à Croissy.

10.° Pour l'anatomie et Zoologie.

Laumonier, à Rouen.
Geoffroy, à Chartreuse.
Latreille, à Culler.
Turine, à Genève.
Dumac, à Montpellier.

II. Pour la Médecine et la Chirurgie.

Percy, à
Bonné, à Coutances.
Saucerotte, à Lunéville.
Lombard, à Strasbourg.
Barailon, à Craux.
Barthén, à Harbonne.

Deuxième Classe.

Classe de la Langue, et de la Littérature françaises.

Volney (Constantin - François - Chasseboeuf).
Garat (Dominique - Joseph).
Cambacères (Jean - Jacques - Rogis).
Cabanis (Pierre - Jean - George).
Saint-Pierre (Jacques - Bernardin - Henri).
Naigeon (Jacques - André).
Merlin (Philippe - Antoine).
Bigot-Peameneu (Félix - Julien - Jean).
Sieyès (Emmanuel - Joseph).
Lacuiée (Jean - Gérard).
Rœderer (Pierre - Louis).
Andrieux (François - Guillaume - Jean - Stanislas).
Villar (Gabriel).
Domergue (Vabain).
François de Neufchâteau (Nicolas).
Cailhava (Jean - François).
Sicard (Roch - Ambroise).
Chénier (Marie - Joseph).
Le Brun (Louis - Denis - Leouhard).
Ducis (Jean - François).
Collin - Bartheville (Jean - François).
Léhouvéz (Gabriel - Marie - Jean - Baptiste).
Carnaud (Antoine - Vincent).

Fontanes (Louis).
Delille (Jacques).
La Harpe ()
Suard (Jean - Baptiste - Antoine).
Larget (Guy - Jean - Baptiste).
Morellet (André).
Boufflers (Stanislas - Jean).
Bissy ()
St. Lambert.
Roquetaure.
Boisgelin.
D'Aguesseau.
Bonaparte (Lucien).
Derain (Jean).
Séguier (Louis - Philippe).
Fortalis (Jean - Etienne - Marie).
Regnaud de St. Jean d'Angely (Michel - Louis - Etienne).

Troisième Classe.

Classe d' Histoire, et de Littérature ancienne.

Dacier (Bon - Joseph).
Le Brun (Charles - François).
Poirier (Germain).
Anquetil (Louis - Pierre).
Bouchaud (Mathieu - Antoine).
Lévesque (Pierre - Charles).
Dupont (Pierre - Samuel).
Daunou (Pierre - Claude - François).
Montelle (Edme).
Reinhard (Charles).
Calleyrand (Charles - Maurice).
Gonellin (Pascal - François - Joseph).
Ginguené (Pierre - Louis).

De Sales (Jean-De-lisle).
 Garran (Jean-Philippe).
 Champagne (Jean-François).
 LaHarual (Joseph).
 Toulangeon (François-Emmanuel).
 LeBéton (Joachim).
 Grégoire (Henri).
 Revellière-Lépeaux (Louis-Marie).
 Bitaubé (Paul-Félicien).
 Du Cheil (François-Jean-Gabriel-Laporte).
 Langla (Louis-Mathieu).
 Larcher (Gérard-Henri).
 Pougen (Marie-Charles-Joseph).
 Villerson (Jean-Baptiste-Gaspard).
 Monger (Antoine).
 Dupuis (Charles-François).
 LeBlond (Gaspard-Michel).
 Ameilhon (Hubert-Faschal).
 Camud (Armand-Gaston).
 Mercier (Louis-Sébastien).
 Garnier (Jean-Jacques).
 Anquetil-Duperron (Silvestre de Sacy (Antoine-Isaac).
 Sainte-Croix (Guill-Emmanuel-Joseph-Guilhem).
 Pastores (Claude-Emmanuel).
 Gailhard.
 Choiseul-Gouffier.

Les associés étrangers de la 3^{me} Classe sont :

Jefferson, à Philadelphie.
 Renell, à Londres.
 Heyne, à Göttingue.
 Niebuhr, en Danemark.
 Klopstock, à Hambourg.
 Foxe, à Londres.
 Wildfort, à Calcuta.
 Wieland, à Saxe-Weimar.

Les correspondans de la 3^{me} Classe sont :

Destutt-Tracy, à Paris.
 Desze, à Bordeaux.
 LaRomiguière, à Toulouse.
 Jacquemont, à Flessin.
 Dégérando, à Lyon.
 Prevost, à Genève.
 Sabene, à Agen.
 Villetreque, à Ligny.
 Saint-Jean-Crevœue, à Rouen.
 Sextus, à Souze.
 Gaudin, à La Rochelle.
 Legrand-Salou, à Lyon.
 Grouvelle, à ...
 Massa, à Nice.
 Gallois, à Brest.
 Roume, à ...
 Garnier (germain) à Versailles.
 Durillard, à Paris.
 Koch, à Strasbourg.
 Gubin, à Avator.
 Semebier, à Genève.
 Datterville, à Versailles.
 Laurencin, à Lyon.
 Leclerc, à ...
 Couzes, à St. cyr.
 Motel, à Lyon.
 Boimwillier, à Beauvais.
 Brunck, à Strasbourg.
 Sabatier, à Orléans sur Merne.
 Rufin, à Versailles.
 Schweighauser, à Strasbourg.
 Belin-Ballu, à Valenciennes.
 Sieyre, à Nismes.
 Beranger, à Lyon.
 Patisol, à Mantua.

Masson, à Colbentz.
Oberlin, à Strasbourg.
Fauvel, à Athènes.
Gibelin, à Versailles.
Riboud, à Bourg.
Craulle, à Abbeville.

Quatrième Classe.

Classe des Beaux Arts.

1^{re} Section. — Peinture.

David (Jacques-Louis).
Van Spaendonck (Gérard).
Vien (Joseph-Marie).
Vincenz (François-André).
Regnault (Jean-Baptiste).
Caunay (Nicolas-Antoine).
Denon (Vivant).
Visconti (Luigi-quirinus).

2^e Section. — Sculpture.

Pajou (Augustin).
Houdon (Jean-Antoine).
Julien (Pierre).
Moitte (Jean-Guillaume).
Roland (Philippe-Laurent).
Odejoux (Claude).

3^e Section. — Architecture.

Gondoin (Jacques).

Peyre (Antoine-François).
Raymond (Jean-Arnaud).
Dufourmy (Léon).
Chalgrin (Jean-François-Thérèse).
Leclercq (Jean-François).

4^{ème} Section. — Gravure.

Berxvic (Jean-Guillaume-Barrez).
Dumarest (Rambert).
Jeuffroy (Romain-Désiré).

5^{ème} Section. — Musique (Composition).

Méhul (Etienne).
Gossec (François-Joseph).
Gretzy (André-Ernest).
Monvel (Jacques-Marie-Bouret).
Grandmenil (Jean-Baptiste-Fouchard).

Les associés-étrangers de la 4^{ème} Classe, sont :

Haydn, à Vienne.
Canova, à Venise.
Calderari, à Vicence.

Les correspondans de la 4^{ème} Classe sont :

1^o Pour la peinture

Sacour, à Bordeaux.
Fene, aîné, à Bruxelles.
Bardin, à Orléans.
Pudhon, à Dijon.
Giroust, à Lunéville.

2° Classe de Sculpture.

- Boichot, à Cluses.
- Vanpoucke, à Gand.
- Chinard, à Lyon.
- Blaise, à Coisy.
- Renaud, à Marseille.

3° Classe d'Architecture.

- Paris, au Havre.
- Comber, à Bordeaux.
- Crucy, à Nantes.
- Foucherot, à Comette.

4° Classe de Musique (Composition)

- Beck, à Bordeaux.
- Moreau, à Liège.
- Caillos, à St. Germain.
- Blaze, à Carailon.
- Mauduit-Ravire, à Montlignon.
- Bonnet-Beauval, à Bordeaux.

Article 2°

La première Classe de l'Institut tiendra ses séances
 les lundis de chaque semaine
 La seconde les mercredis
 La troisième les vendredis
 La quatrième les samedis.

Ces séances auront lieu dans le même local,
 et dureront depuis trois heures jusqu'à cinq.

Article 3°

La première Classe rendra publique sa première
 séance du mois de Vendémiaire.
 La deuxième, sa première de Nivose.

La troisième, sa première de Germinal.
 La quatrième sa première de Messidor.

Article 4°

Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution
 des présentes arrêtés.

Le Premier Consul, signé Bonaparte.

Par le Premier Consul, le Secrétaire d'Etat

signé Hugues B. Maret

Pour ampliation, le Ministre de l'Intérieur, signé Chaptal.

Conformément à ces arrêtés, le Président invite la Classe
 des Beaux-arts, à procéder de suite aux élections qu'il prescrit
 d'un Président, d'un secrétaire perpétuel, d'un membre de la
 commission administrative et d'une Commission pour les règlements
 intérieurs de la Classe.

En conséquence le scrutin ouvert pour la nomination d'un
 Président, et le Citoyen Vincent est confirmé à la majorité absolue
 des suffrages.

On fait un 2^{ème} scrutin pour le choix d'un secrétaire
 perpétuel: le C. Joachim de Breton, membre de la Classe d'histoire
 et de littérature ancienne de l'Institut, ayant obtenu 18 voix,
 le Président déclare que le vote de la Classe en faveur du Citoyen
 Joachim de Breton sera présenté à l'approbation du 1^{er} Consul.

Le C. de L'oye, candidat membre de la Commission des fonds de
 l'Institut, est nommé, par un troisième scrutin, membre de la commission
 administrative.

Enfin, par cinq scrutins individuels et successifs, les
 Citoyens Vincent, Denon, Dufouray, Gély et Moitte sont
 nommés membres de la Commission chargée de présenter un projet
 de règlement intérieur pour la Classe.

Les élections étant terminées, le Président lève la séance et
 ajourne l'Assemblée au Samedi suivant 23 pluviose .f.

signé à la minute J. Dufouray,
 faisant fonctions de Secrétaire

Joachim de Breton
 Secrétaire perpétuel

[Signature]

2.^e Séance du Samedi 23 Pluviose an 11.

Ont assisté à cette séance, les citoyens Dumarest, Peyre, Sajou, Noitte, Raymond, Visconti, Vincent, Boudon, Denon, Dejoux, Julien, David, Laurent, Dufouruy, Grandmènil, Mourd, Berrie, Regnault, Gorce, Caunday, Jeuffroy, Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Président rend compte des démarches qu'il a faites pour présenter à l'approbation du premier Consul la nomination faite dans la dernière séance, du Cit. Le Breton pour Secrétaire perpétuel; il en résulte que le premier Consul lui a dit qu'incessamment il ferait connaître à la classe ses intentions à ce sujet.

On donne lecture d'une lettre de la Société Philotechnique qui invite ses membres de la Classe à assister à sa séance publique du lendemain 24 pluviose.

La société des sciences et arts, établie au Mans envoie le recueil imprimé des programmes et des prix qu'elle a distribués. Mention au Procès-verbal.

Le Président lève la séance en invitant la Commission nommée pour lui proposer un règlement à se retirer pour s'occuper de suite de l'objet de son travail.

Signé à la minute J. Dufouruy
faisant fonctions de Secrétaire.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel
Président

3.^e Séance du Samedi 30 Pluviose an 11.

Ont assisté à cette séance les Citoyens Sajou, Denon, Dufouruy, Boudon, Jeuffroy, Noitte, Pampaudonck, Raymond, Dumarest, Dejoux, Gorce, Chalgrin, Julien, Mourd, Fin, Grandmènil, Fleurtier, Peyre, Visconti, Roland, Le Breton, David, Caunday, Regnault, Vincent, Berrie.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Président fait part de l'approbation donnée par le Gouvernement à la nomination du Citoyen Joachim Le Breton, aux fonctions de Secrétaire perpétuel de la classe des beaux-arts.

Le Secrétaire témoigne à la classe la reconnaissance que lui inspire le choix qu'elle a fait de lui, et la prie d'accepter l'assurance du zèle dont il est animé pour remplir les devoirs de sa place. Il entre en fonction.

Le Cit. Cherpitel demande à remplacer David-le-Roy à l'École d'Architecture. Il lui sera répondu que sa demande regarde le Ministère de l'Intérieur.

Le Cit. Petitot, adjoint au Maire de Bourbome (hautemarn), communique ses idées sur un projet de monument qu'il propose d'ériger par souscription au premier Consul Bonaparte, et il prie la Classe des beaux-arts de se charger de diriger ce monument d'engager les plans et de traiter avec les artistes. Sans entrer dans l'examen des idées du Cit. Petitot, qui paraissent susceptibles de beaucoup d'observations sous le rapport de l'art, la Classe pense que son intervention ne peut lui être utile que lorsqu'on aura les moyens d'exécution. Il sera répondu dans ce sens au Cit. Petitot.

Le Président rend compte de l'état du travail relatif au Règlement.

Le Cit. Orlandi, adjoint-Commissaire pour la recherche dans les dépôts littéraires de la rive gauche du Rhin, offre à la classe un ouvrage intitulé: Mais quel est plaisir. - Déposé à la Bibliothèque de remerciement à l'auteur.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel
Président

4.^e Séance du Samedi 7 Ventose an XI.

Ont assisté à cette Séance, les Citoyens Joachim Le Breton, Denon, Gossec, Dufourny, Peyre, Vincent, Vien, Jeuffroy, Pajou, Dumarest, Houdon, Raymond, Caunay, Dejoux, Grandménil, Monvel, Roland, Julien, Heurtier, Berrie, Van-Spaendonck, Regnault, Visconti, Chalgrin.

La Séance est ouverte à trois heures.

Le Procès-Verbal de la dernière séance est lu, et la rédaction en est adoptée.

Un des Membres de la Commission chargée de présenter un projet de règlement, fait lecture du travail de la Commission. La discussion s'ouvre sur le projet.

La classe décide au scrutin de demander au Gouvernement des associés-résidans, qui ne pourraient excéder le nombre de six et n'auraient que voix consultative et seulement dans les discussions relatives aux Arts. (1)

Tous les articles sont adoptés à l'exception de celui sur le Mode de scrutin qui est ajourné à la prochaine séance.

Séance levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire
permanents

Dans la séance suivante il fut arrêté de reporter devant de suite à cette délibération.

JL

5.^e

Séance du Samedi 14 Ventose an XI.

Ont assisté à cette Séance, les Citoyens Dumarest, Chalgrin, Pajou, Le Breton, Jeuffroy, Moitte, Heurtier, Peyre, Raymond, Gossec, Grandménil, Monvel, Regnault, Denon, Vien, Vincent, Visconti, Roland, Berrie, Caunay, Dejoux, Dufourny, Houdon, Van-Spaendonck.

La Séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu et la rédaction en est adoptée.

On distribue à la Classe le rapport imprimé par ordre de l'Institut national, d'un voyage fait par le Cit. Camus à la fin de l'an X, dans les Départements du Bas-Rhin, de la rive gauche

de ce fleuve, de la Belgique, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme.

On continue la discussion sur l'article du Projet de règlement relatif au mode de scrutin.

Un Membre propose le mode qui suit :

„ Dans le cas qu'aucune majorité absolue ne résulterait des deux premiers tours de scrutin, on procéderait à un nouveau scrutin comparatif.

„ Ce scrutin sera consommé en autant de tours qu'il y aura de nombre de candidats et chaque tour ne coulera que sur un seul nom.

„ Les suffrages seront donnés par oui ou non, ou par boules blanches ou noires.

„ Le candidat qui, à son tour, aura remporté le plus grand nombre de suffrages affirmatifs, ou de boules blanches, sera regardé comme élu.

„ Dans le cas que le plus grand nombre de boules blanches, ou de votes affirmatifs, serait obtenu également par deux candidats, ou par plusieurs, l'élection sera décidée entre eux, au moyen d'un dernier ballottage dans les formes ordinaires.

Après une mure discussion la classe se décide pour le mode suivant :

„ Si le premier tour ne donne pas de majorité absolue, on procédera à un second ; s'il n'en résulte point encore de majorité absolue, on fera un scrutin de ballottage entre deux candidats qui auront réuni le plus de votes.

„ Si un seul, ayant plus de suffrages que tous les autres, sans avoir la majorité absolue, il s'en trouvait deux ou plusieurs ayant un nombre égal de suffrages, le scrutin de ballottage se fera d'abord entre ceux-ci, jusqu'à ce que l'un d'eux soit supérieur aux autres en suffrages obtenus, et ce dernier sera ballotté ensuite avec celui qui aura eu le premier la majorité relative.

„ Si les suffrages se trouvaient partagés également entre deux candidats, on tirera au sort trois des membres présents qui détermineront (par un scrutin entre eux) le choix entre les deux candidats.

Un membre donne communication d'une lettre qui annonce qu'une partie des objets d'arts venant d'Italie est entrée heureusement dans le Canal de Briare et qu'on peut espérer leur prochaine arrivée à Paris.

La Classe arrête de demander au Ministre de l'Intérieur que les concours pour les grands prix annuels de peinture, sculpture et architecture aient lieu suivant l'usage et dans les formes accoutumées, si comme on a lieu de le craindre, il n'y a pas de place à l'Académie de Rome pour recevoir les artistes couronnés; la Classe proposera au Ministre de leur accorder un prix pécuniaire et la faculté de concourir de nouveau l'an prochain.

Le Secrétaire écrira en conséquence au Ministre, pour lui exposer le vœu de la Classe et ses motifs.

Le Secrétaire perpétuel de la Classe des Beaux-arts
de l'Institut national,

Au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

La Classe des Beaux-arts de l'Institut national, vous prie de ne pas laisser cette année la peinture, la sculpture et l'architecture privées de l'encouragement que leur donnent les concours annuels pour les grands prix. Si comme on a lieu de le craindre, il n'y avait point de place à l'École de Rome, pour recevoir les artistes qui seraient couronnés, la classe pense qu'en leur accordant un encouragement pécuniaire et la faculté de concourir de nouveau l'an prochain, le but serait atteint, autant qu'il y a dans les circonstances présentes. Pour s'arrêter, Citoyen Ministre, que ces concours sont le principal ressort de l'émulation dans les arts. Ils n'ont été suspendus que peu d'années pendant la révolution, et quoiqu'on n'ait pas pu pendant cette époque envoyer à Rome, ils n'ont point été interrompus depuis leur établissement. Vous n'avez pas besoin, Citoyen Ministre, de ces motifs: votre zèle pour l'École française est connu de la Classe des Beaux-arts; mais je dois vous prévenir que le temps presse, puisque c'est en germinal que commencent les concours

préparatoires. Veuillez donc, Citoyen Ministre, prendre une décision et faire connaître à la Classe ce que vous aurez statué sur la demande que j'ai l'honneur de vous faire en son nom.

La séance est levée à cinq heures.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel
Président

6^e Séance du Samedi 21 Ventose an XI.

Ont assisté à cette séance les Citoyens Vincent, Lajou, Pien, Berric, Dumarest, Le Breton, Peyre, Moitte, Raymond, Monrel, Grandménil, Dejoux, Caunay, Julien, Regnault, Gorce, Du Sourny, Roland, Chalgrin, Heurtier, Denon, Visconti, Boudon, Meubal, David, Vanpécendonck.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la dernière séance est lu, et la rédaction en est adoptée.

Il est donné communication à la classe d'une note relative à la nomination faite par les autres classes de commissaires pour conférer sur la répartition de l'indemnité des membres de l'Institut. Les Citoyens Heurtier et Du Sourny sont nommés Commissaires pour ~~la classe~~ avec ceux des autres classes, avec la mission de dire, si l'expression de l'opinion de la classe est nécessaire, quel lui a paru que cet article était réglé par l'arrêté du gouvernement portant que chaque membre de l'Institut aurait une indemnité de quinze cents francs.

La classe entend le rapport de la section de sculpture sur l'état de cet art en France depuis 1789. Il en sera fait, selon l'usage, une seconde lecture.

La séance est levée à cinq heures.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel
Président

7. Séance du Samedi 28 Ventose an onze.

Ont assisté à cette séance les Citoyens Peyre, Vien, Roudon, Dumarest, Raymond, Le Breton, Heurtier, Lajou, Julien, Juffroy, Moitte, Regnault, Gibry, Dejoux, Gosse, Grand-ménil, Monnet, Dufouruy, Caunay, Vincent, David, Vanpaeendonck, Roland, Berric, Penon, Visconti, Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

Le secrétaire fait lecture de la réponse du Ministère de l'Intérieur à la demande que la classe des beaux-arts lui avait faite de ne point laisser d'interruption dans les concours annuels des grands prix de peinture, sculpture et architecture. Elle est ainsi conçue :

- „ Paris le 25 Ventose an 11.
- „ Le Ministre de l'Intérieur,
- „ Au Citoyen Le Breton, secrétaire perpétuel
- „ de la Classe des Beaux-arts de l'Institut national.
- „ D'après les observations que vous m'avez adressées,
- „ Citoyen Secrétaire, au nom de la Classe des Beaux-arts de l'Institut
- „ national sur l'utilité des grands concours dans les Ecoles de
- „ peinture, sculpture et architecture, j'ai arrêté qu'ils continueraient
- „ d'avoir lieu chaque année. Mais les grands prix ne donneront droit
- „ à la pension dans l'Ecole de Rome que tous les deux ans; les artistes
- „ couronnés dans les autres distributions de prix, recevront seulement un
- „ encouragement pécuniaire de la valeur de mille francs, et ils ne perdront
- „ point pour cela le droit de concourir l'année suivante, aux grands
- „ prix qui procurent la pension.
- „ Je desire que ces dispositions soient conformes à vos
- „ vœux de la Classe des Beaux-arts. Je la prie de vouloir bien en donner
- „ avis aux Directeurs des Ecoles de peinture, sculpture et architecture,
- „ afin qu'ils se préparent cette année même au concours pour les
- „ encouragements pécuniaires.
- „ Vous me trouverez toujours disposé, Citoyen
- „ Secrétaire, à adopter toutes les mesures que la Classe verra

favorable aux progrès des arts en France.
„ J'ai l'honneur de vous saluer : Signé Chalgrin.

Il sera donné communication de cette lettre aux Ecoles. La classe fixe au 3 germinal prochain le 1^{er} Concordat (Miquet) qu'elle jugera le lendemain 4. Elle se réunira à cet effet à dix heures du matin dans la salle du L'acoon.

Un Membre commence la lecture d'un Mémoire sur la Perspective.

Séance levée à 5 heures.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

8. Séance du samedi 3 Germinal an XI

à laquelle ont assisté les Citoyens Berric, Juffroy, Moitte, Dumarest, Roudon, Vien, Peyre, Lajou, Julien, Chalgrin, Raymond, Dejoux, Vincent, Heurtier, Grand-ménil, Roland, Mehal, Dufouruy, Caunay, Visconti, Gosse, Le Breton, Vanpaeendonck, Regnault.

La séance est ouverte à trois heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu et la rédaction en est adoptée.

Le surveillant des Ecoles de peinture, sculpture et d'architecture répond qu'il a fait connaître dans les Ecoles, ainsi que la Classe l'avait désiré, l'ouverture des concours pour le 3 germinal, et que cette annonce a été reçue avec empressement.

On fait hommage de la 3^{ème} Livraison du manuel du Muséum français.

Les Commissaires nommés à l'avant dernière séance pour conférer avec les Commissaires des autres Classes sur la répartition de l'indemnité des membres, font leur rapport des diverses propositions qui ont été faites et ils donnent lecture du projet arrêté par la Commission relativement à cette répartition. La Classe des Beaux-arts persiste dans l'opinion qu'elle avait manifestée dans la séance du 21 Ventose et elle charge ses Commissaires de soutenir cette opinion dans la séance générale.

des quatre Classes, indiqués à cet effet.

On communique également à la Classe des articles proposés pour le règlement général à faire par l'Institut. ils sont successivement mis aux voix et adoptés.

La lecture du projet de règlement intérieur de la classe des Beaux arts est lue. L'art. 4 relatif à une demande d'associés étrangers est supprimé. L'art. 9 est également retranché, son objet devant être réglé par une décision de l'Institut en assemblée générale.

Séance levée à cinq heures.
P. Baudouin
Joachim Le Breton

9.^e Séance du Samedi 12 Germinal an xi.

Ont assisté à la séance des Citoyens Grétry, Bayon, Moitte, Vincent, Chalgrin, Roland, Dumarest, Jeuffroy, Goussier, Dejoux, Julien, David, Goussier, Grandménil, Visconti, Regnauld, Dufourmy, Caumont, Vanpaeendonck, Peyre, Berrie, Julien, Boudon.

La séance est ouverte à 8 heures.
Le Procès-verbal de la séance du 5 germinal est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Ministre du Trésor public adresse à la Classe des exemplaires des Comptes généraux des Recettes et Dépenses pour l'an 10. Remerciements et dépôt à la Bibliothèque.

Le Surveillant des Ecoles de peinture, Sculpture et architecture, rappelle à la Classe que c'est le 10 Germinal qu'elle aura à juger le second essai des concurrents aux prix.

On fait la seconde lecture du rapport de la section de Sculpture, sur l'état de ces arts en France depuis 1789.

Le Secrétaire perpétuel de la Classe des Beaux-arts de l'Institut national,
Au Secrétaire d'Etat.

Citoyen Secrétaire d'Etat,
J'ai l'honneur de vous prier de soumettre à l'approbation du premier Consul le règlement de la

classe des Beaux-arts de l'Institut national, dont une expédition est ci-jointe.

Le dernier article porte qu'il y aura un prix de gravure. C'est une addition que la Classe a sollicitée, à l'arrêté du 3 Pluviose qui détermine un prix pour chacune des sections de la classe des Beaux-arts, à l'exception de la gravure. Cependant c'est un art très intéressant qui a besoin d'être relevé, encouragé ou maintenu, pour ne pas dégénérer promptement. Il est si facile au burin de gagner de l'argent, en se bornant à des travaux très imparfaits, ou en se prostituant à des travaux licencieux, qu'il y a peu de graveurs qui entreprennent de surmonter les difficultés de l'art. Aussi après avoir brillé à l'égal de la peinture, la gravure en taille douce est tombée en France beaucoup au déclin.

Celle en médailles et en pierres fines, si intéressante pour l'histoire et à laquelle le premier Consul a tant de gloire à faire retracer, réclame les mêmes encouragements et peut être une attention particulière: enfin l'art dans toutes ses parties a besoin d'être élevé et agrandi. Sous tous les rapports des concours et des prix lui seront très utiles, peut-être ne serait-il pas nécessaire que les graveurs couronnés fussent envoyés à Rome, comme les peintres, les sculpteurs, les architectes et les Musiciens, quoique notre célèbre maître Gerard-Audran y ait passé deux ans aux frais de Louis XIV. Mais Paris possède tous les modèles qu'on peut désirer dans ce genre.

Au surplus, Citoyen Secrétaire d'Etat, le Gouvernement aura le temps, avant les concours, de me fixer la nature et la quotité du prix, ce que j'ai l'honneur de réclamer en ce moment, au nom de la Classe, est qu'il y ait un prix pour la gravure, ainsi que pour les autres arts.

Pour ne permettre plus, Citoyen Secrétaire d'Etat, de solliciter votre zèle pour les intérêts de l'Institut, puisqu'ils sont devenus les vôtres. Je me bornerai donc à vous en féliciter et à vous assurer que je partage le plaisir qu'en ont senti tous ceux qui ont l'avantage de vous connaître. J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé Joachim Le Breton Secrétaire perpétuel.
Séance levée à 5 heures.

P. Baudouin
Joachim Le Breton

10. Séance du Samedi 19 Germinal an XI.

Ont assisté à cette séance Les citoyens Vien, Sajou, Dejoux, Le Breton, Moitte, Jeaffroy, Goye, Berric, Roland, Dumarest, Raymond, Berric, Grand-ménil, Julien, Vincent, Disconty, Goye, Vandspaendonck, Caunay, Boudon, Gondoin, Chalgrin, Regnault.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Henri Fuseli offre à la Classe par l'organe du Président, un volume contenant ses Discours sur la peinture, prononcés à l'Académie royale de Londres en mars 1801. Déposé à la Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

La classe procède à la nomination définitive pour le reste de l'année, d'un Président, d'un Vice-Président et du 5^{ème} membre de la Commission chargée de régler l'emploi des fonds de la classe. Le Cit. Vincent est nommé Président, le Cit. Denon vice Président et le Cit. Heurtier pour la Commission chargée de la distribution des Fonds.

Le Cit. Berric est aussi nommé membre pour la Section de gravure de la commission qui doit présenter des Candidats pour les places d'associés-étrangers.

Séance levée

Vincent Président, Joachim Le Breton Secrétaire perpétuel

11. Séance du Samedi 26 Germinal an XI.

Ont assisté à cette séance les citoyens Peyre, Heurtier, Sajou, Dumarest, Vandspaendonck, Raymond Jeaffroy, Boudon, Dejoux, Berric, Vien, Moitte, Grand-ménil, Caunay, Julien, Roland, Regnault, Goye, Chalgrin, David, Visconti, Vincent.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Cit. Denon vice-Président remercie la Classe du choix qu'elle a fait de lui pour la vice-Présidence.

Un des Secrétaires perpétuels de la Classe des sciences physiques et mathématiques répond à l'invitation que la classe des beaux arts avait faite d'échanger les époques des séances publiques.

Cette réponse est ainsi conçue :

„ Vous avez soumis, mon cher Confrère, à la décision de la
„ classe des sciences physiques et mathématiques la demande que fait votre classe
„ d'échanger les époques de nos séances publiques par la raison que les
„ grands prix ne peuvent être distribués qu'en Vendémiaire. Je
„ m'empresse de vous annoncer que la Classe des sciences physiques
„ et mathématiques accède à la proposition que vous lui avez
„ faite au nom de la Classe des Beaux Arts, en vous invitant à vous
„ adresser au gouvernement pour obtenir l'autorisation nécessaire.

„ J'ai l'honneur de vous saluer
„ Signé Delambre.

La lettre suivante a été écrite au gouvernement pour solliciter ce changement :

Le Secrétaire perpétuel de la Classe
des Beaux arts,
au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre,

„ J'ai l'honneur de vous transmettre la réponse que la Classe des
„ sciences physiques et mathématiques de l'Institut a faite à celle
„ des Beaux-arts sur la demande d'échanger les époques de leurs séances
„ publiques. Je vous prie, au nom de ma classe, d'obtenir l'autorisation
„ ^{de vous en l'honneur de l'organe}

2
 Du Gouvernement pour ces Echanges qui est indispensable.
 En effet la Classe des Beaux-arts ne peut avoir de
 séances publiques intéressantes, par la distribution des grands
 prix de peinture, sculpture, architecture et de composition
 musicale qu'elle est chargée de décerner. Mais les différens
 concours pour ces prix divers commencent en Ventose et ne
 finissent qu'en fructidor. on ne peut pas les anticiper
 parce qu'en hiver les jours sont trop nébuleux pour
 ces travaux et vous savez, Citoyen Ministre, puisque
 les Ecoles Des Arts sont dans votre administration,
 qu'on ne peut point aussi les accélérer. Ce n'est donc
 qu'en Vendémiaire que la Classe des Beaux arts peut
 décerner les grands prix qui sont l'objet essentiel de sa
 séance publique annuelle. Toutes les époques au contraire,
 sont indifférentes à la Classe des sciences physiques et
 mathématiques et elle consent à l'échange proposé,
 ainsi que vous le verez par la réponse ci-jointe qu'elle a faite
 à notre demande.

Si vous jugez à propos, Citoyen Ministre, de conserver
 l'ordre des classes dans celui des séances publiques, cela se
 concilierait encore avec notre demande: en mettant toutes les
 séances publiques à la fin de chaque trimestre au lieu de les
 placer au commencement, la 1^{re} classe tiendrait la fin
 à la fin de fructidor et terminerait l'année; la séance de la
 première classe serait à la fin de primaire et dans le 1^{er} trimestre
 de l'année, ainsi de suite. Les classes conserveraient ainsi l'ordre
 dans lequel elles sont inscrites; je vous soumetts cette
 observation qui a été faite aussi par mon confrère et collègue
 secrétaire perpétuel de la Classe des sciences physiques et
 mathématiques.

Outre la nécessité dont est pour la Classe des
 Beaux-arts, le changement demandé, il me semble,
 Citoyen Ministre, qu'il ^{présente aussi quelque motif de} convenance: car
 pendant les jours complémentaires que se fait l'exposition des
 produits de tous nos arts, de ceux qui président aux ateliers de
 l'industrie, ^{ainsi que} des ouvrages de peinture, sculpture, architecture
 et gravure des artistes vivans, les citoyens et les étrangers se

portent aux Musées avec plus d'empressement qu'à aucune autre époque
 de l'année; la fête de la République est au premier Vendémiaire: la séance
 publique de la classe des Beaux-arts de l'Institut national n'ouvrirait-elle
 pas convenablement cette période de fêtes qui composent un triomphe
 annuel pour les arts? Cette séance me semble pouvoir se combiner très
 heureusement et pour l'Institut et pour cette époque. Je vous supplie,
 Citoyen Ministre, de vouloir bien peser ces considérations, et de prendre
 le plus promptement possible, une détermination, parce que s'il devait
 y avoir une séance, au 15 messidor, conformément à l'arrêté du
 gouvernement, quelque fut la classe qui dut l'ouvrir, il n'y a
 que le tems nécessaire pour s'y préparer. Je crois devoir vous
 répéter que la classe des Beaux-arts n'aurait point à cette époque
 les moyens de remplir une séance publique d'une manière convenable.

Il y a encore, Citoyen Ministre, une autre modification que
 nous vous prions de vouloir bien obtenir, c'est de ne pas laisser décerner
 les prix de peinture, sculpture et architecture dans la distribution
 générale qui doit se faire en fructidor aux Etablissmens d'instruction
 du Département de la Seine, en vertu d'un arrêté du gouvernement ~~annulé~~
 dont je ne me rappelle pas la date. Quoique la réorganisation de
 l'Institut national soit postérieure à cet arrêté et que l'article
 qui porte que la Classe des Beaux-arts distribue des grands prix
 de peinture, sculpture &c. semble rapporter les dispositions
 contraires de l'arrêté précité, cependant les écoles de peinture, et
 sculpture &c. sont nominativement comprises dans ce premier
 arrêté et s'il avait son exécution en cette partie, il ne resterait
 rien à faire dans la séance ^{publique} de la Classe des Beaux-arts.

N'oubliez donc, Citoyen Ministre, d'achever notre organisation
 en réglant ces divers articles et en les faisant approuver le plus
 possible par le premier Consul. Vous ajouterez à la reconnaissance
 et à l'attachement que vous conservez la Classe des Beaux-arts.

J'ai l'honneur de vous saluer, signé *Jacques-Louis Lebrun*
 Sec. perpétuel.

Sur la proposition d'un Membre, la classe Arrête que le
 Ministre de l'Intérieur sera invité, en son nom, à accorder
 pour le concours actuel l'indemnité qui a été donnée au concurrent
 dans les précédens concours. Il est également arrêté
 que les étrangers seront admis aux séances ordinaires

de la Classe et selon l'ancien mode.

Le Citoyen L'Épère commence la seconde lecture de son mémoire sur la perspective.

Séance levée. *Joachim Le Breton*
Secrétaire perpétuel

12. Séance du Samedi 3 Floréal an XI

Ont assisté à cette séance les Citoyens Moitte, Le Breton, L'Épère, Vincent, Heurtier, Denon, Julien, Dejoux, Raymond, Lajou, Dumarest, Boudon, Gély, Berric, Gouze, David, Grand-ménil, Visconti, Roland, Jeuffroy, Caunay, Reguault, Gondoin, Vampacudonck.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire d'Etat transmet le Règlement de la Classe, approuvé par le Premier Consul.

L'Académie de Gravure est invitée à faire son rapport sur les moyens d'encourager par des concours l'art de la gravure en taille douce, en médailles et en pierres fines, en conséquence de la prière que le Gouvernement autorise la Classe à décerner, par le dernier article du règlement auquel il vient de donner son approbation.

Séance levée. *Joachim Le Breton*
Secrétaire perpétuel

13. Séance du Samedi 10 Floréal an XI

Ont assisté à cette séance les Citoyens Berric, Le Breton, Moitte, L'Épère, Moitte, Denon, Jeuffroy, Raymond, Dumarest, Lajou, Gouze, Heurtier, Julien, Boudon, Roland, Dejoux, Grand-ménil, Visconti, Vampacudonck, Caunay, Reguault, Chaloyrin, David.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel fait lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur conçue en ces termes:

Le Premier Consul m'a demandé, Citoyen Président, un Rapport sur le règlement que l'Institut a arrêté dans ses séances générales du 10 et du 17 germinal an 11, et qu'il a soumis à l'approbation du Gouvernement en exécution de l'arrêté du 3 Pluviose.

Ce règlement contient en général des dispositions très sages, et j'en ai proposé la sanction, si les articles 15, 16, 17 et 18 du titre second ne m'étaient parus contraires à l'arrêté du 3 Pluviose dont l'exécution m'est confiée.

Ces articles sont ainsi conçus:

art. 15. Sur la somme annuelle de 1500 f. assignée pour chaque membre de l'Institut par l'art. 11 de l'arrêté du Gouvernement du 3 Pluviose an 11, il sera distrait une somme de 300 f. pour former le fonds du droit de présence accordé à chacun des membres de l'Institut qui assisteront aux séances générales et publiques, et à chacun des membres de chaque classe qui assisteront aux séances particulières de leur Classe.

art. 16. Le droit d'assistance des absents accroit à ceux qui seront présents à la séance.

art. 17. Le traitement ou indemnité, sera suspendu à l'égard des membres de l'Institut fonctionnaires publics qui, en cette qualité, jouiront, pour leur traitement, de la somme de 10,000 f. et au dessus; de manière que pendant toute la durée de cette jouissance, ils

recevront seulement leur part dans les droits de présence.

Art. 18. « Le montant des traitements ou Indemnités suspendus sera distribué entre les membres de l'Institut âgés de 60 ans et sus lesquels ne porte par la suspension prononcée par l'article précédent. »

Je ne pense pas que l'Institut puisse fixer le droit de présence pour chaque classe et je pense par non plus qu'il doive délibérer sur l'emploi de la portion du fonds commun qui est mis à la disposition de chaque classe ni sur l'Indemnité de 500 que l'arrêté du gouvernement accorde à chaque membre de l'Institut.

Je fonde mon opinion sur le texte et l'esprit de l'arrêté du 3^e solution.

En effet, cet arrêté spécifie les fonctions qui sont attribuées à chaque classe, il trace leurs devoirs particuliers et les autorise à proposer séparément les réglemens qui concernent leur police, leur organisation et leur administration intérieure, et l'Institut formé par la réunion des classes ne doit délibérer que sur ce qui est d'un intérêt commun. En appliquant ces principes à l'emploi des fonds que le gouvernement accorde à l'Institut, vous verrez, Citoyen Président, que l'arrêté en a distingué deux espèces: l'une est fixe et elle est de 500 francs par an pour chacun des Membres non associés; l'autre est variable; elle doit être déterminée tous les ans sur la demande de l'Institut et comprise dans le Budget du Ministère de l'Intérieur.

Une Commission administrative prise dans les quatre classes doit proposer dans les séances générales tout ce qui est relatif aux dépenses générales, mais les 500 francs accordés à chaque membre forment une dépense fixe que l'arrêté ne peut soumettre à la délibération de la Commission administrative; c'est sur cette somme attribuée à chaque membre, que doivent être pris les droits de présence et il appartient à chaque classe de les régler selon ses intérêts.

Il est un besoin commun à toutes les classes, c'est celui d'assurer le sort de ces hommes laborieux et respectables,

qui, plus occupés du Bien public et de la gloire nationale que de leur fortune, éprouvent des besoins au bout de leur carrière. Il est dans le cœur de tous de leur donner des preuves d'intérêt et de reconnaissance et chaque classe cherchera sans doute les moyens d'acquiescer à cette saine sagesse.

J'invite donc la classe des beaux arts à délibérer sur le mode qui lui paraîtra le plus propre à remplir le but que s'était proposé l'Institut dans les articles 15, 16, 17 et 18 de son Règlement général et à proposer à l'approbation du Premier Consul le résultat de sa Délibération.

J'ai l'honneur de vous saluer. Signé Chaptal.

Après avoir discuté l'objet de la lettre du Ministre, la classe des Beaux-arts Arrête 1^o qu'elle persiste dans l'opinion pour laquelle elle s'était décidée dans ses séances des 21 ventose et 5 germinal et qu'elle a manifestée dans la séance générale de l'Institut du 10 germinal savoir que chaque membre touchera, aux termes de l'arrêté du gouvernement, l'indemnité entière de 500 francs qui lui est attribuée par le même arrêté, sauf la portion de cette somme qui sera répartie en droits de présence.

2^o Que la somme à répartir en droits de présence sera, comme par le passé, de 300 francs par an sur chaque traitement et dont la distribution sera faite entre les seuls membres ^{à dont la présence aura été constatée de la manière accoutumée.}

Ces deux articles seront soumis au gouvernement pour être approuvés comme faisant partie du règlement de la classe des beaux-arts.

Le secrétaire perpétuel est chargé de faire l'observation que les sexagénaires, qui sont en majorité dans cette classe, se sont généralement prononcés contre la retenue proposée, du traitement des fonctionnaires publics, ainsi que contre un prélèvement sur le traitement de leurs confères. La décision à ce sujet a été prise à la majorité de 19 votes contre 4.

Un membre fait au nom de la section de gravure, un rapport sur la manière d'organiser et de régler les concours pour le prix de gravure en taille douce.

La discussion s'ouvre sur ce rapport, elle sera continuée lors de la seconde lecture.

Le secrétaire perpétuel de la classe des Beaux-arts, au

Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre, J'ai l'honneur de vous transmettre et de vous prier de soumettre à l'approbation du Gouvernement l'arrêté que la Classe des Beaux-arts a pris en conséquence de votre lettre relativement à la répartition de l'Indemnité en du Droit de présence. La classe a persisté dans l'opinion qu'elle avait émise ^{avoir} que l'arrêté du 3 pluviôse attribuait d'une manière précise à chacun des membres de l'Institut une indemnité de 300 francs. Elle m'a chargé de vous faire remarquer que la majorité de ses membres est composée de sexagénaires et qu'ils sont généralement opposés à ce qu'il fut fait aucune espèce de retenue en leur faveur sur le traitement de leurs confrères.

Qu'il me soit permis, Citoyen Ministre, de vous recommander des artistes dont le désintéressement est d'autant plus estimable qu'ils ont pu en de vous prier de ne pas les oublier, si le Gouvernement vous donne les moyens de faire quelque avantage aux sexagénaires. Les artistes en ont plus besoin que les autres; ils eurent plutôt de tirer parti de leur talent, et il en est bien peu qui aient été en position de s'amasser pour leur vieillesse. J'ai l'honneur de vous saluer. Signé Joachim Le Breton.

Vincens Perdreau
Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

14. Séance du Samedi 17 Floréal an XI,

à laquelle ont assisté les citoyens. Sajou, Fenffroy, Regnault, Vion, Soudon, Dumarest, Berrie, Raymond, Le Breton, Grandménéil, Vincent, Dejoux, Heartier, Julien, Roland, Gonce, David, Dampacendonck, Chalgrin, Couray, Dufourcy, Visconti, Noitte.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu. La Rédaction en est adoptée.

Le Ministre de l'Intérieur répond à la demande qui avait été faite au Gouvernement par la Classe relativement à l'échange des Procès de la séance publique, la

Lettre suivante :

„ au Citoyen J. Le Breton Secrétaire perpétuel de la
„ classe des Beaux arts de l'Institut.

„ La classe des sciences physiques et mathématiques
„ ayant consenti, Citoyen Secrétaire, à rendre publique sa
„ première séance de Messidor, il n'est aucun inconvénient
„ à ce que vous rendiez publique votre première séance de Vendémiaire.
„ Les motifs qui vous ont déterminés à proposer cette intervention
„ sont tous pris dans l'intérêt des Beaux arts, et le Gouvernement
„ ne peut qu'approuver le nouvel ordre que vous avez arrêté.
„ Je vous prie de prévenir la première classe pour qu'elle
„ puisse préparer à temps sa séance publique.

„ J'ai l'honneur de vous saluer. Signé Chaptal.

Cette lettre sera communiquée à la classe des sciences physiques et mathématiques.

Le Secrétaire perpétuel de la classe des Beaux-arts au
Cit. Delambre l'un des secrétaires perpétuels de la classe des
Sciences physiques et mathématiques.

Mon cher confrère, la classe des Beaux-arts, conformément à
votre lettre du 21 Germinal, a sollicité l'autorisation du Gouvernement
pour l'échange proposé de vos séances publiques, échange auquel
la classe des sciences physiques et mathématiques a bien voulu
consentir. Je vous prie de vouloir bien ^{aussi} lui donner communication
de la lettre ci-jointe du Ministre de l'Intérieur qui contient cette
autorisation. Veuillez bien ^{encore} mon cher confrère, lui faire agréer
les remerciements de la Classe des Beaux-arts, pour la facilité
avec laquelle elle s'est prêtée à un arrangement aussi nécessaire
à cette dernière classe. J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé Joachim Le Breton.

La classe procède à la présentation et à la nomination d'associés
étrangers, pour compléter le nombre qui lui est attribué. Les
Candidats présentés sont M. M. West peintre, Directeur de
l'Académie royale de Londres. — Appiani peintre à Milan. — Serghel
Sculpteur à Stockholm. — Arnald architecte à Madrid. — Marchand,
graveur en pierres, en Angleterre. — Bartolozzi graveur en taille

douce), à Lisbonne - Morghen, aussi graveur en taille douce à Florence - Casiello, le Docteur Burney à Londres, Salieri à Vienne, compositeur. Suola proposition d'un membre Réga graveur en pierres, à Naples est adopté au scrutin, pour être placé suola liste de présentation

Après avoir discuté les titres des candidats présentés, la Classe procède à la nomination de deux associés suola cinq qui lui restent à choisir. On demande la priorité pour des artistes peintres et graveurs: sur 23 votant, Appiani réunit 16 suffrages. Le Président le proclame associé étranger de la Classe des Beaux-arts. Morghen réunit le même nombre de suffrages et est proclamé comme le précédent associé étranger. Les autres nominations sont renvoyées à des séances subséquentes.

Président *Joseph Bonaparte* Séance levée. *Joseph Bonaparte*

15. Séance du Samedi 24 Floréal an XI.

Ont assisté à cette séance, les citoyens Sajou, Raymond, Regnault, Bernic, Dumarest, Leyre, Boudon, Moitte, Dejoux, Goussier, Grandmoulin, Heurtier, Julien, Jeuffroy, Roland, David, Caunoy, Visconti, Vincent, Panspaendonck, Le Breton.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Un Membre propose de régler le tems accordé aux concurrents pour les grands prix, et de déterminer le jour de la prochaine séance publique.

Le Projet de règlement proposé par ce membre est adopté par la Classe pour l'an XI seulement. Il est ainsi conçu:

Les Peintres ont commencé le 21 Germinal an XI;

Les Sculpteurs finissent le Jeudi 5^e jour complémentaire

Durée des concours de peinture et de Sculpt. } Du 11 Germinal au 5^e jour complémentaire inclusivement.

Détail des Jours de Travail.

Germinal déduit 1 Dimanche	9 Jours
Floréal déduit 4 Dimanches et 1 ^e ascension	25
Mai déduit 5 Dimanches	25
Messidor déduit 4 Dimanches et le 14 Juillet	25
Thermidor déduit 4 Dimanches et 1 ^e assomption	25
Fructidor déduit 4 Dimanches	26
Jours complémentaires déduit 1 Dimanche jusqu'au Jeudi 5 ^e jour complémentaire inclus	4
Total des jours à diviser entre les Peintres et les Sculpteurs	139 Jours

Savoir:

Aux Peintres - Du 21 germinal jusqu'au Jeudi 11 messidor inclusif. 69 Jours
 Un Jour d'intervalle pour débarrasser la loge. 1
 Aux Sculpteurs - Du Samedi 13 messidor (1) au Jeudi 5^e j. compl. 69
 139

Exposition & Jugement.

Du Samedi 23 Fructidor, au mercredi 27 du dit inclus.
 Cinq jours d'exposition des architectes y compris le tems d'arranger.
 Le Jeudi 28..... Jugement des architectes.
 Le Vendredi 29..... pour débarrasser la Salle
 Le Samedi 30..... placement des Tableaux et les verins.
 Le Dimanche 1^{er} jour complément.
 Lundi 2..... } Exposition des tableaux.
 Mardi 3..... }
 Mercredi 4^e jour complément.
 Jeudi 5^e..... Jugement des tableaux.
 Vendredi 6^e jour complément.
 Samedi 1^{er} Vendém.
 Dimanche 2^e du dit } - Exposition.
 Lundi 3 du dit..... Jugement des Sculpteurs.
 Samedi 8..... Proclamation à l'Institut.

Ce Règlement sera communiqué au Surveillant des Ecoles.

Un Membre propose d'ajouter à la liste des candidats présentés pour associés étrangers, le compositeur Guglielmi résidant à Rome. Il est adopté à l'unanimité.

On procède à la nomination de nouveaux associés. Sergel sculpteur de Stockholm obtient la majorité absolue; il est proclamé associé étranger. Guglielmi compositeur résidant à

(1) le Samedi 13 messidor l'Institut vient donner le Sujet des Prix de Sculpture à 7 h. du matin.

Rome réunis de même la majorité absolue; il en proclame également associé de la Classe des Beaux-arts, M^{lle} peintre, Président de l'Académie Royale de Londres est nommé aussi à la majorité absolue associé étranger. Cette nomination complète le nombre d'associés étrangers attribués à la classe des Beaux arts. Ce choix sera soumis à l'approbation du gouvernement.

Le Cit. Landou peintre, ancien Vindicomain Du Gouvernement, prie la Classe d'agréer les trois premiers volumes de l'annuaire du musée. Dépôt à la Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

Président
Séance levée à 3 heures.
Joachim Le Breton Sec. perp.

16. Séance du samedi 1^{er} Prairial an XI^e

Ont assisté à cette séance les Citoyens Berric, Cognault, Pien, Raymond, Teaffroy, Morille, Le Breton, Gouez, Dumareis, Grandmènil, David, Julien, Caunay, Hentier, Roland, Seyre, Vauvrandouck, Dejoux, Deun, Visconti, Boudou.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire d'Etat transmet l'approbation donnée par le premier Consul, aux articles du Règlement suivant, arrêtés par la Classe dans la séance du Samedi 10 floréal :

La Classe des Beaux-arts, après avoir délibéré sur la lettre du Ministre de l'Intérieur, arrête :

1^o Que chacun de ses membres touchera, aux termes de l'arrêté du Gouvernement du 3 Messidor dernier, l'indemnité entière de 1500 francs, attribuée à chaque membre, sauf la portion de cette somme qui sera répartie en Droits de présence.

2^o Que la somme à répartir en Droits de présence sera, comme par le passé, de 300 francs pris sur chaque traitement et dont la distribution sera faite entre les seuls membres dont la présence aura été constatée, de la

manière accoutumée.

Ces deux articles seront soumis à l'approbation du Gouvernement, comme devant faire partie du Règlement de la Classe des Beaux-arts.

Signé Vincent Président
Joachim Le Breton Sec. perp.

Pour extrait conforme
Joachim Le Breton Sec. perp.

Le Premier Consul a approuvé le Règlement ci-dessus par ordre.
Le Secrétaire d'Etat. Signé Hugues B. Maret.

On a fait lecture de ces articles ainsi que du Règlement général arrêté par les Classes de l'Institut réunies, et approuvé également par le premier Consul. - Sous l'exécution de l'article 23 de cet arrêté général relativement aux funérailles des Membres décédés, la Classe arrête que les six derniers membres nommés, savoir les Citoyens Teaffroy, Dumareis, Berric, Hentier, Visconti et Deun sont désignés pour assister aux funérailles de ceux des membres que la Classe pourrait avoir le malheur de perdre jusqu'au 1^{er} nivose prochain.

Le Cit. Verniquet fait hommage à la Classe d'un projet sur le Museum d'histoire naturelle et sur une ménagerie. Dépôt à la Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

Un Membre de la Section de gravure fait, au nom de cette Section, une première lecture du rapport sur le Concours pour le grand prix de gravure.

Séance levée.

Joachim Le Breton Sec. perp.

Président

17. Séance du Samedi 8 Prairial an XI.

On assiste à cette séance les citoyens Lajou, Regnault, Berrie, Vien, Raymond, Boudon, Dumarest, Seyre, Moitte, Le Breton, Dejoux, Julien, Grandmènil, Hévetier, Roland, David, Caunay, Gorce, Denon, Visconti, Vauspau Donck, Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès Verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur par laquelle il invite la Classe des Beaux arts à nommer un de ses membres, pour se réunir aux Commissaires des autres classes afin de délibérer sur les moyens de débiter les manuscrits trouvés à Herculanium et envoyés au premier Consul par le Roi des Naples. La classe nomme le Cit. Visconti et invite le Cit. Denon, qui a vu travailler à cette opération en Italie, à s'adjoindre au Cit. Visconti. Le Ministre de l'Intérieur sera prévenu de ces choix de la Classe.

On fait la seconde lecture du projet de règlement relatif au concours pour le grand prix de gravure. Les trois premiers articles sont adoptés.

Le Cit. Lussault lit une notice historique sur la vie et les ouvrages de David le Roy, Professeur à l'École d'architecture et membre de l'Institut.

Séance levée. Joachim Le Breton Sec. général.

Vincenz Perduz

18. Séance du Samedi 15 Prairial an onze.

On assiste à cette séance, les citoyens Vien, Dumarest, Raymond, Berrie, Boudon, Le Breton, Moitte, Vauspau Donck, Regnault, Dejoux, Julien, Visconti, David, Gorce, Roland.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. La Rédaction en est adoptée.

On continue la lecture et la discussion du projet de règlement relatif au concours pour le grand prix de gravure. Les articles sont successivement adoptés, sauf quelques modifications renvoyées à la rédaction définitive.

Séance levée. Vincenz Perduz Sec. général. Joachim Le Breton

19. Séance du Samedi 22 Prairial an XI.

à laquelle ont assisté les citoyens Regnault, Chalgrin, Lajou, Raymond, Vincenz Visconti, Dumarest, Boudon, Moitte, Caunay, Berrie, Vien, Roland, Grandmènil, Dejoux, Julien, Dejoux, Seyre, Gorce, David, Le Breton.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu et sa rédaction en est adoptée.

Il est fait hommage à la Classe du 1er Volume des vies et œuvres des Peintres les plus célèbres de toutes les Ecoles, recueil classique contenant l'œuvre complète des Peintres du 1er rang et leurs portraits, les principales productions des Artistes de 2ème et 3ème classe; un abrégé de la vie des peintres grecs et un choix des plus belles peintures antiques, réduits et gravés au trait, publié par le C. L. Landon peintre, ancien pensionnaire du gouvernement, membre de plusieurs sociétés littéraires, éditeur des Annales du Musée. Remerciement à l'auteur et dépôt à la Bibliothèque.

Les Citoyens Gorce et Méhul sont nommés Commissaires pour l'examen d'un ouvrage du Citoyen Ramery sur la Théorie de la musique.

On fait lecture de la rédaction définitive du projet

de Règlement suivants, relatif au Concours pour le grand prix de gravure.

Article 1.^{er}

A compter de l'an 12, il y aura tous les deux ans un grand prix pour la gravure en taille douce.

Article 2.^o

A dater du premier Lundi du mois de Janvier jusqu'au Samedi suivants inclusivement, depuis midi jusqu'à deux heures, tous ceux qui voudront concourir pour le grand prix seront obligés de déposer chez le Surveillant des Ecoles, une épreuve de chacune des planches qu'ils auront gravées, soit d'après le dessin, soit d'après le tableau. Il y joindront une Déclaration signée d'eux, attestant que les gravures sont faites par eux dans leur totalité. Il leur en sera délivré un reçu détaillé, et de suite ils seront inscrits au nombre des Concurrents pour le premier essai. Qui conque fera une fausse Déclaration sera déclaré incapable d'entrer à l'avenir dans aucun concours public.

Article 3.^o

Le jour indiqué par l'Institut, à huit heures du matin, les Concurrents réunis dans la salle du modèle, tireront au sort pour établir leur rang. Il en sera fait une liste d'après laquelle chaque concurrent, sur l'appel qui sera fait, choisira sa place pour dessiner une figure d'après le modèle posé par le Professeur du mois.

Il en est accordé six jours, depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures après midi. Cette figure aura la proportion d'environ cinq décimètres.

Article 4.^o

Le Lundi suivant à huit heures du matin, les Concurrents se réuniront aux Ecoles pour dessiner une figure d'après l'antique, placée à cet effet selon l'ordre du Professeur du mois. L'appel pour le choix des places se fera d'après la liste précédemment faite, en commençant toutefois par le dernier et poursuivant jusqu'au premier.

Il en est accordé six jours depuis heures du matin jusqu'à deux heures après midi.

Article 5.^o

Le Jour suivant, la Clame des arts de l'Institut

ce règlement a subi quelques modifications nécessitées par l'expérience.

national se réunira aux Ecoles à huit heures du matin, pour procéder au jugement qui aura lieu dans les formes usitées pour les autres concours. Les Estampes déposées précédemment chez le Surveillant des Ecoles seront jointes aux dessins d'essai de chacun des concurrents.

Article 6.

Ceux des Concurrents qui auront été choisis par la Clame des arts, se réuniront le jour qui suivra immédiatement celui du jugement, à l'effet de dessiner une figure d'après l'antique, laquelle aura été désignée par la Clame des arts.

Pour le choix des places, ils suivront l'rang qui leur est assigné par le jugement.

Chaque dessin sera fait sur papier collé sur chassis ou sur carton. La signature du Professeur sera apposée sur le côté de la feuille ou sera fait le dessin, avant qu'il soit commencé.

Il en est accordé six jours, depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures après midi.

Article 7.^o

Le Lundi suivant, les concurrents se rendront à huit heures du matin à l'Ecole où ils trouveront un modèle posé par le Professeur du mois. Au surplus observant toutes les conditions stipulées dans l'article précédent.

Il en est accordé six jours depuis huit heures du matin jusqu'à deux heures après midi.

Article 8.^o

Le Lundi suivant, les Concurrents entreront en loge, pour graver la figure que chacun d'eux aura dessinée d'après nature; qu'ils enverront à la proportion de vingt-cinq centimètres au moins. Pour le choix des Loges, ils suivront le rang déterminé par le jugement. Il aura deux mois et demi, à compter de leur entrée en loge.

Article 9.

Aucun concurrent ne pourra emporter sa planche qui, chaque jour, sera déposée entre les mains du Concierge; il lui sera seulement permis de l'emporter pendant la durée de trois heures, le jour qu'il aura indiqué pour faire tirer des Epreuves d'essai. Cette permission pourra être renouvelée jusqu'à quatre fois.

Article 10.

A dix heures du matin, au jour indiqué, la Classe des Beaux-arts de l'Institut national se rendra au lieu de l'exposition, et ira au scrutin par oui ou par non, pour décider s'il y aura un grand prix. Si le scrutin est pour l'affirmative, elle procédera au jugement, si le scrutin est pour la négative, le grand prix sera remis à deux années.

Article 11.

Celui des concurrents qui remportera le grand prix, jouira pendant cinq ans de la pension à l'Ecole de Rome, ainsi que de tous les avantages qui y sont attachés. Son temps comptera de l'année où il aura gagné le Prix.

Article 12.

Le Graveur en taille douce pensionnaire à Rome, sera tenu la première année, de commencer la gravure d'un tableau dont le sujet sera au moins de deux figures; la gravure ne pourra avoir moins de cinquante centimètres sur trente six.

Article 13.

Chaque année il sera obligé de faire passer ses études dessinées, jointes à celles qu'envoient les peintres, sculpteurs et architectes.

Règlements pour les Graveurs en Médailles et pierres fines.

Article 1.

A date de l'an treize, il y aura tous les deux ans un grand Prix pour la Gravure en médailles et pierres fines.

Article 2.

Tous ceux qui voudront concourir pour ce grand prix se rendront aux Ecoles du modèle le jour indiqué et, pour le premier Essai, feront une Esquisse sur un sujet donné par la Classe des arts de l'Institut national.

Article 3.

Tous les concurrents qui, d'après le jugement de l'Institut seront admis au 2^e Essai, se rendront au jour indiqué dans la

Salle du modèle, pour y modeler une figure, de la proportion de cinquante centimètres environ, d'après le modèle posé par le Professeur du modèle. Le rang pour le choix des places sera celui assigné par le Jugement.

Il en est accordé six jours depuis huit heures jusqu'à deux heures après midi.

Tous les réglemens de Police adoptés pour les concours, auront lieu pour celui-ci.

Article 4.

Ceux qui, d'après le jugement de l'Institut national, seront admis à concourir pour le grand prix entreront en loys le jour indiqué. Le matin il leur sera délivré l'énoncé du sujet qu'ils graveront, soit sur acier, soit sur pierre fine.

Ils auront toute la journée pour faire leurs esquisses, pendant laquelle ils ne pourront rien changer sans être vu, hors de concours.

Les Esquisses modelées ne pourront avoir moins de seize centimètres. Le modèle qui sera fait pour la gravure, ne pourra être modelé que dans l'Ecole; il devra avoir au moins six centimètres.

La gravure sur acier devra avoir au moins cinq centimètres de diamètre; la pierre devra avoir au moins 22 millimètres.

Il en est accordé quatre vingt dix jours pour l'exécution du prix.

Article 5.

Les Concurrents ne pourront emporter soit leur Coin, soit leur pierre fine qui, chaque jour, seront déposés entre les mains du Concierge.

Article 6.

Le jugement de la Classe des arts de l'Institut national, aura lieu dans les mêmes formes que pour les autres grands prix, et celui qui le remportera jouira des mêmes avantages qui y sont attachés.

Le Coin ou la pierre qui aura remporté le grand prix appartiendra au Gouvernement.

Article 7.

Dans chacune des trois premières années, les pensionnaires graveurs en médailles ou pierres fines, joindront une pierre ou un coin, gravé d'après l'antique, aux autres études qu'ils sont tenus d'envoyer chaque année, et dans l'espace des deux dernières de leur

graviomats, sur la demande du gouvernement les graveurs
en médailles feront une médaille avec son revers; les
graveurs en pierres feront une gravure en creux et
une en relief. Les coins et les pierres fines seront fournis
par le gouvernement.

La classe adopte successivement ces deux projets de
Règlement et arrête qu'expédition en sera adressée
au Ministre de l'Intérieur. (1)

pour par le (1)
regarder l'approbation
du Ministre.

La séance est levée.

Vincent Prèsident Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

20. Séance du Samedi 29 Prairial an IV

à laquelle ont assisté les Citoyens Regnault, Boudon, Lajou,
Seyre, Jeuffroy, Vien, Dejoux, Julien, Moitte, Dumarest,
Le Breton, Grand-ménil, Vincent, Visconti, Raymond,
Méhul, Roland, Vauspaendonck, Gouec, David, Chalgrin,
Berric.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente en lu. La rédaction
en est adoptée.

M. C. Ch. Souyeux, membre de l'Institut national, invite
la Classe à nommer quatre de ses membres pour assister à la séance
d'ouverture qui aura lieu le 1^{er} Messidor prochain à la mairie du
11^{ème} arrondissement, d'une Ecole gratuite de Dessin en faveur des
jeunes filles. Les Cc. Berric, Seyre, Vincent et Boudon sont
nommés Commissaires pour assister à cette inauguration.

La Section de Musique fait son rapport sur le concours
pour le prix de composition musicale. Les divers articles en sont
discutés et adoptés, sauf la rédaction définitive.

Séance levée.

Vincent Prèsident Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

21.

Séance du Samedi 6 Messidor an IV,
à laquelle ont assisté les Citoyens Seyre, Le Breton, Regnault,
Lajou, Vien, Dumarest, Moitte, Berric, Raymond,
Vincent, Julien, Dejoux, Vauspaendonck, Boudon, Visconti,
David, Roland, Gouec, Jeuffroy, Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction
en est adoptée.

Le Président fait part de l'approbation donnée par le 1^{er} Consul
aux nominations faites par la Classe dans ses séances des 17 et 24 floréal,
et mentionnés dans la lettre suivante:

Citoyen Premier Consul,

La classe des beaux-arts de l'Institut national a complété
le nombre d'associés étrangers qui lui sont attribués par
l'arrêté du gouvernement. J'ai l'honneur, Citoyen Premier Consul,
de soumettre à votre approbation les choix qu'elle a faits dans diverses
séances: ce sont Messieurs

- Appiani, Peintre à Milan,
- West, Peintre à Londres,
- Sergel, Sculpteur à Stockholm,
- Morghen, graveur à Florence,
- Guglielmi, compositeur à Rome.

Je vous prie, Citoyen Premier Consul, au nom de la Classe des
Beaux-arts, de vouloir bien approuver ces choix.

Signé Vincent Prèsident.

Pour extrait conforme aux Registres de la Classe
Signé Joachim Le Breton Secrétaire perpétuel.

Le Premier Consul a approuvé les choix faits par la Classe
de l'Institut, pour compléter le nombre des Associés étrangers.

Par ordre

(1^{er} Prairial an V) Le Secrétaire d'Etat, Signé Hugues B. Maret.

Le Ministre des finances invite la Classe des
Beaux-arts à nommer trois des membres qui doivent composer

le Jury chargé de prononcer sur le concours ouvert pour le perfectionnement de la gravure des monnaies et à lui indiqués les trois autres personnes dont le choix lui est attribué.

Les programmes du concours que la lettre du Ministre annonce, n'étant point parvenus à la Classe, elle ajourne à la prochaine séance la nomination des Commissaires qui lui sont demandés.

Le Ministre des relations extérieures de la République Cisalpine fait hommage à l'Institut d'un ouvrage de M. l'abbé Jamier Chestari de Naples, ayant pour titre: Tentativo sulla regenerazione delle Scienze.

Cet ouvrage est renvoyé à la Classe des Sciences physiques et mathématiques. Le Ministre sera remercié par le Bureau.

Le Citoyen Beurtier annonce qu'une maladie grave l'a empêché de se réunir aux commissaires des différentes sections, chargés de préparer le tableau du progrès des arts, qui doit être présenté au gouvernement: il observe que l'état de sa convalescence ne lui permet pas de se livrer en ce moment au travail dont il était chargé et qui doit être précédé de la remise des observations des autres membres de la section d'architecture. Cette section persiste à inviter le C. Beurtier à terminer son travail et promet de lui faire parvenir incessamment ses notes. Il sera écrit dans ce sens au C. Beurtier.

Le C. Gail lit des observations sur un passage de Xénophon qui, dans la description d'une maison attique, place le bain entre le gynécée et l'andronite.

Séance levée.
Vincent President
Joachim Le Breton Secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 13 Messidor an 11 à laquelle ont assisté les Citoyens Regnault, Sajou, Boudon, Raymond, Julien, Grandménil, Dejoux, Berrie, Denon, Visconti, Vien, Moitte, Van Spaendonck, Dumarest, J. Le Breton, Gouec, Méhul, Roland, Gondoin, Vincent, David;

La séance est ouverte à 3 heures. Le procès-verbal

de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée. Le Secrétaire perpétuel fait lecture de la lettre par laquelle le Ministre des finances invite la Classe des Beaux-arts à nommer trois Commissaires pour la formation d'un jury qui doit prononcer sur le concours relatif au perfectionnement de la gravure des monnaies, et à indiquer trois autres personnes sur lesquelles le même Ministre pourra fixer son choix.

Sur le 1er objet de la demande du Ministre, la Classe nomme au scrutin les C. Moitte, Dumarest et Visconti, trois de ses membres, et sur le second objet elle désigne au Ministre, comme dignes de son choix, les C. Gérard, peintre, Chaudet et Giraud sculpteurs. Extraits du Procès-verbal de cette nomination, sera adressé au Ministre.

Le C. Méhul est adjoint à la Commission chargée de préparer les séances générales et publiques.

Séance levée à 5 heures.

Vincent President
Joachim Le Breton Secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 20 Messidor an 11 à laquelle ont assisté les Citoyens Regnault, Sajou, Dumarest, Beurtier, Leyre, Visconti, Raymond, Berrie, Vien, Le Breton, Vincent, Moitte, Julien, Gouec, Dejoux, Caunay, Roland, Méhul, Grandménil, Van Spaendonck, Chalgrin, David, Boudon.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Ministre des finances remercie la Classe de la nomination qu'elle a faite des Commissaires qu'il lui avait demandés pour juger le concours relatif au perfectionnement des monnaies, et il invite ces Commissaires à se concerter avec l'administration des monnaies.

Le Conseiller d'Etat Gouec de police offre à l'Institut un précis des faits et observations relatifs à l'inondation qui eut

lieu dans Paris en fin de l'année et Noire de l'an X, 1 vol. in 4^{to} avec une carte topographique. Dépôt à la Bibliothèque et Remerciement au Conseiller d'Etat Secrétaire de police.

Il est fait hommage également au nom du C. le noir administrateur du Musée des monuments français, du 3. volume de la Description du Musée des monuments français et de l'abrégé en un volume de la description générale de ces établissements. Remerciement au C. le noir et dépôt à la Bibliothèque.

Un membre fait, au nom de la section de Musique, la seconde lecture du rapport sur le concours du grand prix de composition musicale. Les articles en sont discutés et adoptés successivement ainsi qu'il suit :

La Musique étant une science par sa théorie et un art par sa pratique, le prix de composition que l'Institut doit accorder exige un double examen.

Le premier doit embrasser la partie matérielle de l'art; c'est à dire l'harmonie, le contre point et la fugue: le second doit s'étendre à toutes les parties qui concourent à vivifier l'harmonie par la mélodie et à caractériser la mélodie par le sentiment et la pensée.

Par le premier, on jugera le savoir, et par le second on reconnaîtra l'esprit et l'imagination.

De nombreux écrits et une foule de monuments authentiques attestent que depuis l'antiquité la plus reculée jusqu'à nos jours, la musique n'a cessé de jouir chez tous les peuples d'une double considération; comme science, par ses rapports avec les hautes sciences; comme art, par le charme qu'elle répand dans la société.

Religieuse dans nos Temples, passionnée au Théâtre, éclatante dans nos fêtes, belliqueuse au champ de victoire; elle prend tous les caractères, elle excite toutes les passions.

Pur cet art magique a acquis d'importance en se perfectionnant, et plus on doit prendre de précaution pour obtenir de bons résultats des encouragements que l'Institut doit accorder.

Un prix de composition est une chose nouvelle

en France; il excitera l'émulation, et cette émulation bien dirigée fondera parmi nous une école rivale des écoles d'Italie et d'Allemagne.

Condition & du Concours.

Les aspirans au grand prix doivent être français ou naturalisés, et n'avoir pas plus de trente ans.

Ils pourront se faire inscrire du 1^{er} au 25^o Thermidor. Le 1^{er} fructidor ils subiront une première épreuve sur la Théorie et la marche des accords, pour pouvoir être admis au Concours. Le Concours commencera le 25^o fructidor et finira le vingt cinq.

Les Concurrents auront à composer

1^o Un contre point double à l'octave et à quatre parties.

2^o Un contre point double à la deuxième et à quatre parties.

3^o Un contre point triple ou quadruple à trois ou à quatre

parties

4^o Une fugue selon les règles sévères, à deux ou à trois sujets, et à quatre voix.

5^o Une scène dramatique composée d'un récitatif obligé, d'un cantabile suivi d'un récitatif simple, et terminé par un air de mouvement d'un caractère prononcé.

Les paroles de cette scène seront proposées par la section de musique et déterminées par la classe. Les Concurrents pourront déployer dans cette scène, toutes les richesses de l'harmonie et de la mélodie, et tout le bruce d'un Orchestre complet.

La section de Musique donnera le Canto fermo sur lequel seront composés les trois espèces de contre points, en notes rondes. Ces contre points et le Canto fermo devront être transportés alternativement à chacune des parties.

Le sujet de la fugue sera, de même, donné par la section de musique. Les Concurrents pourront accompagner les quatre parties vocales de la fugue par quatre parties instrumentales.

Le travail sera divisé en trois parties. Il y aura repos après chaque partie terminée. Les concurrents pourront commencer par la 1^{re} ou la dernière.

Un règlement particulier fixera le lieu et les moyens de sûreté qu'on prendra pour ôter toute espèce de communication

aux concurrents pendant tout le temps du travail.

Président *Jochim Le Breton*
Secrétaire

24.^e Séance du Samedi 27 Messidor an XI,
à laquelle ont assisté les Citoyens Regnaud, Le Breton,
Raymond, Berric, Boudon, Gouec, Julien, Beurtier, Seyre,
Motte, Dumacens, Grandmènil, Dejoux, Roland, Vieu,
David, Vanspaendonck, Denon, Visconti.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Un Membre annonce l'arrivée de la Veuve Médicis et donne des détails sur les travaux préliminaires à son exposition publique. Plusieurs membres font des observations sur les points à donner à ce précieux monument.

La discussion s'engage sur plusieurs autres objets d'arts. Un membre rappelle les titres que M.^{re} Dagincour a à l'estime des artistes et des amis des arts et propose de lui en donner un témoignage en le choisissant pour un des Correspondans qui sont attribués à la Classe. En conséquence de cette proposition, M.^{re} David, Julien, Seyre, Berric et Gouec sont nommés pour former une commission qui fera une présentation de Candidats dans les formes déterminées par le Règlement.

Président *Jochim Le Breton*
Secrétaire

25.^e Séance du Samedi 4 Thermidor an XI,
à laquelle ont assisté les Citoyens Gouec, Méthul, Berric, Regnaud, Boudon,
Vieu, Le Breton, Raymond, Seyre, Dumacens, David, Vieu, Boudon,
Beurtier, Motte, Grandmènil, Chalgrin, Julien, Dejoux, Denon,
Visconti, Dufourmy, Roland, Vanspaendonck.

La séance est ouverte à trois heures. Le procès-verbal de la

précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

La Classe procède à la nomination de correspondans en conséquence de ce qu'elle avait arrêté dans sa précédente séance.

Messieurs

Carelli à Naples,

Dagincour à Rome,

et Reichartz, maître de chapelle du Roi de Prusse, à Berlin,

sont successivement nommés dans les formes prescrites par le Règlement.

Président *Jochim Le Breton*
Secrétaire

26.^e Séance du Samedi 11 Thermidor an XI,
à laquelle ont assisté les Citoyens Regnaud, Boudon,
Berric, Dumacens, Vieu, Le Breton, Denon, Roland,
Visconti, Vanspaendonck, Motte, Dufourmy, Dejoux, Julien,
Grandmènil, Beurtier, David, Seyre, Raymond, Gouec,
Méthul;

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

M.^{re} Carelli nommé Correspondans dans la précédente séance remercie la Classe et se promet d'envoyer, lorsqu'il sera de retour dans ses foyers, tous les renseignements qui lui paraîtront dignes d'intéresser la Classe.

On procède à la nomination d'un Correspondant d'après la présentation faite dans la dernière séance. Le C.^m Flamery obtient la majorité des suffrages et est proclamé Correspondant de la Classe des Beaux-arts.

La discussion est ouverte sur le règlement à faire pour les Compositeurs couronnés par l'Institut national et qui seront en conséquence envoyés en Italie aux frais du gouvernement. La Section de Musique est chargée de proposer ce Règlement.

Président *Jochim Le Breton*
Secrétaire

27^e

Séance du Samedi 18 Thermidor an XI.

à laquelle ont assisté les Citoyens Regnault, Lajou, Boudon, Bervic, Dumarest, Vien, Lebreton, Denon, Raymond, Visconti, Vanspaendonck, Moitte, Dufourmy, Dejoux, Julien, Grand-ménil, Beurtier, David, Seyre, Roland, Gouec, Méhul.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le C. Seyre lit un Mémoire ayant pour titre:

Observations sur des travaux aux quels la Classe des Beaux-arts pourrait se livrer.

Séance levée. *Jacquin de Monton*
Vincem Peridant

28^e

Séance du Samedi 25 Thermidor an XI,

à laquelle ont assisté les Citoyens Regnault, Boudon, Bervic, Lajou, Touffroy, Vien, Seyre, Dejoux, Julien, Visconti, Dumarest, Grand-ménil, Vincem, Raymond, David, Dufourmy, Moitte, Caunay, Roland, Chalgrin, Gouec, Méhul, Lebreton, Vanspaendonck.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

La Classe discute plusieurs propositions et observations relatives au compte à rendre au gouvernement sur le progrès des arts depuis 1789 et aux légèments à faire pour les compositeurs qui seront envoyés en Italie aux frais du gouvernement.

La Classe invite le C. Arnauld, Membre de la Classe de la Langue et de la Littérature françaises, à composer une scène française pour le sujet du prix de composition, et à s'entendre avec le C. Méhul, Membre de la Classe des Beaux-arts, pour s'étendre sur le caractère de cette scène.

Séance levée. *Jacquin de Monton*
de Monton

29^e

Séance du Samedi 2 Fructidor an XI, à laquelle ont assisté

les cc. Regnault, Dumarest, Raymond, Julien, Dejoux, Boudon, Beurtier, Moitte, Vincem, Touffroy, Denon, Lebreton, Roland, Bervic, Vanspaendonck, Dufourmy, Gouec, Méhul, David, Visconti. La séance est ouverte à 3 heures. La rédaction du Procès verbal de la séance précédente est adoptée. La section de Musique fait son rapport sur l'Etat de la musique en France depuis 1789. La même Section présente la classe que le concours pour le prix de composition doit s'ouvrir demain 3 fructidor; en conséquence la Classe se convoque pour demain à 3 heures après midi, afin de proposer les thèmes qui doivent former le sujet du concours. Séance levée.

Jacquin de Monton
de Monton

30^e

Séance extraordinaire du Mardi 5 Fructidor an XI

le 5 fructidor an XI, à huit heures du matin, la section de musique a proposé la scène suivante que le C. Arnauld, membre de l'Institut a eu la complaisance de composer à l'invitation de la Classe, pour le concours du grand prix de Musique. Les Membres de la Classe des Beaux Arts, présents ou représentés, comme la section de musique, que ce poème remplissait parfaitement l'objet du concours en il a été adopté. En conséquence, une députation de l'assemblée a remis au concurrent, qui était déjà en loge, cette scène, ainsi conçue:

Alcyone.

Scène lyrique.

Un songe envoyé par Junon, instruit Alcyone du naufrage de Cécile. Eperdue, elle se réveille et court au rivage. Le jour n'est pas encore levé.

Ombre en pleurs, gémissante vois,
Quel sort annoncer vous à la triste Alcyone?
Cécile! en ce lieu que le destin me donne?
Cécile! t'ai-je embrasé pour la dernière fois?
Non jamais songe plus horrible,
Jamais présage plus terrible,
N'avait en son absence effrayé mes esprits.
Des compagnons de son naufrage
N'ai-je pas entendu les cris?
(D'un vaisseau les vagues se brisent)
N'ont-ils par couvert ce rivage?
Lui-même à mes regards, lui-même est apparu,
Pâle et levé sur moi sa mourante et saupière.
Les cieux, s'écriait-il, ne m'ont pas secouru
Et comme eux les Enfers sont sourds à ma prière.
J'ai vu de mes beaux jours s'éteindre le flambeau,
Et je n'ai pu entrer dans la barque fatale.
Reposé de la terre et de l'onde infernale
Cécile de ton amour n'attend plus qu'un tombeau:
Ah! que ce tombeau nous rassemble!
Mais ces vœux sacrés du sang des demi-dieux
Où sont-ils...? armez-vous... qu'ai-je enterré...? je tremble...!

Hélas ! c'est le rocher où nous pleurons ensemble,
 Le jour de nos derniers adieux.
 Mais qu'entends-je ? écoutons... je m'abusais encore).
 C'est le flot qui gémit
 C'est le vent qui frémit.
 C'est l'oiseau matinal qui m'annonce l'aurore).
 Astre propice, astre de jour,
 Hâtes-toi d'éclairer le monde :
 Viens, rétablis par ton retour
 La paix dans mon cœur et sur l'onde).
 Sitôt que ta clarté me luit
 L'aveur me paraît moins sombre).
 La terreur qu'enfantait la nuit,
 S'évanouit avec son ombre.
 Et les airs et les eaux tout souvit à mon cœur
 Où je sens malicie' moi se gliser l'espérance).
 Ces objets incertain que l'Océan balance,
 Peuvent-ils apporter-il un terme à mon exil).
 Quel que la voile blancheissante
 Sur l'onde amère il se soutient ;
 Il approche, il fuit, il revient,
 Au gré de la vague inconstante).
 Me trompez-vous encore mes yeux ?
 Un corps flottant ! ô trouble extrême !
 Cher Cécile... ! détournez grands Dieux... !
 Si c'était... ! ô ciel... ! C'est lui-même !
 Voilà vos yeux, voilà vos coups,
 Dieux sans pitié, Destin perfide !
 Ce cœur glacé, ce front livide
 C'est mon amant, c'est mon époux !
 O ! mer, insatiable abîme,
 C'est toi que je veux implorer :
 Il te faut encore de vœux
 L'autre moitié de ta victime).
 (elle se précipite).

La séance est levée.
 Vincent Prudent
 Joachim Le Breton

31.

Séance du Samedi 9 Fructidor an XI,

à laquelle ont assisté les Citoyens Regnault, David, Berrie, Boudon,
 Vien, Le Breton, Raymond, Julien, Beurtier, Vincent, Dejoux,
 Dumarest, Sanspaendonck, Moitte, Visconti, Roland, Chalgrin,
 Michul, Gonce,

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. L'expédition en est adoptée.

Le C. Renou, secrétaire surveillant des Ecoles de peinture, sculpture
 et Architecture, soumet à la Classe une demande des concurrents aux
 prix d'Architecture, tendante à obtenir deux jours de plus pour
 leur travail ; c'est à dire à n'exposer leurs ouvrages que le 25 fructidor
 au lieu du 23, La demande étant mise en délibération, la Classe
 décide qu'il ne sera rien changé aux époques fixées pour l'exposition
 et le jugement des concours.

Le Rapporteur de la section de Musique fait la 1.º Lecture
 de son Rapport sur l'Etat de la musique en France depuis 1789.

La classe entend la seconde lecture du rapport de la section d'architecture
 sur l'Etat de cet art en France depuis 1789. L'expédition en est adoptée.

Il est fait la première lecture d'une notice sur le Palais du Luxembourg
 et sur sa restauration par le C. Chalgrin.

Séance levée à 5 heures.

Vincent Prudent
 Joachim Le Breton

32.

Séance Extraord. du Jeudi 14 Fructidor an XI,

à laquelle ont assisté les Citoyens Regnault, Dejoux, Gonce, Raymond,
 Julien, Vincent, Leyre, Raymond, Chalgrin, Moitte, Berrie, Dumarest,
 Beurtier, Roland, David, Sanspaendonck, Boudon, Gondevin, Le Breton,
 Michul.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. L'expédition en est adoptée.

Le Rapporteur de la Section de Musique fait la
 seconde lecture du Rapport sur l'Etat de la Musique

en

en France depuis 1789.

La rédaction en est adoptée.

Vincent Prud'homme
Séance levée. J. Goussier Secrétaire

33. Seance Extraord. du Lundi 18 Fructidor an XI.

La Section de musique fait le Rapport suivant :

(Augment du concours pour le prix de musique)

Il ne s'est présenté qu'un concurrent : après l'examen préalable sur l'harmonie il a été jugé habile à concourir. Ses thèmes qu'on lui a donnés à remplir sont, ainsi que le porte le programme proposé par la section, le Contre-point, la fugue et une scène.

Le contre-point à l'octave et à quatre parties est écrit avec sagacité et clarté. Il remplit parfaitement les conditions sévères de ce genre de composition. Le plain-chant passe alternativement de la Basse au Tenor, du Tenor à la haute-contre et de la haute-contre au dessus, sans que le contre-point écrit sur la même entrée du plain-chant souffre d'aucune altération que celle d'être transporté tantôt à une octave plus bas et tantôt à une octave plus haut, suivant la place que le plain-chant tient dans l'harmonie en passant d'une voix à une autre.

Ce travail et celui du contrepoint quadruple à la 2^e ème, qui est également bien fait, prouvent que le concurrent est instruit à fond des règles de la composition.

On a été de même satisfait de la manière dont la fugue à trois sujets a été traitée. Tous dans ce morceau difficile est conforme aux règles ; les entrées, les imitations, les modulations, l'augmentation, la diminution et la compression du sujet.

La Scène annonce de l'imagination et de la sensibilité ; elle est ordonnée avec esprit, et écrite avec force et élégance.

Les intentions du poëme y sont bien senties et la langue n'est pas blessée dans sa prosodie.

Ce prix est l'aurore du beau jour qui doit luire sur la Musique en France.

Après avoir entendu ce rapport, la classe

décide au scrutin et à l'unanimité qu'il y a lieu d'accorder le grand prix de composition musicale. Le Président ouvre le Bulletin cacheté et dans lequel il trouve le nom du C.^m Albert Auguste ANDROT. En conséquence il proclame que le grand prix de composition musicale est décerné au C.^m ANDROT, Elève du Conservatoire, élève du C.^m Goussier.

Ce prix sera exécuté dans la prochaine séance publique de la classe des beaux-arts et le C.^m ANDROT y sera couronné.

Séance levée. Vincent Prud'homme Goussier Secrétaire

34. Seance du Samedi 23 Fructidor an XI,

à laquelle ont assisté les Citoyens Regnault, Lajou, Poudon, Moitte, Raymond, Vincent, Dumarest, Vien, Gondoin, Juffroy, Le Breton, Grandmoulin, Goussier, Méhul, Chalgrin, Dejoux, Hébertier, Julien, Berville, Peyre, Lampaendonck, Roland, Visconti, Denon.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur. Ce Ministre annonce qu'il accorde aux Elèves des Ecoles de peinture, sculpture et architecture qui concourent aux Prix, une indemnité de 3000 francs pour les frais qu'ils ont été obligés de faire. Cette répartition doit être faite dans la proportion suivante : 1200 francs pour les concurrents en peinture, pareille somme pour les concurrents en sculpture, et 600 fr. pour les Elèves concurrents en architecture. Il sera donné communication de cette décision aux Ecoles.

Le C. Denon fait part d'une lettre par laquelle le Général Murat l'invite à faire enlever de sa campagne de Villiers des statues que le sculpteur Canova offre à l'Institut et que le même général a bien voulu se charger de faire parvenir. Le C. Chalgrin propose d'envoyer prendre les statues annoncées. La classe accepte avec reconnaissance cette offre et arrête que M. M. Canova et Murat seront

remerciés en son nom. Le C^m Raymond se charge de faire placer et surveiller ces objets d'art.

Le surveillant des Leçons prévient la Classe des Beaux arts que l'Exposition du Concours d'Architecture est ouverte au Palais des Beaux-arts jusqu'au 27 Fructidor. La Classe arrête qu'elle se réunira le 28 à dix heures précises du matin pour procéder au Jugement de ce Concours.

Le Directeur du Conservatoire de Musique témoigne la satisfaction qu'éprouve cet établissement de ce qu'un des Sièges qui y a été formé a remporté le grand prix de Composition musicale au Jugement de la Classe.

Séance levée.

Vincent Prud'homme

Joaquim de Melon Secrétaire perpétuel

35.

Séance du 28 Fructidor an XI, tenue au Palais des Beaux-arts, pour le Jugement des Grands prix d'Architecture.

Le Citoyen Gondoin est nommé Président, en l'absence des Présidents et Vice-Présidents de la Classe.

Après la lecture faite par le Secrétaire surveillant de l'École de Peinture, Sculpture et Architecture du programme prescrit aux concurrents, les Commissaires nommés pour examiner la conformité des projets rendus avec les Esquisses, ont fait observer que deux des projets, l'un marqué de la lettre P et l'autre marqué de la lettre J présentent des changements essentiels. Ces changements étant reconnus, la Classe a mis en délibération la question de savoir si ces deux projets seraient pour cette raison mis hors de concours. L'affirmative a été décidée au scrutin et séparément sur l'un et l'autre projets.

Il restait quatre projets à juger. La Classe a d'abord prononcé qu'elle donnerait lieu à la distribution d'un grand Prix, et par un scrutin définitif elle a décerné ce prix, à la majorité des 16 suffrages sur 17 votans, au projet qui porte la lettre C; le bulletin cacheté attaché à ce projet a offert le nom de François Lagot, né à Orléans, Département du Loiret.

Clère des CC. La Barre et La Gardelle, et depuis deux ans des CC. Le Grand et Molinos, attaché au Département en qualité d'Inspecteur des Bâtimens.

On délibère ensuite pour savoir s'il sera donné un second grand Prix. L'affirmative est décidée unanimement et il est décerné par un dernier scrutin à André St-marie Chatillon, Citoyen du C. Cercir.

Ces prix seront distribués dans la prochaine séance publique de la Classe des Beaux-arts.

Signé à la minute Gondoin, David, Heurtier, Peyre, Julien, Dufourmy, Caumont, Raymond, Jeuffroy, Chalgrin, Pien, Goudon, Dejoux, Visconti, Joach. Le Directeur S^{te} perpétuel de la Classe.

Vincent Prud'homme

Joaquim de Melon Secrétaire perpétuel

36. Séance du Samedi 30 Fructidor an XI,

à laquelle ont assisté les Citoyens Regnault, Pien, Raymond, Gaudmirel, Dejoux, Julien, Dumarsin, Visconti, Chalgrin, Sanspaeendonck, Moitte, Heurtier, Peyre, Coland, Jeuffroy, Goudon, Vincent, Le Directeur, Jonec, Méhul.

La Séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance du 23 Fructidor est lu. La rédaction en est adoptée.

Le C^m Michalon annonce à la Classe qu'il a fait le buste du Citoyen Condut en chereux et que ce buste est sculpté comme s'il était en terre frite, quoiqu'il n'ait pas la moindre notion de dessin ni de Sculpture; il demande que la Classe nomme des Commissaires pour examiner son inscription: cette demande est appuyée par le Vice-Président de l'Athénée des arts. La Classe croyant que c'est au Ministère de l'Intérieur qu'appartient l'initiative pour faire juger et récompenser les inventions et découvertes, il sera répondu dans ce sens, afin que le C. Michalon puisse, s'il le juge à propos, s'adresser à ce Ministère.

La Classe s'occupe de la tenue de sa prochaine séance publique. Elle s'ajourne au 3. jour complémentaire.

Séance levée.

Vincent Prud'homme

Joaquim de Melon Secrétaire perpétuel

37.^e

Séance extraord.^{re} du Mercredi N.^o complémentaire tenue dans la salle du Lycée, pour le jugement du Concours en Peinture.

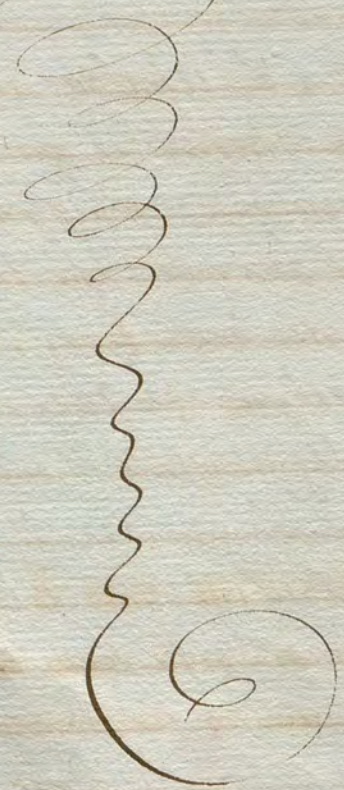
Il y a lieu à grand prix à l'unanimité de 22 Votants.

Le Tableau marqué A obtient le premier grand prix à la majorité de 15 votes sur 22. Le Tableau marqué B obtient six suffrages et celui marqué F un suffrage. L'auteur du Tableau marqué A Mery-Joseph Blondel, âgé de 21 ans, élève de Regnauld.

On décide à l'unanimité qu'il y a lieu à second prix et par un scrutin définitif le second prix est décerné au tableau marqué B à la majorité de 19 votes. Le Tableau marqué F obtient deux suffrages et celui marqué E en obtient un. L'auteur du Tableau marqué B est Georges Rouget, élève de C. David, âgé de 18 ans.

Signé à la minute Vincent, Vien, Taunay, Heurtier, Moitte, Dejoux, Roland, Lajou, Julien, Dumaresq, Van Spandonek, Poudon, Pire, Méhul, Regnauld, David, Leffroy, Dufourny, Joachim Le Breton s. perpétuel.

Vincent Président
Joachim Le Breton
secr. perpétuel



Un Douze.

1.^{re}

Séance extraord.^{re} du mardi 3.^e Jour complém.^e an XI, tenans lieu du Samedi N.^o Vend.^e an 12.

À laquelle ont assisté les Citoyens Lajou, Du Fourny, Vien, Dumaresq, Regnauld, Grandménil, Leffroy, Le Breton, Dejoux, Julien, Moitte, Chalgrin, Roland, Heurtier, Van Spandonek, Peyer, Berrie, Visconti, Vincens, Poudon, Gonce.

La Séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la Séance du 30 fructidor an 11 est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Cit. Baltard soumet à la Classe les trois premières livraisons de l'ouvrage de sa composition ayant pour titre: Paris et ses monuments. Il demande les encouragements de la Classe pour cette entreprise qui intéresse la gloire des arts en France. La Section d'Architecture est invitée à faire un Rapport sur cet ouvrage.

Le Cit. Rougeot Montorif fait hommage d'un Mémoire contenant la Description d'un projet de Jardin public représentant la figure topographique de la France, présentée en Germinal de l'an XI, au Ministre de l'Intérieur. Déposé à la Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

Il en fait lecture des articles du Règlement, relatifs au renouvellement du Président, du Vice-Président, du Membre de la Commission administrative et du cinquième membre qui doivent former le Comité chargé de l'emploi des fonds de la Classe, de la publication des travaux et de préparer les séances publiques. Il en résulte que la Classe ne doit pas procéder ainsi qu'elle l'a fait à ce renouvellement, et qu'il ne doit être fait que dans la Séance ordinaire de l'endemain.

Séance levée.

Vincent Président
Joachim Le Breton
secr. perpétuel

Il est décidé que le Comité chargé de l'emploi des fonds de la Classe, de la publication des travaux et de préparer les séances publiques, sera renouvelé dans la Séance ordinaire de l'endemain.

2.^o Séance tenue le 3 Vendémiaire an XII, dans la salle du Laocoon, pour le jugement du grand prix de Sculpture.

Après l'examen préalable des Bas-reliefs, les membres de la Classe ont décidé qu'il y avait lieu à grand Prix.

En conséquence on a été au scrutin par lettres pour décerner le grand Prix.

Le nombre des votans était de 20.

La majorité s'est réunie en faveur Du Bas-relief marqué L. Le Billet cacheté attaché à ce Bas-relief a offert le nom de M^{rs} Gault, de Langres, âgé de 29 ans, Elève de M^{rs} Moitte.

On délibère ensuite pour savoir s'il sera donné un second grand prix, l'affirmative est décidée. Le Bas-relief portant la lettre M obtient la majorité des suffrages. Son auteur est le C. Charles-Nicolas Lathé de Paris, âgé de 20 ans, Elève de M^{rs} Dejoux.

Ces prix seront distribués dans la séance publique que la Classe des Beaux-arts tiendra le 8 Vend. prochain.

Signé à la Minuterie: Vincent, Vien, Seyre, Dufourmy, Van spaendonck, Beutier, Roland, Dumarest, Dejoux, David, Leuffroy, Caunay, Regnault, Sajou, Boudon, Julien, Moitte, Joachim Le Breton Sec^{rs} perpétuel.

Joseph Bonaventura
Joachim Le Breton
Sec^{rs} perpétuel

3.^o Séance du Samedi 15 Vendém^{re} an XII, à laquelle ont assisté les Citoyens Vien, Sajou, Boudon, Raymond, Beutier, Julien, Dumarest, Moitte, Berrie, Vincent, Le Breton, Dejoux, Regnault, Grandmeuil, Roland, Dufourmy, Van spaendonck, Goussier, Visconti.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture de la lettre suivante du Ministre de l'Intérieur, relative à l'établissement du grand prix de Gravure.

Le Ministre de l'Intérieur,
au Secrétaire perpétuel de la Classe des Beaux-arts
de l'Institut national

"J'ai reçu, Citoyen Secrétaire, la lettre dans laquelle vous me faites part des représentations adressées au premier Consul par la Classe des Beaux-arts, relativement à l'omission d'un prix de gravure, qui a été faite dans l'arrêté du gouvernement du 3 Nivôse an XI.

Je vois avec plaisir que le premier Consul a bien voulu accueillir favorablement la demande de la Classe des Beaux-arts, en accordant un grand prix de gravure; et j'approuve, Citoyen Secrétaire, le Règlement que vous m'avez transmis pour le Concours du grand prix de ces arts.

J'ai l'honneur de vous saluer. Signé Chaptal.

Le Cit. Beutier, au nom de la section d'Architecture a lu le Rapport suivant sur les trois 1^{res} livraisons de l'ouvrage du C. Baltard, renvoyé à l'examen de cette section:

La Section d'Architecture a examiné un ouvrage qui a pour titre: Paris et ses monuments et dont l'auteur, le C. Baltard, a présenté à la Classe les trois premières livraisons. La section est d'avis, que cet ouvrage, qui est exécuté avec beaucoup de soin et sur une échelle propre à donner une grande idée des monuments qu'il présente, mérite l'approbation de la Classe. — La section propose en conséquence à la Classe

d'acquiescer cet ouvrage pour la Bibliothèque de l'Institut.

La section informe la classe que ces ouvrages en-
commencés depuis 3 ans et que le C. Baltard a entrepris
pour plusieurs motifs très louables. Il a d'abord eu le dessein,
en publiant la collection des beaux-monumens d'architecture
qui sont dans l'enceinte ou aux environs de Paris
de rappeler par elle les jeunes architectes et les amateurs
à la pureté du goût, qui s'est altérée sensiblement depuis
la révolution. Ensuite il a voulu attirer la curiosité des
étrangers sur ces monumens et concourir à ouvrir une
nouvelle branche de commerce au profit de la gravure;
enfin, il a eu l'ambition de marcher sur les traces des
Delinche, des Drevet, des Nanteuil..... Le format de
l'ouvrage d'abord adopté était de beaucoup plus petit que
celui qui est sous les yeux de la classe. Déjà la 1.ºe livraison
était distribuée, la 2.ºe était sur le point de paraître, 25 planches
de la 3.ºe étaient en majeure partie terminées et à 18000 fr de dépense,
lorsque le Cit. Baltard s'est aperçu que la petitesse de
son échelle nuisait à l'intérêt de son ouvrage en le forçant
d'abandonner une foule de détails précieux. Aussitôt deux
années de travail, ses avances, tout acte généreusement sacrifié
et l'ouvrage recommencé sur nouveaux frais, dans la forme
où il paraît aujourd'hui. La classe, juste appréciatrice de
tous les genres de mérite saura rendre justice à celui du Citoyen
Baltard; et à l'exemple du Ministre de l'Intérieur et par
tous les moyens qui dépendent d'elle, encourager ces estimables
artistes.

Signé Heurtier Rapporteur.

La classe adopte les conclusions du rapport et charge son
Commissaire de la Commission administrative de faire souscrire
conformément à cette conclusion.

Il est offert au nom du C. Rondelet la seconde livraison du
Traité Théorique et pratique de l'art de bâtir. — Déposé à la
Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

Conformément au Règlement, la classe procède à la
nomination d'un Vice-Président pour l'an XII; le C. Denon
nommé Vice-Président pour l'an XI, succédant de droit au

président de cette dernière année, qui ne peut pas être continué, il en
procède à la nomination d'un nouveau vice-président.
Le résultat du scrutin ayant donné au C. Mébul la majorité
absolue des suffrages, il en proclame Vice-Président de la classe
pour l'an 12.

Le C. Dufourmy en nommé de même au scrutin et à la
majorité absolue, membre de la Commission administrative, pour la
classe des Beaux-Arts, pour l'an XII, à la place du C. Peyre
qui ne pourrait pas être réélu.

Le Cinquième membre formant avec le Bureau et le Commissaire
précédemment élu le Comité de la classe, pouvant être réélu, le
C. Heurtier en continue aussi à la majorité absolue.

Le C. Landon fait hommage à la classe d'un volume
des Annales du Musée et de l'École moderne des Beaux-Arts; ce
volume sera déposé, comme les précédents, à la Bibliothèque de
l'Institut et l'auteur sera remercié.

Le Cit. Rey, ancien vérificateur des Domaines,
offre à la classe deux Exemplaires d'un ouvrage intitulé 'La
Couronne d'Apollon, ou le guide de musique'. Déposé à la
Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

La classe discute plusieurs questions relatives aux
Écoles et aux Concours.

Seance levée.
Denon Président, Joachim Le Breton

4.ºe Seance du Samedi 22 Vendémiaire an XII,
à laquelle ont assisté les Citoyens Chalgrin, Boudon, Sajou, L'umarent,
Peyre, Vien, Julien, Déjoux, Motte, Visconti, Grand-ménil,
Le Breton, Raymond, Berric, Vincent, Heurtier, Gouet, David,
Caunay, Dufourmy, Van Spaendonck, Roland,

La Seance est ouverte à 3 heures.
Le Procès verbal de la seance précédente est lu. La rédaction en
est adoptée.

Il en est rendu compte à la classe de la manière bienveillante
avec laquelle le Ministre de l'Intérieur a reçu les 2 Elèves
qui ont remporté les grands prix, ainsi que de l'intérêt qu'il
a montré pour les travaux de la classe.

Le Secrétaire perpétuel donne communication des
deux lettres suivantes :

« St. Cloud le 17 Vend. an XII.
Monsieur le Préfet du Palais du Gouvernement,
Au Citoyen Le Breton, Sec. perpétuel de la
Classe des Beaux-arts de l'Institut.

« Je viens, Citoyen, d'écrire aux Commissaires
du Gouvernement pour faire donner au C. Androt ses
Entrées aux Deux Théâtres dont la surveillance m'est confiée.
Je me félicite en fournissant un nouvel aliment aux talents
de ce jeune Compositeur, de donner à la Classe des Beaux-arts
une preuve de mon entier dévouement et à vous, Citoyen,
un témoignage particulier de ma parfaite considération.
J'ai l'honneur &c. Signé Cramayel.

Paris, le 18 Vend. an XII.
« Le Préfet du Palais, chargé de la surveillance
et direction principale du Théâtre des arts,
A Monsieur Joachim Le Breton Sec. perpétuel.

« C'est avec bien du plaisir, Monsieur, que je
ferai jouir des entrées à l'Opéra le C. Androt à qui le
grand prix de composition musicale a été décerné dans la
séance publique de l'Institut nat. le 8 de ce mois. Je seconderais
en cela les intentions du Gouvernement dans la protection
qu'il accorde aux arts et dans les encouragements qu'il
accorde à ceux qui les cultivent avec distinction.

« Les mesures sont prises, Monsieur, pour
que M. Androt jouisse de ses entrées aussitôt qu'il jugera à
propos de se présenter.
J'ai l'honneur de vous saluer. Signé Lucey.

Après diverses observations sur des sujets qui intéressent les
Beaux-arts, la séance est levée.

Demours Président
Joachim Le Breton
Sec. perpétuel.

g. Séance du Samedi 29 Vendémiaire an XII,
à laquelle ont assisté les citoyens Lajou, Vincens, Boudou, Raymond,
Vieu, Julien, Dufourmy, Hautier, Odejour, Grandmènil, Piscanti,
Mouitte, Roland, Denon, David, Gondoin, Reymaels, Chalgrin,
Feyre, Dumareux, Berville, Gorce, Van spaendonck.

La Séance est ouverte à 3 heures.
Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est
adoptée.

Le Cit. Denon présente à la Classe des Exemplaires imprimés
de son discours sur les monuments d'antiquités arrivés d'Italie, -
prononcé le 8 Vendém. à la séance publique de la Classe des
Beaux-arts. - Déposé à la Bibliothèque.

Le C. Boulangeon offre le n. 4 de son ouvrage ayant pour
titre : Muséum français contenant l'œuvre de Raphaël.
Remerciement et dépôt à la Bibliothèque.

Le Secrétaire annonce à la classe qu'il a reçu les mandats
des Éléves couronnés &c.

Le Cit. Meunier architecte, nommé par le Gouvernement
Commissaire pour la recherche et la conservation des antiquités de l'Empire
et du Département de Paris, se disposant à se rendre à son poste, présente
à la Classe une suite de dessins faits par lui d'après les antiquités
et les principaux monuments de la province. La Classe après avoir
examiné ces dessins dans le plus grand détail, arrêté qu'il sera écrit
au C. Meunier, pour lui témoigner sa satisfaction et
l'encourager à remplir avec zèle les intéressantes fonctions qui
lui sont confiées ; elle apprendra toujours avec intérêt
les résultats de ses recherches.

Les Éléves des Ecoles de peinture et des Sculpture
qui ont obtenu des Médailles, réclament contre l'interruption
de leur distribution et demandent qu'elle soit établie. La Classe
après une mure discussion, décide qu'il sera écrit au Ministre
pour lui proposer de faire distribuer annuellement aux médaillistes
des Ecoles de peinture et de sculpture 15 médailles, dont 6 de la
valeur de 15 fr., 5 de 9 fr. et 4 de 6 fr. montant en total à la
somme de 173 francs, plus 12 médailles de la valeur moyenne de 9 fr.
pour les médaillistes de l'école d'architecture.

Jean Le Vie
Joachim Le Breton
Sec. perpétuel

6.^e Séance du Samedi 6 Brumaire an XII.

à la quelle ont assisté les Citoyens Sajou, Dumarest, Le Breton, Boudon, Raymond, Seyre, Gondouin, Vien, Dijoux, Grand-ménil, Poland, Héurtier, Denon, Caunay, Vincent, Visconti, Chalguin, Moitte, Julien, Vanspraudonck, Regnault, Berric, Gossec.

La Séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la Séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

La Section d'architecture réclame contre l'oubli involontaire fait de l'École d'architecture dans la demande des médailles, adressée au Ministre d'après la délibération prise dans la dernière séance. En conséquence il est arrêté qu'il sera demandé 12 médailles de la valeur de 9 francs pour l'École d'Architecture.

La Classe s'occupe de l'utile et intéressant établissement de la Collection des ornemens antiques d'Architecture qui se fait par ordre Du Gouvernement & au palais de Beau-Sartre.

Sur la proposition d'un membre il est nommé une Commission pour la recherche des Ouvrages imprimés ou gravés qui intéressent les arts et pour prendre connaissance de ce qui existe en ce genre dans la Bibliothèque de l'Institut. Les CC. Vien, Gossec, Moitte, Raymond, Dufourmy, Visconti & Berric sont nommés pour former cette commission.

On délibère ensuite de placer d'une manière convenable la Statue de M.^r Canova, offerte à l'Institut par cet artiste, l'un de nos Associés. Après plusieurs propositions la Classe s'arrête à celle de l'exposer provisoirement dans le Grand Salon d'exposition publique au Musée, comme le lieu où les artistes et le public pourroient mieux jouir de cet ouvrage.

Séance Levée.

Méhus Joachim Le Breton Secrétaire perpétuel

7.^e Séance du Samedi 13 Brumaire an XII,

à la quelle ont assisté les Citoyens Sajou, Hétry, Boudon, Dejoux, Héurtier, Berric, Raymond, Seyre, Vien, Julien, Dumarest, Moitte, Scuffroy, Grand-ménil, Roland, Le Breton, Vincent, Caunay, Vanspraudonck, Denon, Regnault, Gossec, Visconti.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la Séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Cit. Berric fait au nom de la Section de Gravure, la première lecture d'un Rapport qui embrasse l'état de la gravure en France jusqu'en l'an X. Il sera fait à la prochaine séance une 2.^e lecture de ce rapport qui embrasse la gravure en pierres fines, en médailles & en taille douce.

Séance Levée.

Méhus Joachim Le Breton Secrétaire perpétuel

8.^e Séance du Samedi 20 Brumaire an XII,

à la quelle ont assisté les Citoyens Berric, Boudon, Sajou, Seyre, Hétry, Scuffroy, Dejoux, Le Breton, Vanspraudonck, Vien, Boudon, Julien, Vincent, Dumarest, Regnault, Gossec, Grand-ménil, Moitte, Caunay, Visconti, Roland, Héurtier, Denon, Chalguin.

La Séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la Séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Cit. Hétry offre à la Classe un ouvrage de sa composition ayant pour titre: Méthode simple pour apprendre à jouer de l'organe en peu de temps avec toutes les ressources de l'harmonie.

Le Président remercie le Cit. Hétry au nom de la Classe, l'ouvrage offert sera déposé à la Bibliothèque.

Le Citoyen Berric fait au nom de la Section de Gravure la seconde lecture du Rapport sur l'état de la gravure en France jusqu'en l'an X.

Le Rapport est adopté à l'unanimité par la Classe.

Séance Levée.

Méhus Joachim Le Breton Secrétaire perpétuel

9.^e Séance du Samedi 27 Brumaire an XII,
 à laquelle ont assisté les Citoyens Leye, Grétry, Roudon, Raymond,
 Visconti, Vien, Dufourmy, Sajou, Dejoux, Dumarec, Le Breton, Julien,
 Méhul, Moitte, Regnault, Grandménéil, Jauffroy, Vincent, Roland,
 David, Baudier, Berwic, Cunay, Gorce, Fauspauloncké, Denoz.

La séance est ouverte à 3 heures.
 Le Procès-Verbal de la séance précédente est lu. La rédaction
 en est adoptée.

L'administrateur du Collège de France invite les membres de la
 Classe à assister à sa séance publique et d'ouverture de ses travaux,
 qui se tiendra le mardi 30 Brumaire à 7 heures du soir.

Le Secrétaire Général de la Société polytechnique prévient de même
 la Classe des Beaux-arts, que cette société tiendra une séance publique
 le 28 Brumaire et il offre des Billes pour cette séance.

Le C.^{te} Ney ancien vérificateur des domaines, éclaire
 un rapport sur un manuscrit dont il est auteur et présenté
 par lui à l'ancienne classe de littérature et beaux-arts. La
 section de musique en chargée de faire ce rapport. En conséquence
 la classe lui envoie un nouveau travail que le Cit. Ney desire qu'il
 soit soumis avec le premier à l'examen de la classe. Ce travail
 nouveau est intitulé: figure descriptive du phénomène de la résonance
 organique du système de Musique.

Séance levée.
 Méhul
 Secrétaire

10.^e Séance du Samedi 4 Frimaire an XII,
 à laquelle ont assisté les Citoyens Leye, Grétry, Roudon, Raymond,
 Visconti, Vien, Dufourmy, Sajou, Dejoux, Dumarec, Le Breton, Julien,
 Méhul, Moitte, Regnault, Grandménéil, Jauffroy, Vincent,
 Roland, David, Baudier, Berwic, Cunay, Gorce, Fauspauloncké,
 Denoz.

La séance est ouverte à 3 heures.
 Le Procès-Verbal de la séance précédente est lu. La rédaction
 en est adoptée.
 Le C.^{te} Momeon, Membre du Corps législatif, prie

la Classe d'agréer un ouvrage de sa composition, intitulé: Vie de Milton.
 Remerciement à l'auteur et dépôt à la Bibliothèque.

Le Cit. Dupuyrat artiste mécanicien, quai Pelletier n.^o 37, demande
 des Commissaires pour examiner et rendre compte à la Classe des procédés
 par lesquels il réussit à multiplier les carrés monétaires et leurs empreintes
 avec une parfaite identité, ce qui opposerait aux faux monnayeurs un
 obstacle presque insurmontable. Il annonce encore que ses moyses réunissent
 l'économie à la plus grande précision.

La section de Gravure et le Cit. Dejoux sont nommés pour
 examiner les procédés et les résultats annoncés, sous le rapport
 de l'art.

Le Cit. Louis Petit-Nadel, avant de commencer la lecture
 de son Archéologie des monuments primitifs de l'histoire grecque, fait
 de vive voix, sur plusieurs monuments exécutés en relief, placés sous
 les yeux de la Classe et qui servent de base à toute la théorie historique
 de son ouvrage, l'application de cette même théorie. Nous résumerons
 et consignerons ici les points capitaux de cette sorte d'introduction,
 afin qu'on y puisse recourir au besoin, dans le cours des observations
 et de la discussion que peut amener un travail aussi étendu et aussi intéressant.
 D'abord les autorités d'après lesquelles il a fait exécuter les modèles en plâtre
 qu'il met sous les yeux de la Classe et qui lui servent à démontrer sa
 théorie, sont les dessins que Cyriaque d'Ancone fit en Grèce, dès l'an 1436.
 Ces dessins séparés du texte de l'auteur, nous ont été gravés dans
 l'édition que nous avons de ses ouvrages dans la lecture desquels on
 rencontre continuellement, après la description des monuments, ces mots
deest i con. Mais d'Angallo les avait copiés et c'est sur cette copie
 restée manuscrite sur vélin à la Bibliothèque Barberini, que
 notre confrère Dufourmy a pris les Calques qui ont servi à M. Petit-Nadel
 pour exécuter les modèles des murs de Corinthe, d'Erétrie en Cubée,
 du Pyrée d'Athènes, d'Epidaure.

Les modèles des murs d'Argos amphilocheium, d'Axilea en
 Arcadie, de Calydon et de Néuron en Troie, ont été exécutés sur les
 gravures qui se trouvent dans l'ouvrage de Cyriaque. Les modèles
 des murs de Cortone l'ont été sur le dessin de Gori. Le dessin du professeur
 Santi, dans l'ouvrage intitulé Voyage au Montamiatto et ceux de
 Syranesi ont servi, le premier pour le modèle des murs de Cosa,
 ville étrusque de l'Etrurie, les seconds pour le modèle des murs

de Cora. Les murs de **Cefali** en Sicile ont été pris sur les
 dessins du voyage de Houel. C'est d'après des dessins particuliers
 de l'auteur qu'on a exécuté les modèles des murs de Circé et de
 Fundi. La porte de Mycènes, le monument des murs de Chora,
 la porte de Midée, les murs du Suijs, ceux d'Eleusis ont été
 exécutés sur les dessins que M. Fauret correspondant de l'Institut
 a faits sur les lieux pour le voyage de M. Choiseul-Gouffier.
 Enfin M. Petit Hadel a fait exécuter en pierres détachées un plan
 de mur qui lui sert à démontrer qu'à l'époque reculée où les arts
 ont été pratiqués par les grecs primitifs, la science de la Coupe existait
 au plus haut point. On voit en effet que dans un mur composé
 de 36 pierres, on peut en supprimer 17, sans que le mur s'écroule,
 avantage qu'on ne peut rencontrer dans un ouvrage exécuté en
 assises régulières. Telle est la 1^{re} déduction tirée par M. Petit Hadel.

Sans anticiper sur les preuves historiques qu'il doit développer
 dans l'exposition de sa théorie, il a fixé l'attention de la classe des
 beaux-arts sur la nuance successive que l'œil observe dans la
 série des monuments rangés par ordre des dates présumées, d'après
 l'analogie des faits historiques qui se rapportent à l'origine
 de ces monuments. On y distingue en général deux espèces de
 structures, l'une formée de pierres polygonales irrégulières, et qui
 est précisément celle que sur le témoignage des auteurs
 grecs, on doit appeler cyclopéenne, l'autre formée par
 assises régulières ne peut admettre essentiellement que des pierres
 taillées en carrés parallélogrammes plus ou moins réguliers. L'auteur
 remarque que c'est la construction qu'on observe constamment dans les
 monuments de l'Egypte et que la précédente ne s'y rencontre nulle
 part. La seconde existe aussi dans tous les monuments les plus
 célèbres de l'Asie mineure. C'est ce qui détermine M. Petit Hadel
 à la qualifier d'asiatique. En partant de ces deux points, constatés
 d'après le témoignage des monuments, M. Petit Hadel fait observer
 à la classe qu'un simple coup d'œil animé du sentiment des
 arts, doit découvrir la preuve de toutes les discussions historiques qu'il a
 soumises depuis 3 ans au jugement de la classe des beaux-arts et de
 littérature ancienne. Continuant à exposer ses premières
 données, M. Petit Hadel remarque que le monument
 d'Eleusis offre dans sa structure en blocs de pierres

assemblées au hasard, sans aucune coupe raisonnée; que le parement
 intérieur est grossièrement taillé au poinçon, comme les monuments
 les plus anciens de l'Arcadie qui sont décrits dans le journal
 manuscrit de l'Abbé Fourmont déposé à la Bibliothèque.

Voilà, dit le Cit. Petit Hadel, le premier pas de l'art. Le parement
 extérieur en lisse, les joints en sont fins et tout l'ouvrage est traité au ciseau:
 deuxième pas de l'art.

La même nuance s'observe dans les Murs du Lycée d'Athènes,
 dans ceux d'Égérie et de Corinthe; mais dans l'examen de cette
 nuance on voit progressivement deux signes de perfection. Le premier
 dans l'absence des petites pierres de remplissage qui se trouvent dans
 les murs d'Eleusis; le second dans la tendance vers l'art de la
 coupe raisonnée, de laquelle le mur de Corinthe semble approcher
 davantage. Le mur d'Azilée développe cette coupe dans toute sa
 perfection; chaque pierre y fait clef comme dans une voûte:
 on n'y trouve plus de petites pierres de remplissage: 3^e degré de
 perfection dans la structure cyclopéenne.

M. Petit Hadel balance à propos comme une quatrième nuance
 de perfection la structure de la porte de Midée, celle du Suijs et celle
 d'Hydrunt où les banages des pierres sont rustiques et où les joints sont
 refouillés. Est-ce un premier pas de l'art vers la construction lisse
 ou bien est-ce un luxe de structure? il penche vers ce dernier
 sentiment pour deux raisons 1^o parceque les murs d'Eleusis
 ont une coupe qui n'est pas raisonnée et cependant ils sont lisses —
 2^o parceque les pierres de la porte de Midée sont d'une coupe
 savante quoique rudement. M. Petit Hadel fait observer que
 le mur d'Azilée manifeste l'époque où les arts sont passés en
 Italie à la suite des premières colonies. Les monuments de l'Italie
 qui sur les preuves historiques, les recherches locales et la comparaison
 des monuments sont démontrés ne pouvoir appartenir qu'à ces époques
 reculées offrent la même nuance de structure qu'on observe dans
 les murs d'Azilée.

Arrivé au point milieu de la série des monuments qu'il
 expose, M. Petit Hadel fait observer que la porte de Mycènes
 réunit les deux structures, savoir la cyclopéenne dans l'enceinte
 des murs et l'asiatique dans la porte même. Indépendamment
 de toutes les preuves historiques qui appuient sa théorie par

par l'influence des colonies égyptiennes qui précèdent seulement d'un siècle l'époque d'une Porte qu'il croit devoir rapporter à la fondation de Persée sur le témoignage du Bas-relief, caractérisé par Pausanias et qui s'y trouve encore aujourd'hui, M. Petit Hadel engage la classe à l'aimer à part tout préjugé favorable et lui soumet le raisonnement suivant. Une porte de ville suppose nécessairement l'existence antérieure d'un mur d'enceinte. La Porte de Mycène est d'une construction asiatique ou égyptienne. Les murs d'enceinte sont de structure cyclopéenne. La Porte de Mycène offre donc l'époque de l'introduction des arts plus réguliers qu'on n'observe jamais dans les murs cyclopéens primitifs des citadelles les plus antiques de la Grèce. Indépendamment des preuves historiques qu'il développera dans ses lectures, M. Petit Hadel s'appuie du témoignage d'un monument dont M. Choiseul-Gouffier possède le dessin. C'est les Trésors de Myrène qui sont contemporains des temps où la porte de Mycène fut bâtie. Il ajoute les monuments des villes de Calydon et Theuron, d'Argos amphilocheum qui doivent dater des temps de l'émigration Colienne et de la guerre de Troie. Ces monuments offrent tous une structure régulière asiatique telle que les deux précédents. Passant en Italie, M. Petit Hadel fait observer les murs de Cortone, qui doivent ainsi que ceux de Fieszuala Volterra et autres villes lucumoniques de l'Etrurie appartenir à l'époque de l'arrivée des Etrusques. Depuis cette époque, il ne trouve plus dans les murs des Citadelles de l'Italie aucun monument en structure polygone irrégulière qu'il puisse attribuer aux Etrusques, aux Latins, aux Romains; d'où il conclut que la construction cyclopéenne a cessé dans la Grèce à l'époque des Colonies asiatiques et égyptiennes, comme elle a cessé dans l'Italie à l'arrivée des colonies Etrusques et Coliennes et d'Orientales. Le monument de Cefalù en fournit aux yeux la preuve. Les fondations du mur sont en polygones irréguliers, les assises supérieures sont en pierres parallélogrammes en assises régulières. La même disposition respective s'observe dans les murs de la ville de Fundi et dans ceux du temple de Siracuse; la construction polygone irrégulière

s'y trouve dans les fondations, le reste du mur est en incertum, construction qu'on a toujours confondue avec la précédente sur un passage mal expliqué de Vitruve. M. Petit Hadel termine cette introduction en faisant observer à la classe que dans la série des monuments qu'il expose, l'œil de l'art saisit une nuance progressive qui lui paraît former une série de faits architectoniques absolument parallèles aux faits historiques et géographiques dans la discussion desquels il s'engage, en exposant sa théorie. La partie historique de son ouvrage étant soumise au jugement de la classe d'histoire et de littérature ancienne, il prie la classe des beaux-arts de vouloir bien fixer son attention sur les points nombreux de sa théorie, qui intéressent particulièrement l'histoire de l'art. Il demande en conséquence que la classe veuille bien lui désigner des commissaires qui puissent vérifier pas à pas sur les monuments les points fondamentaux de sa théorie.

séance levée.
 Mehus V. p. t. *Procurator*
 Secretaire perpetuel

11^e Séance du Samedi 11 Primaire an XII,
 à laquelle ont assisté les Citoyens Odunarest, Pajou, Raymond, Vien, Dufoury, Mehus, Peyre, Boudon, Julien, Le Breton, Dejoux, Grandménil, Moitte, Beuxis, d'Anspandouet, David, Viscotti, Gouec, Berrie, Vincent, Poland, Caunay, Belnault, Deuon,

La séance est ouverte à 3 heures.
 Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.
 Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur en réponse à diverses demandes qu'il lui avait faites: elle est ainsi conçue:
 " Je vous prie, Citoyen secrétaire, que d'après les observations que vous m'avez transmises, au nom de la classe des beaux-arts, j'ai pris les déterminations suivantes:
 " 1^o J'ai ordonné qu'il serait mis à la disposition de C. Andréot, qui

a obtenu le prix de composition, une somme de 600 francs, pour les frais de son voyage en Italie. Il peut partir dès à présent, pour l'Ecole des Beaux arts à Rome. J'ai prévu de son arrivée le C. Surée, Directeur de l'Établissement.

2.° J'approuve que dans les Ecoles de peinture, Sculpture et architecture de Paris, on reprenne l'usage où l'on était avant la révolution, de distribuer dans le cours de l'année des médailles d'encouragement. Je pourrais annuellement à cette dépense que vous estimez devoir monter à la somme de 281. francs.

3.° Je viens d'écrire au M. ministre de la Guerre pour l'inviter à accorder aux Écoliers qui ont remporté cette année tant les premiers que les seconds grands prix, des Exemptions de la Conscription militaire. Je lui fais connaître à ce sujet, le vœu de la Classe des beaux arts.

Vous voudrez bien informer ces jeunes Écoliers des mesures que j'ai prises pour qu'ils puissent continuer sans inquiétude, l'étude de l'art dans lequel ils ont débuté avec tant d'Éclat.

Je vous salue. Signé Chaptal.

Sur la demande du C. Louis-Léon-Nadel, la Classe lui nomme trois Commissaires à l'effet de vérifier pas à pas sur les monuments qu'il expose pour servir de base à sa théorie, les points fondamentaux de cette même théorie. Les Commissaires sont les Cit. Dufouruy, Heurtier et Visconti.

Le C. Louis-Léon-Nadel commence la lecture de ses mémoires sur l'archéologie des monuments primitifs de l'histoire grecque.

Séance levée. Dureau Président

Joachim Le Veillon
Secrétaire perpétuel

12.° Séance du Samedi 18 Frimaire an XII,

à laquelle ont assisté les Citoyens Dumarest, Leys, Raymond, Sajou, Caunay, Dejoue, Vincent, Dufouruy, Héty, Heurtier, Moitte, David, Goudon, Le Breton, Grand-ménil, Berric, Visconti, Julien, Noland, Begnauld, Jeuffroy, Vauvraendonck, Méhul, Vien, Götze.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le C. Vaudoyer, architecte et secrétaire de la Société des souscripteurs pour ériger un monument à feu David Le Roy, membre de l'Institut et Professeur d'Architecture, offre au nom des Écoliers de cet art, la médaille en argent qu'ils ont fait frapper pour perpétuer la mémoire et le portrait de ce digne Professeur.

La Classe accepte avec empressement ce monument de reconnaissance envers un confrère qu'elle regrette et dont le zèle fut si utile à l'art. La médaille sera déposée aux archives et le C. Vaudoyer sera invité à remercier l'association d'artistes au nom de laquelle il a écrit à la Classe.

À cette occasion un Membre soumet des observations qui ont pour objet de parvenir à conserver par la peinture, la sculpture ou la gravure les traits et le souvenir des hommes célèbres dans les sciences, les lettres, et les arts, surtout de ceux qui composent et qui composeront l'Institut national. Après une discussion assez étendue, la Classe pensant que cette intéressante idée ne pouvait que gagner à être mûrie, nomme une commission composée des C. David, Moitte et Dufouruy, pour s'en occuper et en faire leur rapport dans un mois.

Le C. Burard membre de l'Institut, adresse au nom du C. Baudot ami, Cultivateur à Pagny-le-Château, Département de la Côte d'Or, une brochure ayant pour titre : Lettre d'un voyageur étranger au sujet de la Côte d'Or, sur quelques mausolées rétablis dans la nouvelle cathédrale de Dijon. — La Section d'architecture, à laquelle le C. Visconti est invité de s'adjoindre, en charge

de prendre connaissance de cette lettre et d'en faire un rapport verbal à une prochaine séance.

Le Cit. Louis-Victor Badel continue la lecture de ses Mémoires sur l'archéologie des monuments primitifs de l'histoire grecque.

Séance levée à 3 heures.
Denon, Président
Joachim Le Breton, Secrétaire perpétuel

13.° Séance du 25 Frimaire an XII (Samedi)
à laquelle ont assisté les Citoyens Vanspaendonck, Grétry, Sajou, Le Breton, Dufourmy, Visconti, Dumarest, Roudon, Seyre, Dejoux, Grand-ménil, Vincent, Gossec, Raymond, Julien, Caunay, Beurtier, David, Denon, Moitte, Roland, Acquaault, Berric, Gondoin, Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.
Le Procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Président annonce que le Musée napoléon vient de faire une nouvelle acquisition inappréciable dans la Statue dite la Pallas de Velletri, et il donne plusieurs détails sur cette superbe figure qui sera placée dans le Cour de la semaine prochaine.

Un Membre fait au nom de la Section d'architecture à laquelle avait été renvoyée la lettre imprimée ayant pour titre: Lettre d'un voyageur étranger au Préfet de la Côte d'Or, un rapport verbal sur cette lettre: son objet est d'engager le préfet de la Côte d'Or à rétablir des monuments qu'on a dénaturés.

La Commission nommée pour examiner les procédés par lesquels le Cit. Dupoyrat multiplie les Carrés monétaires et leurs empreintes, fait son rapport.

Le rapport est mis aux voix; la forme et le fond sont approuvés.

Séance levée à 3 heures.
Denon, Président
Joachim Le Breton, Secrétaire perpétuel

14.° Séance du Samedi 2 Nivose an XII,
à laquelle ont assisté les Citoyens Grétry, Dufourmy, Vien, Le Breton, Sajou, Raymond, Dejoux, Jeuffroy, Roudon, Dumarest, Vincent, Berric, Beurtier, Acquaault, Grand-ménil, Caunay, Roland, Visconti, Gossec, Gondoin, Chalgrin, David, Julien, Moitte, Vanspaendonck.
La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Un Membre de la Commission chargée d'examiner les procédés du Cit. Dupoyrat, fait quelques observations tendant à modifier le rapport lu dans la précédente séance. La Chaise invite la Commission à faire un nouvel examen ainsi qu'un nouveau rapport, et sur la demande de cette même Commission, les Citoyens Denon et Visconti lui sont adjoints.

Le Cit. Petit-Badel continue la lecture de ses Mémoires sur l'archéologie des monuments primitifs de l'histoire grecque.

Séance levée à 3 heures.
Denon, Président
Joachim Le Breton, Secrétaire perpétuel

15.° Séance du Samedi 9 Nivose an XII
à laquelle ont assisté les Citoyens Vien, Seyre, Grétry, Raymond, Sajou, Grand-ménil, Roudon, Dejoux, Dumarest, Dufourmy, Gondoin, Berric, Julien, Caunay, Visconti, Vincent, Moitte, Roland, Beurtier, Denon, Vanspaendonck, Le Breton, David, Acquaault.

La séance est ouverte à 3 heures.
Le Procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Cit. Bondelet Architecte et Membre du Comité des Bâtimens civils auprès du Ministre de l'Intérieur fait hommage à la Chaise d'un Mémoire imprimé sur la reconstruction de la Coupole de la Halle au Blé de Paris; contenant 1.° Une description de ce monument, 2.° Des observations sur les grandes routes de ce genre; 3.° Sur les matières les plus propres à leur construction; 4.° Sur leurs épaisseurs, leur

pois, leur pousée 5.° le détail des moyens pour exécuter solidement cette coupole et autres grandes voutes de ce genre, de quatre manières différentes; savoir en pierres de taille, en briques, en bois et en fer. 6.° une comparaison de ces différentes constructions et l'évaluation de la dépense que chacune pourrait occasionner. Déposé à la Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

La Classe procède à la nomination de Commissaires V.° pour l'examen de la Comptabilité de la Commission administrative pendant l'an XI: ce sont les Citoyens Beuchier et Gondoin.

2.° pour se réunir aux Commissaires des autres Classes qui doivent proposer un projet de décision sur la question du Costume des Correspondants: les Citoyens Vincent et Dufourny sont nommés pour faire partie de cette Commission.

3.° La Classe renouvelle les six Commissaires nommés dans une séance de prairial dernier, pour assister aux funérailles des Membres que la Classe pourrait perdre dans les six mois qui vont suivre. Ceux qui sont spécialement chargés de ce devoir, conformément à l'article 23 du Règlement général de l'Institut, seront jusqu'au 1.° messidor, les Citoyens Caunay, Dejoux, Chalgrin, Grétry, Grandmoulin, Dufourny.

Un Membre fait au nom de la Commission chargée d'examiner le procédé du Cit. Dupeyrat le Rapport arrêté par tous les Commissaires d'après le nouvel examen qui en a été fait: ce rapport qui est le même que celui précédemment lu à la Classe, à quelques expressions près, est ainsi conçu:

Les travaux du Cit. Dupeyrat présentent quatre avantages bien réels

1.° l'identité parfaite entre tous les carrés qu'il peut produire avec la matrice originale;

2.° l'économie dans la construction des carrés;

3.° l'amélioration des dits carrés;

4.° le moyen de rendre le foulage presque insensible, point essentiel pour donner à la monnaie la surface plane qui lui est indispensable.

Pour parvenir à cette parfaite identité si nécessaire pour la

monnaie, il n'a besoin que d'une matrice originale, complète dans toutes ses parties; c'est à dire portant tous les signes et caractères qui appartiennent à l'espèce de monnaie qu'on se propose de fabriquer. Pour le prouver il a mis sous nos yeux la matrice d'une médaille représentant le Portrait du premier Consul, portant pour légende Napoléon le Grand et au dessous de l'Épée le mot Brenet qui est le nom du Graveur. On lui a rendu, moyen de multiplier les carrés, par Dupeyrat, présentée à l'administration des monnaies, au 21. Il nous a ensuite montré le poinçon qu'il en a tiré et qui lui a servi à produire les carrés avec chacun des quels il a frappé diverses empreintes de la médaille ci-dessus désignée.

Quoiqu'on se doute des pièces qui composent son appareil et de la trempe que la forme de ses carrés lui permet d'obtenir, il évite de renvoyer aucune poinçon séparés, ainsi qu'il est d'usage dans toutes les monnaies. Aussi l'identité en elle parfaite entre tous ses carrés; l'examen le plus attentif ne l'aurait y découvrir la moindre différence et s'il en existait, elle ne pourrait résulter que du profit que l'on donne à leur surface, opération livrée à des ouvriers qui pressent sur, chacun d'eux, d'une manière inégale et produisent une différence dans leur saillie respective. Or, on pourrait éviter cette différence presque imperceptible en laissant les carrés tels qu'ils sortent de la trempe. Il est vrai que le champ de la monnaie n'aurait pas le luisant qu'on remarque dans les pièces nouvellement frappées; mais les monnaies destinées à la circulation n'ont elles pas bientôt perdu ce lustre par le frottement qu'elles éprouvent? doit-on sacrifier à l'éclat d'un moment cette ressemblance, cette exactitude mathématique qui est une condition si indispensable pour avoir des monnaies parfaites, pour éviter aux faux monnayages?

Il est à désirer que l'administration des monnaies renonce à cet usage, qui ne doit être appliqué qu'aux Médailles, dont il n'existe qu'une paire de carrés pour chacune d'elles, qui sont des objets de curiosité renfermés dans les Cabinets et qui, au reste, ne tentent la supériorité d'aucun faux monnayage.

Vous pouvez donc être assuré que le Cit. Dupeyrat a pleinement satisfait à la condition qu'il était imposée d'obtenir cette identité parfaite si nécessaire aux monnaies.

Il n'a pas été moins heureux sous le rapport de

l'économie et de l'amélioration de la Cléme. Les procédés qu'il emploie, prouvent jusqu'à l'évidence la réalité de ces deux avantages, et s'il nous était possible d'en rendre compte à la classe avec détail sans trahir un secret qui est le garant de la propriété de l'artiste, nous sommes persuadés qu'elle en serait aussi convaincue que ses commissaires. Nous pourrions assurer également les Graveurs en Médailles qu'ils auront une obligation particulière au Cit. Dupuyrat, celle de réduire à des cas très rares, le malheur, trop fréquent, de voir briser leurs farces soit à la trempe, soit aux premiers coups du Balancier.

Le foulage, auquel le C. Dupuyrat a trouvé le moyen de remédier au moins en grande partie, est cet enfoncement qu'une partie de la surface des Carrés éprouve sous les premiers coups de Balancier, lorsqu'il n'est pas considérable le foulage n'empêche pas de leur servir pour le monnayage, mais il en naît cette inégalité qu'on remarque quelque fois aux surfaces des monnaies. Or, la forme que le C. Dupuyrat donne à ses carrés et les pièces dont il les accompagne permettent de croire que cet accident se présentera rarement.

Il résulte donc de l'examen de tous les moyens employés par le C. Dupuyrat, qu'il a rempli parfaitement toutes les conditions qu'il s'était proposées pour le perfectionnement des monnaies, et que la classe ne doit pas hésiter d'accorder son approbation aux travaux de ce Citoyen ingénieur, qui consacre ses veilles à des objets d'utilité publique, et déjà connue avantageusement par les Embes sèches frappés des deux côtés et d'un seul coup, ^{qui} au mois de Germinial an 6, ont mérité l'approbation de la classe des sciences physiques et mathématiques et de celle de littérature et beaux-arts.

Signé à la minute. Denon, Dejoux, Dumarest, Visconti, Berric Rapporteurs.

La classe approuve le rapport et adopte les conclusions.

Le Citoyen Louis Petit Radel continue la

lecture de ses Mémoires sur l'archéologie des monuments primitifs de l'histoire grecque.

Seance levée.

Denon, Président
 Joachim Lebeaume, Secrétaire perpétuel

7 Janvier 1804

16. Seance du Samedi 16 Nivose an 12, à laquelle ont assisté les Citoyens Sajou, Pincet, Le Breton, Raymond, Boudon, Vien, Visconti, Berric, Dejoux, Dufour, Dumarest, Julien, Caunay, Gondoin, Motte, Sautier, Leys, Roland, Gore, Grandménil, Vauspandonck, Reynault, Chalopin.

La Seance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la précédente Seance est lu. La séance est adoptée.

Le Cit. Louis Petit Radel fait part d'une correspondance de M. M. d'Agincourt et du Duc de Caserta, relative à son ouvrage sur l'archéologie des monuments primitifs de l'histoire grecque. M. Petit Radel donne à cet égard les détails suivants :

M. le Duc de Sermonetta Prince de Caserta, fondateur du premier observatoire établi à Rome et d'une académie de physique vient de faire imprimer une instruction dont il m'a adressé un exemplaire cy joint. Il a fait répandre cette instruction dans l'Italie, et voici les premières résultats qui lui sont parvenus et qui il m'envoie.

1. L'invitation qu'il a rédigée et à la suite de laquelle il a fait graver les deux constructions qu'on a confondues jusqu'ici sous le nom d'incertum. Il engage les Savans d'Italie à faire de recherches sur ces constructions, qu'un antiquaire ultramontain incline à attribuer aux peuples Sclaves, et à adresser le résultat de leurs perquisitions au Secrétaire de l'académie dei Lyncei.

2. Une lettre de M. le Marquis Longhi qui adresse au Duc les renseignements qu'il a fait prendre sur les monuments de Ferentino et d'Alatri. Il engage le Duc à faire faire des recherches dans ses seigneuries de Sermonetta et de Bastiano, sur de très anciens temples situés dans cette partie de l'Appennin.

3. Un acte en forme signé de Louis Campo Cecilio architecte, et de Louis Cocumelli maître maçon, portant

qu'à la réquisition du Marquis Longhi, ces experts ont reconnu dans la clôture de l'antique ville de Ferentino, plusieurs pans de murs formés de grosses masses de pierres polygones irrégulières, sans ciment. L'acte est reconnu par devant Notaire, daté du 24 Septembre 1803 et signé Francisco Angelini Notaire. Cet acte est légalisé par M. Fr. Nicolas Archevêque Buschi évêque de Ferentino, et contresigné Michel Ange Pace secrétaire de l'Evêché.

4.° Un acte assez intéressant dans ses détails pour mériter qu'on le traduise en entier. En voici la teneur.

Sur la demande de nobles et savants Seigneurs, le Marquis Pierre Longhi, nous soussigné attestons et faisons foi pleine et indubitable; de ce que tout le circuit extérieur des murs qui renferment cette ville très antique d'Alatri dans l'extension d'environ deux milles Romains, est tout composé de masses énormes de pierres taillées en polygones irréguliers et tellement bien travaillés, qu'elles demeurent étroitement unies l'une à l'autre sans aucun ciment.

Nous attestons de plus que dans l'intérieur de la même ville, et particulièrement dans le cite le plus élevé qu'on appelle vulgairement Civita, (1) ou de trouverts situés le palais épiscopal et l'Eglise Cathédrale de St. Paul, il existe encore une grande quantité de murs de même nature, très bien conservés qui formaient autrefois la forteresse intérieure de la ville. Accompagné d'experts maçons, nous avons observé et mesuré tous ces murs au pied romain, dix des quels forment la même architecture Romaine, et les dites mesures sont comme il suit. A savoir:

La partie du lieu appelée aujourd'hui il porrale, est haute de 73 palmes, longue de 520 palmes du levant au nord; du midi au couchant en partant du même angle 930 palmes de long.

C'est dans ce mur que se trouve la grande porte de l'antique forteresse, laquelle est encore dans un entier état de conservation. Servant de passage pour aller à l'Evêché. La dite porte est formée de pierres énormes, bien unies entre elles sans O ciment. En voici les mesures. Elle a 21 palmes de haut sur

(1) (Πολις)

11 palmes 1/2 de large. L'architrave de cette porte, également bien travaillée, est formée d'une seule pierre portant 18 palmes de long, 8 palmes 1/2 de profondeur, et 5 palmes 1/4 d'épaisseur. Cette roche énorme a dans sa partie intérieure une fente d'un demi palme qui servait de battant à la porte. On voit dans la partie supérieure des angles latéraux deux trous ronds de 5 onces de diamètre et d'un demi palme de profondeur.

Outre cela nous avons encore observé une longueur de mur semblable dans le Jardin du Séminaire. Il existe dans ce mur une autre porte dont la largeur est de 5 palmes 3/4. Elle est presque entièrement comblée de terre. L'architrave de la dite porte a 13 palmes 1/2 de long et 5 1/2 d'épaisseur. On voit dans l'intérieur de la dite porte un escalier antique qui naturellement devait conduire aux parapets des murs de la forteresse.

Tous ces murs et ces portes sont composés de quartiers de rochers énormes, unis entre eux sans aucun ciment. Les ayant observés et vu mesurer de nos propres yeux, nous en faisons foi par le présent Certificat donné par un effet de l'entière certitude que nous en avons acquise par nous mêmes. Daté d'Alatri, le 28 août 1803. Signé Pierre Joseph Marie Nardoni professeur d'éloquence du Collège des Ecoles pieuses d'Alatri. J'atteste ce qui précède, Signé Mortale chanoine curé. J'affirme ce que dessus manu propria.

Suit l'acte de Notoriété scellé et signé Bernardini notaire public d'Alatri.

Suit enfin la légalisation scellée et signée Joseph della Casa Dei évêque d'Alatri. Contresigné Horace del Torno notaire et secrétaire épiscopal.

La 5.°me pièce est un Certificat de M. l'abbé Bence, dont voici la traduction.

Je soussigné par Commission de S. E. M. le Duc de Sermonetta me suis transporté à la ville de Corch pour en reconnaître et mesurer les murs antiques qui s'y trouvent élevés avec d'immenses pierres sans ciment et de figures très irrégulières, que M. Petit-Radel attribue aux peuples prélasques.

Sous le Palais de Molara et le Jardin des S. Frs Bence, il existe un mur de cette nature, dont la hauteur est d'environ 50 palmes, la longueur de plus de deux cents. Le Jardin et la Maison des S. Frs Chicari, celui des Maîtres d'École, des S. Frs Piccioni, sont établis sur de

semblables Structures que Vitruve appelle constamment opera incerta.

On y remarque encore des murs formés de grosses pierres irrégulières, qui ne sont pas terminées au ciseau comme les précédentes, mais seulement de grossiers à la masse et encastrées l'une avec l'autre, de la façon qu'on peut observer dans les murs de possession champêtre. Ces gros murs servent de fondation à de grands Bâtimens, tels que l'Eglise paroissiale de St. Saviour, et le Temple voisin de Castor et Pollux, dont il reste encore quelques colonnes et deux architraves.

Les murs du lieu appelé Casto laccio sont tous de la même construction, et la masse de chacune de ces pierres porte jusqu'à 130 et 150 pieds cubes. Celle des pierres terminées au ciseau paraît aussi considérable par la peripherie qu'elle offre sur la face extérieure de ces murs qu'on attribue aux Pelasges. Rome, ce 5 Novembre 1803. signé L'abbé Pietro Nenci.

La Classe verra, je l'espère, avec quelque intérêt, que les Romains les plus distingués par leur Taug et par leurs lumières, témoignent beaucoup de zèle pour secourir par leurs recherches une question, que je discute depuis 3 ans sous les yeux de l'Institut. Les renseignements que l'on m'a adressés seront suivis de beaucoup d'autres, car on examine en ce moment avec activité toute la région située entre le Cybre et le Liris, ou l'Amis d'Halicarnasse rapporte que se trouvaient de son temps les TOLUS primitives des aborigènes et des Pelasges. La Classe remarquera sans doute qu'asabi dont on m'envoie la description, est une des principales villes héruiguel dont Macrobe fait remonter l'origine à heruiguel chef de Pelasges. Le solide calculé de l'architrave de cette porte, à raison de 9 pouces de pied de Roi pour chaque palme romaine, donne un solide de 600 pieds cubes. Un pareil architrave décrit dans une porte de Tyrinthe par L'abbé Fourmont, ne donne que 384 pieds cubes.

On m'ajoute encore dans cette correspondance, que les journaux étrangers font mention de voyage de M. Hawkins anglais. Ce savant Minéralogiste géographe se préparant à publier un recueil des monuments de la Grèce qu'il a fait décrire pendant 5 ans de séjour dans cette contrée et sur tous ceux qui lui paraissent antérieurs à l'invention des routes. Qu'importe de quelle manière

les preuves de l'histoire sont publiées. Cependant la Classe verra peut-être avec quelque peine que le malheureux État de notre Librairie, ne me permette pas d'obtenir sur cette question d'histoire une primauté qui semblerait devoir être d'ailleurs la récompense de 13 années de voyages et de travaux littéraires entrepris sans aucun encouragement.

La Commission nommée dans la séance du 11 primaire dernier, pour l'examen et la vérification de la Théorie du C. Poncelet, se concertera avec lui, pour proposer une note, qui sera envoyée à l'Ecole de Rome, afin d'obtenir les renseignements qui seront désirés par la Classe.

Seance levée.
Joaquim de Vroton
Secrétaire

17.^e Séance du Samedi 23 Nivose an Douze, à laquelle ont assisté les Citoyens Berrie, Pajou, Ponce, Houdon, Raymond, Desfourny, Beurtier, Dejoux, Caunay, Vien, Dumarest, Julien, Van spaendonck, Bequault, Piscanti, Vincent, Grand-ménil, Motte, Roland, David, Méhal, Le Breton.

La séance est ouverte à 3 heures. Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

La Commission administrative invite la Classe des Beaux-arts à nommer deux Commissaires qui se réuniront à ceux que la Classe des Sciences physiques et mathématiques nommera pour examiner la pendule. En conséquence on procède au scrutin et les CC. Beurtier et Raymond sont nommés pour se réunir aux Commissaires de la classe ci-dessus nommée.

Le C. G. Belin Correspondant de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, lit un second mémoire intitulé: sur le prétendu Gladiateur de Borghèse, servant de réponse à la critique de C. Millin et de réfutation aux fausses formules par ce dernier.

Seance levée.
Joaquim de Vroton
Secrétaire

18.^e Séance du Samedi 30 Nivose an XII,

à laquelle ont assisté les citoyens Grétry, Caunay, Dumarest, Boudon, Le Breton, Seyre, Lajou, Dufourmy, Vampacendonck, Fien, Visconti, Heurtier, Grandmènil, Raymond, Chalgrin, Julien, Moitte, Dejoux, Vincent, Bernic, Regnault, Roland, Geoffroy, Méhul, Goussier.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Cit. Vaudoyer, architecte du Palais des Beaux-arts et l'un des Éditeurs de l'ouvrage intitulé Grand Prix d'Architecture sollicite la classe de souscrire à cet ouvrage, pour encourager l'édition. Il observe que les grands prix, restaient autrefois ignorés dans les portefeuilles de leurs auteurs servaient d'ornement, au moyen de la publication qu'on annonce, à l'instruction des jeunes artistes et qu'ils appartiennent particulièrement à la Bibliothèque de l'Institut national qui a proposé les sujets de ces prix et les a décernés. Pour ce point de vue c'est l'histoire de l'art et des progrès de l'étude de l'architecture en France. Le Cit. Vaudoyer invoque le rapport fait sur ce même ouvrage, le 18 fructidor an IX, à la classe de littérature et beaux-arts, par les Cit. Seyre et Raymond. Lecture faite de ce rapport où sont développés les motifs d'utilité et d'intérêt pour l'art, de cette publication; la Classe arrête qu'il sera souscrit pour un exemplaire de ce grand prix d'Architecture dont le Cit. Vaudoyer est l'un des Éditeurs.

Un Membre de la Section de Musique, fait, au nom de cette section, la première lecture d'un Règlement, pour diriger les travaux des Compositeurs envoyés en Italie après avoir obtenu le grand prix de Musique. Il en fait plusieurs observations dont le Rapporteur fera usage.

Un autre Membre, au nom de la Commission nommée dans la séance du 11 frimaire dernier, pour examiner et vérifier les points fondamentaux de la Théorie du Cit. Leit-Radel, et chargée dans la séance du 16 nivose de se concerter avec le Cit. Louis Petit-Radel, pour proposer une note à envoyer à l'École de Rome, afin d'obtenir les enseignements qui seront désirés par la Classe.

sur cette Théorie, fait la première lecture de son Rapport.

On observe qu'il reste des Correspondants à nommer, et qu'il serait possible qu'on en choisit en Italie, qui servissent utilement à recueillir les renseignements dont il s'est été fait mention; la Classe décide qu'elle va procéder à des nominations sur la liste ci-dessus présentée et discutée conformément au Règlement. En conséquence il est fait un premier scrutin sur une liste de cinq Candidats, savoir: de C. Surée, peintre, Directeur de l'École de Rome; Ste Ouse, peintre à Genève; Porporati; Boissier, dessinateur et graveur à Lyon et Omegancchi, peintre à Anvers.

Le résultat de ce scrutin donne la majorité aux Citoyens Surée, Ste Ouse et Porporati; ils sont déclarés former la liste de trois, parmi lesquels doit être pris le Correspondant à élire. Le 2.^e scrutin donne l'unanimité de 22 suffrages au C. Surée; il est proclamé Correspondant de la Classe des Beaux-arts.

On procède à une seconde nomination, entre les autres Candidats et le C. Ste Ouse obtient la majorité absolue; il est également proclamé Correspondant de la Classe.

Séance levée.

Méhul

Joachim Wrotetz
Secrétaire perpétuel

19.^e Séance du Samedi 7 Pluviose an XII;

à laquelle ont assisté les citoyens Fien, Boudon, Dumarest, Grétry, Lajou, Vincent, Visconti, Le Breton, Chalgrin, Heurtier, Dufourmy, Julien, Vampacendonck, Dejoux, Bernic, Seyre, Moitte, David, Roland, Méhul, Grandmènil, Goussier, Regnault, Caunay, Denon, Raymond, Geoffroy.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire annonce qu'il a reçu du Ministre de l'Intérieur des Exemption de service militaire pour les Citoyens qui ont Comporté les grands prix dans

dans

Dans les concours ouverts en l'an XI, par la Classe des Beaux-arts.
Les Lettres du Ministre de l'Intérieur sont ainsi conçues :

A Paris le 22 Ventose an XII.

Citoyen Le Directeur, Secrétaire perpétuel de la Classe des Beaux-arts de l'Institut national,

Le Ministre de la Guerre vient de me transmettre, Citoyen Secrétaire, cinq exemptions de service militaire, pour les Citoyens Blondel, Laitié, Chatillon, Pajon et Andro, Elèves de l'École des Beaux-arts, qui ont remporté les premiers prix dans le concours de l'an XI,

Je vous envoie quatre exemptions, que je vous prie de faire remettre aux Elèves. Je ferai parvenir au Citoyen Andro, qui est présentement à Rome, l'exemption qui lui est destinée.

J'ai l'honneur de vous saluer. Signé Chaptal.

A chaque Elève en lui envoyant son exemption.
A Paris le 22 Ventose an XII.

Le Gouvernement à jugé, Citoyen, que les Elèves des Ecoles des Beaux-arts qui ont remporté les grands Prix dans le concours de l'an XI, pourraient, sans perdre les armes, être également utiles à l'Etat et le servir dignement par leurs talents. Il vous a, en conséquence, exempté du service militaire. Vous trouverez ci-joint, avec l'exemption, le décret qui l'autorise. Je vous salue. Signé Chaptal.

Un Membre fait part de la mort de M. Calderari architecte à Vicence, associé étranger de la Classe des Beaux-arts, annoncée par une lettre d'un frère de cet artiste à laquelle étoit jointe une désignation des ouvrages d'architecture del Signor Conte Ottone Calderari nobile vicentino. Il sera répondu pour témoigner les regrets que la Classe éprouve de la perte d'un associé aussi distingué.

La Section de Musique fait la seconde lecture du projet de Règlement suivant, destiné à diriger les travaux des Compositeurs envoyés en Italie, après avoir remporté le grand prix

de Composition musicale.

Les Musiciens pensionnaires seront tenus d'envoyer, chaque année, à la Classe des Beaux-arts de l'Institut national, l'Analyse des principales ouvrages d'un grand-maître ancien, en commençant par Palestrina fondateur de l'École italienne.

1. ^{ment} Une Scène italienne de leur composition, dont les paroles seront prises dans Metastaseo.

2. ^{ment} Une Scène française, dont les paroles seront choisies et envoyées par la Classe des Beaux-arts.

3. ^{ment} Un morceau de musique d'Église, à quatre parties la 1^{re} année; à cinq la 2^{de}; à six la 3^e; à sept la 4^e et à huit la 5^{me}.

4. ^{ment} Les pensionnaires musiciens recueilleront dans tout les villes d'Italie où ils séjourneront quelque temps, les airs populaires les plus anciens, en s'appliquant à la recherche de particularités et traditions qui pourront servir à en expliquer l'origine et l'usage. Ces recherches serviront de matière à une notice historique qui sera placée à la tête de chaque recueil.

5. ^{ment} A l'expiration de la 5^e année de leur départ de France, ils ne pourront plus correspondre avec le Bureau de la Classe des Beaux-arts qu'en langue italienne.

6. ^{ment} Les pensionnaires Musiciens pourront quitter Rome pour résider et étudier dans les villes d'Italie qui offrent des ressources à leur art, par la variété des Genres et du goût; mais la Classe des Beaux-arts, ne déterminera l'époque et la durée de ce déplacement, que d'après un rapport de la Section de Musique, sur les qualités et caractéristiques du talent de chaque Pensionnaire.

Signé à la minute Gœtzy, Méhul, Gossec.

La Classe approuve ce Règlement et arrête qu'il sera envoyé au Ministre de l'Intérieur. (1)

La Classe entend la 2^e lecture du rapport fait au nom de la Commission chargée de se concerter avec le Cit. Louis-Félicité Radel à l'effet de proposer les mesures nécessaires à demander à l'École de Rome, sur la

(1) voyez l'approbation du Ministre p. 118.

théorie nouvelle exposé par le même Cit. Petit-Radel.
Ce rapport est discuté et adopté par la classe: il sera imprimé.

Séance levée.
François Leveton
Secrétaire
Simon Lardem

20.^e Séance du Samedi 14 Pluviose an XII,
à laquelle ont assisté les Citoyens Le Baron, Mébul, et
Lajou, Raymond, Beurtier, Dufourcy, Boudon, Seyre, et
Dumarest, Julien, Vien, Vincent, Gétroy, Gaudinienil, et
Dejoux, Moitte, Teuffroy, Vandpaendonck, David, et
Regnault, Chalgrin, Roland, Visconti, Gondoin, Caunay, et
Berrie.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

La classe ordonne qu'il soit fait mention au Procès verbal du zèle que le Secrétaire perpétuel a mis à solliciter les Exemptions de service militaire qui viennent d'être accordées aux Elèves qui ont remporté en l'an XI, les premiers et seconds grands prix décernés dans la séance publique de l'Académie des

L'un des Commissaires nommés pour examiner de concert avec ceux de la classe des sciences physiques et mathématiques la pendule nouvelle placée dans la salle des séances de l'Institut, fait lecture du rapport que la classe des sciences a déjà entendu et adopté. La classe des beaux-arts l'adopte également. Il est ainsi conçu.

La classe des sciences a chargé les Citoyens Bouvard et Berthoud, et celle des beaux-arts, les Citoyens Raymond et Beurtier d'examiner l'horloge construite et exécutée par le Cit. Henry leaute. Nous allons rendre compte à ces deux classes de ces examens.

La construction.

Cette horloge est à secondes et à Equation par deux aiguilles: l'aiguille

qui bar les secondes est placée au centre du cadran inférieur au tour du même centre sont placées trois autres aiguilles: celle d'acier marque les minutes du temps moyen ou égal mesurés par le pendule: l'aiguille des minutes du temps vrai ou du soleil en de cuivre doré; la troisième aiguille, qui est la plus courte, marque les heures de l'un et l'autre temps.

Le cadran supérieur marque plus en grand les heures et les minutes du temps vrai: la cadrature ou petit rouage qui les fait mouvoir est conduite par un Angle d'acier qui correspond à une roue du rouage inférieur.

Sous le cadran inférieur est placée une roue dont la révolution s'achève en un an; cette roue porte un cercle ou cadran d'émail sur lequel sont peints les mois et les quantités de l'ère ancienne et de celle républicaine. Un index mobile sert à faire correspondre les quantités des deux ères à leurs époques respectives: ces quantités paraissent à travers une ouverture pratiquée à cet effet au bar du cadran de l'horloge.

Sous la roue annuelle est placée une courbe en forme d'Ellipse qui par ses différents diamètres fait avancer ou reculer l'aiguille des minutes du temps vrai et lui fait marquer chaque jour la différence qu'il y a entre le temps vrai et le temps moyen: cet effet est produit par un bras ou levier qui appuie continuellement sur la courbe, ce bras se meut au centre d'un plateau qui engraine dans une roue d'un rouage particulier affecté à l'équation du temps.

L'Horloge est composée de trois cages contenant chacune un rouage; ces cages sont réunies par des liens, pour n'en former qu'une seule apparente. La cage du milieu contient le rouage qui sert à la mesure du temps: au dehors de cette cage est placé le rouage et mécanisme qui forme l'Equation. Le moteur qui fait mouvoir le rouage contenu dans cette première cage et celui de l'équation est un poids.

Les deuxièmes et troisièmes rouages sont ceux des sommiers des heures et des quarts. Les moteurs de ces rouages sont des ressorts.

L'horloge donne non seulement les trois quarts, mais avant l'heure elle donne quatre quarts qui servent

d'avertissement pour compter l'heure qui doit sonner,
L'horloge peut marcher un mois sans être remontée,
mais peut être à cause des soubresauts qui sont mes par des
cessorts, sera-t-il préférable de la remonter tous les huit ou quinze
jours.

L'Échappement appliqué à cette horloge est celui à
repos à cheval.
Le Régulateur de l'Horloge est un pendule à suspension,
dont la suspension est formée par deux ressorts droits très flexibles.
Au dessus de la suspension est placé un écrou entrant dans une
vis du pendule. Cet écrou porte un cadran gradué qui sert
à régler l'horloge au plus près, sans qu'il soit besoin
d'arrêter le pendule.

Le pendule est composé de neuf tringles, cinq en
acier et quatre en cuivre, et dont la combinaison est telle
que la distance du point de suspension à celui d'oscillation
reste constamment la même quelle que soient les diverses
températures que le pendule éprouve.

La verge du pendule par la combinaison de ses
tringles d'acier et de cuivre forme elle-même un Thermomètre
métallique, lequel est mis en action par les dilatations
et contractions différentes que ces deux métaux éprouvent
en passant du chaud au froid: ces variations sont indiquées
par une aiguille qui marque les degrés de température
sur un Limbe gradué attaché au pendule: ce thermomètre
est vu au dessous du cadran inférieur de l'Horloge.

De l'Exécution de l'Horloge
et conclusions.

Celles sont les diverses fonctions que remplit l'horloge
de l'Institut; elles sont conformes à l'engagement que le
Cit. Henry Lepaute avait contracté avec la Commission
des fonds le 18 Prairial an X. nous devons certifier qu'il
a même surpassé cet engagement; il l'a surtout rempli
avec zèle et il a mis dans la composition de cette horloge
beaucoup d'intelligence et un très grand degré de perfection
dans l'exécution de toutes les parties qui la composent

et l'un de nous les a vues dans le plus grand détail. Nous
pensons donc que l'Institut est en possession d'une
excellente horloge dont la justesse étant fondée sur des très
bons principes ne peut manquer d'être constamment la
même et nous croyons que le travail du Cit. Henry Lepaute
mérite l'éloge et l'approbation de l'Institut national.

Cette Horloge est enfermée dans une boîte en bois
d'Acajou élevée sur un socle en bois couleur d'Ébène. La
dite boîte appuyée sur une base ornée de moulures dorées
avec soin et enrichie d'ornement d'un excellent goût et d'une
belle exécution: elle est surmontée par une corniche avec
moulures sculptées et dorées analogues à celles de la Base
et de la même perfection. Le fond des deux côtés sont
garnis de glaces à travers lesquelles on aperçoit facilement
le mécanisme de l'Horloge. Cet ouvrage a été exécuté
par le Cit. Jacob fils maître Dessin du Cit. Lenoir, membre
de l'Institut national.

Signé à la minute le Cit. Bousard, Berthoud et
Raymond.

Le Président communique plusieurs gravures
à l'eau forte du Cit. Boimeu, comme des témoignages du
rare talent de cet artiste. La Classe jouit avec satisfaction
et empressement de cette communication.

Sur la proposition d'un membre, on discute plusieurs
observations relatives à l'emplacement et au temps nécessaire
au concours pour la gravure. La suite de cette discussion
est renvoyée à la séance prochaine.

Séance Levée.

Jacques Lefranchon
Secrétaire perpétuel

Duron Président.

21. Séance du Samedi 21 Pluviose an X.11,

à la quelle ont assisté les Citoyens David, Sajou, Berrie, Boudon, Julien, Denon, Le Breton, Dumarest, Vien, Dufouruy, Réty, Jeuffroy, Grandménil, Reutier, Caunay, Noland, Morille, Seyre, Visconti, Dejoux, Raymond, Vauspaudonck, Gorce, Regnault, Vincent.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

La Commission nommée pour la présentation des Candidats, propose la liste de candidats suivante :

Boissieu, graveur et dessinateur, à Lyon - Lescheux, peintre à Turin - Corporati, à Turin - Dumeyanck, peintre à Anvers - Denis, peintre à Rome - Paxmanin Sculpteur à Londres - Nosaspina graveur à Bologne - Fabre, peintre à Florence - La Marie Sculpteur à Nantes - Nega graveur à Naples. Cette liste est adoptée.

Un Membre propose d'ajouter au nombre qui précède, celui d'Antolini architecte à Milan.

En conséquence, il est procédé au scrutin et le résultat unanime décide que l'architecte Antolini sera inscrit comme candidat.

Un second scrutin réduit aux Citoyens Boissieu, Nega et Corporati la liste précédente. Le 3.ème scrutin donne la majorité absolue au Citoyen Boissieu qui est proclamé par le Président correspondant de la Classe des Beaux-arts.

On procède à la nomination d'un second Correspondant d'après la 1.ère liste. Le premier scrutin donne pour candidats Corporati, Fabre et Nega. Au scrutin définitif Corporati obtient la majorité absolue. Le Président le proclame Correspondant de la Classe.

Un Membre fait au nom de la section de gravure, un Rapport tendant à apporter au Concours pour la gravure une modification nécessaire pour l'espace de temps exigé pour le Concours d'Architecture. Le Ministre de l'Intérieur sera prié d'approuver ce changement apporté au règlement relatif au Concours pour la gravure et qu'il avait précédemment adopté.

Séance levée. Joachim Le Breton Secrétaire Simon Denon Président

22. Séance du Samedi 28 Pluviose an X.11,

à la quelle ont assisté les citoyens Sajou, Boudon, Dufouruy, Le Breton, Grandménil, Dejoux, Berrie, Goudouin, Dumarest, Reutier, Vauspaudonck, Caunay, Gorce, Morille, Vincent, Julien, Regnault, David, Noland, Visconti, Seyre, Jeuffroy.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Citoyen S. Ours remercie la classe du choix qu'elle a fait de lui, pour l'un de ses correspondants.

Le Secrétaire lit une lettre du Compositeur pensionnaire à l'École de Rome, dans laquelle il rend compte de son arrivée à Rome et de ses projets d'études.

Le Secrétaire perpétuel (aux termes de l'art. 8 du Règlement) écrira au Bureau de l'Intérieur pour lui faire part du vœu émis par la classe des Beaux-arts, pour que l'Institut national aille complimenter le 1.er Consul sur les dangers auxquels il vient d'échapper. Séance levée.

Joachim Le Breton Secrétaire Simon Denon Président

23. Séance du Samedi 5 Ventose an X.11

à la quelle ont assisté les Citoyens Berrie, Jeuffroy, Sajou, Le Breton, Dufouruy, Vien, Boudon, Vauspaudonck, Dumarest, Morille, David, Reutier, Dejoux, Seyre, Regnault, Grandménil, Vincent, Julien, Denon, Visconti, Noland, Gorce, Caunay.

La séance est ouverte à trois heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Un Membre rend compte de la Marche du Concours ouvert pour la gravure en taille douce, et fait part du desir qu'ont témoigné les Concurrents qu'on les exemptât du second dessin d'esquisse et qu'on attribue au travail de la gravure le temps qui aurait été consacré à ce dessin. Après discussion il est décidé qu'il ne sera rien changé au règlement arrêté pour le concours.

Séance levée. Joachim Le Breton Secrétaire Simon Denon Président

Sur la proposition d'un Membre, tendante à obliger tous les Elèves qui entrent en loges pour les Concours de Peinture, Sculpture, architecture, gravure et musique d'exposer leurs travaux en quelque état qu'ils soient, il est nommé au scrutin une Commission de cinq Membres, savoir des Citoyens Moitte, Berric, Gossic, Heurtier et Regnault pour examiner cette proposition et en faire rapport à la Classe dans la prochaine séance.

Séance levée.

Donon Président

24. Séance du Samedi 12 Ventose an XII, à laquelle ont assisté les Citoyens Moitte, Dufouruy, Sajou, Grétry, Berric, Heurtier, Gossic, Regnault, Dumarest, Houdon, Julien, Viel, Dejoux, Vauspandouck, David, Jeuffroy, Caunay, Grandmeuil, Roland, Visconti, Denon, Chalgrin, Vincent, Seyre.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. Sa rédaction en est adoptée.

Un Membre observe que l'article du Règlement relatif aux Concours pour la gravure, qui accorde aux concurrents trois heures pour faire tirer des épreuves de leurs planches chez tel Imprimeur qu'il leur plaît; peut être sujet à plusieurs inconvénients, la Classe, éplorant cet article, arrête que les concurrents seront tenus de faire tirer les épreuves de leurs planches chez un seul et même imprimeur, elle choisit pour cette opération le Cit. Rambold habile Imprimeur en taille douce: la classe invite en outre le C. Berric l'un de ses membres, à surveiller tous les détails relatifs au Concours de gravure qui va avoir lieu.

Le Président invite les Membres présents à se trouver demain Dimanche à dix heures, Salle du Lycée, pour y juger le premier Concours d'Essai pour les grands prix de gravure.

La Commission chargée dans la séance précédente d'examiner les moyens propres à engager les Elèves qui concourent aux grands prix à terminer leurs ouvrages fait son rapport, le quel, après avoir été discuté article par article, est adopté ainsi

qu'il suit:

Les Citoyens Gossic, Moitte, Berric, Regnault et Heurtier, après avoir délibéré sur le meilleur moyen à proposer à la classe, pour contraindre les concurrents aux grands prix de Peinture, Sculpture, architecture, gravure et Musique à ne pouvoir se retirer du concours, sous quelque prétexte que ce soit, sont convenus des articles ci-après.

Article 1^{er}

Tous les Elèves concourant pour les grands prix de Peinture, de Sculpture, d'architecture, de gravure et de musique, seront instruits, avant d'entrer en loge, qu'ils sont rigoureusement assujétis à exposer leurs ouvrages dans l'état où ils seront à la fin du Concours, terminés ou non.

Article 2^o

Les Elèves Sculpteurs ne pourront s'excuser en pretextant la chute accidentelle de leur Bas-relief. Le Bas-relief brisé par accident ou autrement sera exposé dans l'état où il se trouvera. Les Elèves sculpteurs seront de plus assujétis à modeler leurs Bas-reliefs avec de la terre grise ordinaire et non avec aucune autre.

Article 3^o

A l'égard des Elèves de Musique, les juges feront un rapport, qui sera rendu public, sur l'état du travail de chaque élève à la fin du concours.

(Observation particulière)

Les Commisaires proposent à la Classe d'admettre de droit aux Concours pour cette année, en les dispensant du concours d'Essai, les Elèves qui ont remporté les premiers prix de Peinture, Sculpture et architecture, l'année dernière.

Signé à la Minute Regnault, Berric, Moitte, et Heurtier.

Un Membre propose de dispenser du Concours d'Essai qui précède le concours définitif pour les grands

prix, ceux des Elèves de l'Ecole d'Architecture qui ayant remporté des prix d'Emulation ont par cela même déjà donné preuve d'un talent suffisant pour être admis à concourir.

Un autre Membre propose d'étendre cet avantage à ceux des Elèves des autres écoles qui auront remporté les seconds grands prix.

La classe après avoir discuté ces deux propositions, ajourne sa décision à sa séance prochaine.

Séance levée.

Joachim Mouton
Secrétaire

Denon Président

25. Séance extraord.^{re} du Dimanche 13 Ventose.

Le Dimanche 13 Ventose, à dix heures du matin, la classe s'est réunie dans la Salle du Caecoon, à l'effet de juger le 1^{er} Concours d'essai pour le grand prix de gravure.

Sur sept Dessins, cinq ont été admis par voie de scrutin et dans l'ordre suivant, savoir en premier lieu, celui portant le n.º 4 du C.^{me} Laurent élève de son père. - en second, le n.º 1. Demoulemestre, élève de Berric. - En 3.^e lieu le n.º 5 du C.^{me} Nichoume - en quatrième lieu du C. Arvid élève de son père et au 5.^e Caug le dessin n.º 2 du C.^{me} Masquellier, élève de son père.

La classe décide également que la statue dite le Discobole sera celle que les concurrents dessineront pour le second concours d'essai.

Séance levée.

Denon Président
Joachim Mouton
Secrétaire

26. Séance du Samedi 19 Ventose an XII,

à laquelle ont assisté les Citoyens Breuchier, Vieu, Sajou, Dumarest, Le Preston, Rye, Boudon, Julien, Grandmencil, Berric, David, Dejoux, Bequaulte, Vanspaendonck, Caunoy, Vincent, Holand, Visconti, Moitte.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu.

La rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Paris architecte, qui donne la dénomination du titre de correspondant de l'Institut. La classe Arrête que son nom sera rayé de la liste de ses correspondans.

Le C.^{me} Mouton invite les membres de la classe à assister à la séance publique de l'athénée des arts, qui se tiendra demain 20 Ventose.

Il en fait l'addition suivante aux dispositions relatives au concours pour la gravure.

Les Concurrents qui voudront faire tirer des épreuves de leurs planches les remettront au Surveillant pour les porter chez l'Imprimeur Rambou, choisi par la classe. Le Surveillant les rapportera de suite aux Concurrents avec le nombre d'épreuves qui aura été demandé. Les concurrents ne pourront sortir sans avoir montré chaque jour et leurs planches et les épreuves qu'ils auront fait tirer. Les planches ni les épreuves ne pourront sortir des loges des concurrents.

Séance levée.

Joachim Mouton
Secrétaire

Denon Président

27. Séance du Samedi 26 Ventose an 12,

à laquelle ont assisté les Citoyens Bequaulte, Sajou, Dubouruy, Jétry, Dumarest, Berric, Vanspaendonck, Boudon, Dejoux, Grandmencil, Dejoux, Moitte, Le Preston, Julien, Chalgrin, Vieu, Denon, Ponce, Holand, Caunoy, Vincent, Jeuffroy.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

La discussion est ouverte sur plusieurs dispositions relatives aux Concours pour les prix. Il est successivement arrêté 1.^o que les Elèves qui ont remporté les premiers grands prix de l'an XI, seront dispensés, pour cette année seulement, des concours d'essai et qu'ils entreront de droit en loge pour le concours définitif. 2.^o Que les Elèves qui ont remporté les seconds grands prix

de la même année seront tenus à tous les Concours d'essai qui précèdent les concours définitifs.

Après avoir entendu le Rapport de la Commission chargée de proposer des moyens propres à engager les élèves qui concourent aux grands prix à terminer leurs travaux, la classe après l'arrêté suivant.

Article 1^{er}

Tous les élèves concourans pour les grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, de gravure et de musique, seront instruits avant d'entrer en loge, qu'ils sont rigoureusement assujétis à exposer leurs ouvrages dans l'état où ils seront à la fin du concours, terminés ou non.

Art. 2^o

Les élèves sculpteurs ne pourront s'excuser en prétextant la chute accidentelle de leurs Bas-reliefs. Le Bas-relief brisé, par accident ou autrement sera exposé dans l'état où il se trouvera. Les élèves sculpteurs seront de plus assujétis, pour modeler leurs Bas-reliefs, à se servir de terre grise ordinaire et non d'aucune autre.

Art. 3^o

À l'égard des élèves de musique, les juges feront un rapport qui sera rendu public, sur l'état du travail de chaque élève à la fin du concours.

Art. 4^o

Les élèves de l'École nationale d'Architecture qui ont remporté des seconds grands prix, ceux qui ont obtenu un prix d'émulation sur un dessin rendu, ou deux prix d'émulation sur des esquisses sont admis à concourir à aux esquisses des grands prix, sans subir l'épreuve du concours d'essai.

La Classe arrête de plus
1^o Que les élèves qui ont remporté les premiers grands prix de l'an XI, pour cette année seulement, des concours d'essai et qu'ils entrent de droit en loge pour le concours définitif.
2^o Que les élèves qui ont remporté les seconds

grands prix de la même année, seront tenus à tous les Concours d'Essai qui précèdent les concours définitifs.

Séance levée.

Méhus vice président
Joachim Leblaton
Secrétaire perpetuel

28^e Séance extraord. Du Dimanche 27 Ventose an 12,

Le Dimanche 27 Ventose, à dix heures du matin, la classe s'est réunie dans la salle du Lycée, pour le jugement des Esquisses de ce concours d'essai de peinture et sculpture. Les Esquisses pour le concours de peinture, étaient au nombre de 48 et les esquisses pour le concours de sculpture au nombre de 12.

Le résultat du scrutin admet à la majorité absolue pour continuer le concours (et dans l'ordre suivant) les Esquisses numérotées 7 de Henry, élève du C. Regnault ; 14 de Chancelot élève du C. Vincent ; 12 de Dupuis élève du C. David ; de Boisselier, de Bonier, de Sollier élèves du C. Regnault ; 11 d'Odessaerd, élève du C. David ; 10 de Fleury, élève du C. Regnault, 9 de Rouyet élève du C. David ; 8 de Nautier, de Brocas élèves du C. Regnault ; de Pallière, élève du C. Vincent ; de Dominique Dupuy ; de Caminade élèves du C. David ; 7 de Forestier élève du C. Vincent.

Les Esquisses de sculpture étaient au nombre de 11. Celles numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10 et 11 sont admises à l'unanimité et dans l'ordre suivant.

n^o 1 de Laitte, élève du C. Dejean ; n^o 6, de Saucelot élève du C. Dejean ; n^o 2, de Matt, élève du C. Dejean ; n^o 5, de Canters élève du C. Dejean ; n^o 11, de Valois élève du Cit. Mornot ; n^o 3, de Picaud élève du Cit. Boudon ; n^o 4, d'Hottenville élève du C. Moitte ; n^o 7, de Grod élève du C. Ramey ; n^o 8, de Caloigne élève du C. Chaudet ; de Ricard, élève du C. Ramey. L'Esquisse n^o 9, de facius élève du Cit. Dejean, obtient aussi une majorité absolue et est admise comme les dix précédentes.

Les Membres présents ont signé le Procès-verbal de ce jugement sur le registre de l'École.
Séance levée.

Méhus vice président
Joachim Leblaton
Secrétaire perpetuel

29.

Séance du Samedi 3 Germinal an 11, à laquelle ont assisté les Citoyens Regnault, Sajou, Goudon, Dumaxut, Lafourmy, Julien, Vien, Visconti, Bervie, Beurrier, Le Breton, Vincent, Dejous, Moitte, Méhul, Roland, Caunay, Van Spaendonck, Grandménil, Goussier, Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Cit. Crechard sollicite des Commissaires pour assister à une expérience d'une machine pour sauver les incendies, expérience qui aura lieu vendredi prochain. La Classe nomme les CC. Chalgrin et Dejous pour assister à cette expérience.

Un Membre au nom de la Section de Musique, fait au nom de cette section le rapport suivant, qui est adopté.

La Section de Musique, après avoir examiné le manuscrit intitulé: L'art de la musique, théorie pratique générale et élémentaire, par M. Ney, pense qu'elle doit s'abstenir de porter un jugement détaillé sur un ouvrage qui ne présente qu'une compilation du système de Rameau, simplifié par d'Alembert, amplifié par Bethiry et abrégé par Bouvier. Ce système ingénieux, mais incomplet, a fait tout le bien qu'il pouvait faire. Les principes incontestables qu'il renferme ont été généralement adoptés, et sont devenus des axiomes dans nos Ecoles de musique. En cherchant à les reproduire sous une forme nouvelle qui ne change rien au fond, M. Ney prouve qu'il est instruit mais n'instruit pas; et son travail augmentera la réputation de Rameau, sans établir la sienne. On rencontre pourtant dans l'ensemble de son ouvrage des détails qui lui appartiennent et aux quels la section de Musique doit des éloges.

Le cercle dans lequel M. Ney renferme les tons majeurs et leurs relatifs mineurs, est une manière ingénieuse de représenter à l'œil la nombreuse famille des modes et le degré de parenté que ces modes peuvent

avoir entre eux.

Enterrinant son rapport, la Section de Musique croit devoir inviter M. Ney à donner plus de clarté à certaines définitions qui sont peu intelligibles. Celle de la mélodie est entre autres peut paraître obscure. La voici: Les notes de plusieurs sons, réunies pour être effectuées successivement, forment ce que l'on appelle un chant. De la resonnance d'un chant doit résulter la mélodie. La mélodie s'obtient par des combinaisons variées des sons dans un mode et surtout par des passages et retours successifs d'un à un autre, à plusieurs ou à divers des vingt quatre modes des gammes de chant.

On pourrait citer d'autres exemples semblables, mais la section de Musique pense qu'un simple avis suffit à un auteur qui a du mérite et de la modestie.

Signé à la minute Goussier, Götty et Méhul.

Sur l'observation d'un membre, on discute la question de savoir s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures pour que la Classe ait au besoin justifier l'identité des ouvrages sur les quels elle a ordonné et adopté des Rapports de Commissaires. Après avoir considéré la question sous divers points de vue, la Classe arrête qu'il sera nommé une commission pour s'occuper de cet objet et lui en faire un rapport.

Le Cit. Louis Petit Hadel lit un résumé des preuves qui appuient sa théorie sur l'archéologie des monuments primitifs de l'histoire grecque.

Séance levée.

Joussier de Monton

Vincent

30.

Séance extraordinaire du Samedi 10 Germinal an 12.

La Classe réunie à dix heures du matin, dans la salle du Vaucouon, procède à l'examen et au jugement du second concours d'Essai pour les grands prix de peinture et sculpture. Les scrutins successifs admettent à entrer en loges les Citoyens auteurs des figures ci-dessous désignées et dans l'ordre suivant, savoir, pour la peinture: 1.° la figure marquée H d'Odweber, élève du Cit. David;

2.^o Celle marquée I, de Rouget, élève du C. David; 3.^o Celle marquée K, de Saulnier, élève du Cit. Bequault; 4.^o Celle marquée E, de Sellier, élève du C. Bequault; 5.^o Celle marquée B, de Chasselat, élève du Cit. Vincent; 6.^o Celle marquée D, de Boimelier, élève du C. Bequault; 7.^o Celle marquée M, de Brocas élève du Cit. Bequault. Le Cit. Petit-Nadel ayant remporté le 1.^{er} grand prix de l'an XI.

Le résultat des scrutins pour le jugement des Esquisses de sculpture, admis dans l'ordre qui suit: 1.^o La figure notée G, de Hollerille, élève du Cit. Moitte; 2.^o Celle notée E, de Matte, élève du C.^o Mommot; 3.^o Celle notée A, de Haitie, élève du C.^o Dejoux; 4.^o Celle notée F, de Butschiel, élève du C. Houdon; 5.^o Celle notée P, de Caulerel, élève du Cit. Mommot; 6.^o Celle notée V, de Valois, élève du C. Mommot.

Le Cit. Louis Petit-Nadel continue la lecture du résumé des preuves qui appuient sa thèse sur l'Archéologie des monuments primitifs de l'histoire grecque.

La Classe a décidé de former dans la séance du samedi 3 germinal, à l'effet d'examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures, pour que la classe pût, au besoin, justifier l'identité des ouvrages sur les quels elle a ordonné et adopté des rapports de commissaires. Les Citoyens Vincent, Dufouruy et Heurtier sont nommés au scrutin pour former cette Commission et faire un rapport sur la question proposée.

Le Cit. Louis Petit-Nadel continue la lecture du résumé des preuves qui appuient sa thèse sur l'Archéologie des monuments primitifs de l'histoire grecque.

La séance levée.

Le Procès-verbal de cette séance est signé par tous les membres présents, sur le registre de l'école.

Joseph Le Breton
Secrétaire perpétuel

Vincent

Séance du Samedi 10 Germinal an XI, à laquelle ont assisté les Citoyens Bequault, Dumarest, Sajou, Jeuffroy, Houdon, Vien, Le Breton, Dejoux, Vincent, Grandmoulin, Lampsac, Bonnet, Berrie, Julien, Moitte, Vincent, Caunay, Roland, Mébul.

La séance ouverte à 3 heures. Le Procès-verbal de la séance du 3 germinal, dont la rédaction est adoptée. La classe procède à la nomination d'une Commission

qu'elle avait décidé de former dans la séance du samedi 3 germinal, à l'effet d'examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures, pour que la classe pût, au besoin, justifier l'identité des ouvrages sur les quels elle a ordonné et adopté des rapports de commissaires. Les Citoyens Vincent, Dufouruy et Heurtier sont nommés au scrutin pour former cette Commission et faire un rapport sur la question proposée.

Le Cit. Louis Petit-Nadel continue la lecture du résumé des preuves qui appuient sa thèse sur l'Archéologie des monuments primitifs de l'histoire grecque.

La séance levée.

Joseph Le Breton
Secrétaire perpétuel

Mébul

32.^o Séance extraord.^{re} du Lundi 12 Germinal an XI,

La Classe réunie à sept heures du matin, pour donner le sujet du grand prix de peinture, choisit la mort de Thucydion, vies des hommes illustres de Plutarque, traduction de M. Dacier, VI.^o vol. in-4.^o, p. 435. "Quand ils furent arrivés dans la prison, Thucydippe voyant sa ciguë, que l'on broyait, se désespérait et pleurait son infortune, disant que c'était à tort qu'on le faisait mourir avec Thucydion. Eh quoi, lui dit Thucydion, n'est-ce pas une grande consolation pour un homme comme toi, de mourir avec Thucydion?"

"Quelqu'un de ses amis lui ayant demandé s'il avait quelque chose à mander à son fils. Oui certainement, dit-il, j'ai quelque chose d'important à lui mander, c'est qu'il ne cherche jamais à se venger des Athéniens, et qu'il perde le souvenir de leur injustice. Et comme Nicoctès, qui était le meilleur et le plus fidèle de ses amis, lui demandait en grâce qu'il lui permît de boire le poison avant lui; Ah Nicoctès! lui répondit Thucydion, tu me fais là une demande bien dure et bien triste pour moi! mais puisque je ne t'ai jamais rien refusé pendant ma vie, je t'accorde encore ce dernier plaisir, avant ma mort."

"Quand tout les autres eurent bu, il se trouva que le poison s'ent à manquer, et qu'il n'y en avait plus pour Thucydion. L'exécuteur dit qu'il n'en broyerait pas davantage, si on ne lui donnait douze drachmes, qui étaient le prix que chaque dose coûtait. Comme cela emportait du temps et causait quelque retardement, Thucydion

appella un de ses amis, et lui dit que puisqu'on ne pouvait pas mourir gratis à Athènes, il le priait de donner ce peu d'argent à l'exécuteur n. » *vis, de l'histoire traduction de M^{re} Dacis.*

La Classe charge des Commissaires de porter aux Ecoles huit copies du programme de ce sujet de prix. Le Secrétaire en fait lecture aux concurrents réunis et les Commissaires se retirent.

Séance levée. / Méhul vice pdt.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

33.

Séance du Samedi 17 Germinal an XII.

à laquelle ont assisté les Citoyens Regnault, Grétry, Sajou, Vauspauquon, Le Breton, Taunay, Dumarest, Gondou, Joffroy, Grandménil, Gondou, Reurtier, Roland, Dufourmy, Dejous, Julien, Moitte, Bernic, Vincent, David, Visconti.

La séance est ouverte à 3 heures. Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Cit. Bussy, Etc. Inspecteur des vivres, prie l'Institut n. de juger une Inscription latine ainsi qu'un dessin relatif à un développement de la garde du Consul. Cette lettre sera renvoyée à la Classe d'histoire et de littérature ancienne, juge compétente de l'Inscription. La Classe des Beaux Arts pense d'ailleurs que le dessin annoncé par la lettre du Cit. Bussy ne mérite point un examen particulier.

Plusieurs Membres font des observations relatives aux concours pour les grands prix. Après les avoir discutés la Classe s'en tient aux règlements existants.

Séance levée. / Méhul vice pdt.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

34.

Séance du Samedi 24 Germinal an XII,

à laquelle ont assisté les Citoyens Visconti, Regnault, Sajou, Taunay, Vincent, Vieu, Le Breton, Bernic, Dumarest, Gondou, Reurtier, Julien, Gosse, Dejous, Dufourmy, Grandménil, Roland, Moitte, David, Vauspauquon.

La séance est ouverte à 3 heures. Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire fait lecture d'une lettre par laquelle le Cit. Rondelet, architecte du Panthéon et membre du conseil des Bâtiments civils près le Ministère de l'Intérieur, offre à la Classe la 3^e livraison de son traité théorique et pratique de l'art de bâtir. — Déposé à la Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

Sur la proposition d'un Membre la Classe arrête de demander au Ministère de l'Intérieur la somme de trois mille frs qu'il est d'usage d'accorder aux Elèves qui concourent pour les grands prix, en indemnité des dépenses qu'ils sont obligés de faire. Il sera écrit en conséquence au Ministère et il lui sera représenté que les jeunes artistes manquent aujourd'hui d'un encouragement qu'ils trouvaient autrefois, lorsqu'ils annonçaient un talent marqué, pour un grand nombre de Français et étrangers qui leur demandaient des travaux.

Séance levée. / Méhul vice pdt.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

35.

Séance du Samedi 1^{er} Floréal an XII.

à laquelle ont assisté les Citoyens Reurtier, Le Breton, Sajou, Dufourmy, Visconti, Regnault, Raymond, Vieu, Gondou, Méhul, Bernic, Dumarest, Grandménil, Moitte, Vauspauquon, Gosse, Julien, Chalopin, Joffroy, Dejous, Denon, Roland, David, Vincent, Gondou.

La séance est ouverte à 3 heures. Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Les frères Piranesi font hommage à l'Institut de la gravure tiraiton des gravures avec le texte explicatif des monuments antiques du Musée napoléon. Les frères Piranesi seront remerciés et

la livraison offerte sera déposée à la Bibliothèque.

Un Membre, au nom de la Commission nommée dans la séance du 10 germinal, pour examiner s'il conviendrait de prendre des mesures pour que la Classe put au besoin constater l'identité des ouvrages sur lesquels elle a ordonné et adopté des rapports de sommisaires, fait la première lecture du rapport de cette Commission.

La discussion en est renvoyée à la seconde lecture.

Le Président propose, au nom du 1^{er} Consul, de nommer une commission pour examiner les moyens d'exécution d'un projet de colonne en fonte, adoptée pour la place Vendôme et faire les observations qui paraissent devoir améliorer ce projet. En conséquence la Classe nomme pour composer cette commission, les CC. Goudoin, Chalgrin, Levertier, David, Vincent, Moitte, Julien, Visconti.

Séance levée. / Mébul *vis part.*

Joachim Lejeune
Secrétaire perpétuel

36.

Séance du Samedi 8 Floréal an 12, à laquelle ont assisté les Citoyens Regnaud, Grétry, Dumarest, Sajou, Le Breton, Raymond, Vien, Dufourmy, Vauspaendonck, Julien, Dejoux, Visconti, Grandmènil, Moitte, Mébul, Berric, Goudoin, Lepe, Chalgrin, Goudoin, David, Levertier, Roland, Jeuffroy, Vincent, Denon, Gosse.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. Sa rédaction en est adoptée.

Le Président de la société libre d'Instruction prévient les membres de la Classe que la séance publique de cette société se tiendra dimanche prochain et que les Membres de l'Institut y seront reçus sur la présentation de leur médaille.

Le Président remet une note où sont exposés les points sur lesquels aura à délibérer la Commission chargée d'examiner le projet de colonne adoptée par le gouvernement pour la place Vendôme.

Cette note est ainsi conçue :

« Le conseil d'Etat a arrêté qu'il y aurait un monument

élevé sur la place Vendôme, que ce monument serait une colonne sur laquelle serait posée la statue de Charlemagne (qui était sur son tombeau à Oisy-la-Chapelle). Cette statue est en bronze et à 7 pieds de proportion.

« Le premier Consul a décidé que cette colonne serait faite sur le trait de la colonne trajane dont l'effet est connu, que son fût serait enrichi des figures des 108 départements montant en spirale et offrant une couronne à Charlemagne, et que ce monument serait exécuté en fer fondu.

« Le premier Consul a donné ordre au Citoyen Denon de demander à la Classe des Beaux-arts de l'Institut, d'examiner la solidité des moyens proposés et s'ils ne sont bien établis ou susceptibles de modification. Ces modifications seraient ^{elles} relatives à la solidité, à la conservation, aux moyens de prévenir l'oxidation de la matière par une couverture métallique ou autre couverture, et enfin à une économie, s'il y a lieu, dans l'exécution totale de ce monument.

« Le Citoyen Denon, chargé de présider à l'exécution de ce monument, prie les Membres de la Commission nommée à cet effet de vouloir bien admettre à quelques-unes de leurs séances le Cit. Chéry, architecte, qui a donné les modèles et fait le devis des dépenses de cette colonne de vouloir bien les examiner et s'entendre avec cet artiste sur les améliorations qui seraient proposées par la Classe.

« Le Cit. Denon propose aux Membres de la Commission d'appeler parmi eux un ou deux Chimistes des membres de la première classe de l'Institut, pour avoir leur avis sur les moyens de conservation des matières employées et sur une couverture qui put à la fois préserver les pièces de l'oxidation et ajouter à la richesse de la couleur minérale.

« Le Cit. Denon ajoute à cette prière celle de rapprocher le plus que possible les séances de la Commission, afin que les résultats qui doivent éclairer l'exécution de ce monument ne retardent pas les travaux qui doivent être commencés dans la saison où nous touchons »

Sur la proposition d'un Membre, il est fait lecture de la lettre que le Directeur général des musées

a fait insérer dans les journaux et par laquelle il invite à
 "libérer la sculpture des entraves de costumes qui arrêtent les
 " progrès de l'art sous le règne de Louis XIV et qui jettent
 " l'obscurité sous ceux de Louis XV et de Louis XVI. —"
 La Classe arrête qu'il sera écrit au Directeur général
 pour le féliciter d'avoir attaqué un préjugé qui a été
 funeste à l'art et qui lui oppose encore aujourd'hui
 beaucoup d'obstacles.

Séance levée.
 Jacques-Louis David
 Secrétaire perpétuel

37. Séance du Samedi 15 Floréal an XII

à la quelle ont assisté messieurs Regnault, Lajou, Raymond,
 Dumarest, Vidconti, Beurtier, Bernic, Julien, L'anspandonek,
 Le Breton, Vincent, Louden, Moitte, David, Loyer, Dejousse,
 Grand-ménil, Vien, Roland, Gouec, Méhul, Chalgrin,
 Du Souruy, Gondoin;

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. Sa rédaction en
 est adoptée.

Il est fait lecture de la lettre suivante :

Le Ministre de l'Intérieur

Au Secrétaire de la Classe des Beaux-arts de l'Institut.

J'ai reçu avec votre lettre, citoyen, le Règlement fait
 par la classe des Beaux-arts de l'Institut, pour diriger dans leurs
 études les compositeurs pensionnaires de l'École de Rome. (1)

J'ai approuvé toutes les dispositions de ce Règlement, et je me
 suis empressé de le faire passer au Directeur de l'École des Beaux-arts
 à Rome, pour qu'il en suive l'exécution.

Je vous salue. signé Chaptal.

On distribue des Programmes de l'Académie nationale
 des beaux Arts de Milan, transmis par le Ministre des relations extérieures
 de la République Italienne. — Le Secrétaire en accuse réception et
 remercie le Ministre.

(1) Le Règlement mentionné dans cette lettre, est transcrit à la page 97 de ce Registre.

La Classe procède à la nomination de deux Correspondans, dans
 la forme prescrite par le Règlement.

La première liste est composée de M. M. Pascheus, peintre à Turin;
 Omegantek, peintre à Anvers; Denis peintre à Naples; Flaxmann,
 sculpteur à Londres; Rosa spina, graveur à Bologne; Fabre, peintre
 à Florence; Samarie, sculpteur à Nantes; Réga, graveur en pierres
 fines, à Naples; Antholini, architecte à Milan.

M. M. Réga et Fabre obtiennent successivement la majorité
 absolue des suffrages; ils sont proclamés par le Président correspondans
 de la Classe des Beaux-arts de l'Institut national.

La Classe entend la seconde lecture du Rapport de la Commission
 chargée d'examiner s'il ne conviendrait pas de prendre des mesures pour
 que la Classe put au besoin justifier de l'identité des ouvrages sur lesquels
 elle a ordonné et adopté des rapports de Commissaires.

Les articles de l'arrêté proposé par la Commission sont mis
 aux voix et successivement adoptés. Ils sont ainsi conçus.

Article 1^{er}

Lorsque le Gouvernement demandera à la Classe des Beaux-arts
 l'examen d'un ouvrage, d'une découverte ou d'une question, il sera
 nommé sur le champ des Commissaires pour s'occuper de cet objet et
 en faire leur rapport dans le plus bref délai.

Art. 2^o

Dans le cas où pareille demande sera faite par une société
 ou par un particulier, on examinera d'abord de quelle nature est l'objet
 sur lequel la Classe est consultée.

Art. 3^o

Si c'est un traité ou un mémoire imprimé sur quelque un des
 arts qui sont du ressort de la Classe, ou bien une production de ces
 mêmes arts, qui puisse être regardée comme complète, telle qu'un
 tableau; un buste, une statue ou un bas-relief; un modèle ou un
 projet gravé d'Architecture; une estampe, une médaille, un Camee
 ou une pierre gravée; un instrument de musique ou une composition
 musicale déjà exécutée en public, alors il ne pourra ^{point} y avoir lieu à
 faire un rapport; mais, si la Classe le juge ^{convenable} ~~nécessaire~~, le Président
 pourra désigner un membre qui rendra un simple compte verbal ^{de}
 contenu ^{ou de la nature de} l'ouvrage. ~~ce~~ ce compte verbal ne sera
 pas sujet à Discussion.

Art. 4.

Si l'objet présenté à la classe est un traité ou un manuscrit sur les arts ; ou bien la simple esquisse d'un ouvrage de peinture, de sculpture ou d'Architecture, l'épreuve ou l'empreinte d'une gravure non terminée, enfin une composition musicale qui n'aurait pas été exécutée en public ; alors et dans le cas seulement où l'auteur aurait ^{présenté} la classe ^{de} donner son avis, elle délibérera s'il y a lieu ou non à nommer une Commission.

Art. 5.

Cette délibération se fera au scrutin par oui ou non et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 6.

Si il s'agit d'un manuscrit la classe, avant de passer au scrutin, entendra la lecture sinon de la totalité de l'ouvrage, au moins de ce qui paraîtra nécessaire pour donner une idée suffisante du sujet.

Art. 7.

La classe ayant décidé qu'il y a lieu à l'examen de l'ouvrage présenté, procédera de suite, au scrutin et à la pluralité relative des suffrages, à la nomination de trois commissaires au moins pour faire un rapport qui sera discuté et d'après lequel la classe formera son avis.

Art. 8.

Lorsque la classe aura donné son avis, l'objet sur lequel il aura porté sera déposé au secrétariat de l'Institut.

Art. 9.

L'auteur ne pourra l'en retirer qu'en le remplaçant par une copie fidèle, si c'est un manuscrit ou un dessin, et par un calque, un plâtre, ou une empreinte si c'est un ouvrage de peinture, de sculpture, ou de gravure.

Art. 10.

Ces copies, calques, plâtres ou empreintes seront signés ou cachetés par l'auteur et par le secrétaire perpétuel et resteront en dépôt au secrétariat pour y recourir au besoin.

Art. 11.

Sur la demande de l'auteur il pourra lui être délivré une expédition de la décision de la classe, ainsi que l'Extrait de ses procès verbaux : mais si l'ouvrage ou la question proposés ont

occupé plusieurs séances, il ne pourra être délivré extrait du procès verbal d'une séance séparément des procès verbaux des autres séances où il aura été question du même objet : l'extrait à délivrer devra comprendre tout ce qui se sera passé relativement à l'objet dont il s'agit.

Art. 12.

Ces Extraits seront exactement vérifiés et certifiés par le secrétaire de la classe ; et dans le cas où, en les publiant on se permettrait de les tronquer ou d'en altérer le sens, le secrétaire ^{perpetuel} est autorisé à les rectifier au plutor par la voie de journaux ou par tout autre moyen qu'il jugera convenable.

Signé à la minute Vincent, Beutier et Dufourmy.

La séance est levée.

Joachim Leblond
Secrétaire perpétuel

Méhus Vice pr.

38. Séance du Samedi 22 Floréal an X.

à laquelle ont assisté Messieurs Beutier, Leblond, Gondoin, Visconti, Moitte, Chalgrin, Vincent, Sajou, Dufourmy, Dumouris, Jeuffroy, Raymond, Roudon, Mandprendonck, Dejoux, Vien, Grandjeu, Roland, Goussier, David,

La séance est ouverte à 3 heures

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Un Membre fait au nom de la Commission nommée pour assister à l'expérience d'une machine de C. Trechoix, destinée à porter des secours dans les incendies, son rapport.

Il est mis aux voix et adopté avec une modification que les Commissaires sont invités à faire.

Le rapport est ainsi conçu : (Voyez page 133. de ce registre)

Séance levée.

Joachim Leblond
Secrétaire perpétuel

Méhus Vice pr.

39.

Séance du Samedi 29 Floréal an XII,
à la quelle ont assisté messieurs Regnault, Dumarey,
Lajou, Vien, Jeuffroy, Boudon Dufouruy, Sanspaucaudouet, Berric,
Denon, Visconti-Raymond, Moutte, Seyre, Launay, Dejoux,
Grand-maül, Gossec, Noland, Le Breton, Vincens, Méhul, Julien,
Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Président offre aux Membres de la Classe une médaille à la fortune préservatrice, qu'il a fait frapper en mémoire de la conservation de celui qui tient les rênes du gouvernement de la France. La classe remercie son président.

Mr. Landon prie la classe des Beaux-arts d'agréer le 2^e volume de la vie des peintres contenant la suite de l'œuvre du Dominiquin et le 5^e des annales du musée. Il prie encore la Classe de promettre qu'il lui dédie l'œuvre de Raphaël.

La Classe accepte avec plaisir les volumes et la proposition de Mr. Landon; elle charge le secrétaire perpétuel de le lui témoigner.

Il est fait lecture d'observations adressées par Mr. Praxinos à l'un des commissaires pour l'examen des projets de colonne destinée pour la place Vendôme.

La Commission chargée de l'examen des projets de cette même colonne, fait le rapport suivant, qui est adopté à l'unanimité, après deux lectures,

En réponse aux questions qui ont été soumises, au nom du gouvernement à la classe des Beaux-arts, sur la colonne dite de Charlemagne, que le gouvernement a décidé devoir être revêtue de fonte de fer.

- 1^{re} question: consulter la classe sur la solidité des deux projets proposés, et savoir s'ils sont bien établis?
- 2^e question: sont ils susceptibles de modification?
- 3^e question: sur les moyens de prévenir l'oxidation?
- 4^e question: sur l'économie, s'il y a lieu?

Réponse à la première question: consulter la Classe sur la

solidité des deux projets proposés, et savoir s'ils sont bien établis?

L'idée de la Colonne dont les Carcasses est toute en fer, nous paraît inadmissible, sous les rapports de la construction et de la solidité, sans parler de la dilatation et des effets météorologiques que pourrait éprouver une masse aussi énorme de fer, et sur lesquels la classe des sciences physiques & mathématiques peut avoir des observations à faire.

Nous sommes loin de croire qu'il faille rejeter une chose parcequ'elle n'a jamais été tentée. L'exemple des Tours en fer que l'on vient d'exécuter, si l'on fixe point encore l'opinion sur leur durée et leur solidité, est au moins un encouragement donné à l'art de la Métallurgie et un nouvel emploi à faire de la richesse de nos mines; mais attendons de l'expérience la connaissance positive des effets qu'ils subiront sous les secousses des gros fardeaux qu'ils seront destinés à porter.

Nous sommes effrayés de la proposition d'exécuter des montans de fer de 90 pieds de hauteur, perpendiculaires, composés de dix morceaux chacun, entaillés pour être réunis et n'en former qu'un seul. Est bien que puisse être fait l'ajustement de ces réunions, qui assurera qu'un tenon ou une mortaise, n'aura point dans son intérieur quelque fissure ou craquelure, qu'on n'aura pu apercevoir? alors que deviendra la totalité de l'ouvrage? Ces montans de 90 pieds de hauteur sans coupes, tachés de mortaises et de trous de boulons nécessaires pour y enlancer les Entretôises qui se succèdent les unes sur les autres, soit pour porter les marches, soit pour porter les plaques de sculpture en fonte dont ce monument doit être décoré, et aussi pour la réunion de toutes les parties dans leur ensemble.

Un autre inconvénient, non moins grave, c'est la manière dont on fait supporter les plaques de fonte qui doivent décorer la colonne; elles sont suspendues par des Crochets qui n'ont d'adhérence avec les plaques que par des vis. On a ajouté, il est vrai, à chacune de ces plaques six autres vis, qui seraient placées extérieurement sur chacun des montans de 85 pieds. L'on peut juger par là de la quantité de trous et d'entailles qu'il faudrait faire aux montans; ajoutons y l'inconvénient de recouper ces vis à l'extérieur, et les taches que cela produirait

si la couverture que l'on se propose d'y appliquer devait se faire par le feu, qui est probablement le seul moyen qui puisse résister aux siècles que la durée de cette Colonne doit parcourir.

Neuf montans de fer de 85 pieds, forment la circonférence extérieure de la colonne. Ces montans ne peuvent point porter aplomb à cause de la diminution de la Colonne; mais cette circonstance diminuerait de beaucoup leur solidité et exigerait un soin particulier pour leur emmanchement sur des plans inclinés, soin que les Ouvriers ne prennent jamais, malgré la surveillance la plus active.

Nous pourrions nous étendre davantage en parlant du couronnement, du chapiteau, de la base, tous construits en fer, et qui présentent les mêmes difficultés pour la pose et la solidité; tous les revêtement en fonte ne pouvant être arrêtés que extérieurement.

Qu'on se représente un faisceau de dix-huit montans de fer de 85 et 90 pieds de hauteur, sur une base de 8 pieds de diamètre, dont chaque montant est de 3 et 4 pouces de circonférence. Quelle solidité ce faisceau de montans mutilés, comme on l'a dit plus haut par les trous des mortaises, des vis et des Boulons, peut-il présenter? Tout fait craindre qu'un Edifice, en apparence aussi fragile, ne s'écroule en un instant; un seul Tenon rompu, le moindre battement ^{ou} réaliserait ^{une} crainte.

D'après ces considérations, nous croyons devoir dire qu'il conviendrait de s'en tenir au deuxième projet, qui réunit le double avantage de ne point présenter la totalité des inconvénients du premier et d'offrir une économie très grande.

Deuxième projet.

Le proposition de construire le noyau en pierre de Roche, rassure sur la solidité; mais les mêmes reproches subsistent sur les armatures de fer destinées à supporter les fontes.

Les armatures du Piedestal, de la base, du fût de la colonne, du Chapiteau et du couronnement, deviendront absolument inutiles et même dangereuses étant, comme

dans le premier projet, un composé de Tenons, de Mortaises, de Crochets, de vis; tous moyens qu'il faut proscrire dans un monument de ce genre, exposé aux intempéries des saisons et à l'action des siècles.

Deuxième question: s'ils sont susceptibles de modifications?

Nous prenons que les deux projets sont non seulement susceptibles de modifications, mais qu'il est nécessaire de les modifier; et pour le faire mieux sentir, nous allons mettre sous les yeux de la Classe un dessin de la même Colonne, dans les proportions des deux projets présentés, et qui ne différera que par les moyens de construction.

Nous proposons de construire la colonne en pierre dure, depuis et compris le piedestal, jusqu'à compris le couronnement qui supportera la figure. Aucun lit de pierres ne serait coulé ni fiché; ils seraient tous placés à sec et sans mortier, avec les précautions requises par l'art. Toutes les pierres de chaque assise seraient cramponnées ensemble et les crampons scellés en plomb. Il ne serait employé dans toute cette construction, que le fer nécessaire aux crampons.

Les plaques de fonte seraient divisées par morceaux d'environ 4, 5 et 6 pieds de longueur, plus ou moins: toutes auraient la hauteur des assises qui sont indiquées par les divers membres et moulures qu'elles doivent former. Il y aurait à chaque plaque, selon leur longueur, des épaulements en haut et en bas coulés avec la plaque; dans ces épaulements il y aurait des yeux forts, solides, et dans les quels on passerait des crampons de fer qui, scellés dans le noyau de la Colonne à 12 ou 15 pouces de distance du nud, fixeraient solidement les plaques.

Le même procédé aurait lieu pour toutes les parties du monument.

A l'égard des Bas-reliefs qui forment la spirale, on pourrait objecter que les fontes étant placées par assises horizontales, couvriraient souvent les figures; mais à l'imitation de la colonne trajane, on éviterait que les têtes et les mains fussent jamais coupées, et les Sculpteurs composeraient leurs figures ou leurs Sujets de manière que rien d'essentiel ne fût, ou

que très rarement, interrompu par les joints qui sont inévitables, mais que l'art du fondeur et du Ciseleur rendrait imperceptibles: c'est pour cette raison que nous recommandons avec instance, pour éviter le moindre tassement qui briserait les fontes, de ne construire cette colonne qu'à pierres sèches et d'un appareil rigoureux. Ses assises droites et nivelées à la règle de fer et planées au grès.

Quoique nous préférions pour la solidité de la construction et la facilité de la pose des fontes, que leurs assises soient horizontales, nous croyons cependant qu'il serait plus avantageux à la sculpture de n'avoir que de joints horizontaux, et pour les éviter, nous proposons de suspendre les plaques du fût de la Colonne, comme l'a indiqué le Cit. Chéry, mais en employant un autre moyen, qui consisterait à faire couler avec les plaques les Crochets, ainsi qu'on le voit dans notre Dessin; et comme ces plaques, présentant des losanges de 11 pieds trois pouces de hauteur, sur 2 pieds 6 pouces de largeur, on diviserait la hauteur en trois assises qui porteraient des Crochets, au moyen desquels les plaques seraient solidement soutenues. Les Crochets seraient placés au niveau des lits de chaque assise, pour ne point interrompre l'exactitude de la construction, qu'on ne peut trop recommander.

Pour éviter que les joints verticaux tombassent à plomb les uns des autres, on donnerait aux plaques, à chaque révolution de spirale, trois ou quatre pouces de plus ou de moins de largeur.

Troisième question: Sur les moyens de prévenir l'oxidation. La Classe des sciences physiques et mathématiques, peut seule donner des lumières sur ce sujet. Il n'est point à notre connaissance que l'on ait encore éprouvé de convertir Métallique du fer de fonte, et les renseignements que nous avons cherchés à nous procurer auprès des personnes instruites en métallurgie, n'ont point été satisfaisants. Tous s'accordent à dire, et nous sommes parfaitement de leur avis, qu'aucune espèce de Vermeil ne serait assez durable. Les marbres même les plus

durs ne sont point à l'abri d'être attaqués par le temps. Si l'on employait le Vermeil, ou une couleur à l'huile, il n'y a point de doute qu'il ne fallut recommencer tous les dix ans. On pourrait peut-être trouver un moyen d'enduire la fonte d'une couche de cuivre à la manière des doreurs sur métaux. L'expérience seule constaterait ce procédé.

Quatrième question: Sur l'économie, s'il y a lieu? Sur le devis de la Colonne avec noyau en pierre, on a porté la serrurerie à la somme de 28,333 francs; mais dans cette somme est comprise celle de 2,820 fr^s pour les Sâtrou; ainsi cote celle de 25,513. fr. c.

Le premier Consul ayant demandé le revêtement de la colonne en fonte, on est d'avis de supprimer le piédestal en granit dans le revêtement de 3 pouces d'épaisseur, ne présente point assez de solidité. De plus, il en résulterait une assez forte économie; car ce revêtement en granit coûterait, d'après le devis, 54,636 francs, et en le remplaçant par des fontes, qu'on estime environ 4636 francs, il resterait une économie de 50,000. - "

Total de la diminution que l'on pourrait obtenir sur le projet avec noyau en pierre: d'une part 25,513. fr. et de l'autre 50,000 fr^s cy 75,513. - "

Mais les fers pour les Crochets nécessaires à la construction de la Colonne, suivant le système de vos commissaires, pourraient coûter environ 5000 fr^s à défaut, cy 5000. - "

Appercu de la Diminution 70513. fr. c.

Colonne toute en fer de serrurerie, suivant le devis de M^r. Chéry.

La serrurerie s'élève à 170,132 fr^s; mais en la supprimant en totalité, il faudrait soustraire

1^o Le prix que coûterait la construction en pierre, qui monte à 29,901 fr^s suivant le devis.

2^o Le prix des Crochets, suivant le système de vos Commissaires, estimé 5000 francs; lesquelles deux sommes

sous ensemble elle de 34901 à diminuer ;
 reste celle de 135531.^f
 Sous la suppression du Piedestal en revêtement de granit
 comme en l'article précédent et pour même cause... 50000.^u
 La différence qu'il pourrait y avoir entre la construction
 totale en fer, y compris le piedestal revêtu de granit,
 d'après les moyens que vos commissaires vous proposent,
 serait donc d'environ 185531.^f

La classe n'étant point consultée sur la partie de l'art,
 proprement dit, et sa mission étant bornée à la partie scientifique
 de la construction, vos commissaires, malgré leur zèle, se sont
 abstenus de toutes observations qui dépasseraient les bornes de la
 mission que vous leur avez confiée.

Il est facile de concevoir que les changements proposés par la
 commission, exigeraient de la part du Cit. Thiéry, architecte
 chargé de l'exécution de cette colonne, de nouveaux devis.

On n'a pas besoin d'observer que la fondation de la Colonne
 doit être d'une construction rigoureuse, ainsi qu'on l'a dit, parce
 le Piedestal et le fût en pierre de cette même Colonne. Le Cit.
 Thiéry n'omettra pas cette première précaution.

Signé à la minute : Heurtier, Chalgrin, Moitte, Julien,
 Gondoin, Vincent, Visconti, David, Le Breton.

Après avoir entendu deux lectures du rapport ci-dessus,
 la classe a pensé qu'il conviendrait de faire le Piedestal de la
 Colonne en granit de France massif et pour le surplus elle a
 adopté unanimement le rapport de ses Commissaires.

Il en sera transmis une expédition au Directeur général
 des Musées qui a été chargé par le Gouvernement de consulter
 la Classe.

Séance levée.
 Joseph-Louis Le Breton
 Secrétaire perpétuel

40. Séances extraordinaires, pour les Concours du
 grand prix d'Architecture.

La classe des Beaux arts s'est assemblée extraordinairement le
 mardi 2 Prairial, vendredi 5 et samedi 6, pour juger le Concours
 d'Essai, pour arrêter le sujet du grand prix d'Architecture et pour
 juger les Esquisses des Concurrents.

Dans la séance du 2, tenue à dix heures du matin, dans la
 Salle du Lycée, la Classe après avoir examiné le concours
 d'Essai composé de vingt-trois Esquisses, d'un projet de Douanes,
 sujet que le Professeur avait donné; trois des concurrents ont été jugés
 capables de continuer à Concourir dans l'ordre suivant:

neveu, élève de M. Seyre - Crovis. - Le Sueur. - Le noble -
 Debray. - Luitard - Boullée - Specker - et les M. Percier.

Dans la séance du vendredi 5 Prairial, tenue à six heures du
 matin, dans la Salle de l'Institut, pour déterminer le sujet de prix,
 un Membre a d'abord proposé de donner pour sujet un projet d'hôtel
 de Ville. Un autre membre a proposé un projet de Palais impérial.
 On a procédé au scrutin pour choisir entre ces deux propositions.
 La majorité des votes a donné la préférence à un projet de Palais
 impérial; en conséquence il est nommé, selon l'usage, des commissaires
 pour proposer une rédaction du Programme. - Ces commissaires sont
 M. Gondoin, Heurtier et Dubourguet.

Après s'être occupé en particulier de la rédaction de ce programme,
 la Commission le soumet à la Classe, qui l'adopte unanimement.

Il est ainsi conçu:

La Classe des Beaux Arts de l'Institut national,
 donne pour sujet des grands prix d'Architecture de l'an XII,
 un Palais impérial à élever dans un des quatre
 principaux points de l'Empire sur les bords de la Mer ou d'un
 grand fleuve.

Ce Palais sera accompagné de toutes les dépendances nécessaires,
 comme Jardin d'agrément et d'utilité, commun pour les logements
 des officiers attachés à la Cour; Ecurie pour environ mille chevaux
 et des Casernes pour 4000 hommes tant infanterie que cavalerie.

Le Corps de logis principal destiné à l'habitation de
 l'Empereur, contiendra, outre tout ce qui est nécessaire à son service
 personnel, un appartement de parade dans lequel on

distinguera une salle du Trône précédée d'une magnifique galerie.

La superficie du terrain occupé par ce palais et ses dépendances sera de quatre millions de mètres.

Esquisses.

Pour les Esquisses, les Elèves feront le plan général de l'ensemble du palais, sur lequel les diverses dépendances ne seront indiqués qu'en masse seulement et par leurs noms écrits, sur une Echelle de 30 centimètres pour deux mètres.

Le plan du principal corps de logis destiné à l'habitation de l'Empereur, et une coupe de la galerie et de la salle du Trône, sur une Echelle d'un millimètre et demi pour mètre.

Dessins rendus

Pour les Dessins à rendre au net, on fera un plan général ou les dépendances indiquées en masse seulement dans l'Esquisse, seront détaillées, sur une Echelle d'un millimètre pour mètre.

Un plan particulier du principal corps de logis sur une Echelle de cinq millimètres pour mètre.

et la coupe de la galerie et de la salle du Trône sur une Echelle de dix millimètres pour mètre.

Les Esquisses terminées invariablement à l'Encre, seront remises au professeur demain samedi, 6 prairial, à 6 heures du matin.

Les projets rendus au net, seront remis le samedi 28 fructidor prochain.

Les mêmes Commissaires vous remettront le programme aux Concurrents.

Le lendemain 6 prairial, la Classe se réunira à onze heures dans la salle du Saccon où les Esquisses étaient exposées, et après les avoir examinées attentivement et avoir entendu les commissaires chargés de constater si les Concurrents s'étaient conformés au programme; la classe exclut au scrutin l'esquisse marquée C, pour avoir excédé les mesures prescrites: elle admet ensuite au scrutin et dans l'ordre suivant, l'esquisse II de Leducq élève de M. Lamoignon et Percier; Celle marquée K de L'Évêque, celle marquée N de Bourla, tous deux Elèves de M. Percier; celle marquée O de Châtillon élève de M. Lamoignon et Percier.

Celle marquée B d'Hypolite le Pal élève de M. Vaudouet et Percier. — Celle marquée Q de Bruyat, élève de M. L'Évêque. — Celle marquée M de Lebonq, élève de M. Desl'Épine.

Les auteurs des Esquisses ci-dessus désignées seront admis à entrer en loge.

Joaquim Leffreton Secrétaire général Méhul Vice-Pr.

4^e Séance du Samedi 6 Prairial an XI

à laquelle ont assisté M. emiers, Juffroy, Bequauch, Heurtier, Le Breton, Chalopin, Pajou, Vien, Dumarsais, Dufourcy, Moitte, David, Bouillon, Peyre, Dejoux, Julien, Berric, Vauspandouck, Roland Raymond, Denon, Visconti, Méhul, Gondoin, Grand-ménil, Jonec.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance du 29 prairial est lu. La rédaction en est adoptée.

Il en fait lecture d'une lettre de M. Laurent qu'une chute grave a forcé d'interrompre le concours pour le grand prix de gravure et qui demande une prolongation de temps proportionnée à celui de l'interruption à laquelle il a été forcé par ces accidents. Il annonce qu'il pourra reprendre le 21 les travaux du concours. La Classe accorde le délai demandé, pourvu que M. Laurent fasse constater et constater par ses Camarades l'accident qu'il allègue.

M. le Membre fait, au nom de la Commission chargée d'examiner les projets de Colonne pour la place Vendôme, un second rapport dont la Classe entend deux lectures et qui est ainsi conçu.

Quoique la classe des Beaux Arts ait cru devoir se conformer dans l'examen des moyens de construction et d'économie sur lesquels seule elle a été consultée, votre Commission vous invite néanmoins à ajouter aux observations relatives à la construction, la proposition de changer la statue qui doit couronner la Colonne sur laquelle vous avez entendu un premier rapport.

D'après les projets qui vous ont été soumis, la Statue de Charlemagne trouvée à Aix-Lachapelle, doit être placée sur la Colonne dont nous avons examiné les plans. Mais

Les 108 Départemens de la France offrent une Couronne à Charlemagne présente une idée qui paraît manquer d'exactitude, au lieu qu'en substituant une Statue de l'empereur Napoléon à celle de Charlemagne, on constaterait l'événement que le vœu de tous les Départemens et de tous les Corps constitués a provoqué: alors le monument deviendrait historique et l'interprète de ses sentimens de Français.

D'ailleurs la statue de Charlemagne est d'une trop petite proportion pour une élévation aussi grande; et si comme on le croit, cette considération a déterminé l'architecte à donner à son monument un diamètre beaucoup plus petit que celui de la Colonne Trajane, quoique cette dernière n'ait pas été élevée dans un espace aussi vaste que celui de la place Vendôme, il y aurait lieu de craindre que pour diminuer un premier inconvénient on ne tombât dans un plus grave: en effet la Colonne projetée pour un emplacement que les nouveaux percés de la place Vendôme rendront immense, n'aurait par même à beaucoup près, le diamètre de la Colonne de l'Hôtel de Soissons (la Halle au blé).

Le double inconvénient d'une statue et d'une Colonne de trop petites dimensions, disparaîtrait en substituant à la statue de Charlemagne une statue de l'empereur Napoléon à laquelle on donnerait les proportions convenables et l'architecte n'aurait plus d'entraves pour le diamètre ni l'élévation de sa Colonne.

Par ces considérations la commission propose à la Classe de demander le changement de statue ci-dessus expliqué et motivé.

Signé à la minute: Chalgrin, Vincent, Levertier, La Classe adopte ce second rapport à l'unanimité, et invite le Directeur général des musées, chargé par le Gouvernement de consulter la Classe sur ces projets de Colonne, à se mettre sous les yeux du Gouvernement.

Séance levée.

Joussier
Secrétaire

Président

42. Séance du 13 Prairial an X

A laquelle ont assisté Messieurs Regault, Dufourcy, Boudon, Dumarest, Sajou, Berwic, Teaffroy, Gorsec, Peyre, Le Breton, Raymond, Julien, Levertier, Dejoux, Grand-ménil, Péchul, Moitte, Rolland, Vanpraendonck, Vincent, Piconti, Chalgrin.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente en lu. La rédaction en est adoptée. Le secrétaire de correspondance de l'Athénée du département du Gers adresse à la classe le recueil de ses travaux pendant le premier semestre de l'an 12 et la prie d'en agréer l'hommage. — Déposé à la Bibliothèque et remerciement à l'Athénée du département du Gers.

Le secrétaire donne lecture de l'avis relatif des concurrents pour le grand prix de gravure, à la demande de leurs Camarades Laurent et Richomme, ayant pour objet d'obtenir 8 jours en sus du temps déterminé pour le concours, fondé sur une interruption nécessaire par maladie. La demande est appuyée des signatures de Jos. Demulmeuster, Masquelier et Arvis, et certifiée par le surveillant des Ecoles. — La classe accorde les huit jours sollicités.

M. Framery, correspondant, fait la première lecture d'une Mémoire sur l'Opera Buffa.

L'Editeur du Manuel du Muséum Français, offre à la Classe le N° 9, intitulé: œuvre de Le Beau. — remerciement à l'Editeur et dépôt à la Bibliothèque.

une nombre fait au nom d'une Commission de rapport suivant:

(Signatures)

Rapport de Messieurs Chalgrin, Dejoux, Bostut et Leveque, nommés Commissaires à l'effet d'amener à l'expérience d'une machine de secours contre les incendies et pour sauver les personnes incendiées, de l'invention de M. Tréchaud.

C'est lorsqu'il s'agit de l'intérêt public, d'un moyen proposé pour rendre les services les plus éminents à la Société dans un danger pressant; enfin d'offrir aux Citoyens qui pourraient en être les victimes, une ressource avantageuse

peut s'y soustraire, qu'il faut apporter la plus sérieuse attention au jugement qui peut influencer sur l'opinion publique, concernant une découverte nouvelle et fixer celle d'un gouvernement protecteur des inventions utiles.

Nos Commissaires réunis avant l'expérience proposée par M. Lechard se sont pénétrés de l'importance qui pourrait résulter de leur opinion quelle qu'elle peut être, et d'un avis unanime, ont d'abord pensé à établir les bases de toute invention utile, pour faire ensuite la comparaison avec ce qui leur serait proposé.

Ils ont jugé que pour réunir les qualités essentielles et telles qu'on n'a pu en core les présenter, il était nécessaire qu'un moyen efficace de secours contre les incendies, fût

- 1.° d'une construction simple, solide et peu dispendieuse.
- 2.° qu'il fut d'un transport facile et put se communiquer par les passages les plus étroits.
- 3.° qu'il fut dégagé de toute espèce de mécanisme toujours long et d'un usage dangereux dans un secours de ce genre.
- 4.° qu'il put se placer dans un incendie à l'abri du feu et surtout se multiplier sans nuire à la manoeuvre.
- 5.° qu'il put s'adapter partout quelque soit la forme, l'étendue ou l'élévation d'un Edifice.
- 6.° que sa manoeuvre fut simple, prompte et jamais sujette, ou le moins possible, à aucun dérangement.
- 7.° Et enfin qu'il put sauver avec sécurité et célérité les personnes et les effets précieux.

C'est dans ces dispositions que nos Commissaires se sont rendus au lieu indiqué et qu'ils ont pu ce dont ils vont vous rendre compte le plus exact.

Description.

Une nacelle d'acier en forme d'une caisse de voiture ayant du côté de la portière 1^m 62^c de largeur sur 1^m 79^c de hauteur et 0,73^c de passage; l'autre côté destiné à s'appliquer à la croisée, étant moins élevé afin de faciliter l'entrée.

Une échelle de corde dont les échellons sont en bois, et qui peut s'allonger à volonté; aux extrémités

de chaque échelon est adapté une rondelle en liège pour lui donner un écart suffisant afin de poser à l'aise les pieds et les mains.

Une poulie montée sur une espèce de cheval en fer armé d'un sergent qui sert à la fixer en un instant à toute croisée quel qu'en soit la forme; mais pour plus grande solidité et dans le cas d'une épaisseur extraordinaire de mur, une barre en fresne avec une chaîne et une vis de rappel qui se placant en travers de la croisée dans l'intérieur, fixe encore avec plus de sûreté la poulie au moyen de la chaîne.

Le tout contenu sur un petit chariot à deux roues léger, garni de deux ridelles mobiles dont l'usage est de se réunir pour former échelle, ainsi qu'il sera démontré plus bas.

Pour faire usage du moyen que nous venons de décrire, il est cependant nécessaire qu'au préalable on ait placé dans un ou plusieurs endroits de la maison ou de l'Edifice au haut et même sous la corniche en saillie au point d'appui (A), une poulie et un conducteur dont voici le détail.

Ce point d'appui n'est autre chose qu'une tige de fer scellée sous l'entablement, saillante d'environ 90^m et portant à son extrémité une poulie de même dimension que celles des reverberes; à 0,12^c de distance, au dessous de cette poulie, un piton également scellé dans le mur, destiné à recevoir le crochet placé à la tête de l'échelle de corde (B).

Dans la poulie ci-dessus passe un fil de laiton dont un des bouts descend le long de l'Edifice jusqu'à 0,87^c de terre où il se fixe à un crochet enfoncé dans une boîte à peu près semblable à celles destinées pour les reverberes; à l'autre bout de ce fil de laiton et à la distance de 0,32^c de la poulie, prend une boule en fonte du poids d'un kilogramme, qui doit servir de bascule, afin d'enlever la corde qui doit elle-même fixer l'échelle dans son piton; au pied de la maison est scellé un fort piton pour fixer l'échelle de corde.

(A). Ce point d'appui n'est nécessaire que dans Paris, vu l'élévation des maisons.

(B). C'est un moyen de précaution que l'ad. publique ne manquera sûrement pas d'adopter.

Elles sous toutes les pièces qui composent les
moyens de secours dont nous allons vous rendre compte.

Le Chariot, qu'un seul homme peut aisément
transporter non seulement dans les rues les plus étroites
mais même dans toute espèce de passages, arrivé au pied
de l'Échelle, les deux échelles sont enlevées et, jointes ensemble,
offrent une échelle au moyen de laquelle on parvient à la
hauteur de 4, 5, 6 pour ouvrir la porte, décrocher le fil
de laiton auquel on adapte une corde semblable à celle
des Reverberes, et au moyen de la boucle en fonte qui gît
à 0, 32 de la poulie d'en haut, cette corde en prend aussitôt
la place.

A l'extrémité de cette corde est fixée l'échelle,
qui, par son propre poids seulement, presse avec sur
le piton pour que son crochet s'y adapte sans difficulté
ni inconvénient; aussitôt au moyen d'une courroie
placée à l'extrémité convenable suivant son développement,
elle est fixée avec force au piton du bas et offre les moyens
de parvenir de suite aux Étages les plus élevés et d'en
descendre à ceux qui pourroient user de ce moyen.

Afin de secourir efficacement les femmes, les
vieillards, les enfants et même les malades, le premier
ompier qui parcourt l'échelle, emporte avec lui une
ligne de corde roulée en pelotte; aussitôt introduit dans
la maison, il jette cette pelotte en en conservant un bout
dans ses mains; on attache de suite la poulie, qui peut
se fixer à toute croisée; cette poulie elle-même est garnie
de la corde qui doit enlever la nacelle, et à l'instant
même, le service s'en fait de manière que quelque effort
qu'on puisse être on descend sans risque et sans voir le vuide
immense que l'on parcourt, les efforts les plus précieux
peuvent par ce moyen être déposés dans la nacelle et mis
à terre sans courir le moindre danger.

Toutes les manœuvres que nous venons de décrire
s'exécutent dans un instant sans jamais se nuire et
sans aucun inconvénient.

Vos Commissaires se sont fait rendre compte

des Différentes expériences déjà faites, et en comparant les résultats
avec ceux dont ils ont été les témoins, ils pensent que jusqu'à
ce jour rien n'a été présenté d'aussi avantageux. L'assentiment
du Corps des Compagnons et des personnes éclairées qui ont
suivi les opérations de M. Erchard, le besoin d'offrir
à la société un moyen de sauver les Malades de tout âge,
de tout sexe, et d'enlever aux flammes des objets importants
ou utiles, tout concourt à faire regarder M. Erchard
comme un des bienfaiteurs de l'humanité.

Nous n'entrerons point ici dans les détails comparatifs
de l'invention de M. Erchard avec les autres moyens
déjà connus; vos Commissaires pensent que M. Erchard
mérite les Éloges et l'approbation de l'Institut, et qu'il
a droit aux encouragements et récompenses du
Gouvernement.

Signé à la minute Dejeux, Chalgrin, Bossat
et LeVêque.

Jacques Le Breton
Secrétaire perpétuel

43. Séance du Samedi 20 Prairial an XII,
à laquelle ont assisté Messieurs Le Breton, Bequaault, Boudon,
Lajou, Raymond, Vauspaeudonck, Vieu, Dumarest, Vincent,
Geuffroy, Berric, Visconti, Gondoin, Gohec, Dejeux, Chalgrin,
Noland, Julien, Moitte, Peyre, Grandmoulin, David.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction
en est adoptée.

Le Secrétaire fait lecture du Procès-verbal des trois séances
tenues le 2, le 5 et le 6 Prairial, pour juger le Concours d'essai
au grand prix d'Architecture, pour déterminer le sujet de ce
grand prix et pour juger les esquisses.

Un membre observe que l'on n'a point fait connaître à celui
qui a été exclu du Concours, pour avoir excédé les mesures
prescrites, la cause de son exclusion, ce qui a le double inconvénient
de ne point préserver les Éléves de commettre une pareille faute
et de laisser croire que l'exclusion pourroit avoir un motif plus
affligeant. — La Classe approuve cette observation et arrête que

Le Professeur de l'Ecole d'Architecture sera invité à faire afficher dans l'Ecole que l'Esquisse marquée C, auteur m. a été exclue pour avoir excédé les mesures prescrites par le Programme.
 M. Framery, correspondant, fait la seconde lecture de son mémoire sur l'opéra buffa.

Seance levée.

Joachim Lebrun
 Secrétaire perpétuel

Méhul Sec. adj.

44. Seance du Samedi 27 Prairial an XII
 à laquelle ont assisté M. Benicard Sajou, Raymond, Berrie, Heurtier, Dumarest, Jauffroy, Le Breton, David, Houdon, Dejoux, Visconti, Julien, Noland, Vauspaeudonck, Vien, Méhul, Vincent, Bequault, Gonc, Moitte.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Berrie fait connaître à la classe qu'un de ses élèves, M. Demeulemestre, concurrent au grand prix de sculpture, a été forcé par une indisposition qui paraît très grave, d'interrompre le concours, et il demande qu'il lui soit accordé comme à ceux de ses camarades qui ont fait valoir les mêmes motifs, un délai égal au temps de cette interruption forcée. La classe accorde à M. Demeulemestre le délai demandé, quand il aura constaté de la manière accoutumée l'indisposition qui l'a motivé.

Le Président rend compte de la bienveillance avec laquelle la députation de l'Institut, composée des bureaux des quatre classes, a été admise dimanche dernier, par la majesté l'Empereur, à lui présenter l'adresse de félicitation et les vœux de l'Institut national.

M. Framery, Correspondant, fait la première lecture d'observations sur les progrès que lui semble avoir fait la musique dans les lieux de réunion populaires aux environs de Paris.

Seance levée.

45. Seance du Samedi 4 Messidor an XII
 à laquelle ont assisté Messieurs Regnault, Jauffroy, Dumarest, Dejoux, Vien, Raymond, Julien, Gondois, Caunay, Dufourmy, Berrie, David, Noland, Le Breton, Moitte, Heurtier, Denon, Grandménil, Houdon, Gonc, Vincent, Vauspaeudonck, Seyer, Visconti, Méhul, Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire annonce que le concours ouvert sur cette question : quelle est l'influence de la peinture sur les arts d'industrie commerciale et quels seraient les moyens d'augmenter cette influence ? est fermé au 1^{er} messidor et qu'il est arrivé quatre mémoires. en conséquence il propose de nommer une Commission conformément au règlement, pour l'examen de ces mémoires. Il est procédé au scrutin pour cette nomination et m. m. Vincent, Heurtier, Dufourmy et Visconti ayant obtenu la majorité des suffrages, sont chargés de l'examen du concours, conjointement avec le Bureau qui fait partie de toutes les Commissions.

La séance, est levée.

Joachim Lebrun
 Secrétaire perpétuel

Méhul Sec. adj.

46. Seance extraordinaire du 7 Messidor an XII, pour le concours du grand prix de sculpture.

Le Programme de l'Esquisse d'essai, donné par le Professeur de l'Ecole pour le Concours de sculpture, comme pour celui de peinture était : Iris venant trouver Achille dans sa tente pour lui ordonner d'aller au secours de Patrocle pris à succomber sous les coups d'Hector. (Iliade t. III livre XVIII.)

La classe assemblée extraordinairement le mardi 7 Messidor à six heures du matin, a choisi pour le concours définitif du grand prix de sculpture le sujet suivant tiré aussi de l'Iliade, livre IX, traduction de Madame L'acier : méléagre mécontent, retiré dans son Palais, le père de Méléagre le Roi Oucé monte dans l'appartement de son fils, lui représente le danger où il

est et le presse de prendre les armes. Ses frères joignent leurs prières à celles du Roi; sa mère même revenue de son emportement est touchée de repentir le conjure avec larmes: il n'en est que plus dur et rejette toutes leurs supplications.»

Joachim Bretteau
Secrétaire perpétuel

Méhul vice prdt.

47.

Séance du Samedi 11 Messidor an XII
à laquelle ont assisté Messieurs Regnault, Sajou, Vien, Houdon, Dejoux, Dumarost, Vauvraendonck, Raymond, Vincent, Julien, Grandménil, Dufourmy, Moitte, Kewtich, Visconti, Roland, Le Breton, David, Berwic, Leyer, Méhul.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance du 4 Messidor est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire fait lecture de la lettre suivante, que lui a adressée le Ministre de l'Intérieur.

D'après la demande que vous m'avez adressée au nom de la classe des Beaux-arts de l'Institut, je vous prie, Monsieur, que j'ai ordonné le payement d'une somme de trois mille francs, pour les frais et dépenses des concurrents aux grands prix de peinture, sculpture et architecture qui seront distribués cette année.

Je compte à ce que cette somme soit répartie ainsi qu'il suit:

Entre les concurrents au prix de peinture	1200 ^{fr} ..
Entre les concurrents au prix de sculpture	1200 ^{fr} ..
Et pour les concurrents au prix d'architecture	600 ^{fr} ..
	<hr/>
	3000 ^{fr} ..

L'ordonnance de ces trois mille francs sera faite au nom de M. Lucas agent de l'Institut, et il devra se présenter le 15 fructidor prochain à la 4^{ème} division de mon Ministère, pour y retirer la lettre d'avis sur laquelle il recevra au besoin public. J'ai l'honneur de vous saluer. Signé Chaptal.

M. Fraumery, Correspondant, fait la seconde lecture de ses observations sur les progrès que lui semble

avoir fait la Musique dans les lieux de réunion populaire aux environs de Paris.

seduce le péc.

Joachim Bretteau
Secrétaire perpétuel

Méhul vice prdt.

48.

Séance du Samedi 18 Messidor an XII
à laquelle ont assisté Messieurs Sajou, Regnault, Dufourmy, Houdon, Raymond, Vincent, Dumarost, Julien, Le Breton, Dejoux, Vien, Berwic, Kewtich, Visconti, Vauvraendonck, Chalgrin, Gondouin, Moitte, Leyer, Roland, Grandménil, Goussier, Denon.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Houel prévient le président de la classe des Beaux-arts qu'il a choisi les Estampes tirées sur Vellin de l'exemplaire de son ouvrage sur la Sicile dont la commission a arrêté l'échange avec un exemplaire de l'ouvrage de S. T. - Remerciement à M. Houel.

Le secrétaire général de la Société philotechnique adresse à la classe des Beaux-arts pour la séance publique de la Société philotechnique qui se tiendra le 19 Messidor.

L'auteur d'un mémoire envoyé au concours sur la question de savoir quelle est l'influence de la peinture sur les arts d'industrie commerciale; de faire connaître les avantages que l'Etat retire de cette influence et ceux qu'il peut encore s'en promettre, expose qu'étant dans un département à 200 lieues de Paris, il a cru que ce n'était que le 15, comme il a été d'usage jusqu'ici dans l'Institut, que les concours étaient fermés. Il observe que son mémoire fut présenté au secrétariat dès l'an dernier et que ce n'est que parce que son correspondant apprit que le concours était prolongé d'une année, qu'il ne fut pas déposé; qu'il a été présenté le 15 Messidor, époque qu'il croyait celle fixée, et il demande à être admis au concours, fondé sur l'erreur involontaire où il a été induit par l'usage ancien. La classe considérant que l'erreur se trouve

suffisamment constatée par la première présentation
du Mémoire au Secrétariat, arrêté que ce mémoire
~~sera admis au Concours~~ sera admis au Concours il sera le n. 3.
Séance levée.

Joachim Lefebvre
Secrétaire perpétuel

Méhus vice pr.

49.

Séance du Samedi 25 Messidor an XII,
à laquelle ont assisté messieurs Lajou, Grétry, Dufourcy, Boudon,
Van Spaendonck, Vieu, Regnauld, Visconti, Leyre, Scuffroy, Roland,
Cauway, Raymond, Gossé, Dumarest, Dejoux, Moitte, Heurtier,
Julien, Berric, Vincent, Grandmouil, Le Breton, David, Méhus,
Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en
est adoptée.

Il est donné connaissance d'une lettre par laquelle le
Président prévient les membres de l'Institut qui sont de la
Légion d'honneur, qu'ils doivent se rendre Dimanche prochain,
jour de l'anniversaire du 14 Juillet, à l'hôtel des Invalides,
pour y prêter comme légionnaires le serment prescrit, entre
les mains de sa majesté l'Empereur.

Le Ministre des relations extérieures de la République
italienne adresse à l'Institut une des médailles d'argent et une
des médailles de bronze qui ont été frappées à Milan au sujet
de la célébration de la fête nationale annuelle établie par arrêté
de la Consulta d'Etat de la République italienne, ainsi qu'un
exemplaire du *Thésée*, Cantate dramatique composée par
le Professeur Monti et exécutée à la même occasion.

Les médailles seront déposées aux Archives, la Cantate à
la Bibliothèque de l'Institut et le Secrétaire remercia Monsieur
le Ministre Marscalchi.

M. Quatremère de Quincy, membre de la classe d'histoire
et de littérature ancienne, fait la 1^{re} lecture d'un mémoire sur
le procédé de l'Encaustique à donner aux Statues de
l'arbre et sur l'expérience qui vient d'être faite avec
trois figures en marbre de la fontaine de Grenelle.
Séance levée.

50. Séance du Samedi 2 Thermidor an XII —
à laquelle ont assisté messieurs Regnauld, Lajou, Berric, Gossé,
Méhus, Dumarest, Leyre, Raymond, Heurtier, Vieu, Chalgrin,
Visconti, Boudon, Grandmouil, Van Spaendonck, Julien, Roland,
Moitte, David, Le Breton, Scuffroy, Dejoux, Vincent.
La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en
est adoptée.

Le Secrétaire annonce que M. Visconti, membre de la Classe, a été
nommé hier membre de la classe d'histoire et de littérature ancienne.

Il est fait lecture d'une lettre du Sous-Préfet de Cambrai, par
laquelle il forme communication à l'Institut de la découverte
qu'on a faite à Cambrai des restes de Fénelon, et du projet de
consacrer la flèche de la Cathédrale de Cambrai à lui servir
de Mausolée.

M. Houel, peintre, écrit à la Classe pour lui demander
d'être nommé un de ses correspondants. Il sera répondu à
M. Houel, que la Classe prendra sa demande en considération,
lorsqu'elle s'occupera de nommer des correspondants.

Sur la proposition d'un membre, tendante à s'occuper de l'emploi
des fonds qui restent sur le crédit de la Classe en l'an XII, la
commission nommée le 6 frimaire, pour prendre connaissance
des ouvrages d'arts qu'il serait utile d'acquies, est invitée
à s'occuper de la mission.

Un membre de la section de Musique observe qu'il serait utile
pour les concours de composition et même pour d'autres travaux,
d'avoir un *Piano-forte*. Il annonce une occasion avantageuse
d'en acquies un bon. La Classe adopte cette proposition.

Séance levée à 3 heures.

Joachim Lefebvre
Secrétaire perpétuel

Méhus vice pr.

Si. Séance du Samedi 9 Thermidor an XII,
 à la quelle ont assisté Messieurs Regnaud, Lajou, Dufourcy,
 Viscouti, Goussier, Julien, Méhul, Vieu, Boudon, Dejoux,
 Le Breton, Grandménil, Dumarest, David, Berric,
 Raymond, Roland, Héritier, Van Spaendonck, Moitte, Vincent;

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle le Ministre de l'Intérieur lui répond que les Peintres, Sculpteurs et Architectes, pensionnaires à l'École française des Beaux-arts à Rome, seront tenus désormais d'envoyer tous les ans à la Classe des beaux arts de l'Institut, des études et ouvrages qui puissent mettre la classe à portée de juger des progrès de ces jeunes artistes et de leur donner d'utiles conseils. Suivent les lettres par lesquelles cette décision a été sollicitée, ainsi que l'arrêté du Ministre.

Du 10 Thermidor an XII.

Le Secrétaire perpétuel de la Classe des beaux-arts,
 A son Excellence le Ministre de l'Intérieur.

J'ai l'honneur de prier votre excellence de vouloir bien agréer que les peintres, sculpteurs et architectes pensionnaires à l'École de Rome, seront tenus d'envoyer tous les ans à la classe des beaux-arts, des études et ouvrages qu'ils étaient tenus d'envoyer autrefois à l'Académie de peinture et sculpture et à celle d'architecture pour qu'elles jugent des progrès des élèves et qu'elles puissent au besoin transmettre au Directeur de l'École de Rome des observations utiles au progrès de ces jeunes artistes.

Les réglemens que la classe a faits pour les grands prix de gravure et de composition musicale, réglemens que vous avez bien voulu approuver, exigent que les graveurs et compositeurs pensionnaires à Rome envoient chaque année à la Classe des études ou des ouvrages terminés. Pour les premiers, c'est une pierre fine ou un coin gravés d'après l'antique et dans les deux dernières années une médaille de leur composition avec son revers, ou deux pierres gravées l'une en creux, l'autre en relief. Les Compositeurs sont tenus à beaucoup plus: ils

doivent envoyer tous les ans 1°. l'analyse des principales ouvrages d'un grand maître italien 2°. une scène italienne de leur composition 3°. une scène française sur des paroles que la Classe leur aura données 4°. un morceau de musique d'Eglise à 4 parties, la première année, à 5 la seconde année, à 6 la troisième année, à sept la quatrième année et à 8 la dernière année. De plus ils doivent recueillir dans les villes où ils séjourneront quelque temps ^{tant} les airs populaires les plus anciens, en s'appliquant à la recherche des particularités traditionnelles, qui pourront servir à en expliquer l'origine et l'usage.

Les arts du dessin ont besoin, à l'âge et au degré d'avancement où sont arrivés les pensionnaires de l'École de Rome, des mêmes aiguillons d'émulation et d'encouragement. L'examen que sera faite de leurs travaux la classe des Beaux arts, testifiera en haleine toute l'année, et la classe vous rendra compte de l'opinion qu'elle aura prise des progrès des pensionnaires. Elle s'occupe pendant six mois des Concours pour les grands prix; elle examinera, en vertu des arrêtés que j'ai l'honneur de vous appeler, les travaux des graveurs et Compositeurs pensionnaires; ceux des peintres, Sculpteurs et Architectes ont la même analogie avec ses fonctions, sont plus importants encore, et l'Académie de peinture et sculpture ainsi que celle d'architecture, étaient chargées de ce soin.

Veillez donc ajouter aux moyens que vous avez donnés à la classe de se rendre utile aux arts, celui qu'elle sollicite de votre excellence et qui consiste à agréer que les ouvrages qui étaient autrefois soumis à l'examen des Académies se soient à celui de la Classe des beaux-arts de l'Institut, qui vous en rendra compte ainsi que de ceux des graveurs et Compositeurs, qu'elle examinera d'après les deux arrêtés que vous avez approuvés cette année. J'ai l'honneur de...

Du 29 Thermidor an XII.

Le Ministre de l'Intérieur,
 Au Secrétaire perpétuel de la Classe des Beaux-arts de

Conformément à la proposition que vous m'en avez faite, j'ai pris, Monsieur, un arrêté par lequel les Peintres, Sculpteurs et Architectes pensionnaires

De l'École de Rome, seront tenus à envoyer tous les ans, à la Classe des Beaux-Arts de l'Institut, les Études et ouvrages qu'ils étaient obligés autrefois de soumettre à l'Académie de peinture et sculpture, et à celle d'architecture.

Je vous envoie cet arrêté, et vous prie de me dire que je l'ai transmis au Directeur de l'École française des Beaux-Arts à Rome, qui en est chargé de veiller à ce qu'il soit promptement exécuté.

J'ai l'honneur de vous en être, Monsieur, très-sensiblement.

Le Ministre de l'Intérieur, modifiant, en tant que de besoin, le règlement de l'École des Beaux-Arts à Rome,

arrête ce qui suit :

Article 1^{er}

Les ouvrages que sont tenus d'exécuter, aux termes des Règlements, les Peintres, Sculpteurs et Architectes, pensionnaires de l'École des Beaux-Arts à Rome, seront envoyés, chaque année, à la Classe des Beaux-Arts de l'Institut, qui jugera du mérite de ces ouvrages et transmettra au Directeur de l'École les observations qu'elle croira utiles aux progrès de leurs auteurs.

Article 2^e

Le Directeur de l'École prendra des mesures, pour que les Tableaux, Dessins, Modèles &c, qui devront être envoyés à la Classe des Beaux-Arts, puissent parvenir quinze jours au moins avant l'ouverture du Salon d'exposition à Paris. Il changera en conséquence, en tant que de besoin, l'époque de l'exposition qui doit avoir lieu à Rome, conformément à l'article premier, du titre trois du Règlement.

Fait à Paris le 29 Messidor an 12.

Le Ministre de l'Intérieur, signé Chaptal.

Un Membre observe qu'il est sans doute utile et convenable que la Classe des Beaux-Arts de l'Institut, suive

d'un œil attentif et avec un véritable sentiment d'intérêt, les progrès des artistes qui, ayant remporté les grands Prix, jouissent des avantages de la pension et du séjour à l'École de Rome; mais il croit qu'il ne faudrait pas perdre de vue ceux qui, ayant été couronnés également par l'Institut, n'ont point été envoyés à Rome par des raisons d'administration, étrangères à leur talent. Il craint qu'ils ne se négligent ici à la suite du succès qu'ils ont obtenu, et que des jeunes gens d'une grande espérance ne se trouvent bientôt au dessous de ce qu'ils avaient promis. Cette observation est unanimement accueillie par la Classe qui en reconnaît la justice. En conséquence elle nomme au scrutin une commission de cinq membres, pour la prendre en considération et proposer des moyens de remédier aux inconvénients qui ont été sommairement exposés. Les Commissaires nommés à la majorité des suffrages sont M^{rs} Vincent, Motte, Berville, David et Dufourmy. Ils se réuniront mardi prochain, 12 Thermidor à 7 h. du soir.

Le Membre de la Commission administrative rend compte de l'état des Fonds de la Classe, restant du crédit de 6000 francs, qui lui a été fixé dans le Budget de l'Institut. Il en résulte que l'on pourra, avant la fin de l'année, acquérir et placer dans la Bibliothèque de l'Institut, pour douze ou quinze cent francs d'ouvrages relatifs aux arts.

La Classe consultée sur la distribution des jours pour l'exposition et le Jugement des divers concours pour les grands prix de peinture, sculpture, architecture et gravure; après avoir examiné les entraves qui naissent de l'insuffisance ou du morcellement des locaux destinés, soit aux loges, soit aux diverses expositions, prend le parti de s'entendre, pour cette année, à la distribution de temps et de lieux précédemment en usage et indiquée dans un tableau dont il en fait lecture. Mais voulant donner au concours de gravure la solennité que chaque concours pour les grands prix doit avoir, elle arrête que le Concours de gravure sera exposé au Palais des Beaux-Arts, les 21, 22 et 23 fructidor dans le même local où sera ensuite exposé le concours d'architecture, et que le premier de ces deux

Concours sera jugé le 24 Fructidor. Celui d'Architecture y sera exposé les 3-4 et 5 complémentaires et jugé le 2 Vendémiaire. Les Concours de Peinture et de Sculpture suivront l'ordre fixé dans le Tableau de distribution mentionné et qui suit:

Expositions et Jugement.

Samedi 21 Fructidor } Exposition du Concours de gravure
Dimanche 22 } au palais des beaux arts.
Lundi 23 }
Mardi 24 } Jugement de la gravure par la classe des beaux arts.

Concours d'Architecture

Vendredi 2^e jour complément.
Vendredi 4 } Exposition du Concours d'Architecture.
Samedi 5 }
Lundi 2 Vendém. } Jugement des Architectes par la Classe.
Vendredi 26 Fructidor } placem^t des tableaux, salle du P^acocon.
Vendredi 27 }
Samedi 28 } Exposition des Tableaux.
Dimanche 29 }
Lundi 20 } Jugement des tableaux par la classe des beaux arts.
Le 1^{er} complément. } placem^t des bas-reliefs dans la salle du P^acocon.
Mardi 2 complément. }
Vendredi 3 } Exposition des Bas-reliefs.
Vendredi 4 }
Samedi 5^e } Jugement des Bas-reliefs par la Classe.
Samedi 7 Vendémiaire an 10. } Séance publique et proclamation des Prix.

Il sera écrit au Ministre pour le prier de donner des ordres à l'architecte du Palais des Beaux-arts, afin qu'il y prépare le local nécessaire à ces deux Expositions.

Séance tenue
le 10 Ventôse
Joachim Le Gros
Secrétaire perpétuel

52^e Séance du Samedi 16 Thermidor an 10, à laquelle ont assisté Messieurs Regnaud, Leyre, Berrie, Geoffroy, Raymond, Vien, Lajou, Dumarest, Dejoue, Dufourmy, Le Breton, Vincent, Boudon, Julien, Grandjean, Meville, Roland, Berrier, Visconti, Vauzouff, et de K. David.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Un Membre observe que par l'inégalité qui peut se trouver et qui se trouve assez souvent en effet dans le nombre des concurrents aux grands prix, la proportion de l'indemnité de 3000 fr. déterminée par le Ministre, offre quelque inconvénient. Il en donne pour exemple l'état des Concurrents de cette année aux prix de peinture et de sculpture. On a admis cette année à entrer en loges 7 sculpteurs et 8 peintres. L'intention du Ministre et de la Classe étant que ces deux arts aient une part égale dans l'indemnité, il faut donc établir l'égalité entre les concurrents par une proportion arithmétique, puisqu'ils ne sont pas égaux en nombre. Le même membre propose en conséquence de répartir également entre les concurrents des deux arts, qui sont au nombre de 15, la somme de 2100 fr. destinés aux deux concours. Par ce moyen l'inégalité de nombre n'en produit point dans la répartition individuelle.

Cette proposition étant conforme à l'intention qu'a eue la Classe en sollicitant l'indemnité pour les concurrents, et à celle du Ministre qui l'a accordée, la Classe décide en principe qu'on suivra dans la répartition la proportion arithmétique qui donnera à chacun des concurrents une part égale.

Le Secrétaire perpétuel donne communication à la Classe du Tableau des pensionnaires qui sont à l'école de Rome et du terme qu'il reste à chacun d'eux, pour compléter ses cinq ans. Il communique également un travail fait dans les Bureaux du Ministre de l'Intérieur tendant au même but que la Classe s'est proposé en nommant dans son avant dernière séance, une commission pour

avisés aux moyens d'envoyer à Rome tous ceux qui ont obtenu des grands prix. Ces notions seront renvoyées à cette commission.

Il est fait hommage, au nom des frères Picanesi de la G. livraison des monuments antiques du Musée Napoléon, avec une explication par M. Louis Lett Nadel. — Déposé à la Bibliothèque et remerciement aux frères Picanesi.

Joaquim de Breton
secrétaire perpétuel

Séance levée. /
Méhul vice-prés.

53. Séance du Samedi 23 Thermidor an XII

à laquelle ont assisté Messieurs Vien, Raymond, Boudon, Gouec, Visconti, Pajou, Goussier, Le Bretou, Heurtier, Jeuffroy, Dumarest, Jeuffroy, Leyre, Bernic, Vincent, Méhul, Dejoux, Grandménil, Vanspaendonck, Roland, Moitte, Julien, Dufourmy, Regnault, David.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel prévient la Classe qu'il a été demandé par le Ministre une augmentation de fonds pour l'École française des beaux arts à Rome.

Un Membre annonce avoir reçu une lettre du Compositeur de Musique pensionnaire à cette École, par laquelle ce Pensionnaire promet d'envoyer une scène pour la séance publique.

La Commission chargée de l'examen des mémoires envoyés au Concours s'ajourne à Vendredi soir, 7 heures précises.

Séance levée. /

Joaquim de Breton
secrétaire perpétuel

Méhul vice-prés.

54. Séance du Samedi 30 Thermidor an XII.

à laquelle ont assisté Messieurs Vien, Pajou, Bernic, Dumarest, Raymond, Boudon, Dufourmy, Chalgrin, Goussier, Grandménil, Leyre, Gouec, Dejoux, Le Bretou, Vincent, Roland, Julien, Heurtier, David, Moitte, Visconti, Regnault, Vanspaendonck.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de l'Ambassadeur de France à Rome, qui répond à la recommandation qui lui avait été faite au nom de la classe, du pensionnaire musicien, au moment de son entrée à l'École de Rome.

Il en fait lecture d'une lettre de M. Heyne, qui offre à l'Institut les mémoires de la Société royale des sciences de Göttingen, au nom de cette société.

Séance levée. /

Joaquim de Breton
secrétaire perpétuel

Méhul vice-prés.

55. Séance du Samedi 7 Fructidor an XII

à laquelle ont assisté Messieurs Heurtier, Bernic, Visconti, Pajou, Vanspaendonck, Raymond, Boudon, Vien, Dumarest, Chalgrin, Méhul, Leyre, Dejoux, Moitte, Goussier, David, Caunay, Julien, Gouec, Regnault, Le Bretou, Roland, Dufourmy, Vincent.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel remet sur le Bureau une scène et un Duo de la composition de M. Androt pensionnaire musicien à l'École française des beaux arts à Rome. La section de Musique est chargée d'en rendre compte à la classe.

Il est donné communication d'une lettre par laquelle M. Heyne prie l'Institut national, au nom de l'Université de Göttingen, de recommander les intérêts de cette Université à ceux qui commandent et administrent le hamovre. Les autres Classes ayant manifesté le desir de satisfaire ce corps

savants, la classe des beaux arts accède à leur vœu; mais elle pense qu'il est plus convenable que l'Institut adresse une recommandation directe à sa majesté l'Empereur.

La Classe est aussi d'avis de ne point accepter la proposition de M. Du Roux, maître de pension; son Président se réunira aux Présidents des autres classes pour délibérer sur cette proposition.

M. Salvage, Docteur en Médecine, soumet à la Classe des dessins anatomiques applicables à l'enseignement. Du dessin et la prie de lui nommer des Commissaires pour examiner son travail.

Conformément à son arrêté du 15 floréal an 21, la Classe procède d'abord à un premier scrutin, pour savoir si l'objet méritait d'être pris en considération. L'affirmative est unanimement votée. Par un second scrutin, M. Boudon, Vincent, David, Moitte, Berric et Degnauld sont nommés pour former cette Commission et il est convenu qu'elle s'assemblera, Mercredi 11, à 7 heures précises du soir.

M. Reyre fait lecture d'une introduction à la perspective.

Séance levée, /.

*Josephine de Braton
secr. perpétuel*

Méhul *secr. perpét.*

56. Séance du Samedi 14 Fructidor an 21, à laquelle ont assisté M. Reyre, Sajou, Le Breton, Boudon, Raymond, Dumarest, Vauvraudouck, Vien, Heurtier, Caunay, Julien, Berric, Dufouray, Méhul, Visconti, Regnault, Goussier, Moitte, Roland, Dejoux, Vincent, David, Jeuffroy, Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

M. en fait lecture d'une délibération de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, par laquelle cette Classe adopte l'opinion des présidents de l'Institut réunis en Commission pour examiner l'offre faite par M. Du Roux, maître de pension, de mettre à la nomination de l'Institut quatre

places gratuites dans son établissement. La Commission a été d'avis unanime de ne point admettre cette proposition. La classe d'histoire annonce qu'elle a ratifié ce refus pour ce qui dépend d'elle. La classe des beaux arts vote unanimement le même refus; mais elle pense que cette délibération isolée de chacune des classes doit être soumise à la prochaine assemblée générale.

M. en donne communication d'un hommage fait à l'Institut d'un ouvrage intitulé: Traité d'agriculture d'Elon el Awuam, traduit de l'arabe en Espagnol et publié avec le texte arabe par Don Josef Antonio Banqueri, membre de l'Académie royale d'histoire de Madrid. Déposé à la Bibliothèque.

M. Reyre fait la seconde lecture de son introduction à la perspective.

Séance levée.

Méhul

*Josephine de Braton
secr. perpétuel*

57. Séance du Samedi 21 Fructidor an 21

à laquelle ont assisté M. Reyre, Sajou, Jeuffroy, Boudon, Visconti, Dufouray, Méhul, Berric, Dumarest, Vien, Heurtier, Raymond, Vauvraudouck, Vincent, Goussier, Dejoux, Julien, Moitte, David, Roland, Caunay, Reyre, Regnault, Le Breton.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire fait lecture d'une lettre du Directeur de l'École française des beaux-arts à Rome, qui annonce la mort du pensionnaire musicien, M. Andrieu, emporté par une hémorragie, et les regrets que la perte de ce digne jeune homme fait dans l'École ainsi que parmi tous ceux qui le connaissent. La Classe des beaux arts éprouve le même sentiment, en apprenant qu'un artiste qui donnait de si belles espérances est moissonné à l'entrée de sa carrière.

Le Ministre de l'Intérieur répond qu'il a donné ses ordres à l'Architecte du palais des Beaux-arts pour qu'il dispose au rez-de-chaussée de ce palais une salle pour l'établissement des concours aux grands prix d'architecture et de gravure.

M. Rey, employé à la comptabilité de l'Enregistrement,

proie la classe d'agréer l'hommage d'un ouvrage imprimé de sa composition, ayant pour titre: L'art de la musique &c. Dépot à la Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

M. Barruel-Becquerel adresse une estampe représentant des moyens de secours contre les incendies à Genève, avec une explication de ces moyens. — Renvoi à la classe des sciences physiques et mathématiques.

M. Quatremère de Quincy, membre de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, fait la première lecture d'une dissertation sur la diversité du génie et des moyens pratiques des différents arts, — extraite d'un Essai de Théorie sur le principe imitatif des arts et le génie pratique de chacun d'eux.

Séance levée.

Méhus *Joachim Méhus
Secrétaire général*

58. Séance du Samedi 28 Fructidor an XII, à laquelle ont assisté Lajou, Dumarest, Boudon, Moitte, Berric, Gondouin, Chalgrin, Grand-ménil, Vincent, Héurtier, Snyer, Julien, Visconti, Vien, Vanpraendonck, Nequaule, Dejous, Gorce, Mehul, Dufourmy, Roland, David, le Breton.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée. Il en fait lecture d'une lettre par laquelle M. Gisors, architecte des bâtiments civils, fait hommage à l'Institut d'une notice sur un projet d'établissement public à ériger sur le terre-plein du pont neuf en l'honneur de Napoléon 1^{er}. Cette notice sera distribuée aux membres de l'Institut et M. Gisors sera remercié.

M. Guignesi, membre de la Classe d'histoire et de littérature ancienne, et d'une commission prise dans diverses classes de l'Institut pour examiner un ouvrage intitulé Paradoxes musicaux, par M. Framery, correspondant de la Classe des Beaux-arts, lit le rapport suivant.

M. Framery a présenté à l'Institut national un Mémoire sur la musique, dans lequel il propose différentes réformes qui en rendraient la langue plus régulière et l'apprentissage

plus facile. L'Institut était alors divisé en trois classes et seulement. Chacune des classes nomma des Commissaires pour examiner l'ouvrage. Cette commission fut en tout composée de cinq Membres. Chacun d'eux a d'abord fait en particulier son examen. La commission s'est enfin réunie hier au soir 27, et ma charge, Messieurs, de vous rendre compte aujourd'hui, en peu de mots, de son travail et du résultat de sa délibération, comme à la classe de l'Institut national que l'objet de l'ouvrage examiné intéresse le plus particulièrement.

L'auteur a intitulé son mémoire Paradoxes Musicaux, mais il prend ce mot dans l'acception que lui donnait Cicéron, celle d'une vérité présentée sous une forme contraire aux idées reçues et qu'on parvient ensuite à démontrer.

Le premier paradoxe de M. Framery est ainsi énoncé: « l'invention du Si a vicie la gamme naturelle et brouillé toutes les idées musicales. »

L'invention du Si, due à un Musicien très obscur, nommé le Maître, avait pour but de substituer une méthode simple et facile à la méthode embrouillée des Muamens, qui regnaient seule dans les Ecoles, et elle a atteint ce but. Mais il reste encore pour les oreilles délicates quelque chose de choquant, et pour les voix une difficulté à vaincre dans le trop grand intervalle qui existe du La au Si; intervalle insupportable surtout lorsque l'on monte par tetracorde, et qu'après avoir entonné: ut, re, mi, fa; re, mi, fa, sol; mi, fa, sol, la, on en vient à fa, sol, la, si.

On desire depuis longtemps d'apporter un remède à cette espèce de difficulté; c'est ce remède que l'auteur nous offre, en faisant monter la voix par deux intervalles à peu près égaux du La à l'ut, et en donnant à la note qui séparerait le La du Si le simple nom de la lettre B qui, dans la série des sept notes désignées par sept lettres de l'alphabet, indique en effet la note placée au dessus d'a ou de la.

Cette proposition et les questions accessoires qu'elle amène sont développées dans les paradoxes suivants.

Voici le second: « La Gamme d'ut n'est point en ut. L'Échelle n'en est point d'accord avec la nature. » Tout le monde convient que le premier tetracorde ut, re, mi, fa est en fa. L'auteur, après avoir observé l'altération qui éprouve ce fa dans la formation de notre Échelle, démontre aussi comment, en voulant rendre le second tetracorde sol, la, si, ut, qui est seul en ut, semblable au premier, on a élevé le la plus qu'il ne fallait et comment, malgré cette élévation

l'intervalle entre sol et si de deux, selon la progression naturelle, être rempli par deux notes et non par une seule, il reste encore entre la et si cette distance en quelque sorte superflue qui choque l'oreille.

La Gamme actuelle a encore d'autres défauts ou d'autres irrégularités. Mr. Framery propose une échelle ou gamme composée de huit sons, sans compter ut aigu, ou l'addition du son B entre la et si, remède à tous les inconvénients. — La note B ou si b qu'il propose d'ajouter, est demandée par l'oreille; elle est indiquée par la nature dans la résonance des instruments à vent sans trous, et même du Cornet de N'orgue; elle l'est même par la progression arithmétique qui donne à chaque son dans la gamme un chiffre correspondant, est obligée de passer de 13, qui répond au la, à 14 correspondant au si, en supprimant le nombre 14. Elle l'est enfin par la division du monocorde qui depuis $\frac{1}{2}$ jusqu'à $\frac{1}{6}$ donne des sons admis dans la Gamme et dont $\frac{1}{7}$ produit le si b qui en est injustement rejeté.

Une objection se présente sur la nature du fa qui étant altéré d'un tiers dans la gamme, paraît n'avoir pas pour générateur ut regardé cependant comme générateur commun. L'auteur répond à cette objection dans son 3.° Paradoxe ainsi énoncé: "Tous les sons musicaux sans être d'un seul générateur sous la famille se divisent en plusieurs branches." Il y développe une Théorie nouvelle une théorie nouvelle, pour laquelle surtout il sollicite l'attention des Professeurs et des Savants. Je ne puis que l'indiquer ici par des expressions générales, et je ne dois oublier ni la sobriété de détails techniques, ni la brièveté qui me sont prescrites.

Le monocorde étant divisé en deux parties égales, chacune de ces deux parties rend un son semblable à celui de la corde entière, mais seulement plus aigu et qu'on nomme son octave. Le tiers, le quart, le cinquième, le sixième de cette corde produisent, en vibrant, différents sons. Or, tandis que ces parties fractionnaires de la corde font leurs vibrations, les deux tiers, les trois quarts, les quatre cinquièmes, le cinq sixième font aussi les leurs et ce sont de leur côté des sons différents, dont les produits servent à compléter les sons de la musique.

Lorsqu'on divise le monocorde en deux parties inégales tant qu'on ne s'occupe que de la plus courte, on obtient, après son de l'Échelle diatonique, des Dièses dans l'Échelle chromatique

et même de doubler et de tripler dièses dans l'Échelle chromatique; mais ces divisions quelque loins qu'elles soient poussées, au-dessus du 8.° ne donnent jamais de Bémols, partie cependant essentielle de son musical, et dont on ne peut se passer dans le système harmonique. Celui qui les donne, c'est la plus grande portion du monocorde à chaque division qu'on en fait, portion trop longtemps négligée, tandis qu'on s'est uniquement occupé de la plus petite.

L'auteur du mémoire fait voir la production successive de tous les b Mols par la résonance de toutes ces plus longues parties du monocorde, dont on n'avoit encore songé à tirer aucun parti. Il en résulte que les petites fractions du monocorde donnent les tons naturels et les dièses, et les grandes fractions donnent les b mols, tous les sons musicaux, qui se divisent en plusieurs branches, procèdent, comme une famille, d'un seul et même générateur.

Mais, peut-on objecter encore, si tous les sons, et par conséquent toutes les gammes, dont les sons peuvent être pris pour tonique, sont nés d'un seul et même générateur, elles sont donc toutes dans le même ton. Jamais elles n'en sortent. Jamais elles ne modulent: toute musique au fond est donc en ut.

M. Framery répond par ce Paradoxe, qui est le quatrième: "Moduler n'est pas sortir du ton. Si les tons sont plus bornés en nombre, ils sont plus riches en étendue qu'on ne se l'imagine." Il y développe une théorie de modulation qui non seulement éclaircirait plusieurs points de doctrine, jusqu'à présent assez obscure; mais qui donnerait à l'art de nouveaux moyens d'expression, et lui ouvrirait par conséquent de nouvelles sources de richesses. C'est un de ses chapitres les plus importants, mais celui peut-être qui est le moins susceptible d'extrait.

Dans son cinquième paradoxe, l'auteur établit, qu'il n'y a pas en Musique, un seul son rigoureusement juste; et que tout instrument accordé en proportions géométriques n'est pas d'accord. Les Savants par leurs calculs peuvent bien n'être pas de cet avis; mais les Praticiens exercés et dont l'oreille est sensible en seront. C'est à eux surtout que Monieur Framery s'adresse. Il ne trouve pas que la musique perdit beaucoup à n'être plus regardée comme une science. Quand elle ne le ferait plus que comme un art, avec les plaisirs qu'elle procure, les effets qu'elle produit, les émotions qu'elle cause et le pouvoir qu'elle exerce, il lui resterait encore un assez bel appanage.

Enfin, dans son sixième et dernier paragraphe, l'auteur, après avoir établi que « la nomenclature musicale est obscure » par son abondance et insuffisante par sa pauvreté, et qu'elle est plus vicieuse que celle d'aucun art, propose dans cette nomenclature différentes réformes.

La Commission, composée de MM. de Lacépède, Rouy, Goussier, Méhul et du Rapporteur, réunie en majorité, a pensé que le mémoire de M. Flamery contient des vues ingénieuses et qui paraissent pouvoir être utiles, qu'il prouve dans son auteur, avec une grande connaissance de l'art, l'habitude de réfléchir sur ce qu'est cet art et sur ce qu'il pourrait être; que c'est en un mot le fruit d'un travail qui mérite l'approbation de la classe et de l'Institut national. Elle pense de plus qu'il conviendrait de renvoyer, pour plus ample examen, ce mémoire au Conservatoire de musique, juge naturel de tout ce qui concerne la théorie et la pratique de l'art; et c'est la proposition de ce renvoi qu'elle m'a chargée, Messieurs, de vous faire en son nom.

Signé à la minute De Lacépède, Rouy, Goussier, Méhul et Ginguent.
Ce Rapport en son entier est adopté à l'unanimité.

Le Secrétaire perpétuel, Rapporteur de la Commission chargée de l'examen des mémoires envoyés au concours ouvert sur cette question: « quelle est l'influence de la peinture sur les arts et l'industrie commerciale, et quels seraient les moyens d'augmenter cette influence? » fait le rapport suivant:

Messieurs,
Il est parvenu au secrétariat cinq mémoires sur cette intéressante question.

La Commission que vous avez chargée de les examiner s'est réunie pour discuter et délibérer en commun, après que chacun de ses membres a eu le soin de faire en particulier ses notes et son examen.

La première question qu'elle a posée a été celle de savoir si tous les mémoires seraient discutés, et procédant au scrutin, d'après l'ordre de numéros qui les distinguent, il a été décidé à l'unanimité que le mémoire n.º 4 ne serait point discuté, parce qu'il ne traite point la question; que les mémoires numérotés 2-4-5 seraient soumis à une discussion; trois votes sur cinq ont décidé que le N.º 3 serait discuté aussi.

Avant donc à la discussion, elle s'est d'abord établie sur le n.º 2. Le scrutin qui s'en est suivi lui a accordé une mention honorable à l'unanimité.

Vos commissaires ont été également unanimes pour qu'il soit fait la même mention d'un tableau placé en appendice à la suite du n.º 3 et ayant pour titre: « Tableau de la balance du commerce » des objets sous lesquels les arts de dessin exercent leur influence.

La Commission ayant tenu à une autre séance à prononcer sur les mémoires numérotés 4 et 5 qui lui ont semblé mériter seuls qu'elle délibérât sur la question de savoir s'il y avait lieu à décerner le prix, la seconde séance s'est ouverte par un scrutin sur cette question. L'unanimité des votes a été pour que le prix fut donné. Les motifs qui nous ont déterminés ont porté sur deux considérations: l'inconvénient de remettre un concours déjà ancien et le mérite réel des deux mémoires.

Chacun a eu ses votes et fait ses observations. Les deux mémoires ont été comparés et lorsque personne n'a plus voulu continuer la discussion, il a été procédé au scrutin. Les votes unanimes ont déféré le prix au mémoire n.º 4, ayant pour épigraphe:

« Cantare inest divitiis honor artibus atque protestant! »

de arte graphica 7. 24.

La question de savoir s'il serait donné un accessit au n.º 5 ayant été posée, il y a eu également unanimité au scrutin, pour lui donner ce témoignage d'estime. Voici maintenant, Messieurs, les motifs de l'opinion de votre commission sur chacun des mémoires.

N.º 1. Epigraphe: « Les spéculations de Charles XI, Roi de Suède, furent plus solides: instruit de tous le mécanisme jusque dans ses moindres ressorts et sachant que c'est l'impitoyable travail et l'industrie qui rend durable la puissance des Etats, il fit ce que ses prédécesseurs avaient vainement tenté, d'une nation paresseuse une nation laborieuse. Il la rendit riche et heureuse. » (mémoire sur la Suède).

L'auteur traite la question de l'utilité du travail et des Manufactures et du Commerce, et non le sujet du Concours. En économie politique, ses principes sont sains, mais communs. Les sources où il a puisé ne sont pas les meilleures. C'est surtout dans l'Encyclopédie, et la science de l'économie politique a beaucoup avancé depuis. C'est une science de faits, chaque jour

y ajoute, et un certain nombre de faits nouveaux bien observés, bien constatés, ainsi que les nouveaux rapports qu'on y découvre, les conséquences qu'on en déduit, changent beaucoup la face d'une science qui se voit point fixée. Mais si l'auteur ne connaît par les meilleures sources, il aime les bons principes, et tout son mémoire est empreint de l'amour du bien public. C'est sa prudence d'éloge qu'on peut lui offrir, pour la peine qu'il s'est donnée et la sèle qu'il montre.

Il traite de l'agriculture et du système commercial des Anglais, de leur système fiscal, de navigation, de pêcheeries et autres objets de cette nature.

Voici sa conclusion qui suffirait pour prouver que le mémoire n'a ni plan, ni substance, ni résultat.

" Nous ne ferons point, dit l'auteur, de résumé (p. 48 dernière.)

Mémoire n° 2. Epigraphe: "Périclès ayant résolu d'illustrer son administration par des monuments dignes du siècle où il vivait, donna le mouvement le plus rapide aux arts culturels dans Athènes. De savoir les manufactures, les ateliers de cette ville célèbre se remplirent d'une infinité d'ouvriers et de manouvriers dont les travaux étaient dirigés par des artistes intelligents, d'après les dessins de Phidias." (Voyage d'Anacharsis).

L'auteur de ce mémoire débute en homme qui a bien conçu la question ou du moins le motif de la Charte qui la mise au secours.

" C'est, dit-il, pour mieux diriger l'essor du génie national vers un but d'utilité publique, que la première société savante de l'Europe veut connaître aujourd'hui comment la peinture pourrait opérer la régénération, ou augmenter la prospérité des manufactures nationales ? "

Malheureusement il ne s'en est pas tenu dans le sujet aussi exactement et ne l'a pas développé avec autant de précision qu'il montrait de justesse dans ce premier aperçu.

Il expose dans sa première partie, d'abord l'origine des relations commerciales qu'il fait naître, comme tout le monde de l'échange des productions indigènes et du surplus de ces

production donne naissance au luxe, qui procure les arts à son tour. L'on verra que d'autres concurrents ont assigné aux arts une meilleure origine. Mais comme il s'agit des effets de la peinture sur l'industrie, plutôt que des causes premières de l'art, ce point de vue importe peu pour le jugement de l'ouvrage que nous examinons.

A peine née, la peinture exerce une heureuse influence, principalement sur les vêtements, car, comme l'observe l'auteur, l'homme a cherché de bonne heure, dans les moyens de se vêtir les moyens de se parer. Ses étoffes se tissent, l'art de la teinture connu, dit-il, de toute antiquité, embellit ces tissus; la tismandrie enrichie par la peinture produit la tapisserie de haute lisse. Mais cette filiation des arts n'occupe guère plus de place dans le mémoire que nous ne lui en donnons ici: c'est à dire qu'elle se réduit à un simple énoncé.

L'auteur prend ensuite des époques plus déterminées. La première est celle où les arts commencent à briller à Florence. Les étoffes, les meubles, les bijoux recurent de l'art une valeur indépendante de leur matière. Le goût de ce genre de luxe se répandit avec rapidité et le peuple civilisé de l'Europe devint tributaire de l'industrie florentine. Ceci est encore un simple énoncé appuyé d'une note.

Vient le siècle de François I^{er} et la régénération produite en France par le Primaticci et son digne élève qui firent pénétrer dans les ateliers de l'industrie des formes épurées, des teintes brillantes et des principes sçonnés en résultats heureux. Jean Cousin perpétua le bon goût, et l'auteur saute au siècle de Louis XIV, où il nous montre Le Brun renchérissant sur l'École des Carraches (à s'étonner) albion la pureté de Raphaël. Il accuse Le Brun d'avoir exercé sur les arts une sorte de dictature, d'avoir employé l'autorité de sa place et l'ascendant de son talent, pour imprimer sa manière à tout ce qui était susceptible d'être influencé par la peinture et le dessin. Les beautés sévères du Poussin et le talent de Le Sueur ne purent, dit-il, prévaloir contre l'étalage des compositions théâtrales. On perdit le goût simple et pur qui ne distribuait les ornements qu'à propos. Les meubles surchargés de figures grotesques et d'inroulements tourmentés, n'offrirent plus les formes aimables qui avaient été empruntées des monuments grecs. Enfin Le Brun, Dictateur des arts, traça des plans aux Sculpteurs, aux Décorateurs, aux Menuisiers, aux Ferronniers gâta, dit l'auteur, tout leurs ouvrages en voulant trop les

orner. Ses successeurs outrèrent ses défauts, sans les racheter, comme lui, par un grand talent et l'art ne cessa de déchoir pendant un siècle. Les arts d'industrie sur lesquels il influa offrirent les mêmes caractères de décadence.

Enfin votre maître, Messieurs, eut l'en de voir ceux qui suivirent la route du vrai dans les arts du dessin, fit l'heureuse révolution que ses élèves ont consolidée et les costumes commencèrent à être d'un meilleur style au Théâtre, la décoration intérieure des appartements fut de meilleur goût, les robes, les bijoux, tout ce qui se range sous l'enseigne des arts, participa à cette réforme qui fait maintenant la gloire de l'école française et celle de son Patriarche.

L'auteur a parcouru un grand espace, comme vous le voyez par cette analyse; cependant nous ne sommes qu'à la 8^e page de son mémoire, ce qui prouve qu'il n'est entré dans aucun développement. Ici pourtant commence un autre précis historique où il s'étend davantage.

Après avoir déduit de ce qui vient d'être exposé, cette conclusion: que le génie de la peinture influa toujours sur les arts d'industrie commerciale, il annonce qu'il va démontrer que le luxe des Manufactures françaises et la prospérité dont elles jouissent généralement, correspondent au degré d'influence que la peinture exerce sur l'art qui les distingue.

C'est comme si l'auteur disait qu'il va prouver ce qu'il vient de prouver. Du reste ce défaut de précision n'est un reproche que sous le rapport de l'art d'écrire, et le mémoire qui nous occupe n'étant point en concurrence pour obtenir le Prix, nous ne considérons que le fonds des idées.

Au surplus l'auteur tient davantage encore qu'il ne promet, car au lieu de se borner aux manufactures françaises, ainsi qu'il semble l'annoncer, il parle des progrès que fit l'orfèvrerie à Florence, lors de la renaissance des arts, du soin que ne dédaignaient pas de donner au perfectionnement de ses formes et de ses ornements les plus habiles peintres florentins dont il cite les noms. (Page 8. 19). Revenant à la France, il fait voir l'orfèvrerie illustrée par Claude Balin, sous le Cardinal de Richelieu, ensuite par les deux Germains, au moyen de l'imitation des ouvrages de l'antiquité et de l'Oussien,

puis déclinant lorsqu'on abandonna ce modèle de beau pour le guilloché insignifiant, pour des ornements indigestes et bizarres, pour imiter des enroulements dont Borromini avait fait usage dans ses Cartouches ridicules; il ajoute que depuis que la peinture est régénérée dans l'école française elle a fait disparaître ce goût monstrueux dans l'orfèvrerie et la Bijouterie. Cet article du même n.º 2, a non seulement plus d'idée que ce qui précède, mais il a aussi plus de mouvement et de chaleur de style.

Des Joyaux et de la Bijouterie, il revient à la vaisselle dont il a parlé plus haut. Il répète aussi que Jean Cousin décorait jusqu'aux Cuivres, aux épées et aux armes à feu des Guerriers. Il a fait à ce sujet une observation qui mérite d'être recueillie. C'est qu'il y aurait plus de gloire pour nos Manufactures d'armes de luxe à surpasser les Anglais par les embellissements que le Crayon de nos Dessinateurs saurait créer, qu'à les rivaliser par ce poli tant à la mode, et qui n'appartient qu'à la patience.

Il dit un mot de l'influence de l'art du dessin sur le perfectionnement des caractères typographiques, sur le renouvellement de la Sculpture plastique dont les Grecs et les Romains ornaient leurs Edifices avec tant de goût et si peu de frais.

Interrompant ici son énumération des objets qui se perfectionnent avec les arts du dessin, il réclame en faveur des principaux villes de France des Ecoles où l'on enseigne ces arts. Il affectionne et recommande particulièrement la Ville de St. Pierre dont il relève le caractère industriel. Ce morceau a quelque chose d'oratoire. (Voyez page 14 du mémoire n.º 2).

L'auteur reprend son énumération aux meubles, dont il vante le perfectionnement, et il caractérise le goût qui régna dans cette partie sous François 1^{er}, Louis XIV, Louis XV et celui qu'on suit maintenant. Sous François 1^{er} était l'élégance et la simplicité; sous Louis XIV était surabondance d'ornements sans grâce, étalage de richesse; sous Louis XV, ornements chatois et tourmentés, aujourd'hui imitation de l'antique d'après des médailles, des camées, des monuments.

L'article de l'Horlogerie, qui succède à celui des Meubles, contient un peu de Satire.

Les tapisseries des Gobelines, les tapis de la Savonnerie,

les porcelaines ne pouvaient pas être oubliés dans le recensement des objets d'industrie dépendant de la peinture; mais ces articles ainsi que ceux des toiles peintes et des papiers tentés n'offrent rien qui mérite d'être remarqués. A l'occasion de la broderie, qui est la dernière citée, l'auteur la considère relativement à Lyon et lui donne par conséquent toute l'importance qu'elle peut avoir. Il fait une sorte d'historique des vicissitudes qu'elle a éprouvées. Et partant de ce endroit du Mémoire, qui termine la première partie, le sujet du concours disparaît sous des considérations et des détails d'intérêt local pour Lyon et son genre de manufactures.

Ce n'est donc, à proprement parler, que dans la première partie qu'il nous a fallu chercher si la question était bien traitée. Votre Commission n'y a pas trouvé assez de profondeur d'idées, assez d'ordre et d'enchaînement, assez de mérite d'écrivain, pour mériter le prix, ni l'accueillir. Mais elle y a reconnu une raison judicieuse, des observations saines et utiles à présenter, par exemple, celle où il dit que le commerce se nourrit d'invention pittoresque et qu'il accroît de plus en plus les richesses et la prospérité communales.

— sa réclamation pour qu'il soit établi des Ecoles spéciales de dessin dans les principales villes manufacturières de France. — la nécessité d'étudier les grands maîtres et les modèles. — le conseil de renouveler et de perfectionner les dessins qui servent de type dans nos manufactures, pour éviter imiter les productions de l'étranger.

Après avoir indiqué, plutôt que discuté, dans sa première partie, le principe de la prospérité des fabriques qui sont sous l'influence de la peinture et des arts du dessin, l'auteur se propose, dans sa seconde partie, de chercher les causes de décadence et les moyens de faire prospérer ces fabriques. Mais, comme nous l'avons dit, ce n'est plus la question du Programme dont l'auteur cherche la solution. Il fait l'historique des étoffes de soie brochées, trace ses périodes de roquets, de défilés, avec les causes de l'une et de l'autre. Parmi ces causes il y en a qui seraient sujettes à discussion, surtout en Economie politique, et la question mise au concours est de cette nature. Par exemple quand il signale comme nuisible à l'industrie et comme une faute du Gouvernement, le

relâchement de l'Etiquette sous Louis XIV, et qu'il lui oppose le bon vieux temps où sire de Joinville se faisait gloire de se parer des habits somptueux dont il avait hérité de ses pères, il laisse à controverser deux questions qui sont décidées par les hommes éclairés en Economie politique, mais qu'il semble ignorer; ce sont celles de savoir, si la multiplicité des Manufactures de linons, baptistes, toiles peintes et étoffes légères n'ont pas remplacé, dans l'intérêt national, la perte qu'on éprouve les villes de Courm et de Lyon par l'abandon des étoffes de soie brochées, et si tel n'est pas plus avantageux à l'industrie générale que tel habit soit renouvelé souvent, que de se parer de celui de son ayeul? en un mot, s'il vaut mieux avoir beaucoup de Manufactures répandues sur la surface d'un Empire ou quelques Manufactures dans une ville opulente? mais nous ne sommes plus dans le Programme du Concours.

L'auteur y rentre dans les trois dernières pages, en observant que les fabricans de costumes imitent les formes, les couleurs, les ajustemens des tableaux des habiles peintres. Il désirerait qu'il s'établît une correspondance entre les Artistes qui dirigent les Manufactures des Départemens et les talens distingués qui brillent dans la capitale. Il revient au vœu qu'il a déjà énoncé, puis développé et auquel adhèrera volontiers la Classe des beaux-arts de l'Institut national, comme il l'y invite; celui d'établir des Ecoles spéciales de dessin dans les principales localités manufacturières. Il n'y a pas de doute qu'elles ne fussent, ainsi qu'il le dit, une source d'industrie nouvelle ou perfectionnée sous ces localités et la mère commune, la patrie, retireraient des fruits précieux.

Mém. N. 3. Epigraphe: "Il n'y a pas d'industrie sans art, ni de commerce sans industrie."

Le m. n. 3 annonce des connaissances dans les arts, et de la netteté d'esprit. Mais l'auteur ne pénètre point avec le sujet, et ne lui donne point assez de développement. Lors même que sa pensée est heureuse et demande à s'élever, le style reste sans coloris, sans chaleur, sans noblesse. En voici un exemple: (pag. 2) "Les arts plus que les batailles..." (jusqu'à l'alinéa p. 3).

Voilà l'auteur descendu presque jusqu'à trivial. Il y a des ouvrages qu'on ne peut pas faire bien connaître par la seule

analyse. Leuo marche, la nomenclature des objets qu'on y passe en revue n'éclairerait pas plus qu'une Table des matières qui peut sembler très riche, bien ordonnée, sans que le livre soit bon. Cette comparaison est exacte pour le mémoire au quel nous l'appliquons. Il serait possible en effet qu'en présentant l'énoncé et l'ordre des objets qu'il traite, il parut le meilleur ou l'un des meilleurs Du Concours. Aucun des articles d'industrie sujets à l'influence de la peinture et des arts du Dessin n'y est oublié et l'auteur les caractérise en homme qui a des notions d'arts positives. Ce sont les Tapiss et Tapisseries - les papiers tentés - les décorations - les meubles - les Porcelaines, pendules, lustres, flambeaux, Cèles peintes, voitures, armes; l'orfèvrerie, la Bijouterie, les Tissus de soie, de Coton, de fil, brochés brodés, les caractères Typographiques, la Gravure; Mais à l'exception du dernier article, les autres ne forment, à proprement parler, que la table des objets qui doivent être compris dans une dissertation de la nature de celle-ci.

Il y a des répétitions ^{oisieuses} qui ne sont pas de simple négligence. Par exemple le motif pris de l'affluence des Étrangers attirés par les arts, est répété jusqu'à cinq fois, sans qu'il ait plus de valeur et de développement la dernière fois qu'une autre. C'est sans doute un des avantages des Beaux arts les plus généralement sentis; mais par cela même il est vulgaire en quelque sorte et le goût ainsi que la logique ne doivent pas permettre d'y revenir, surtout pour l'énoncé simplement.

Le Mémoire n° 3, comme tous les autres, est divisé naturellement en deux parties par le Programme Du Concours. La première expose l'influence de la peinture sur les arts industriels; l'auteur cherche dans la seconde le surcroît d'avantages que l'on pourrait se procurer encore de l'influence de ce même art.

Nous ne dirons rien d'une longue introduction qui nous a paru un hors d'œuvre, parce qu'on n'en voit pas le motif, tout ce qui la compose pourait être tout aussi bien placé au moins dans le Corps Du Mémoire.

L'énumération des objets sur lesquels la peinture exerce de l'influence tient une place considérable dans la première partie, et nous nous avouons dit déjà qu'il n'y avait que

la gravure, et encore la gravure en taille douce, qui fut un peu développée. Le reste est également faible, à l'exception de quelques pensées, observations ou aperçus justes, dont voici un court exemple:

« Si la peinture, dit l'auteur, et les arts du Dessin en général ont une grande influence sur les arts mécaniques, cette influence doit être plus frappante chez un peuple doué du goût le plus exquis, qui réunit à la plus parfaite sensibilité cette mobilité d'idées qui fait d'acier toutes les jouissances »

La Seconde partie est beaucoup meilleure. L'on ne voit pas trop comment le débat, qui est un énoncé de la marche des arts d'Égypte en Grèce, de Grèce en Italie et d'Italie en France peut conduire à la question de savoir quels seraient les moyens de tirer dans le moment présent de plus grands avantages de la peinture, en faveur des arts industriels? Mais l'auteur est injuste envers Louis XIV, quand il lui reproche de n'avoir rien fait pour rendre les arts indigènes. N'est-ce pas sous son règne que furent établies les Académies et l'École Française des beaux arts à Rome? En retranchant ce reproche injuste et le remplaçant

par l'hommage dû à ce prince et à Colbert pour les belles institutions qu'ils firent en faveur des arts, l'auteur n'en aurait eu le droit de dire cette vérité, qu'il ne suffit pas d'accorder une grande protection aux arts pour les naturaliser dans un pays; qu'il faut encore préparer par l'éducation la génération future à distinguer, à accueillir ce qui est véritablement beau de ce qui est barbare et trivial.

Sans être injuste il eût pu ajouter que l'École Spéciale des beaux arts de Paris et celle de Rome, qui ont la précieuse destination de nous former de grands peintres, des sculpteurs et des architectes habiles, ne suffisent pas pour le perfectionnement et la prospérité de notre industrie commerciale et il aurait alors, sans avoir rien exagéré, proposé l'exemple des Grecs chez les quels on fit, comme il l'observe, de l'étude du dessin un des principaux objets de l'éducation publique, tout moyen de perfectionner les arts et de perpétuer leur durée.

« Lorsque l'on envisage la peinture, continue-t-il, sous le rapport de son influence sur l'industrie, on ne peut s'empêcher de discuter de la nécessité dans laquelle se trouve la France, cette législature du goût qui inonde l'Europe de sa production, de faire entrer l'étude du dessin dans les bases de l'éducation »

Tout ce morceau, relatif à l'étude et à l'utilité du dessin, est très bien pensé. Aucun des autres concurrents n'a aussi bien traité ce point de vue réellement important et qu'il développe par plusieurs bonnes raisons. Il ne veut pas qu'on range l'étude de l'art du dessin parmi celle des talens de pur agrément et qu'on ôte par ce motif de la considération au professeur qui l'enseigne. En effet puisque cet art a tant d'influence sur la richesse industrielle d'une nation et même sur sa gloire, il faut des artistes distingués, et pour les avoir et les maintenir, il faut que la nation ait des moyens de les apprécier, de les empêcher de dégénérer.

" D'aimement une nation riche et puissante posséderait-elle
 " dans son sein les peintres les plus célèbres, et le talent qui parle,
 " leur génie pourrait donner à tous les arts une supériorité décidée
 " sur ceux des autres peuples; mais ces succès ne seraient
 " qu'éphémères, si la génération n'avait pas acquis de véritables
 " lumières en ce genre ainsi que le sentiment du beau fondé sur
 " de véritables principes. Pourquoi avons nous vu les arts
 " dégénérer pendant le règne de Louis XV? Pourquoi le grand
 " par qui ils avaient fait dans le siècle qui l'avait précédé et il
 " été perdu? C'est qu'alors ceux qui employaient les artistes
 " n'ayant ni goût ni connaissance en ce genre, se sont laissés
 " séduire par la bizarrerie de quelques artistes médiocres, écueil
 " toujours dangereux chez un peuple avide de nouveautés. On
 " vit alors les artistes les plus habiles, entraînés par le torrent
 " du mauvais goût, contribuer eux-mêmes, pour plaire à leurs
 " mécènes, à la décadence générale. C'est ce qui ne serait point
 " arrivé, sans doute, si une éducation soignée, sous le rapport des
 " arts, eût donné à la nation des idées exactes sur la perfection et
 " la beauté..... tel est le sort des arts! Il existe entre eux des
 " rapports si intimes qu'ils se développent ou s'aneantissent
 " ensemble. +

" c'est uniquement, continue-t-il, par des Ecoles de Dessin, variées
 " et multipliées, qu'on pourra inculquer à la généralité de la
 " nation ce tact fin, cet amour du beau sans lequel les bons
 " principes, et inspirés aux ouvriers de nos manufactures

+ Une réflexion qui n'est pas hors de place, est que rien n'est plus difficile pour une nation qui a un goût inné pour le changement, que de conserver toujours le bon goût malgré cette versatilité; quand une fois elle a atteint la perfection, il lui faut une grande sûreté de principes pour ne pas dévier."

" ce goût délicat, cette habitude de belles formes qui seule peuvent donner aux produits de notre industrie cette véritable supériorité qui maintiendra sans nos mains l'avantage de la balance du commerce."

L'auteur a prévu que ce point dans l'intention de former des peintres, des sculpteurs et des architectes qu'il réclame des Ecoles de Dessin. Sa pensée est expliquée par ce qui précède. Il a devancé par là l'objection qu'on aurait pu lui faire sur la trop grande multiplicité de ces artistes.

L'article des encouragements est manqué. Les moyens proposés sont misquins et les idées fausses; encore y a-t-il mêlé un principe que les hommes éclairés en économie politique ne lui passeront pas.

" Sans les secours du gouvernement, dit-il, les talens de nos
 " artistes et de nos manufacturiers deviendraient insuffisants. Ce sera moins par des moyens pécuniaires très considérables qu'il réussira à les développer que par de légers encouragements sagement distribués, ainsi que par une surveillance sévère sur les introductions clandestines des productions de l'industrie étrangère dans la consommation portera atteinte à la nôtre. Mais une loi sévère qui vient d'être portée à cet égard, doit rassurer les Fabricans &c."

L'auteur décide donc absolument la question des prohibitions et il la décide d'une manière contraire à Smith. Ce point dans l'état de guerre entre deux nations ennemies ou rivales qu'elle doit être considérée. L'auteur nous semble bien hardi d'avoir pris sur lui de résoudre une semblable difficulté.

Nous passerons sur quelques idées d'emprunt ou qui seraient contestables aussi, pour arriver à la conclusion. Ici l'auteur emploie une transition oratoire ou se trouve, en peu de mots, la critique de son Mémoire, en indiquant ce qui lui manque. Voici cette transition.

" Si, libre de nos pensées, nous nous livrions sans détour de notre sujet, décrire ici les prodiges que la peinture a enfantés, vous retracer l'Empire qu'elle obtint sur les âmes, en rappelant à votre souvenir les traits des grands hommes que leurs talens et leurs vertus ont rendu chers à l'humanité, ainsi que les Epoque les plus brillantes de l'histoire; peut-être parviendriez vous à émouvoir votre sensibilité. Des tableaux piquants

" et variés fleurissants plus l'imagination qu'une analyse sèche
" des propriétés industrielles de la peinture.

C'est précisément ce qu'il fallait faire : des tableaux et des
développements puisés dans le sujet et mêlés à la discussion didactique,
en auraient ségué la sécheresse, ainsi que la nudité des détails. —

D'ailleurs le sujet comportait cette riche orature.

En dernière analyse, l'auteur se résume beaucoup mieux
qu'il n'a dit. Voici comme il termine.

" profiter des avantages que peuvent nous procurer
" en ce moment &c. (page 37 du mém. n.º 3).

À la suite du mémoire se trouve par appendice un tableau
en 17 pages inf., intitulé Tableau de la balance du commerce des
objets sur les quels les arts du dessin exercent leur influence.
Il contient la valeur de l'importation et de l'exportation de ces
objets pendant environ vingt années. Les renseignements d'après
les quels il a été dressé viennent des bureaux des Ministres.
Les articles dont se compose cet inventaire d'importation et
d'exportation sont :

Les ouvrages des Peintres ou Tableaux proprement dits ;
Les meubles, voitures, étoffes de soie, dentelles, gazes, modes,
Toiles peintes, costumes, porcelaines, bijouterie, horlogerie,
Librairie, estampes.

Sans doute ce tableau n'est qu'un aperçu général de
l'importance de la peinture et des arts du dessin sur l'industrie ;
mais c'est toujours une bonne idée d'avoir présentée une base
calculable, comme c'est une bonne occasion de faire remarquer
combien est inexacte d'ordinaire cette division des arts en arts
utiles et en arts de luxe. Ceux auxquels on donne indigneusement
cette dernière dénomination ne sont ils donc point utiles aussi, s'ils ont,
comme on le prouve une immense influence sur le Commerce,
s'ils donnent du lustre aux nations et des jouissances délicates
à ceux qui en sont susceptibles ?

Tout ce qui montre les arts sous des rapports d'utilité
publique les sert, et c'est l'avantage du Concours qui nous
occupe. C'est pour cela aussi qu'il fallait, pour mériter le prix,
plus de raisonnement que d'imagination.
Par ces considérations, votre commission a décerné

une mention honorable Du mémoire n.º 3.

Mémoire n.º 5. Epigraphe : "Sejour que les Rhodiens
" firent un Anel à Minerve, il
" tomba sur l'île une pluie d'or."
(Pindar. Olymp. 7)

Les trois mémoires que nous avons passé en revue manquent
de mouvement, d'idéal et d'érudition. Celui dont je vais vous rendre
compte pèche par l'excès contraire. Mais si ces qualités
font les beaux ouvrages en littérature, les quand elles sont bien
distribuées : c'est à dire lorsque le mouvement est donné à des idées
qui le comportent, quand l'idéal s'empare de conceptions neuves
pour les hautes régions de la pensée et quand l'érudition éclaircit
une vérité ou dévoile une erreur. Il faut donc que ce mouvement
produise toujours un résultat non équivoque ; car s'échauffer sans
s'échauffer le lecteur, prendre des ailes et rester à terre est un mécompte,
si ce n'est par un ridicule. L'emploi de l'érudition est comme l'emploi
de la preuve de fait, elle doit opérer avec netteté. Etalo de l'Érudition,
s'il n'en résulte rien de positif pour la vérité qu'on cherche, c'est fatiguer
inutilement les sources du savoir et montrer qu'on mérité de rester
pauvre, puis qu'on ne sait pas même faire usage des richesses empruntées.

Ces observations préliminaires ne s'appliquent point dans toute
leur rigueur au mémoire n.º 5, qui est estimable dans beaucoup d'endroits,
qui contient même des choses excellentes, mais qui offre aussi matière
à lui faire quelquefois, avec plus ou moins de gravité, chacun des
reproches que nous venons d'indiquer.

Ce mémoire porte le caractère d'un travail fait
rapidement sur beaucoup de matériaux mis en réserve. Mais
il faut, même pour les travaux qui ne naissent pas entièrement de
nos propres pensées, une sorte d'incubation de l'esprit, un degré
de maturité pour tirer de recherches isolées une substance
homogène. C'est ce que l'auteur n'aura probablement point
eu le temps d'opérer et ce qui fait, qu'après avoir séduit il fatigue,
qu'au milieu de bonnes choses il y en a beaucoup d'oiseuses qui
offusquent le bus et font perdre jusqu'au fil conducteur qu'on
doit toujours sentir jusqu'à ce qu'on soit arrivé.

L'étendue et le plan de ce mémoire méritent d'être

siivre par à part et surtout de place à côté de l'excès ou de la proportion louche ou exagérée le trait qui la réfute. La férule ne suffirait pas à ces examens. Je me bornerai à vous faire connaître et les qualités et les défauts que vous avez signalés.

L'auteur a exprimé avec beaucoup de netteté et de précision comment le dessin était compris dans le programme du Concours également que la peinture. La manière dont la question était posée a embarrassé tous les concurrents. Plusieurs ont fait une espèce de dissertation pour prouver qu'ils pouvaient comprendre dans la peinture les arts du dessin. L'auteur du mémo. n. 5 l'explique dans une seule ligne. « la peinture, dit-il, renferme deux éléments le contour et le trait » et il se trouve tout de suite dans la question du programme avec la latitude nécessaire pour traiter tout ce qui est soumis au dessin comme à la peinture.

Il commence par rechercher l'origine des arts qu'il fait naître de l'amour du beau. Cette origine, au moins douteuse, importe trop peu à la question du programme pour nous y arrêter. C'est à ces instincts du beau qu'il attribue aussi la civilisation avec laquelle sont, dit-il, nés les arts « qui ont fait naître de nouveaux besoins, les quels besoins ont produits de nouveaux efforts; ces efforts ont produits de nouveaux miracles, l'imagination a créé les desirs, le desir a prêté le travail, le travail a produit des chefs d'œuvre et les chefs d'œuvre ont enfanté la richesse ».

Julien de cette faiblesse métaphysique et de cette filiation qui commence l'histoire de la civilisation et l'origine des richesses à une idée abstraite telle que l'instinct du beau, vous aimerez mieux que l'auteur fut droit aux effets des beaux arts quelque soit leur cause.

A mesure que l'intelligence de l'homme faisait des progrès, il lui fallait des instruments de toute espèce; le monde entier lui en offrit des modèles. Pour satisfaire ses desirs l'homme au berceau de la civilisation avait façonné le bois et l'argile, l'instinct du beau le dirigea encore pour faire les instruments dont il avait besoin: il demandait aux Arts les formes les plus utiles. Le Génie préféra le plus simple et le goût saisissant ces deux rapports. Apprît par des Comparaisons multipliées à apprécier le beau. Ici, selon l'auteur, commence la théorie des arts, juste, saine,

« féconde en chefs d'œuvre sans qu'elle est le produit du sentiment, de la réflexion et des Souffrances; trompeuse et stérile quand elle est enfant des préjugés, des modes et du faux savoir ».

Les arts et leur théorie étant nés de l'instinct du beau, ils influèrent aussitôt sur l'industrie commerciale. Mais l'auteur ne veut pas que ce soit par la communication d'un peuple à l'autre qu'ils se soient propagés et il nous dispense, sans employer pourtant de preuves, d'avoir de la reconnaissance pour les Egyptiens aux quels on croit que les Grecs furent redevables des arts. Selon lui les Mexicains, les Sauvages d'Amérique pratiquent la peinture et l'art du dessin, en vertu de ces instincts, comme Giotto enfant et Berger qui traçait sur une pierre la figure de son monteur.

Il arrive par l'hypothèse de deux peuples sauvages et voisins qui commencent la civilisation, mais dont l'un se livre à son instinct du beau et l'autre y résiste, pour se contenter des richesses de son territoire, il arrive, dis-je, à conclure que celle qui se sera donnée aux arts fleurira aux dépens de l'autre par le commerce et par une plus grande population. Cependant il a supposé celle qui déclinera riche et éloignée de la consommation des objets d'art par ses législateurs et ses lois; c'est à dire dans une hypothèse favorable à la population et dans une hypothèse nuisible au commerce de la peuplade qui prospérerait. Ses difficultés n'effrayent pas l'auteur puisqu'il les augmente; mais aussi ne les résout-il pas toujours. Il cite des territoires fertiles, des villes fameuses telles que Thèbes qui méprisait le commerce et les arts des autres cités de la Grèce et qui ne brilla qu'un instant et fut réduite en cendres. Il demande ce qu'en devienne de nos jours la Pologne? on peut lui répondre quelle a subi le sort de la Hollande, de la Belgique &c et que cela ne fait rien à la question. De même, l'exemple d'Argos l'emportant sur Athènes pour la vogue des vases, ne prouve rien: en ce Argos qui renversa Athènes? et quelle ville de la Grèce égala Athènes dans les arts? qui veut prouver trop ne prouve rien. On se trouve presque à la moitié de ce long Mémoire sans avoir obtenu un résultat. Les arts peurent passionner sans qu'on exagère ni leurs attraits, ni leurs avantages et c'est de l'exagération de dire que les arts ont vicié le commerce qui n'est dû qu'à ses premiers besoins; c'est de l'extrême exagération de dire: « renversez cette statue d'Apollon

" qui est un des fruits de nos victoires, et vous aurez étalé
" dans leur germe des milliers d'Epis de blé."

Nous sommes à la fin de la première section d'ailleurs,
elle est absolument vide, à l'exception de quelques aperçus où l'on
trouve des gages du mérite que nous rencontrerons plus tard.
en voici un exemple :

" Rendons un égal hommage &c. (page 10)

On pourrait pourtant observer encore qu'un amateur des arts
ne peut guère être embarrassé entre l'hommage à rendre
aux plus habiles calculateurs et à Pindare et Raphaël !

La seconde section débute mal aussi. L'auteur établit
des principes d'économie politique qui prouvent qu'il est faible dans
cette partie encore plus qu'en analyse métaphysique. Il agit avec
une idée de Montesquieu, la mauvaise dénomination de commerce,
d'économie, qui n'a point de justesse ; c'est ce qu'on entend par
commerce de commission. Les inductions qu'il tire manquent
d'exactitude et d'application. On pourrait déduire une conséquence
contraire de ce qu'il dit de la richesse de l'Inde ; car cette partie du
monde est riche et ne cultive point les arts. Il n'est pas vrai aussi
que Tyr, Venise et Carthage n'aient fait que le commerce qu'il
nomme d'économie ; elles avaient des manufactures. Enfin, à la
mort du mémoire, qu'il n'y a que ce fait résultant applicable à la
question : c'est qu'Athènes et Argos tiraient plus de butin et de
richesses des arts, que tous les autres Etats de la Grèce. Surtout,
je pense, n'avait envie de le contester, et l'auteur aurait pu
obtenir cette vérité sans se donner autant de peine. Il y a
cependant de l'érudition archéologique, même jusqu'à la profusion,
dans ce qu'il dit des différents Etats de la Grèce relativement aux
arts, et des morceaux bien pensés et bien écrits. celui-ci est de
ce nombre :

" Athènes ne vit d'abord dans les chefs d'œuvre de la peinture et de
" la sculpture que le patriotisme qu'elle pouvait exciter, les héros qu'elle
" pouvait produire, la puissance qu'elle pouvait lui faire acquies ;
" mais elle les perfectionna et tira l'enrichissement. Athènes, Rhodes, Egine,
" Corinthe et encore Sicione ont fait voir tout ce que peuvent
" les arts en faveur de l'Esprit public, tout ce qu'ils peuvent pour
" produire la richesse." Voilà une idée qui n'est point noyée et

qui sort bien du sujet.

Dans la première partie, l'auteur s'était proposé de faire voir le
effet de la peinture et des arts du dessin pour l'illustration et la richesse des
peuples de la Grèce. Il se propose dans la seconde partie de rechercher
les effets que la France retire de la même cause, et les moyens de les augmenter ?

La Gaule n'offre rien. Les Romains encourageaient les lettres, mais
point les arts. Les lettres aussi plus que les arts obtinrent quelque honneur
sous Charlemagne. L'orfèvrerie des Couvens et des Eglises ne mérite pas
d'être citée. Ce fut l'Italie qui reçut le feu sacré, qui le développa et
le conserva. Les arts y fleurirent avec taliborté. Venise, Pise, Florence, brillèrent
de leur éclat. La richesse industrielle s'y trouve en raison des progrès de la
peinture. Des troubles politiques obligent un grand nombre de familles
à s'exiler. Elles choisirent Lyon et Nîmes, et deux villes participent
aux arts, à l'industrie et à la richesse de Florence.

L'auteur reprend l'orfèvrerie et fait l'énumération des objets
d'industrie manufacturière sur lesquels la peinture exerce de l'influence.
Mais il a animé ce tableau, qui est froid dans les précédents mémoires. Il
entre sous les portiques du Louvre pendant l'exposition et il visite
alternativement chaque genre. " Des dentelles, dit-il, que de légans
" dentelles ! qu'il la villageoise qui les a exécutés au bruit de ses fuseaux
" entrement et roulant savait-elle que des ornemens trouvés sur des vases
" d'Athènes ou d'Argente en avaient donné le modèle ? non : elle
" a suivi le trait que l'on place sous ses yeux. C'est ainsi que le
" Laboureur jouit de la Clarté du jour sans connaître les lois de
" mouvement des corps célestes."

... puis, remontant vers la source de cette industrie,
il s'écrit " qu'il la peinture et la sculpture, ces deux arts qui
" dirigent les arts d'industrie commerciale, ne créent-ils pas eux mêmes
" des ouvrages qui deviennent des objets de commerce ? combien de
" Tableaux d'artistes Français &c. (page 40)

Une digression sur le Beau rappelle les défauts de la première partie.
Cependant la métaphysique en est moins sévère. L'auteur s'élève par la
description des avantages de la peinture et des arts du dessin.

" Répandre la connaissance du beau &c. (p. 42)

Il ne reste plus que la question du perfectionnement des arts
ou l'examen des moyens par lesquels on pourrait augmenter son
influence sur le Commerce industriel ?

" C'est, dit-il, en multipliant les monuments de sculpture, de sculpture et d'architecture. mais il faut prouver cela de deux conditions (page 48).

C'est sur ces morceaux de détail, et sur les parcelles d'or semées çà et là dans le mémoire, qu'est motivé le jugement de votre commission qui lui accorde l'accessit au 1er.

Mémoire n° 4. Epigraphe: " Cantus ^{inuit} divinis honor artibus atque potestas. "

(de arte graphica p. 24)

Le mémoire n° 4 est à peu près aussi étendu que le n° 5. Cependant le compte que je vous en rendrai ne sera pas aussi long. C'est qu'il a plus de méthode et que sa marche est plus serrée.

D'abord il pose un premier principe qu'il suit partout et qui ne lui laisse aucun embarras dans les développements. C'est l'origine qu'il donne aux arts. Il les fait naître du besoin de communication, le premier des besoins de l'homme en société, et comme c'est à nos besoins que nous devons l'exercice de notre intelligence et de toutes nos facultés, il prend les arts à la source de toute la perfectibilité humaine.

" n'est-ce pas à tort, dit-il, &c. (page 3)

Il y a peu de choses à remarquer sur les sections I-II-III de la première partie, si non qu'on y trouve quelquefois des nuances de système et par conséquent du vide. Mais en avertissant l'auteur, on ne peut pas douter, d'après le mérite répandu dans tout l'ouvrage et surtout dans la seconde partie, qu'il n'efface ces petits défauts.

J'économiserai les détails pour vous lire des masses.

" on a souvent cherché, dit-il, quelle pouvait avoir été &c. "

(page 44 jusqu'à la page 59)

L'auteur commet quelques erreurs sur la peinture à fresque et sur les moyens expéditifs extraordinaires qu'il suppose qu'ont eus les anciens pour produire. Ce n'est au reste qu'une opinion qu'il énonce en passant. Il craindrait, dit-il, d'émettre en la développant quelque erreur. - Ce qu'il dit de l'allégorie et de la mythologie est bien pensé, de même que ce qu'il ajoute sur des sources nouvelles où il croit qu'on peut puiser des sujets.

" Pour dédomager les artistes &c. (page 71)

Page 79 - on trouve aussi une petite dégringolade sur le Beau, mais qui n'est point métaphysique.

" lorsque le goût du beau &c. "

Après ces exposés, votre Commission pense que le Prix doit être décerné au Mémoire n° 4 portant pour Epigraphe " Cantus inuit divinis honor artibus atque potestas. " l'accessit au n° 5 portant pour epigraphe: " se jouo- que les Rhodriens élevèrent un autel à minerve, il tomba sur l'île un plaie dor (Lindar. Olymp. 7) ; Et une mention honorable aux n° 2 et 3.

Signé à la minute Vincent, heurtier, Dufourcy, Vicenti, et Joachim LeBelton Rapporteur.

Les jugemens portés par la Commission et le rapport n'ayant éprouvé aucune réclamation, le mémoire portant le n° 4 est déclaré par le Président avoir obtenu le Prix. Le bulletin cacheté joint à ce mémoire est ouvert et l'on y trouve que l'auteur est M. Amaury Duval, chef de bureau des Beaux-arts et des sciences (3. division du Ministère de l'Intérieur); il est proclamé. Le secrétaire perpétuel l'instruira du succès qu'il a obtenu.

Le mém° n° 5 est déclaré avoir mérité l'accessit, et les mémoires n° 2 et n° 3 avoir obtenu chacun une mention honorable.

La séance est levée à 3 heures.

Méchalpe Joachim LeBelton Secrétaire perpétuel

59.

Seances extraordinaires pour les Jugemens des grands prix de peinture, de Sculpture, d'architecture, de Gravure et de composition musicale.

Concours du grand prix de composition musicale.

La Section de musique s'est réunie le 10 Juin à 9 heures du matin, pour l'examen préliminaire des concurrents qui se présentent au Concours du grand prix de composition musicale. Sur les trois concurrents inscrits, un a été jugé incapable de poursuivre le concours. Son thème signé de lui et de la section de musique est déposé au Secrétariat de la Classe. Les deux autres inscrits ayant satisfait dans ce premier examen sur l'harmonie, ont été convoqués au lendemain pour entrer en loges et faire la fugue, les contrepoints et la scène prescrite pour le concours définitif. Les Concurrents ayant terminé les divers morceaux dont se

composé le concours du grand prix de composition musicale, la Section de Musique s'en assemble le lundi 23 fructidor, à dix heures du matin, pour l'examen de ce travail. elle a été satisfaite des partitions des deux aspirans au Prix. Les idées heureuses qu'elles renferment inspirent un intérêt égal, par des qualités différentes, qui pourrions devenir communes aux deux concurrents.

L'un et l'autre annonce de l'instruction dans la partie Scientifique de l'art, l'un et l'autre ont montré de l'imagination dans la partie imitative. Si l'un des deux marche d'un pas plus assuré à travers les difficultés du contre-point et de la fugue, l'autre a montré une ordonnance plus riche et des idées plus variées dans la composition de la scène.

Le contre-point et la fugue du n.º 1 ne laissent rien à désirer; le style en est ferme et à l'élegance mâle qui convient à ce genre sévère.

Le contre-point et la fugue du n.º 2 sont régulièrement composés, mais d'une manière timide, qui annonce que l'auteur a encore besoin d'étude. Dans la scène, il se montre plus fort; l'esprit, l'imagination et l'énergie s'y reconnoissent au milieu des écarts de l'inexpérience.

La scène du n.º 1 ne manque pas de mérite, elle est sagement ordonnée, assez purement écrite, mais elle est moins riche d'intentions et d'idées. En comparant les scènes, l'avantage est au n.º 2, en comparant la fugue l'avantage est au n.º 1, mais la balance penche si peu du côté de la scène n.º 2 et de la fugue n.º 1, qu'en remettant du côté faible ce qui excède du côté fort, elle doit garder un équilibre parfait.

Dans cet état de chose, nous avons pensé que le prix devrait être donné en partage; mais comme chaque concurrent a encore besoin d'étude et de réflexion, nous croyons devoir vous inviter à n'accorder qu'un second prix, en vous annonçant pour l'année prochaine deux sujets qui peuvent devenir des compositeurs distingués.

D'ici là ils pourront acquiescer facilement ce qui leur manque et apprendre à être moins prodigues de ce qu'ils ont.

D'ici là ils pourront interroger l'expérience des maîtres, qui leur dira, qu'on manque le bus en le dépassant, et que l'ambition des Effets tue les effets.

D'ici là, enfin, il pourrions se convaincre que la mélodie étant l'œuvre du génie, et l'harmonie le résultat de la science, la mélodie doit être préférée à l'harmonie; qu'il vaut mieux toucher par des chants qu'étonner par des accords; mais que le grand art du compositeur est de suivre l'instinct de la nature, qui veut que la mélodie soit unie à l'harmonie par l'accord de la grâce et l'ascendant de la force, et qui les frappe de nullité lorsque par ambition ou par système, elles inféquent son étendue volonté.

Ce Rapport est discuté, mis aux voix et adopté par la Classe qui arrête en conséquence au scrutin qu'il ne sera point décerné de 1.º grand Prix; mais que n'ayant point donné l'and.º de second prix de composition musicale elle enverra celui-là au second prix de cette année et que les auteurs des fugues, Contrepoints et scènes numérotés 1 et 2 auront chacun un second prix égal. Les Bulletins cachetés joints aux deux concours sont ouverts et offrent les noms des auteurs; savoir le n.º 1, celui de Ferdinand Gasse, Elève du Conservatoire de Musique, Classe de M. Gossec et le n.º 2, le nom de Victor Douklend, aussi Elève du Conservatoire de Musique et de la Classe de M. Gossec.

Ce jugement leur sera notifié par le Secrétaire perpétuel.

60.

Concours du Grand prix de Gravure.

La Classe s'est réunie extraordinairement le 24 fructidor, pour juger le Concours du grand prix de gravure (en taille douce). Le Président a fait lecture d'une lettre remise sur le Bureau et signée de deux des Concurrents qui représentent qu'un de leurs Euxels a, malgré leurs répétitives représentations, retouché son estampe au crayon. Ils prient la Classe de se faire représenter une autre Epreuve. La Classe fait droit à cette réclamation et le Concierge des Ecoles substitue une autre épreuve à celle désignée. Considérant que ce serait s'écarter du but du concours si les Elèves achevaient par des retouches au crayon ce qu'ils croient manquer à leurs planches gravées, la Classe décide que ces retouches seront interdites et que les concurrents seront prévenus à l'avance que ce sera un motif pour être mis hors de concours. Cette

décision sera notifiée au commencement de chaque concours.
Les Cinq concurrents admis à entrer en loger ont fourni la carrière entière. Le concours de chacun était composé, conformément au règlement fait à ce sujet, d'un dessin fait d'après une figure antique, d'une Académie dessinée d'après nature, et de la gravure en taille douce de cette dernière figure.

Le nombre des membres de la Classe présents était de dix-neuf. Le scrutin ayant été ouvert, d'abord sur la question de savoir s'il y avait lieu à un premier grand prix, puis sur celle-ci : y a-t-il lieu à un premier grand prix ? les votes ont été unanimes sur l'une et l'autre question. Ils ont été également unanimes pour décerner le 1^{er} grand prix au concours marqué de la lettre S que le secrétaire des Ecoles a déclaré ensuite être de Claude Louis Marquetier, de Paris, âgé de vingt-deux ans, élève de son père.

Le Président a posé la question de savoir s'il y avait lieu à un second prix ? le scrutin a encore été unanime pour l'affirmative et pour décerner ce second prix au concours portant la lettre R. Le secrétaire des Ecoles ayant déclaré que l'auteur était Beaufacque Avril, de Paris, âgé de vingt-huit ans, aussi élève de son père, ils ont été proclamés l'un et l'autre pour être couronnés dans la séance publique du 7 Vendémiaire, savoir M. Marquetier, comme ayant remporté le 1^{er} Prix qui donne droit à la pension et au voyage de Rome; et M. Avril comme ayant mérité la distinction attachée au second prix.

Leur succès leur sera notifiés par le secrétaire perpétuel.

61.

Concours du Grand Prix de peinture.

Le 30 fructidor, à dix heures du matin, la classe assemblée dans la salle du Saccon de l'Ecole spéciale de peinture et de sculpture a procédé au jugement des sept tableaux composant le concours au grand prix de peinture. Les membres présents étaient au nombre de vingt-deux. Les votes ont été unanimes pour l'affirmative dans leurs premiers scrutins qui avaient pour objet de décider s'il y avait lieu à deux et à un premier prix.

mais le scrutin, dont l'objet était de décerner le premier prix, ayant donné onze votes au tableau portant la lettre O, neuf au tableau

portant la lettre N et deux à celui désigné par la lettre Q, il ne s'est pu trouver de majorité absolue; en conséquence il a été procédé à un nouveau scrutin libre qui a donné onze votes au tableau distingué par la lettre O, neuf au tableau portant la lettre N et un au tableau noté Q. La majorité absolue étant acquise à la lettre O, il a été déclaré qu'elle désignait le 1^{er} prix de Peinture. Le secrétaire de l'Ecole a déclaré que l'auteur de ce tableau était Joseph-Denis Odevaere, né à Bruges, Département de la Lys, âgé de 28 ans, élève de M. David.

Sur la question de savoir s'il y avait lieu à second prix, l'assemblée a été encore pour l'affirmative, et le scrutin ayant donné treize suffrages au tableau distingué par la lettre S et neuf à celui marqué R, le tableau désigné par S a été déclaré obtenir le second prix. D'après la déclaration du secrétaire de l'Ecole, il en est de Charles-Abraham Chasselat, de Paris, âgé de 22 ans, élève de M. Vincent.

Ces jugements seront notifiés aux deux artistes qu'ils concernent par le secrétaire perpétuel.

62.

Concours du Grand Prix de sculpture.

Le 5^{ème} jour complémentaire, à dix heures du matin, la classe réunie dans la salle du Saccon de l'Ecole spéciale, a procédé au jugement des Bas-reliefs formant le concours au grand prix de sculpture. Les votants, au nombre de 23, ont délibéré d'abord, au scrutin, pour savoir s'il y avait lieu à donner des Prix et à décerner un 1^{er} prix. L'unanimité des votes a été pour la 1^{ère} question. La seconde a obtenu la majorité absolue. En conséquence il a été procédé au scrutin pour adjudger le prix. La majorité absolue des suffrages l'a décerné au Bas-relief de Charles-Remy Lattil, de Paris, âgé de 21 ans élève de M. Dejoux.

La question de savoir s'il y avait un second Prix ayant été décidée aussi à l'affirmative, le scrutin l'a décerné à Henri-Joseph Ruxthiel de Hierneuf, Département de la Dordogne, âgé de 23 ans, élève de M. Boudon.

Ce jugement sera notifié aux élèves qu'il concerne par le secrétaire perpétuel.

63.

Concours du Grand Prix d'Architecture.

Le 2. Vendemiaire an 13, la Classe s'est transportée au Palais des Beaux-arts, pour juger le Concours du grand prix d'Architecture. Le nombre des Votans était de 21. Après l'examen des plans, faits par chaque membre en particulier, et lorsque la Commission nommée pour constater la conformité des projets rendus avec les Esquisses ayant déclaré qu'aucun des concurrents n'était répréhensible sous ce rapport, un membre a proposé d'établir une discussion publique qui ne pourrait que contribuer à éclairer la conscience des Juges.

Après que cette proposition a été discutée contradictoirement, il a été arrêté qu'on procéderait comme l'on avait fait pour le Jugement des autres concours, mais que la Classe nommerait dans une de ses prochaines Séances une Commission pour examiner cette proposition rendue générale pour tous les Concours, et qu'il serait fait à ce sujet un rapport à la Classe.

Il a été ensuite procédé de la manière accoutumée au recotement des Votés pour savoir s'il y avait lieu à décerner des prix et un 1.^{er} grand prix. Ces deux questions, ainsi que celle de savoir s'il y aurait un second prix, ayant été décidées affirmativement, le Prix a été décerné au projet de Jules Lesueur, de Paris, âgé de 23 ans. Elève de M. Lamoignon et Percier; et le second prix à André St. Marie Chatillon, de Paris, âgé de 22 ans, Elève de M. Percier.

Ce Jugement sera notifié aux artistes qu'il concerne.

J. Méhul
 Secrétaire perpétuel

An XIII.

1.^{re} Séance du Samedi 14 Vendemiaire.

à laquelle ont assisté messieurs Dubouruy, Dumaxist, Sajou, Raymond, Grandvénal, Vien, Beurtier, Berric, Dejoux, Gasse, Le Breton, Moitte, Scaproy, Julien, Visconti, Méhul, Denon, Houdon, David, Vauzouandon K, Roland, Regnault, Seyre.

La Séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la Séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel donne communication d'une lettre particulière qu'il a reçue de Rome et par laquelle on lui annonce que l'Ecole des Beaux-arts se trouve dans un état de détresse déplorable par le défaut de fonds. Il dit qu'il a cru remplir les intentions de la Classe, en recourant dans l'intervalle de la dernière séance aux chefs d'administration qui pourraient faire cesser cet état affreux. Il rassure la Classe par la réponse du Banquier chargé de faire tenir les fonds et qui atteste que les promesses faites au secrétaire perpétuel sont effectuées. La Classe accueille cette nouvelle avec le vif intérêt qu'elle prend à l'Ecole de Rome.

La lettre du Banquier est ainsi conçue:

J. qu'on Récamier, à M. le Breton, Secrétaire perpétuel de l'Ecole.
 Avant, Monsieur, de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 du courant, j'avais désiré apprendre quelle somme vous saviez qu'exigeaient les besoins urgents de l'Ecole française des beaux-arts à Rome, en attendant les recouvrements des deux ordonnances de 6000 francs chacune que vous m'avez délayées de M. Bohain, chef de la Division des fonds et comptabilité du Ministère de l'Intérieur, la première actuellement et la seconde dans un mois. Depuis que votre lettre m'est parvenue, j'ai reçu de mon correspondant à Rome la quittance d'une somme de 4659 fr. 63. cent qu'il a avancée à M. Surée le 11 juil., à la recommandation de son Em. le Cardinal Fesch. Je vous

d'en faire prévenir M. Bohain. Il a en même temps été prié de me procurer l'autorisation nécessaire pour que je fane, dès à présent, toucher à M. Surée la somme que l'on jugera à propos de lui attribuer. M. Bohain m'a fait remettre la lettre d'avis de la première ordonnance de 6000^{fr} et a promis de m'adresser incessamment la demande officielle d'un service de fonds de 6000^{fr} tous les mois, par une lettre du Ministre de l'Intérieur.

L'Esprit que vous aviez ces dispositions doit, Messieurs, vous tranquilliser sur l'embarras qu'éprouve M. Surée. Je me fais un plaisir de concourir à l'accomplissement des vœux de votre sollicitude pour l'École dont il est Directeur, en autorisant mon correspondant, M. Savaggi, à lui compter de suite les 9340^{fr} 37 qui restent des 12,000^{fr} qu'on vient de lui destiner, séduction faite des 2659^{fr} 63 qui ont déjà touchés.

Je suis flatté que cette circonstance m'ait mis à même de faire quelque chose qui puisse vous être agréable et me procure l'occasion de vous assurer des sentiments distingués avec lesquels j'ai l'honneur d'être &c.
signé J. Récamier.

Le Président annonce qu'on va procéder, aux termes du Règlement, à la nomination d'un vice-Président. Un premier scrutin ne donne point de majorité absolue. Au second scrutin M. Martius ayant obtenu cette majorité, on proclame vice-Président pour l'an 13.

Des scrutins successifs nomment membre de la Commission administrative M. Berville, et M. Van Spaendonck cinquième membre du Comité chargé de l'Emploi des fonds et de la publication des travaux, conformément à l'art. 12 du Règlement. MM. Regnault, Roland, Raymond, Seyre, Gonc et Mourel sont désignés pour accompagner les autres membres que la Classe pourrait avoir le malheur de perdre.

M. Denon ayant fini l'année de sa présidence, M. Méhul

vice-Président pendant l'an XII, entre de droit en fonctions de Président de la Classe pour l'an XIII.

M. Monge offre la 1^{re} partie de son recueil d'Antiquités et de Costumes, dont les figures ont été dessinées par son épouse.

Le Secrétaire donne lecture de lettres par lesquelles MM. Guglielmi et Canova associés, et M. Surée correspondant remercient la Classe de leur nomination.

M. Pouzeur, membre de l'Institut et Président de l'Administration gratuite de dessin pour les jeunes demoiselles, au nom de cette administration et de M. de Montyon Directrice de cet Etablissement, offre à la Classe d'acquiescer que chacun de ses Membres ait droit de nommer à une place gratuite dans cette institution. — La Classe considérant qu'il a été arrêté depuis peu dans chacune des Classes de l'Institut, de ne point accepter la proposition du Directeur d'un Etablissement d'Instruction publique de mettre à la nomination de l'Institut national quatre places dans son Etablissement, ne croit pas pouvoir s'écarter d'une décision qui porte le caractère de la volonté générale et réfléchie de toute l'Institut. Il se répondra dans ce sens à la lettre de M. Pouzeur avec les témoignages de bienveillance et d'intérêt que mérite l'Institution de M. de Montyon.

Séance levée.

Méhul *fonctionnaire de l'Institut*

2^e séance du Samedi 21 Vendémiaire an 13.

à laquelle ont assisté Messieurs Le Baron, Raymond, Fleuriot, Dufourmy, Landon, David, Taunay, Lien, Regnault, Visconti, Dumarost, Moitte, Dejoux, Gonc, Méhul, Julien, Berville, Grandménil, Roland, Jeuffroy, Gondoin, Van Spaendonck, Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait une seconde lecture d'un Mémoire sur la stéréotypie de Reimhard, dans lequel sont exposés l'histoire de l'invention de cet Invention stéréotype et les faits qui appuient sa prétention d'être le premier qui ait inventé et pratiqué cet art nouveau.

M. Framery a fait sur ce mémoire un rapport qui réduit

de beaucoup les avantager commerciaux de cette nouvelle maniere d'imprimer, mais sans rien ôter à la priorité d'invention réclamée par M. Reinhard.

La Classe procède, sur l'invitation des autres classes, à la nomination d'un Commissaire pour rédiger en commun une table des volumes de mémoires de l'ancien Institut. Monsieur Dufouruy réunit la majorité des suffrages, pour concourir à ce travail.

Séance levée. /

Méhuil p. ^{Joseph de Breton}
^{Secrétaire}

3. Séance du Samedi 28 Vendémiaire 13

à laquelle ont assisté messieurs Lajou, Dufouruy, Caunaux, Dumarest, Berrie, Vien, Dejoux, Le Breton, Méhuil, Visconti, Grandmoulin, Raymond, Moitte, Beurtier, Boudon, Van Spacudone K, Regnault, Nolaud, Gouze, Seure, Jaffroy, David.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire donne lecture d'une Dépêche par laquelle M. Surée Directeur de l'École de Rome, rend compte à la Classe, comme son Correspondant, du rétablissement de cette importante École et de ses améliorations avantageuses que procure aux pensionnaires le nouveau salaire qui leur est établi.

Un membre propose que, vu l'intérêt qu'inspire ce rétablissement, il soit nommé une Commission, pour prendre en communication particulière les détails donnés par le Directeur de l'Académie de Rome. — Cette proposition est adoptée et la Classe nomme à ces effets Messieurs Vincent, Moitte, Beurtier, Berrie et Méhuil.

Le Secrétaire lit une lettre par laquelle M. Keyne, Président de l'Académie et Université de Göttingen, remercie l'Institut de l'intérêt qu'il a montré à ce Corps littéraire, en le recommandant directement à la majorité de l'Empereur.

La dépêche du Directeur de l'École de Rome est ainsi conçue :

Rome le 4 Vendémiaire an 13.

Le Directeur de l'École française des Beaux-arts à Rome,
Aux Membres composant la Classe des Beaux-arts de l'Institut.
Messieurs,

C'est avec bien de la satisfaction que je vois commencer ma correspondance avec vous, en vous rendant compte d'un objet qui doit vous intéresser aussi vivement que le rétablissement et la réorganisation de notre École des beaux arts, au centre d'une Ville qui renferme encore aujourd'hui, nonobstant le ravage des siècles et la barbarie des hommes, plus de monuments antiques et plus d'ouvrages classiques de nos arts modernes que l'Europe entière n'en possède. Nommé à la direction de notre Établissement dès 1793, des agitations politiques, et notamment celles qui eurent lieu en Italie, mirent constamment obstacle à ce que le vœu du gouvernement, en faveur des arts et des artistes, eût son effet. mon départ pour Rome ne put avoir lieu qu'en l'an 10 de notre Ère. Mes instructions portaient (art. 3 de l'arrêté d'administration du 23 Fructidor an 6) " dans le cas où le Directeur de l'École des beaux arts n'arriverait à Rome qu'après le départ des commissaires du gouvernement, il adresserait dans le mois, au Ministre de l'Intérieur, un rapport sur la situation actuelle des lieux et donnerait un aperçu des dépenses qui exigeraient les dispositions à faire pour y recevoir les artistes pensionnaires et (article 13 du dit arrêté) " le palais national de France à Rome, d'après le rapport des dits commissaires, étant peu propre à recevoir le nombre actuel des élèves artistes, et notre École des arts pouvant être plus avantageusement placée dans la ville de Médici, le Ministre de l'Intérieur est autorisé à concerter, avec le Ministre des relations extérieures, les moyens d'opérer une échange avec le gouvernement Toscan. Le Directeur de l'École des arts, dans le rapport qu'il est tenu, par l'article 3, d'adresser au Ministre, présentera toutes ses vues sur les avantages et les distributions de ce nouvel emplacement,

à mon arrivée à Rome, mon premier soin fut d'examiner les deux Édifices. Tous deux avaient été dévastés pendant les temps de trouble. Les Napolitains n'avaient rien laissé au Palais de France. Tout ce qui était dans l'étage supérieur où habitaient les pensionnaires et dans les Greniers avait été détruit. Il n'existait par une porte, par une fenêtre. Ils avaient également dévasté tout ce qui était dans les Cuisines pour en arracher le fer et le plomb. Les Statues de Maître étaient brisées ou emportées à Naples. Les Capisieres

et les glaces également enlevées. On avait brulé jusqu'aux piédestaux des statues, les bancs et tables du modèle, tous les ustencils, enfin, pour l'exercice des arts. Je n'ai pas trouvé une chaise pour m'asseoir, ni un lit pour me reposer. La Villa Medici était approchant dans le même état; les mêmes causes avaient produit les mêmes effets. Il a donc fallu rendre compte au Gouvernement des convenances qui se trouvaient dans les deux locaux pour le rétablissement de notre Ecole et faire un choix entre les deux Edifices. Il n'était par douteux: les commissaires l'avaient déjà indiqué au Gouvernement. On avait avec raison calculé l'impossibilité de loger, dans l'ancien Palais, le nouveau nombre des pensionnaires, comme aussi de leur procurer des ateliers pour l'exercice de leur art.

Vous connaissez, Messieurs, le local du Palais dans le Cours; vous y avez tous éprouvé cette gêne, cette inconvenance du lieu: il n'y existait, on peut le dire, aucun atelier de sculpteur; une Penne étroite et coupée par une cloison de bois, servait pour deux sculpteurs. Dans ce dernier tous un coin de petit Magasin, où on avait fait une croisée de trois pieds, en faisait un troisième. Dans les greniers, sous un toit écroulé, se trouvent encore des témoignages que ce sombre réduit éclairé par une lucarne, servait aussi d'atelier à un sculpteur. Le dessin d'un tombeau tracé sur le mur, et qui touche à la dernière tuile, ainsi que des terrines remplies de terre, en sont encore des preuves incontestables. Quant aux femmes, aucun n'avait un endroit pour pouvoir s'occuper d'une manière convenable. Ceux qui avaient quelques ouvrages particuliers, louaient des Ateliers au dehors. Dès les commencements d'isolement, les semences de division qui font naître cet esprit de parti si nuisible aux arts et si déplorable par ses effets, pour ceux qui les exercent.

Le Palais Medici, au contraire, semblait, dans le principe, avoir été conçu pour être un Lycée des arts. L'ancien Palais était situé dans la partie de la ville la plus bruyante; le Palais Medici est isolé. On étouffait au Palais du Cours, ici on respire l'air le plus salubre de Rome. Un vaste jardin offre à l'esprit fatigué des moyens de se reposer. Des Bosquets, des allées couvertes,

permettent en tout temps, du délançement. Le Gouvernement s'étant déterminé à en faire l'acquisition, le Ministre m'invita à disposer cet Edifice le plus promptement possible, pour y recevoir les Pensionnaires. En conséquence de ce, je fis lever les Plans, et parvins à y faire des distributions qui me donneroient des Ateliers et des habitations convenables à chacun sans rien changer à la belle disposition générale. Les architectes se trouvent tous logés du côté de la ville; ils ne peuvent s'approcher de leurs frères sans que leur imagination s'échauffe à l'aspect de la plus belle ville du monde: tous les riches monuments dont Rome se compose, s'offrent à leurs regards. Les habitations et les Ateliers des Sçavants sont disposés de manière à pouvoir jouir successivement de la ville de Rome et de la Campagne la plus étendue, aussi variée dans ses formes que dans ses effets. C'est à la vue de ces merveilles de l'art et de la nature que les Poussin, les Claude, les Salvator Rose, et de nos jours l'immortel Bernin (qui tous, successivement, ont habités à côté du nouveau Palais de France) se sont formés les principes de leur art, qu'ils nous ont transmis dans leurs admirables travaux. Les sculpteurs sont logés dans le Palais, comme leurs camarades; mais leurs Ateliers sont autant de Savillonnés qui se trouvent, sur différents points du Jardin, construits sur les Bastions que fit faire Belisaire pour la Défense de Rome.

Vous voyez, Messieurs, par ces raports, la différence qu'il y a entre l'existence de MM. les Pensionnaires d'aujourd'hui et ceux venus à Rome sous l'ancien ordre de chose. Cependant, tout occupé que j'étais du rétablissement du nouveau Palais, afin de le rendre convenable à sa destination, je ne perdis pas un moment pour acquiescer tout ce qui pouvait contribuer à faciliter et exciter l'étude. Je l'avoue, le vuide sous je me vis environné à mon arrivée à Rome, cette absence de toute chose, jetta d'abord de l'inquiétude dans mon esprit: mais animé par l'honorable confiance du Gouvernement comme du choix de mes Collègues, qui en fut la base, je repris courage, et à force de peines et de sacrifices de toutes espèces, je parvins, en moins de deux ans, à réunir plus de cent statues, parmi lesquelles se trouvent les plus classiques, et des premiers plâtres. Plus de cent cinquante Cordes Corses et têtes antiques viennent encore enrichir cette belle collection, ainsi qu'un nombre considérable de Bas-reliefs. Une galerie de deux cents pieds de long s'en trouve décorée, ainsi que quatre pièces du grand appartement, le portique du côté du Jardin, et le vestibule.

Ici tous ces monuments se trouvent convenablement éclairés et posés sur des pieds d'attente tournaux. Dans le Palais au Cours, les plâtres servaient de décoration aux appartements du Roi. Vous vous rappelez, Messieurs, combien de fois vous fîtes doucement affectés de l'impossibilité d'étudier, fructifiant ces chefs-d'œuvre, par le manque de jour et de disposition.

Ayant été dès l'au 4, spécialement chargé par le Gouvernement de la surveillance des Pensionnaires, ainsi que de lui rendre compte de leurs travaux d'étude, en attendant qu'ils puissent partir pour l'Italie, je fus en même temps invité à lui présenter un plan d'organisation, et par suite à me procurer partout où je le croyais convenable, les choses nécessaires à notre établissement. Dès lors toutes mes pensées n'eurent d'autre but que de hâter le bonheur des jeunes artistes, en leur procurant tout ce qui pourrait contribuer à multiplier les moyens d'étude et d'instruction. Quantité d'objets nécessaires à notre établissement furent acquis. J'obtins en faveur de l'École une Bibliothèque peu nombreuse, mais choisie et qui pourra s'augmenter successivement par l'acquisition d'ouvrages Classiques. Des mannequins furent faits ainsi que des vêtements pour les Vêtu, et par ce moyen, accoutumer les jeunes artistes à disposer avec intelligence et un goût assuré leurs draperies. Cette partie de l'art, trop négligée dans le siècle dernier, a peut-être plus qu'on ne pense, contribué au déclin de l'art en France. L'Italie s'en est même ressentie environ un siècle plutôt; mais, à la gloire du nom français, Le Poussin résista seul au milieu de Rome, contre la corruption; il préféra vivre tranquille, heureux d'étendre les bornes de l'art même. La jeunesse ne voyant que l'éclat dont les moralistes étaient environnés, leur fortune et les honneurs qu'on leur prodiguait, crut ne pouvoir mieux faire que de suivre leur dangereux exemple. Et l'abandon de l'étude du vrai et du beau s'appercut bientôt dans toutes les parties de l'art qui depuis, d'âge en âge, en vint jusqu'à nos jours, dépourvu de Caractère, d'énergie et d'expression. L'afféterie avanta pris la place de la grâce naïve, l'exagération remplaça le grandiose: tout ce qui sortait du naturel tenait à un génie créateur.

Les combinaisons les plus extravagantes, pour s'éclairer l'œil par le Clair et l'ombre, excitaient l'admiration et étaient

vantées et prônées dans les sociétés. Graces soient enfin rendues aux hommes qui ont le courage de s'opposer au goût corrompu et d'indiquer, par leurs exemples et leurs instructions, le chemin qui mène à la véritable gloire. Pardonnez-moi ces écarts, dans le compte que je me suis proposé de vous rendre. Je desire qu'il fasse naître des observations utiles aux progrès des arts. Vos décisions deviendront autant de principes pour qui les cultive.

Des réglemens ont été faits pour le maintien de l'ordre et clamer les travaux d'Emulation.

Vous savez, Messieurs, combien le traitement pécuniaire était insuffisant pour notre entretien, et à quel point les Pensionnaires étaient nécessairement, on peut dire, à chercher de l'ouvrage; heureux quand ces occupations n'étaient pas totalement contraires aux progrès de leur talent. Il en est qui sont revenus de Rome sans avoir rien pu entreprendre pour leur avancement (faute de moyens pécuniaires). En effet, que pouvait-on faire avec trois cent livres, dans un pays étranger et où on ne peut faire un pas pour satisfaire au besoin de voir, sans qu'il en coûte? On donnoit au Pensionnaire partant également trois cent livres pour se rendre à Rome. Il en arrivoit plus d'une fois, que des Espérances faites avec soin, pour avoir quelques aisances en Italie, étaient consommées avant d'arriver, par les dépenses de la route.

Il étoit donc indispensable de changer cet ordre de chose. J'ai obtenu du Gouvernement qu'il soit accordé aux artistes partans pour Rome, 600 francs, pour indemnité de voyage et autant pour leur retour, au lieu de 300 francs. Ils ont un traitement annuel de 1200 francs, dont 300 pour leur entretien personnel, quatre cent pour subvenir aux frais de leurs études et deux cents francs pour aller, dans les saisons convenables, aux environs de Rome, étudier les monuments antiques et modernes, ainsi que les effets des sites admirables qui s'y trouvent. Trois cent francs sont annuellement retenus pour former, à la fin de la Cinquième année, une somme de 1500 fr. destinée à être employée, par le Sénateur, pour la confection d'un tableau de sa composition, de dix pieds de haut; par le Sculpteur pour les frais d'un modèle de Statue nue, de grandeur naturelle; par l'Architecte, pour les dépenses des voyages qu'il est convenable qu'il fasse, avant son retour en France, afin de connaître et étudier le plus possible les monuments antiques et modernes répandus sur toute la

points de l'Italie. Les études communes à tous les pensionnaires et au choix de chacun, sont :

L'ordre des études et des travaux d'émulation, est ainsi réglé.

1.° celle du modèle vivants et nués.

2.° Celle des statues antiques.

3.° Celle du dessin.

4.° Celle qu'offre la Bibliothèque.

5.° Celle qu'on peut faire en voyage.

Le modèle vivants est posé pendant deux heures, le matin en été, et autant de temps, le soir, en hiver. La galerie des antiques ainsi que la Bibliothèque, sont en tous temps, à la disposition des pensionnaires.

Les peintres font, pendant les trois premières années de leur séjour à Rome, 1.° une figure peinte d'après le modèle vivants et de grandeur naturelle. 2.° quatre figures nues, d'après la nature, et deux d'après les statues antiques. 3.° une Esquisse de leur composition, peinte ou dessinée.

Pendant le cours de la quatrième année, chaque peintre fait la copie d'un tableau de grand maître, à son choix. Et pendant la cinquième année du pensionnaire, chaque peintre doit faire un tableau d'histoire de sa composition et de plusieurs figures, de grandeur naturelle.

Les sculpteurs pendant les trois premières années, font une figure de bas-relief, d'après nature et de grandeur naturelle, ou une figure de Ronde-boue de la proportion de demi-nature, au moins, puis une tête de Ronde-boue de grandeur naturelle au moins. Celui qui, par option, aura fait la figure de Ronde-boue, n'en pas tenu de faire la tête.

La quatrième année, les sculpteurs font une copie en marbre, d'après une statue antique, et une esquisse (groupe de Ronde-boue).

La cinquième année, ils font un modèle de statue nue, de leur composition et de grandeur naturelle.

Les architectes, pendant les trois premières années, font quatre études de détails d'après les plus beaux monuments antiques à leur choix. Ces dessins doivent être ce qu'on appelle cendres.

Dans la quatrième année ils font les dessins géométriques d'un monument antique d'Italie, à leur choix, levés et dessinés d'après nature, et dans l'Etat exact où il se trouve. Ils doivent

joindre les dessins architecturaux de la restauration, telle qu'ils l'auront conçue, et un précis historique sur son antiquité et sur sa construction. Ces dessins étant destinés à former une collection utile aux arts, le format devra en être le même (papier grand aigle). La cinquième année ils donnent chacun le projet d'un monument public tel qu'il convient à la République française, et de leur composition. Les dessins de ce projet doivent être ce qu'on appelle terminés et présenteront les plans, coupes et élévations avec les détails convenables, tant pour la clarté des idées que pour la construction. Les architectes pensionnaires font des voyages dans plusieurs parties de l'Italie, afin de prendre connaissance de ses divers styles et dispositions des monuments, et des moyens employés dans les constructions. Les élèves architectes de retour à Rome, font connaître au Directeur de l'École le résultat de leurs travaux. Ces voyages ne peuvent avoir lieu que dans le courant de la troisième année et après avoir remis au Directeur de l'École les travaux aux quels ils étaient obligés pour cette même année.

Les travaux ci-dessus mentionnés sont exposés publiquement tous les ans, dans le Palais national, pendant toute la durée du mois de Novembre. A l'expiration de cette exposition, ils sont envoyés à Paris pour être soumis à l'examen de la Section des beaux-arts de l'Institut. Le résultat de cet examen est adressé au Directeur de l'École qui le communique à chacun des pensionnaires, en ce qui le concerne. Tous les travaux d'émulation ordonnés par le Règlement, pour les trois premières années, appartiennent à leurs auteurs, ceux de la quatrième et de la cinquième année appartenant à la République. Les frais résultant de ces derniers travaux sont supportés par le gouvernement, qui disposera de ces ouvrages selon sa sagesse, pour le plus grand avantage de l'art et la réputation des artistes. Les travaux faits pendant la cinquième année, sont destinés à faire suite à l'École française, et à être placés au musée spécial de cette École, s'ils en sont jugés dignes.

D'après ces nombreux avantages, j'ose espérer que la reconnaissance de la jeunesse égalera la protection importante que le Gouvernement lui accorde. Quant à moi, qui approche vers la fin d'une vie laborieuse et continuellement employé à tout ce qui pouvait être utile et accélérer les progrès des arts, je me desirerai toute récompense que je dois, avant le terme de ma carrière, les arts arriver, dans

ma patrie, à ce point de perfection qui donne un nouvel éclat au plus vaste empire et de mérites en toute circonstance votre estime.

Veuillez agréer l'hommage respectueux avec lequel j'ai l'honneur d'être, Mon signeur.
La séance est levée à 5 heures.

Jochim St. Martin
Secrétaire perpétuel

Méhuil p.

Séance du Samedi 5 Brumaire an 13,
à laquelle ont assisté Messieurs Pajou, Dumaron, Dufourny, Jauffroy, Berrie, Vien, Hewitoo, Caunay, David, Paupaudonck, Le Preston, Disconti, Moitte, Grand-ménil, Regnault-Houdon, Méhuil, Roland, Gossec, Raymond.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre du Ministre de l'Intérieur (par interim) qui invite à examiner un système musical de M. Crespel. Un membre de la Section de Musique, qui a déjà pris connaissance de ce système, observe qu'il faudrait pour prononcer convenablement, inviter la classe des Sciences mathématiques et physiques à adjoindre un commissaire qui réunir la science de la géométrie à celle de la musique. La classe artiste s'en faire la demande à la Classe des Sciences physiques et mathématiques.

Le secrétaire fait, au nom d'une Commission, le rapport suivant.

La classe des Beaux arts a renvoyé à une Commission, composée de M^{rs} Vincent, David, Regnault, Houdon, Moitte, Berrie et du Rapporteur, l'examen de gravures coloriées par lesquelles M. Salvage, Docteur en médecine de la Faculté de Montpellier, représente écorché et sous différents aspects, la belle statue qu'on nomme le Gladiateur combattant.

M. Salvage, qui desire faire un ouvrage utile à l'enseignement de l'art du Dessin, et principalement à la peinture et à la sculpture, a prié la Classe de vouloir bien l'honorer de son suffrage, s'il a atteint le but d'utilité qu'il s'est proposé,

ou de ses conseils, pour qu'ils l'attaquent plus sûrement.

L'auteur a profité des moyens que pourrait lui fournir l'hôpital militaire auquel il est attaché, pour poser dans l'attitude du gladiateur, différents sujets humains, et en mouler toutes les couches musculaires, afin qu'on puisse découvrir, pour ainsi dire, d'un seul coup d'œil le mécanisme des muscles, qui déterminent le mouvement de cette belle figure, l'une de celles qu'on donne pour modèles dans les Ecoles. Il a représenté ainsi d'après nature, le gladiateur écorché sous quatre points de vue; et dans chacun de ces points de vue, la figure se développe depuis le squelette jusqu'à la peau.

Le premier point de vue, pris du côté gauche, comporte trois dessins; savoir celui du squelette, celui de la couche superficielle des muscles, et celui de la couche moyenne.

Le deuxième point de vue, pris du côté droit, fournit quatre dessins, qui sont aussi ceux du squelette, de la couche superficielle, de la couche moyenne, et un autre de la couche profonde des muscles.

Le troisième point de vue, pris postérieurement, donne, comme le point de vue de face, les trois dessins du squelette, de la couche superficielle et de la couche moyenne des muscles.

Le quatrième point de vue, qui est aussi pris de face, ne présente que la couche superficielle, l'auteur ayant cru qu'il pouvait se dispenser de raccourcir " qui sont, dit-il, d'une plus grande difficulté dans les détails de l'anatomie, qu'ils ne sont en général susceptibles d'être instruits."

Pour disposer l'élève à comprendre cette anatomie qu'il aurait peut-être fallu, comme l'auteur en conviendrait lui-même, exécuter sur de plus grandes proportions, il se propose de faire précéder les dessins gravés qui viennent d'être désignés par d'autres gravures qui contiendraient les principes en os et en muscles, la tête d'Apollon de la Belvédère, dessinée de profil et la tête osseuse de la même figure, prise de face, ensuite des pieds et des mains, moulés d'après l'antique.

Notre Commission ne peut à cet égard qu'émettre son vœu, pour que ces additions soient aussi bien traitées que les dessins gravés d'après le Gladiateur. Comme ces détails n'existent pas encore, elle ne peut ni ne doit les juger. Elle a cru pourtant pouvoir vous observer au sujet du plâtre du Gladiateur anatomisé, selon l'expression de M. Salvage, et qu'on voit au pied de l'Escalier du salon d'exposition

publique (quoique cet objet ne fasse point partie de ceux que pour l'avoir chargés d'examiner), elle a cru, dis-je, que cette figure écorchée serait un utile complément aux gravures et d'après le gladiateur, et qu'il serait à désirer quelle fût moulée, pour qu'on pût en répandre des copies dans les Ecoles. En réduisant ce plâtre à l'état d'écorché, M. Salvage s'est proposé de prouver que cette statue n'est réellement belle, que parce que les principes anatomiques y sont fidèlement observés et qu'il est impossible de faire de pareils chefs-d'œuvre, si l'on ne réunit pas la science positive de l'anatomie au génie et au talent d'artiste.

Notre Commission pense que les dessins gravés du Gladiateur écorché, par M. Salvage, peuvent être très utiles pour l'étude du dessin et principalement pour les études nécessaires aux Peintres et aux sculpteurs. Elle pense aussi qu'on n'avait encore rien fait d'aussi exact in ce genre, et que l'auteur mérite d'être encouragé. Il faut la réunion des connaissances anatomiques et du talent de dessinateur pour ces sortes d'ouvrages, et c'est parcequ'elle ne s'en point encore rencontrée dans un degré suffisant, que l'on n'a pas d'ouvrages élémentaires de cette nature qui satisfassent. Le mérite de celui que M. Salvage a commencé, et l'intention qu'il a manifestée de profiter des avis que la classe voudra bien lui donner, font espérer qu'il perfectionnera encore son travail, en l'étendant, comme il le promet. Et qu'il existe, c'est déjà un œuvre très estimable et qui mérite votre suffrage.

Signé à la minute Vincent, David, Reynault, Boudon, Berrie, Joachim Le Breton, rapporteur.

La Classe adopte le rapport et ses conclusions. Elle décide, en outre, qu'il sera écrit au Ministre au Ministre de l'Intérieur, pour lui faire connaître l'utilité du travail de M. Salvage et demander pour lui des encouragements. Copie du rapport sera adressée au Ministre.

Seance levée.
 Méhus
 Joachim Le Breton
 Secrétaire perpétuel

5.

Seance du Samedi 12. Brumaire an 13.

à laquelle ont assisté Messieurs Berrie, Le Breton, Bayou, Vien, Boyer, Dumarest, Dufourmy, Heutier, Caunay, Dejoux, Raymond, Vincent, Visconti, Reynault, Vauvraendonck, Grand-ménil, Boudon, Moitte, David, Roland.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, la rédaction en est adoptée. Il est donné connaissance de la convocation d'une séance générale d'après un arrêté de la Classe des Sciences mathématiques et physiques, pour délibérer sur la manière d'engager l'imprimeur de l'Institut à tenir ses engagements pour la publication des mémoires.

M. Francey Correspondant fait lecture de la Note suivante
 Messieurs,

Dans le Moniteur du Lundi 7 Brumaire, n. 37, à la suite des détails de la fête donnée à Briancou, pour célébrer l'avènement de Napoléon premier à l'Empire, on lit ce qui suit.

« à dix heures, dans une Salle fraîchement décorée, le bal s'ouvrit par une danse que des Jeunes gens exécutèrent l'Épée à la main. Ce genre de amusement du peuple. Cette, ne s'en conserve que dans le hameau du Font-de-Cervièrès, et ne s'y est pratiqué que le jour de la fête patronale. Ce n'est que par le bruit des Instruments qu'on s'y livre: les femmes placeat au milieu d'elles la plus âgée, et toutes, sans reprendre haleine, répètent les chants qui excitent l'esprit belliqueux des Celtes. » de Briancou, 25 Vend. an 13.

Cette courte description, Messieurs, pouvait suffire dans le compte qu'on avait à rendre; mais elle est loin de satisfaire les amateurs des arts, curieux de connaître dans le plus grand détail ce monument d'une antiquité si reculée. De quels mouvements, de quelles évolutions est composée cette espèce de Syrrique? qu'est-ce que ce chant exécuté par des femmes, qui ont eu de tout temps une si grande influence, et une prépondérance si marquée dans les fêtes nationales et religieuses? ne serait-il pas possible d'avoir ce chant noté? Comment s'est-il conservé par la seule tradition, dans un simple hameau de la France?

La solution de ces questions est propre à intéresser chacun de vous Messieurs, qui aimez tous les arts, même ceux que vous ne cultivez pas. Elle touche plus particulièrement encore votre section de Musique, et j'y ai moi-même un intérêt personnel. Chargé de la rédaction générale du Dictionnaire de Musique dans la nouvelle Encyclopédie, il est de mon devoir de recueillir tout ce qui concerne cet art, et je mériterais le blâme, si je négligeais d'y faire entrer l'objet dont il s'agit.

Je me propose donc, Messieurs, d'écrire au Préfet du Département

des hautes alpes, pour en obtenir la notation de ce chant antique, ainsi que les renseignements les plus étendus sur cette danse. Mais comme je ne suis nullement connu de ce Préfet, et pour donner à ma demande tout l'appui dont elle a besoin, pourrais-je espérer que la classe consentit à ce que son Président et son Secrétaire en recommandassent l'exécution par une apostille qui en élèverait la valeur au plus haut degré. La circonstance en est d'autant plus favorable, Messieurs, que votre Président actuel appartient à la Section de Musique, et que son nom ne peut manquer d'avoir une grande influence sur les dispositions du Préfet.

La Classe adopte la proposition de M. Framery et il sera écrit au nom de la classe au Préfet des hautes Alpes.

Séance levée.

Méhuil p. *Joachim Le Breton*
Secrétaire perpétuel

6. Séance du Samedi 19 Brumaire an 13, à laquelle ont assisté Messieurs Sajou, Vien, Gondou, Méhuil, Beurtier, Seyre, Berrie, Dejoux, Vincent, Dumarest, Raymond, Grand-ménil, Caunay, Moitte, Le Breton, Dufourmy, Vampacudonck, Disconty, Gossie et Regnault.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Wlgrim Lallefer prie la classe d'examiner un ouvrage de sa composition sur l'Architecture, un vol. in 4.^o; la classe le renvoie à la section d'Architecture, pour en faire un rapport, conformément au règlement. Elle renvoie à la même section le prospectus d'un projet de monument dont M. Canolle fait hommage.

Le Secrétaire perpétuel propose à la classe de nommer une commission qui serait chargée de faire la recherche de tous les ouvrages propres à l'enseignement ou à la pratique des arts qui correspondent aux sections dont se compose la classe, d'en examiner le mérite ou les défauts. Il expose que ce travail s'étend à tous ce qui a été publié sur les beaux-arts. La classe leur rendrait un service éminent, qui ne peut être rendu que par une société nombreuse

et éclairée. Ce service consistera à faire bien connaître ce qui a été écrit sur les arts, ce que l'expérience admet et ce qu'elle rejette, enfin ce que les ouvrages qui existent laissent à désirer et à faire.

Cette proposition est accueillie. Plusieurs Membres y ajoutent leurs observations, et MM. Visconti, Moitte, Vincent, Dufourmy, Berrie et Gossie sont nommés, au scrutin, pour former, avec le Bureau, une première commission chargée de préparer un plan de travail. Elle s'assemblera mercredi à 7 heures du soir.

La séance est levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

Méhuil p.

7. Séance du Samedi 26 Brumaire an 13, à laquelle ont assisté Messieurs Giotry, Le Breton, Gondou, Raymond, Vien, Sajou, Visconti, Dumarest, Vampacudonck, Méhuil, Dufourmy, Seyre, Regnault, Berrie, Beurtier, Moitte, Grand-ménil, Dejoux, Vincent, Noland, Gossie, Chalgrin, David;

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre de M. Mitté au Président et par laquelle il le prie de mettre sous les yeux de la classe une petite Brochure contenant des additions à l'ouvrage intitulé Projets d'embellissement et de monuments publics pour Paris, ouvrage que l'auteur a adressé à la classe le 21 Brumaire dernier. Renvoyé à la section d'architecture.

Un membre au nom de la section d'architecture, fait un rapport verbal sur le Prospectus du projet de monuments de M. Louis Canolle.

Le 1.^{er} livraison de l'ouvrage de M. Salvage, intitulé Anatomie du Gladiateur, est mis sous les yeux de la classe. Déposé à la Bibliothèque.

Le Secrétaire perpétuel, au nom d'une commission, lit le Rapport suivant.

Messieurs,

La Commission que vous avez nommée pour préparer un plan de travail, d'après la proposition adoptée dans la précédente séance, s'est assemblée mercredi soir.

La discussion s'est d'abord ouverte sur la méthode à suivre dans le travail projeté. après avoir balancé les avantages d'une

Classification méthodique d'après laquelle on séparerait les ouvrages à cataloguer en ouvrages de théorie et ouvrages de pratique. La Commission a pensé qu'il serait peut être plus expéditif et plus facile de suivre une sorte d'ordre chronologique et nominatif. On arrivera par cette route à connaître ce qui existe et ce qui manque, l'un des objets du travail, au moyen du dépouillement et de l'examen des Catalogues existans; et à mesure que l'on examinera, ou que l'on fera des rapports sur les ouvrages qui le méritent ou qu'on les discutera, l'on rangera méthodiquement, sous les titres de théorie ou de pratique, les ouvrages recueillis. Votre Commission s'est arrêtée, au moins provisoirement, à ce premier plan, et elle a nommé pour le suivre plus particulièrement, M. M. Vincent, Visconti et Le Breton, pour les ouvrages relatifs au dessin, à la peinture, à la sculpture et à la gravure; M. Dufourcy pour l'architecture et M. Goussier pour la Musique.

La Commission, ne pas penser que ce grand travail put porter sur ces seuls Commissaires, comme vous l'avez, par vous, Messieurs, que la Commission entière prîme l'exécution. Ce sont des centres indiqués pour un travail commun à toute la Classe et qui appelle les lumières de chacun de vous.

Elle a arrêté de s'assembler les 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois et elle vous rendra compte, au moins une fois le mois, de ce qui aura été fait, ainsi que des observations que lui suggérera la suite de ses opérations.

Séance levée à cinq heures P. S.

Joseph de Montan
Secrétaire perpétuel
Méhat p.

8^e Séance du Samedi 3 Primaire an 13

à laquelle ont assisté Messieurs Le Breton, Dumarest, Pieu, Van Spaendonck, Berville, Raymond, Lajou, Visconti, Dufourcy, Seyre, Beurrier, David, Caumont, Dejoux, Grandménil, Roland, Regault, Moritz, Vincent, Méhal, Goussier, Gondouin, Devou.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu, la rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre par laquelle M. Le Pas de Courmond fait hommage à la Classe des Beaux-arts du second Volume de sa traduction des vies des peintres, de Vasari, dont il avait précédemment offert le 1^{er} volume.

M. De Chazelle annonce aussi par une lettre, dont il est fait lecture, qu'il a ajouté une 3^{ème} partie à son Discours sur l'influence de la peinture, inséré sous le N. 2 et qui a obtenu une mention honorable dans le Concours que la Classe a couronné dans sa dernière séance publique. Il prie les Commissaires qui ont examiné le Concours d'accepter un exemplaire imprimé de son Discours.

La veuve de François Giroust, correspondant de l'Institut, offre à la Classe douze Exemplaires d'une notice historique de sa composition, sur François Giroust, correspondant de l'Institut, ancien Surintendant de la Musique du Roi et Maître de la Musique de sa Chapelle. La veuve Giroust demande qu'un exemplaire de cette notice soit déposé à la Bibliothèque de l'Institut. Ce dépôt sera effectué ainsi que celui du second Volume de la Traduction de Vasari, et les auteurs des ouvrages offerts seront remerciés.

M. Flamery, correspondant, fait la première lecture d'un Mémoire ayant pour titre: Ce que c'est dans la Musique dramatique qu'un accompagnement qu'on appelle figuré.

Séance levée à 5 heures P. S.

Joseph de Montan
Secrétaire perpétuel
Méhat p.

9.^e Séance du Samedi 10 Frimaire an 13,
 à laquelle ont assisté Messieurs Heurtier, Dufourny,
 Boudon, Tajou, Dumarest, Berric, Grandmeuil,
 Vincent, Le Breton, Raymond, Regnaud, Moitte,
 Dejoux, David, Deuon, Vanspaendonck, Roland,
 Caunay, Seyre,

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. Sa rédaction en est adoptée.

Un Membre rend un compte verbal, au nom de la section d'architecture, d'un ouvrage imprimé ayant pour titre: L'architecture soumise au principe de la nature et des arts, ou essai sur les moyens qui peuvent rapprocher les trois architectures d'une unité théorique et pratique, par M.^r Wilgelm Gallefer.

M.^r Mitté prie M.^r le Président de mettre sous les yeux de la Classe quatre Exemplaires d'un prix de fête pour faire suite à celles des couronnements, ou pour l'anniversaire de la naissance du fondateur de l'Empire français. — Renvoyé à l'examen de la section d'architecture, et dépôt d'un Exemplaire à la Bibliothèque.

M. Fraumery, correspondant, fait lecture d'un Mémoire intitulé: ce qu'on entend en musique par cette locution avoir de l'âme.

Séance levée à 5 heures.

J. B. Berric
 Secrétaire

10.^e Séance du Samedi 17 Frimaire an 13,
 à laquelle ont assisté Messieurs Viscouti, Grévy, Dufourny, Boudon,
 Raymond, Berric, Dejoux, Jeuffroy, Vincent, Dumarest, Seyre,
 Goussier, Vanspaendonck, Le Breton, Grandmeuil, Moitte, Roland,
 Heurtier, Caunay, Méhul, David, Regnaud.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. Sa rédaction en est adoptée.

Le Conseil d'Etat chargé de la Direction et de la Surveillance de l'Instruction publique, adressé à M. le Président, pour qu'il le présente à la Classe, un exemplaire du discours que le Conseiller d'Etat, Moreau de St. Méry, administrateur général des Etats de Sarre, Plaisance &c., a prononcé à l'occasion de la distribution des prix aux Elèves de l'Ecole d'anatomie pratique et qu'il a chargé son collègue le Conseiller d'Etat Directeur de l'Instruction publique d'offrir, en son nom, à la Classe. — Le discours offert sera déposé à la Bibliothèque et M. le Directeur général de l'Instruction publique sera prié de remercier l'auteur.

Un Membre, au nom de la section de Musique, fait le Rapport suivant.

Messieurs,

La Commission nommée pour examiner le système musical de M.^r Crépel, me charge de vous annoncer qu'elle s'est occupée de ce travail difficile avec une attention toute particulière, et qu'elle s'est appliquée à ne point s'écarter de l'impartialité qui devient un devoir lorsqu'il s'agit d'adopter ou de combattre une idée nouvelle. J'aioux de ce point encouru le reproche d'avoir jugé un homme sans l'entendre, les Commissaires ont appelé M. Crépel au milieu d'eux, pour le mettre à même de répondre à leurs objections et de défendre sa doctrine. La discussion a été longue, et elle devait l'être. La science et l'art musical s'accordent si peu, que depuis plusieurs siècles les savans et les artistes se disputent, sans pouvoir s'entendre, chaque fois qu'ils veulent unir l'art des sons à la Théorie des sons. La géométrie a voulu soumettre la musique à ses lois, la physique a réclaté en faveur des sciences; mais les praticiens ne pouvant travailler ni en Physiciens ni en Géomètres, ont senti la nécessité de se dégager des entraves scientifiques, et sont parvenus par de longs essais et de nombreuses observations, à se créer des règles indépendantes, en prenant pour base de leur système, l'approbation ou l'improbation de l'oreille.

Mécontents de toutes nos théories et de toutes nos méthodes, M.^r Crépel, après avoir médité sur l'art musical en Géomètre, en Physicien et en Staticien, croit avoir trouvé le moyen de rapprocher les savans et les artistes, par un système tempéré qui tient à la géométrie, à la physique et à la pratique. Cependant malgré

ses intentions conciliatrices, la commission doute de la
conciliation, en ce que les améliorations proposées ne pouvant
applanir toutes Difficultés, laissent à tour les partis des armes
pouvo se combattre.

L'idée de régulariser notre gamme en la composant
de deux tétracordes parfaitement semblables, est une idée
heureuse, sur la quelle le nouveau système se trouve appuyé
avec assez de force; mais si elle convient à la mélodie, elle
sera renversée par l'harmonie au milieu d'un mouvement
rapide de la modulation.

M. Crépel paraît se par crainte de choc, et sa
sécurité se fonde sur ses expériences; mais comme elles sont
inconnues à la Commission, les membres qui la composent ne
peuvent qu'être séduits par des espérances sans être convaincus
par des faits. Il est fâcheux que de pareilles démonstrations
exigent des dépenses que l'auteur n'est pas en état de faire,
et que la Commission soit forcée par cet incident à n'avoir
que des doutes et des regrets. On croit exposer de la doctrine
de M. Crépel prouvera combien elle est curieuse et combien
il serait intéressant d'obtenir à ce sujet une entière conviction.

Les intonations de la voix, dit-il, guidées par le seul
instinct de l'oreille, sont toujours conformes à la
nouvelle gamme proposée, et loin de s'égarer en passant
de cette gamme à une autre, elles s'établissent spontanément
les nouvelles proportions que les mêmes notes doivent
avoir entre elles, par les nouveaux degrés où elles se trouvent
placées. De manière, par exemple, que le re sa-tonique
qui s'est abaissé d'un comma dans la gamme d'ut,
s'élève d'un comma en devenant dominant dans la
gamme de sol.

Si cette théorie était prouvée, la commission ne pourrait
discussier de son utilité, et M. Crépel aurait mérité par
des expériences aussi curieuses que nouvelles, les encouragements
que le Gouvernement se plaît à accorder aux hommes studieux
qui consacrent leurs veilles à étendre le domaine des
sciences et des arts. Signé à l'unanimité Charles et Méhul.
La Classe approuve le Rapport et en

adopte les conclusions.

M. Gramery, correspondant, fait la seconde lecture
de son Mémoire intitulé: ce que c'est dans la musique
Dramatique qu'un accompagnement qu'on appelle figuré.
La discussion s'établit sur ce mémoire; plusieurs membres
font des observations, qui sont discutées avec l'auteur
du mémoire.

La séance est levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

Méhul

M. Séance du Samedi 24 Frimaire an 13,
à laquelle ont assisté Messieurs Tajou, Dufourmy, Disconti,
Le Breton, Boudon, Berric, Raymond, Grand ménil, Dumarest,
Vampsaendonck, Heurtier, Correc, Vincent, Dejoux, Roland,
Méhul, David, Moitte, Regnauld, Caunay;

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès Verbal de la précédente séance est lu. La
rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre de M. Renaud Sculpteur, correspondant,
qui sollicite la recommandation de la Classe pour le faire payer de
divers travaux qui lui ont été commandés pour la ville de
Marseille, et que cette Commune n'a pas soldés. M. Renaud
expose ces divers travaux et les raisons d'après lesquelles
le Gouvernement est chargé de la dette de la ville de Marseille
en vers M. Renaud.

Il sera répondu à M. Renaud, que la Classe regrette
d'être dans l'impossibilité d'intervenir dans une affaire qui
est de l'ordre administratif. Toute initiative, sans les affaires
de cette nature, est interdite par les réglemens de l'Institut,
qui ne peut agir que lorsqu'il est consulté par le Gouvernement.

M. Gramery fait la 1^{re} lecture d'un Mémoire
ayant pour titre: De la clarté du style en musique.

La séance est levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

Méhul

12.^e Séance du Samedi 1^{er} nivose an 13,
à laquelle ont assisté Messieurs Seuffroy, Pajou, Heurtier,
Dumarest, Berrie, Le Breton, Goussier, Boudon, Mébul, Vanpacadonek,
Moitte, David, Roland, Caunay, Dejoux, Grandmieuil, Raymond,
Dufourmy, Visconti, Regnault, Vincent.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

M. le Président annonce la vacance de la place de M. Julien dans la section de sculpture.

Il est fait lecture d'une lettre par laquelle M. Goussier sculpteur, professeur aux Ecoles de Peinture et sculpture témoigne son desir d'obtenir la place vacante dans la classe par la mort de M. Julien. M. Goussier sera inscrit sur la liste des Candidats.

Plusieurs Membres font des observations sur les formes relatives aux présentations qui précèdent les élections.

Séance levée.

Joaquins Le Breton
Secrétaire perpétuel

Mébul p.

13.^e Séance du Samedi 8 Nivose an 13,
à laquelle ont assisté Messieurs Grétry, Pien, Pajou, Berrie,
Heurtier, Mébul, Goussier, Vincent, Leye, Le Breton, Seuffroy,
Dufourmy, Dejoux, Raymond, Moitte, Denon, Visconti,
Grandmieuil, Dumarest, Chalgrin, Boudon, Roland, Regnault,
Vanpacadonek, Caunay, Gondoin.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu.

La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre de M. Surés, correspondant de la Classe et Directeur de l'Ecole de France à Rome, qui annonce la mort de M. Guglielmi, ancien de l'Institut et Maître de la Chapelle du Vatican.

M. Guglielmi, né à Massa Carrara, le 8 jbre 1728, est mort à Rome le 19 jbre 1804. (28 Brumaire an 13).

Un Membre propose de s'occuper du prochain Concours pour le grand prix de gravure en médailles et en pierres fines.

Plusieurs questions sont faites et discutées successivement. D'abord celle de savoir si le concours sera ouvert en même temps pour la gravure en médailles et la gravure en pierres fines? Il est procédé au scrutin pour décider cette question: y aura-t-il division des Concours en pierre fines et en médailles? Le nombre des votans est de vingt trois. Vingt deux votes sont pour la division et un vote contre. Le Président prononce que les Concours, dans les deux genres, seront divisés; et l'ordre, qu'ils n'auront pas lieu dans la même année.

La discussion se continue pour savoir lequel de deux concours sera ouvert le premier? L'unanimité des suffrages recueillis au scrutin décide qu'on commencera par le Concours de la Gravure en pierres fines.

Le Président invite la Section de sculpture à faire son rapport sur la question de savoir s'il y a lieu ou non de remplacer M. Julien? La section de sculpture, après s'être retirée pour délibérer, déclare qu'elle a pensé unanimement qu'il y a lieu à procéder au remplacement. La classe confirme aussi à l'unanimité, que M. Julien sera remplacé. En conséquence la section de sculpture est invitée à présenter dans la prochaine séance la liste des Candidats conformément au règlement.

La séance est levée.

Joaquins Le Breton
Secrétaire perpétuel

Mébul p.

14.^e Séance du Samedi 15 Nivose an 13,
à laquelle ont assisté Messieurs Dejoux, Roland, Pajou, Boudon,
Moitte, Mébul, Leye, Le Breton, Grétry, Dumarest, Pien, Dufourmy,
Vincent, Berrie, Vanpacadonek, Seuffroy, Caunay, Heurtier,
Grandmieuil, David, Goussier, Visconti, Gondoin, Regnault,
Chalgrin, Appiani associé étranger, Raymond et Denon.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture de deux lettres du Ministre de l'Intérieur, par lesquelles ce Ministre invite la Classe à désigner, conformément à l'article 24 de la loi du 11 floréal an 10, sur l'instruction publique, un Candidat pour remplir la place de professeur de sculpture, vacante dans l'Ecole spéciale par la mort de M. Julien. Le Ministre, dans sa seconde lettre, invite la Classe à

examiner un procédé de M. Grand, pour l'impression de la Musique. La Section de musique est chargée de cet examen. Un membre ayant fait observer qu'il serait utile d'adjoindre des mécaniciens, il sera demandé deux Commissaires à la Classe des sciences physiques et mathématiques, pour être adjoints à la section de musique dans l'examen du procédé de M. Grand.

La Classe procédant au scrutin sur l'objet de la première lettre ministérielle; la majorité absolue des suffrages désigne M. Boudon pour Candidat: il sera indiqué au Ministre comme ayant obtenu le vœu de la Classe des beaux-arts de l'Institut national, pour remplacer M. Julien en qualité de Professeur de sculpture dans l'École spéciale.

La section de sculpture fait, conformément au règlement, sa présentation de candidats pour remplir la place que la mort du même M. Julien laisse vacante dans la Classe. Cette présentation est de six candidats dans l'ordre suivant: Mm. Giraud, Braudes, Lemois, Bridan père, Gôis père et Cartelier. En vertu du même règlement, le rapporteur de la section de sculpture expose les motifs de cette section sur le talent et les ouvrages de chacun des candidats, et la discussion s'établit.

Le secrétaire fait lecture de la liste de ceux qui se sont fait inscrire comme candidats et remet sur le Bureau la liste de leurs ouvrages. Divers Membres proposent successivement d'adjoindre à la liste de présentation de la section de sculpture, Mm. Boichot, Le Comte, Masson, Foucou, Monot et Blaise. Les titres de chacun sont exposés, et ils sont successivement admis pour être ajoutés à la liste de la section, par des scrutins séparés.

La Classe, sur la proposition du secrétaire perpétuel, nomme une commission pour se réunir à celles qu'on a nommées la Classe des sciences physiques et mathématiques et celle d'histoire et de littérature ancienne, pour s'occuper d'un moyen de faire connaître en France ce que la littérature allemande a publié de plus intéressant dans les sciences, les lettres et les beaux arts. Les Commissaires pour la Classe des beaux arts seront son altère électoral l'Archichancelier de l'Empire germanique, membre associé étranger de l'Institut, Mm. Visconti, Dufourmy,

Vandspendonck et le Bureau, qui est de droit de toutes les commissions.

Un Membre propose de fixer les époques précises du prochain Concours pour la gravure en pierres fines. Elles sont déterminées ainsi qu'il suit:

Le Concours commencera, pour le premier Mai, le Lundi neuf ventose; il consistera en une Esquisse sur un sujet donné, laquelle doit être faite dans la journée. Le jugement sera fait le samedi 11, à une heure après midi, par la Classe. Le second Mai aura lieu le Lundi treize; il consistera en une figure modelée d'après nature dans une salle de l'École et pour laquelle il est accordé six jours.

Le Dimanche 19, la Classe choisira parmi les concurrents ceux qui devront concourir pour le grand prix de la gravure en pierres fines.

Le Lundi 20, à sept heures du matin, la Classe donnera le sujet du Prix à ceux qui ce jour entreront en loge.

Le Concours sera de quatre vingt quatre jours, non compris les Dimanches et la fête de l'Ascension, et sera fermé le mercredi soir, 30 Prairial.

La Discussion s'établit ensuite sur cette question: sera-ce en creux ou en relief que l'on concourra? La Classe vote que le prochain Concours en pierres fines sera en creux.

La séance est levée.

Gonchius de Breton
Secrétaire perpétuel

Mébul 10.

15. Séance du Samedi 22 Nivose an 13, à laquelle ont assisté Membres Fleurtier, Goussier, Goussier, Le Breton, Raymond, Vandspendonck, Vincent, Berville, Dejoux, Jeaffroy, Regnaud, Mébul, Dumaxen, Taureau, Grand-ménil, Dufourmy, Visconti, Moitte, Roland, Chalgrin, Gondouin, Boudon, David, Appiani, Donon, Seyres.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. L'adoption en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel donne lecture d'une lettre de son Altère électoral l'Archichancelier de l'Empire germanique et membre associé de l'Institut national, par laquelle il remercie la Classe de lui avoir donné sa confiance pour concourir à organiser le travail qui a

prouvo objet de faire connoître en France ce que la littérature allemande
produit de plus intéressant dans les sciences, les lettres, et les beaux-arts.
Son altère électorale promet de faire tout ce qui dépendra d'elle
prouvo seconder des intentions aussi honorables à sa nation.

Il en fait lecture d'une lettre de M. Gaule
Sculpteur, élève de M. Moitte, et de l'École impériale de peinture
et sculpture, par laquelle il demande l'appui de la classe pour
obtenir du Gouvernement d'aller pendant trois ans à l'École de
Rome. Ses titres à ce bienfait sous des services très utiles rendus
aux arts au péril de sa vie sous les ordres de la Commission chargée
de faire jouir la France de l'Apollon, du Laocoon et de autres
inappréciables objets d'art que la victoire avait conquis. M. Gaule
invoque le suffrage de MM. les Commissaires témoins de son zèle
et il rappelle le premier prix de sculpture que la classe lui décerna
en l'an XI. La classe, ne pouvant point prendre l'initiative de
demandes de grâces, regrette de ne pouvoir pas satisfaire entièrement
à la sollicitation de M. Gaule dont elle connaît et estime les
services et le talent. Elle desire qu'on la consulte sur la
justice à rendre à cet artiste.

M. le Président rappelle à la classe la
nomination d'un Membre, à laquelle elle doit procéder
pour remplir la place vacante par la mort de M. Julien.
Le secrétaire perpétuel lit les articles du règlement, relatifs aux
élections et la liste des candidats dans l'ordre où ils ont été
présentés, selon lequel ils sont inscrits au Procès verbal
de la précédente séance. Les votans sont au nombre de 25.
Au premier scrutin M. Giraud obtient 4 suffrages, M. Chaudet 8,
M. Lemot 8, m. Bridan 1, m. Lois 1, m. Carlier 3; au second
tour de scrutin, m. Giraud obtient 3 suffrages, m. Chaudet 10,
M. Lemot 10, m. Bridan 1, m. Lois 1; un scrutin de balottage est
ouvert entre MM. Chaudet & Lemot, comme ayant tenu la
majorité relative. Ce troisième scrutin donne 15 suffrages à M. Chaudet,
9 à M. Lemot et un billet blanc. — M. le Président proclame
M. Chaudet élu par la classe des beaux-arts, pour remplir
la place vacante par la mort de M. Julien dans la section de
sculpture. Cette nomination sera présentée dans les formes
ordinaires à l'approbation de sa majesté l'Empereur.

Sur la proposition d'un Membre, la classe nomme
MM. Peyre et Gondoin, pour examiner, conformément au
règlement, les ~~Courtes~~ De la Commission administrative).
séance levée.

Joachim Le Breton
secrétaire perpétuel
Méhul

16.° Séance du Samedi 29 Nivose an 13,
à laquelle ont assisté Messieurs Gondoin, Gétty, Dien, Jeuffroy,
Dufourmy, Boudon, Dumarest, Raymond, Leyre, Méhul,
Gossec, Visconti, Hewster, Vincent, Moitte, Grand-ménil, Sanspradonck,
Dejoux, Regnault, Roland, David, Taunay, Berwic, Le Breton.
La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction
en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture des ~~deux~~ rapports faits
à la classe des sciences mathématiques et physiques et à la classe d'histoire
et de littérature ancienne, sur le projet de faire connoître en
France ce qui se publie de plus intéressant sur les sciences, les
lettres et les beaux-arts en Allemagne. Plusieurs observations
sont faites sur la nature et l'objet de cette entreprise.

La séance est levée.
Joachim Le Breton
secrétaire perpétuel
Méhul

17.° Séance du Samedi 6 Pluviose an 13,
à laquelle ont assisté Messieurs Jeuffroy, Le Breton, Sicurion, Roland,
Dumarest, Gossec, Raymond, Boudon, Leyre, Berwic, Dufourmy,
Moitte, Dejoux, Grand-ménil, Méhul, Van Spaendonck, David, Taunay,
Visconti, Vincent, Regnault, Chalgrin.

La séance est ouverte à 3 heures.
Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en
est adoptée.

Le secrétaire perpétuel fait lecture d'une lettre du Ministre de
l'Intérieur, qui annonce la réception du rapport fait à la classe sur
le système musical de M. Ciespiel, et du rapport adopté sur les
études anatomiques de M. Salvage. Le Ministre témoigne le regret
de ne pouvoir point donner à cet ouvrage les encouragemens que

la classe avait sollicités, les fonds d'encouragement étant épuisés pour l'an 13.

Le secrétaire lit un projet de monument à ériger à sa majesté l'Empereur, au centre du Palais impérial, en terminant les Thuilleries au Louvre par M. Peyre, membre de la classe. Sur la proposition d'un membre, il est nommé au scrutin une commission de cinq Membres, savoir MM. Vincent, Dufourmy, Moitte, David, Chalgrin; cette commission se réunira mardi, à 6 heures du soir. Il sera écrit aux membres de cette commission, pour leur rappeler le jour et l'heure de l'assemblée. La séance est levée.

Joachim Le Breton
secrétaire perpétuel Méhul p.

18. Séance du Samedi 13 Pluviose an 13, à laquelle ont assisté Messieurs Le Breton, Dumarest, Vincent, Gondoin, Pajou, Viscanti, Berric, Vien, Raymond, Grandmoulin, Boudon, Heurtier, Caumont, Van Spaendonck, Peyre, Roland Gossec, Jeuffroy, Moitte, Regnault, Dejoux, Méhul, David, Chalgrin, Chaudet.

La séance est ouverte à 3 heures. Le Procès-verbal de la séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Le secrétaire fait lecture d'un Mémoire adressé à l'Institut par M. Bodeau instituteur primaire à Simonties, sur un enfant de 7 ans et 4 mois, doué de facultés intellectuelles très extraordinaires. Les faits qui attestent ces facultés sont confirmés par un Procès-verbal des officiers municipaux de la Commune de Simonties et d'un très grand nombre de signatures. L'Extrait de naissance de cet enfant est joint à ces pièces.

Il est fait lecture également d'une lettre du secrétaire général de la Société libre des arts, séant au Mans, département de la Sarthe, qui transmet le Programme des prix proposés par cette Société, pour l'an 13.

Son Excellence le Ministre Secrétaire d'Etat, transmet l'approbation donnée par sa Majesté l'Empereur

à l'Election de M. Chaudet, pour remplir la place vacante dans la section de sculpture par la mort de M. Julien.

M. le Président invite M. Chaudet à prendre séance dans la classe. M. Chaudet témoigne sa reconnaissance à la classe.

M. de La Doucette, Préfet du Département des Hautes Alpes, lit à la classe un mém. sur les Antiquités de Mons Séleucure, ville romaine qu'il a découverte au passage des Doconces, aujourd'hui Cabatie, Mont Saleon, Département des Hautes Alpes.

Sur la proposition d'un membre, la classe nomme une Commission pour faire un rapport sur le mémoire intéressant de M. le Préfet du Département des Hautes Alpes. Cette Commission, nommée au scrutin, est composée de MM. Viscanti, David, Vincent, Gondoin, Jeuffroy, Moitte et Chaudet. Cette Commission s'assemblera lundi prochain à six heures du soir.

M. Peyre ayant fait quelques changements au projet soumis à une Commission, à laquelle sont renvoyés ces changements, elle s'assemblera vendredi à 6 heures du soir.

La séance est levée. Joachim Le Breton
secrétaire perpétuel Méhul p.

19. Séance du Samedi 20 Pluviose an 13, à laquelle ont assisté Messieurs Jeuffroy, Chaudet, Moitte, Viscanti, Caumont, Gondoin, Peyre, Grétry, Dumarest, Berric, Vien, Raymond, Boudon, Pajou, Regnault, Van Spaendonck, Grandmoulin, Heurtier, Dejoux, Méhul, Vincent, Roland, Chalgrin, Le Breton.

La séance est ouverte à 3 heures. Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée. M. le Secrétaire perpétuel, au nom d'une commission composée de MM. Gondoin, Viscanti, Vincent, David, Moitte, Chaudet et du Bureau, fait le rapport suivant.

Messieurs, après avoir entendu la lecture d'un mémoire de M. La Doucette, préfet du Département des Hautes Alpes, et les communications verbales de cet Administrateur; après avoir considérées les plans et dessins des Bâtimens et antiquités découvertes dans des fouilles qu'il a ordonnées, vous avez chargé une commission d'en faire un examen plus approfondi, et de vous en rendre compte.

Je vous soumettrai le résultat de cet examen, après vous en avoir exposé l'objet.

Dans une plaine sous le mémoire de M. Ladoucette déterminé la position, et on était situé la ville que les anciens itinéraires nomment Mansio, Mons Seleucus, qu'ils placent à la jonction des voies de Milan et d'Arles à Vienne, à 79 milles romains, de Valence, à 31 milles de Gap, aujourd'hui La Batie mont Saleon, M. Ladoucette, d'après quelques indications, ordonna des fouilles pendant deux mois de l'hiver dernier. Il employa à ces travaux les malheureux des environs, et y consacra personnellement une somme de quatre mille francs. Ses fouilles ont été heureuses : dans ce peu de temps et avec cette modique dépense rendue secourable aux habitants, on a découvert les fondations d'un Edifice, dont l'enceinte est de cent quatre vingt quatorze mètres, sur deux vingt deux de large.

La façade regardant le nord semblerait, dit M. Ladoucette, avoir formé un péristyle au jugu par les colonnes : elles sont composées d'une pierre calcaire grenue; quatre principales paraissent indiquer l'entrée; leurs bases sont encore en place. Seize autres sont distribuées de chaque côté, leur diamètre est de 8 centimètres. Les murs principaux sont bien conservés; ils ont environ deux mètres de fondation. Dans plusieurs espaces on a trouvé, à un mètre de profondeur, au dessous de la surface du sol, des glaces peints en rouge et aussi polis que le marbre. On reconnaît aisément les cours à un pavé placé sur le sol recouvert d'un glacis général qui supporte un second pavé. La couleur de la terre, à une certaine profondeur, indique les parties qui étaient en jardin. La terre y est meuble.

Près de ce bâtiment, un autre, qui est presque aussi vaste, renferme une Usine, un bassin demi-circulaire, construit en chaux et ciment, ayant quatre mètres de profondeur et en diamètre; des fours, des Caves maçonnées revêtues de plusieurs couches d'un ciment très fin; des Canaux et des Aqueducs enduits dans toute leur étendue; des Appartemens pour les Chefs de la fabrique; les

logemens des ouvriers, les Jardins &c au devant; des Rues aboutissant à une grande place et à l'avenue de l'Edifice principal. Celui dont on vient de parler était environné de beaucoup de Maisons. On en a découvert, en outre, sur plusieurs points de la plaine. Les deux Edifices principaux ont été terminés.

M. Ladoucette observe que le rocher sur lequel est bâti le Village de Mont Saleon, est un Pudding de gros galets agglutinés, sur lequel est appuyé un mauvais chiste argilo-calcaire, tendre et d'une décomposition facile. Les matériaux dont a été bâti Mons Seleucus, ont été cherchés dans les Montagnes, et existent encore, dit-il, à l'admiration.

On n'a trouvé en peinture qu'un Peintillon de draperie bleue et blanche sur un fond rougeâtre. Mais en bronzes, l'on a découvert plusieurs Statuettes, deux Mercures, un Sicaire, un Triton, un Dieu laze, un Squelette, deux Bas-reliefs représentant, le premier, un Satyre et une Nymphe, le second, deux Chimères; un Disque, une petite vache: le tout en bronze; des fragments de Statues d'albâtre, offrent un sein en partie drapé; un groupe mithriaque avec une inscription, monument rare, parcequ'on ne connaît encore que des Bas-reliefs relatifs au culte de Mithra; plusieurs fragments de Bas-reliefs en marbre; une tête d'Apollon, gravée en creux sur un Jade verdâtre; une pâte antique, qu'on présume représenter Persée qui coupe la tête à Méduse; beaucoup de fragments de Mosaïque; un très grand nombre de Vases de verre et de terre, dont quelques uns offrent des Dessins élégans; des Amphores, dont une de 6 décimètres de diamètre sur 8 de hauteur: elle contenait des ossements et une bouteille de verre blanc qui renfermait des cendres et du sel. Les Vases donnent une haute idée de l'art de la Poterie dans les temps anciens. Il en est sur lesquels les Romains ont gravé des Inscriptions, probablement dans le cours de leurs repas; on y voit: AVVENTIVS DEO INVICTO, DEO BONO, HECTOR &c. et sur quelques uns, les symboles les plus bizarres de la religion; sur beaucoup le

nom et la marque du fabricant. »

On a trouvé aussi des Instruments de Culture; fauxes, faucilles, Serpes, forceps, Pioches, Pointrois de fer; des Instruments de fonderie ou de forge, notamment auprès de l'usine dont il a été parlé, tels que Pinces, Ringards, Feuilles, Tenettes, haches; des Scories cuivreuses, d'autres ferrugineuses; des Barres de plomb; de vieux cuivres passés à l'état d'oxide rouge ou brun et de Cuivre carbonaté vert; des Instruments de ménage, comme des marteaux, des Cuillers de fer, des crochets, de Soufflets de fer battu ou de bronze, des chaînes de puits, des Gonds, des Clefs, de serrures ou ornemens de Meubles ou de portes; des anneaux, des meules de Moulin à bras en lave poreuse, des poids en terre cuite &c. &c. Des Instruments de décor ou d'agrément, en argent, en cuivre, en ivoire, en os, tels que Bracelets, Pendans d'oreilles, Bagues, Pinces épilatoires, Strigilles, Boutons, Épingles, Aiguilles, Alènes, fuseaux &c.; des ustensiles de sacrifice en bronze ou en fer: Latères, Coupeurs, haches, Couteaux, Poignards &c. Des objets de culte, comme Cuillers en bronze ou ivoire, amulettes, chaînes, Encensoirs, Caisons pour les parfums, Trépieds, Candelabres, Piedestaux; des Lampes de bronze ou de terre ornées de figures allégoriques et servans dans les temples, dans l'intérieur des ménages, et pour les funérailles; des vases en terre, dits sacratoires, contenant les uns de la cendre, les autres de la terre, plusieurs de sel commun; des Urnes renfermant des ossemens ou des Cendres, et trouvées dans le champ du repos ou les sépultures sont à un mètre de distance et recèlent à 5 mètres de profondeur, des objets chers aux défunts; des ossemens humains d'une forte dimension, exposés dans un Château qui dominait Mons-Saléon; des ornemens en Cuivre doré et en bronze, tels que Bas-reliefs, Salmettes &c.; des fragmens de Sculpture en marbre; des Tronçons d'Épée, fers de lance, Javelots et Siques; des objets d'histoire naturelle, trouvés dans une maison qui en était peut-être le magasin; ils consistent en minéraux divers, en Coquilles marines de barages éloignées, en dépouilles d'animaux terrestres, sur tout du genre félin; beaucoup de dents de lion. »

« Une foule de Médailles celtiques et romaines en argent et en bronze qu'on n'a pas encore eu le loisir d'étudier. »

Enfin, des Inscriptions telles que celles du groupe mithriaque,

VICTO M. IUL. MATERNIA

S. EX VOTO

« Une Inscription votive sur une plaque de bronze, trouvée dans les ruines d'une maison :

CLVCCIVS

APOLAVSTVS

V. S. L. M. SALVO

NOVATIONU

sur un marbre gris, malheureusement fracturé, et les mots TECTOS.

Sur une Table de marbre blanc, on lit :

L. ATTIVS OLT.

TERTVLLVS SI

M. POPVLO . II .

« Un grand nombre de fragmens d'Inscriptions ont été recueillis, mais ils offrent que des lettres séparées.

« Ces objets ont été presque tous trouvés dans deux vastes bâtimens et des maisons adjacentes. L'on y recollecterait bien plus de richesses, si l'on y faisait des recherches combinées avec soin pour ce but particulier. »

« Le but principal était de découvrir d'abord des murs pour donner une idée de ce qui était jadis ce lieu. »

« Il nous semble prouvé, continue M. Ladoucette, qu'on doit voir dans Mons-Saléon une ville romaine, et que si deux mois d'un travail, dans lequel on n'avait d'autre guide que le hasard, ont produit des résultats si intéressans, on peut s'en promettre de bien plus précieux, lorsqu'on fera de la plaine de Saléon Mons-Saléon une exploitation suivie, et que, d'après les espérances qu'on est fondé à concevoir, par induction, l'on mettra au jour les places publiques et les rues, qu'on fouillera dans les édifices publics et les maisons particulières, enfin, quand on procédera avec cet ordre qui assure le succès. Si un simple administrateur a ébauché ces découvertes, qu'obtiendra l'Empereur des Français ? C'est sous les principaux renseignemens donnés par

Mr. Ladolette. Il a rappelé au commencement de son mémoire, qu'il l'an 315 de l'ère Chrétienne, l'Usurpateur Magnence fut vaincu par les Lieutenants de l'Empereur Constance, au Sud-est de la plaine de Mons-Selencus, sur les bords du torrent de Malaise, et il a donné ses conjectures sur les causes de la destruction de la ville, qu'il attribue soit aux Barbares qui, du 5^{ème} au 9^{ème} siècle, désolèrent cette contrée, soit à un incendie, d'après une grande quantité de charbon de bois trouvée dans les fouilles, et dont se sont servi pendant deux mois, les travailleurs; soit à une inondation causée par un lac, qui aurait été formé par deux torrents voisins, ce que les terres d'alluvion qui recouvrent les ruines rendraient assez probable. Mais ces questions ne sont point proprement du domaine de la Classe des Beaux-arts. Il en est plusieurs qu'il appartient à la classe d'histoire et de littérature ancienne d'éclaircir. Mr. Ladolette a aussi réclamé les lumières des Savans qui la composent, et il est possible que ces fouilles leur fournissent de précieux documens sur l'histoire de cette partie de l'ancienne Gaule narbonnaise.

S'il restait quelque incertitude sur la position d'un lieu consacré par un événement historique, Mons-Selencus, ou Mons-Selenci, elle serait probablement levée par ces fouilles. Mais on aurait peut-être toujours ignoré, sans elles, si ce lieu était un palais, un camp, un village ou une ville? Notre commission incline à croire, d'après les plans des Edifices découverts, que c'était une ville, et d'après l'inscription de L. ATTIVS TERTVLLVS, qu'elle serait d'environ deux siècles antérieure à la défaite de Magnence. La beauté et la forme des caractères; les noms, la mention de la Tribu Voltinia, les objets trouvés dans les fouilles et qui n'ont rapport qu'à la religion des Latins, paraissent attester une existence plus ancienne.

Ce qui nous fait croire que c'était ^{à son effet} une ville, c'est l'étendue et la variété des ruines, l'ensemble des dispositions qui sont vastes, les alignemens, qui paraissent être ceux des rues et de places régulières, d'un même jet, ce qui ne se trouve même que très rarement dans les découvertes de villes antiques et dans les plans qui nous en restent, où tous les Edifices

semblent placés comme au hasard. Dans ce qui en découvre à Mons-Salens, tout en régulier, les dispositions générales ont quelque ressemblance avec ce qui reste de Spalatro, des Thermes de Dioclétien et des monumens du même âge. Le style de l'architecture, l'espacement des Colonnes, les profils et les constructions paraissent de temps postérieurs à Septime sévère, de même que la plupart des objets d'arts et d'antiquités.

Les plans que Mr. Ladolette nous a communiqués, ne sont que ceux des fondations, ce qui rend difficile d'en dire d'une manière un peu positive, l'usage du grand Edifice. Néanmoins l'emplacement d'un Autel au centre, et les Aqueducs pour l'écoulement du sang des Victimes, sont clairement indiqués. On regrette que ceux qui ont levé le plan n'aient point marqué les cours, ce qui aurait été facile, puisque d'après le mémoire de Mr. Ladolette, on les a reconnus au gravé: c'est été une indication de plus. Mais sans pousser trop loin les conjectures, on pourrait désigner, d'après le plan, la Curia ou palais public d'une Ville romaine; le Vestibule, Atrium; la cour, impluvium, au milieu de laquelle est l'Autel; le Temple, Basilica ou Augusteum, Casarum, où l'on rendait les honneurs Divins aux Empereurs Déifiés; enfin, la grande enceinte, qui est liée par des rayons de symétrie à la partie principale du grand Edifice, pourrait renfermer le forum, peut-être un Camp pour quelques Cohortes, Castra.

Il ne faudrait pas préjuger, d'après l'époque présumée des temps postérieurs à Septime sévère, que ces fouilles ne produiraient rien de précieux pour les arts: déjà Mr. Visconti a trouvé dans l'empreinte d'une pierre gravée, d'un travail grec, matière à une dissertation qui a beaucoup intéressé la Classe d'histoire et de littérature ancienne, ainsi que la Classe des Beaux-arts. Comme l'observe très bien ce savant antiquaire, « le moindre morceau d'antiquité peut devenir sous divers rapports, une source féconde d'observations pour l'érudition classique et les beaux-arts » et la dissertation

en en la preuve.

Ce que M. le Préfet des Hautes Alpes a fait faire de fouilles, avec une somme modique, et ce qu'il en a obtenu, augmente l'intérêt que la classe des beaux arts doit prendre à leur continuation.

C'est dans un terrain d'alluvion que sont ensevelies ces ruines, et à peu de profondeur. Les renseignements donnés par M. Lecomte prouvent que les fouilles se feraient partout facilement par tranchées de déblais et de remblais. La nature du terrain, et d'autres circonstances, font craindre que les fouilles commencées ne soient combles bientôt, si elles restent interrompues. Déjà on a perdu la trace d'un monument découvert par le précédent de M. Lecomte.

D'après l'exposé et les observations qui viennent de vous être soumis, la Commission propose de faire connaître à son Excellence le Ministre de l'Intérieur, l'intérêt que la Classe des beaux-arts de l'Institut prend à ce que les fouilles de Mont-Saléon soient continuées sans interruption. Sous un gouvernement ami des arts et des connaissances utiles, un pareil vœu ne sera pas reçu avec indifférence.

La Commission propose aussi de remercier M. le Préfet des Hautes-Alpes des communications qu'il a données à la Classe, de le féliciter du zèle qu'il a mis aux fouilles de Mont-Saléon, et du succès qu'il a obtenu.

Signé à la minute Gouvoin, Visconti, Vincent, David, Moitte, Chaudet, Méhul Président, Reuter vice-président, J. le Breton secrétaire perpétuel et rapporteur.

M. le Président met ce rapport aux voix, et il est adopté à l'unanimité pour le fond et pour la forme.

Au nom d'une commission composée de M. Vincent, Dufourmy, David, Moitte, Chalgrin et du Bureau, le secrétaire perpétuel fait le rapport suivant sur un projet de monument à ériger à sa M. l'Empereur au centre du palais impérial

en réunissant le Louvre aux Tuileries, par M. Peyre, membre de la classe

Messieurs, la commission que vous avez chargée d'examiner le projet d'un monument à ériger à la gloire de l'Empereur, que M. Peyre vous a soumis, a reçu la mission que vous lui avez confiée. — M. Peyre a désiré faire quelques changements, tels que la suppression de quinconces; et la commission a pensé que ces changements amélioreraient le plan qui du reste lui a semblé sous les rapports de l'art et sous la considération de l'achèvement du Louvre digne de la réputation distinguée que s'est acquise M. Peyre. La Commission ne s'est point occupée de la dépense, ni des moyens proposés par l'artiste pour y subvenir, et objet n'étant point dans l'ordre des connaissances dont s'occupe la classe et dont elle peut être juge. — Elle se borne donc à donner à notre confrère un nouveau témoignage d'estime, pour son talent.

Signé à la minute Vincent, Dufourmy, David, Moitte, Chalgrin et J. le Breton secrétaire perpétuel et rapporteur.

M. Visconti fait la première lecture d'une dissertation sur l'empreinte d'une grôte de verre, coulée sur une pierre gravée, antique de travail grec, grôte trouvée dans les fouilles de Mont-Saléon (Mont-Saléon).

M. Fromery, correspondant, fait aussi la première lecture d'un mémoire ayant pour titre: de la manière dont les Français aiment la musique, avec un coup d'œil sur l'état de cet art dans le 18. siècle.

Séance levée.

J. le Breton
secr. perpétuel

Méhul

20. Séance du Samedi 27 Pluviose an 13, à laquelle ont assisté Messieurs Sajou, Chaudet, Reuter, Grétry, Vieu, Berric, Vincent, Caumont, Raymond, Houdon, Moitte, Dejoux, Grandmeuil, Gondoin, Dumarsis, Jeaffroy, Van Spaendonck, Regnauld, Méhul, le Breton, Chalgrin, Peyre, Gouvoin, Visconti, Roland, Denon.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Clavareau fait hommage à la Classe d'un Cœcyphaire de

son mémoire sur les hôpitaux. Ce mémoire est renvoyé à la section d'architecture, pour en faire un rapport verbal.

On renvoie de même, pour un rapport verbal, à la section de peinture, le 1^{er} volume des Œuvres de Raphaël réduites et gravées au trait par M. Landon, et dont la classe a agréé la dédicace.

Sur la proposition d'un membre, la classe arrête que le Professeur en exercice aux Ecoles, donnera le sujet des Esquisses du premier Concours d'essai pour la gravure en pierres fines, le matin de bonne heure, s'il est nécessaire. Les Elèves se feront inscrire chez le Concierge des Ecoles, comme pour le concours en taille douce.

Le 1^{er} jugement se fera le samedi 11 Ventose à une heure après midi. - Il sera écrit à M. le Directeur général des Musées pour lui donner avis que la classe s'assemblera le 11 Ventose pour le Jugement du 1^{er} Concours d'essai, et l'invitera à tenir la salle du Laocoon à la disposition de la classe pour ce jugement.

Sur la proposition d'un membre, la classe arrête de demander pour cette année au Ministère de l'Intérieur, un Concours d'encouragement pour les grands prix, tel que le Ministère son Excellence l'a accordé en l'an XI.

La Commission chargée de la présentation de Candidats, associés et Correspondans, est invitée à se réunir samedi à 2 heures, afin de convenir d'une présentation. Les membres de cette Commission seront avertis par le secrétariat.

M. Framery fait la seconde lecture de son mémoire intitulé: De la manière dont les Français aiment la musique, avec un coup d'œil sur l'état de cet art dans le 18^è siècle.

La séance est levée.

Joseph de Bréton
Secrétaire perpétuel

Méhul

21. Séance du Samedi 13 Ventose an 13

à laquelle ont assisté Messieurs Roland, Berville, Heurtier, Seyre, Méhul, Goussier, Sajou, Visconti, David, Vien, Chaudet, Dumarsais, Dejoux, Houdon, Le Breton, Vansprondenck, Moitte, Grandménil, Caumont, Vincent, Dufour, Raymond, Denon, Neaume.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. Sa rédaction en est adoptée.

M. le Directeur général du Musée Napoléon, répond qu'il a donné des ordres pour que la salle du Laocoon soit débarrassée des tableaux qui y sont en restauration, afin que la classe puisse procéder au jugement des Esquisses, indiqué pour le 11.

Il est fait lecture d'une lettre de M. le Préfet du département des Hautes Alpes, qui transmet des détails sur la danse présumée Celtique, conservée jusqu'à nos jours au village du Pont de Cervières, commune de Briançon, département des Hautes Alpes. A cette lettre est joint un mémoire contenant la description des figures de cette danse et la note de l'air designé. - Ce mémoire est ainsi conçu:

Danse celtique, dite le Bacchu-ber, conservée jusqu'à nos jours au Village du Pont de Cervières, commune de Briançon département des Hautes Alpes.

Cette espèce de Syrtique ne s'est conservée qu'au Pont de Cervières, et ne se danse qu'à la St. Roch, jour de la fête patronale. Des femmes placées au milieu d'elles la plus âgée, et toutes, sans reprendre haleine, répètent le chant qui est noté ci-dessus. Le Bacchu-ber

se danse à neuf, onze, ou treize personnes armées d'Épées: il offre
deux figures. Soit le nombre de onze hommes.

Figure 1^{re}

Les Danseurs se disposent en cercle; de la main droite, ils
tiennent la large poignée de leur Épée gauloise; et de la gauche,
ils tiennent la pointe de l'Épée de leur voisin.

Figure 2^e

Chacun place son Épée par terre, de manière que la pointe
soit au centre du Cercle, dont elle fait un rayon.

Figure 3^e

Chacun salue à droite, en commençant par le Chorège.

Figure 4^e

Chacun reprend de la main droite son Épée, et tient
la pointe de celle du voisin à la main gauche, comme dans
la figure 1^{re}

Figure 5^e

Les Danseurs tournent en cercle en partant à gauche

Fig. 6^e

Chacun fait un saut à gauche sur le talon gauche;
ensuite un mouvement de bras en tenant toujours son Épée
et celle du voisin, de manière à avoir le poignet droit sous son
coudé gauche, et le poignet gauche en avant de sa hanche; on
va au pas de deux sur la gauche.

fig. 7^e

Les onze danseurs se replacent spontanément, comme
dans la figure 1^{re}

fig. 8^e

Les Danseurs ayant en tête le voisin de gauche
du Chorège, vont passer sous l'Épée de ce Chorège; ils
défilent et se trouvent les bras croisés, sans lâcher pointe
et poignée. Le Chorège, pour se trouver dans la position des
autres, fait un mouvement sur soi-même, et de ses bras.

fig. 9^e

Tous font un mouvement de talon, et ils élèvent
la main gauche par dessus la tête, afin de porter l'Épée
du voisin sur l'épaule gauche.

fig. 10^e

Revenant à la position précédente, le Chorège passe au centre,
tenant toujours pointe et poignée; il porte ses mains à la hauteur
de sa tête; chacun se prend autour de lui en levant de même les Épées.
Le Chorège passe les deux Épées qu'il tient, par dessus ses Épaules,
sur lesquelles tous les autres reposent leurs armes qui se
trouvent ainsi croisées au tour du Cou du Chorège, dans une position
horizontale. Ensuite les Danseurs, groupés à l'entour du Chorège,
font plusieurs tours ou mouvements à gauche et plusieurs sauts
en cadence. Le Chorège ramène ses deux Épées devant lui et se
retourne, bras croisés, ayant toujours poignée et pointe en main.
Les autres limitent et reprennent leurs positions de la figure 8^e

fig. 11^e

Cinq passent à la figure 1^{re}; trois, y compris le Chorège,
font un cadre carré de leurs lames; un trio vis à vis fait la
même figure, et les lames se balancent en carré. On défait
ensuite ces deux cadres. On prend la position de la figure 8^e
hors un de chaque carré, qui prend la position de la figure 1^{re}.
Six, partagés en deux trios parallèles, font un triangle de leurs
lames, se présentent et se balancent. Du troisième Trio se
forme et se balance, en se portant tou à tou, sur les deux autres;
il est dans la position de la figure 1^{re}

fig. 12^e

Tous passent à la figure 1^{re} par l'élévation des bras au dessus
de la tête, en pivotant sur le talon gauche; et tous ainsi continuant
à tenir la poignée de leur Épée et la pointe de celle de leur voisin de
gauche, terminent par un salut, la Syrrique pendant laquelle
ils ont toujours conservé un sérieux solennel.

La Commission chargée de la présentation des Candidats, fait la
présentation suivante: Pour la liste des associés: M. M. Salieri,
musicien compositeur, maître de Chapelle à Vienne - Anselmi, architecte à
Bologne. Sur la proposition de plusieurs Membres M. M. Casello,
musicien compositeur à Naples; Marvuglia, architecte à l'Algerne,
Zingarelli, maître de Chapelle du Vatican, sont successivement
admis au scrutin pour être inscrits sur la liste de Candidats
pour la place d'associés vacantes.

On procède ensuite à la formation de la liste de correspondants. La Commission propose M. Lescheux, peintre à Livourne - Deuis, peintre à Rome - Rosaspina, graveur à Bologne. - Le Chevalier de Rossi, antiquaire à Rome. Sur la demande d'un membre, M. Ommegeauk, peintre à Anvers est proposé et ajouté à la liste dans la forme accoutumée.

La séance est levée.

Méhus

22. Séance extraord^{re} du Samedi 11 Ventose an 13, pour le Concours de la Gravure en pierres fines.

Le 11 Ventose, à une heure après midi, la classe des beaux arts de l'Institut, réunie dans la salle du haecoon, a procédé au jugement du premier Concours d'Enai, pour le grand prix de gravure en pierres fines.

Le sujet d'Esquisse donné par le professeur de service dans l'École est le temps qui répand des fleurs sur l'étude des beaux arts.

La figure de l'étude peut être environnée des attributs des beaux arts, et celle du temps des attributs de l'immortalité. Il ne s'en est présenté qu'un concurrent.

M. Le président met au scrutin la question de savoir si l'Esquisse soumise au jugement de la classe sera admise au concours du second degré. - 17 suffrages sont pour l'affirmative, et 3 pour la négative. - M. le Président déclare que l'Esquisse est admise; elle est de M. Pierre Thiéris, élève de M. Peyron et Jeuffroy.

Séance levée.

Méhus

Jouehino J. Melon
Secrétaire perpétuel

23. Séance du Samedi 11 Ventose an 13,

à laquelle ont assisté Messieurs Berville Gondoin, Leyer, Caunay, Méhul, Grétry, David, Chalopin, Le Breton, Dejoux, Jeuffroy, Boudon, Chaudet, Vincent, Dumarçay, Dufouruy, Moitte, Grand-ménil, Sajou, Roland, Bœrtier, Regaudals, Visconti, Fien, Goussier, Nampendonck, Denon.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Souce, graveur, prie la classe de vouloir bien nommer une commission pour examiner le texte manuscrit et les figures d'une nouvelle édition de ses bains de Clus. Cette commission est nommée au scrutin; elle sera composée de MM. Visconti, Berville, Vincent, David, Moitte et Dufouruy.

M. Cuvier-David, fait hommage à la classe d'un exemplaire d'un ouvrage intitulé: recherches sur l'art Natatoire, considéré chez les anciens et chez les modernes, couronné par l'Institut national, le 15 Vendémiaire an IX, et qui fut proclamé comme étalon de MM. Cuvier-David et Giraud. - Déposé à la Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

M. Dufouruy fait un rapport sur M. Marxuglia, architecte à Palerme, candidat pour une place d'associé.

La classe procède d'abord à la nomination d'un associé pour remplacer M. Calderari, associé décédé à Nice. Sur vingt-six votans, M. Marxuglia réunit vingt-trois suffrages et M. Antolini trois. M. le Président proclame M. Marxuglia élu par la classe associé pour remplir la place vacante par la mort de M. Calderari. Cette nomination sera soumise à l'approbation de Sa Majesté l'Empereur.

Par un second scrutin, pour remplir la place vacante par la mort de M. Guglielmi. Sur vingt-six votans M. Salieri réunit 12 suffrages, M. Pasiello 10, M. Lingarelli 4. Aucun des concurrents n'ayant réuni la majorité absolue, il est procédé à un second scrutin, qui donne quatorze à M. Salieri, onze à M. Pasiello, un à M. Lingarelli. M. Salieri ayant obtenu la majorité absolue est proclamé par M. le Président, élu à la place d'associé vacante par la mort de M. Guglielmi. Cette

l'Electon sera soumise à l'approbation de sa majorité.
L'Empereur.

Un membre propose d'ajouter à la liste des candidats pour les places vacantes de Correspondant, M. Francesco delle Lavega, Directeur du Muséum de l'Art. La Clame adopte à l'unanimité, au scrutin, M. Francesco delle Lavega pour candidat aux places de Correspondant.

Sur la proposition d'un membre, la Clame s'occupe des moyens d'obtenir à ce qu'il puisse s'introduire aucune fraude dans le concours des pierres gravées.

M. Allard, ancien Entrepreneur en bâtiment, prie la Clame d'examiner un Instrument appelé Biseau, destiné à prendre les angles pour la coupe des pierres. Renvoyé à l'examen de la Section d'Architecture.

La séance est levée.

Joachim Delacroix

Secrétaire perpétuel

24^e Séance du Samedi 18 Ventose an 13,

à laquelle ont assisté Menicour, Jeuffroy, Sajou, Visconti, Boudou, Dumarest, Goudouin, Bernic, Le Breton, Dejouse, Neutier, Chaudes, Michal, Vanspaeudonck, Grandjeuvel, Caunay, Pin, Moitte, Vincent, Seyre, Gouec, Roland, La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès-verbal de la précédente séance est lu. Sa rédaction en est adoptée.

M. Seyre présente le projet imprimé du monument qu'il propose d'ériger à la gloire de l'Empereur, avec les changements qu'il a cru utile d'y faire. M. le Président remercie M. Seyre, au nom de la Clame, et le projet imprimé sera déposé à la Bibliothèque.

M. Corcia fait hommage, comme Poète, d'un sonnet en langue italienne par M. Louis Tadini, pour le couronnement de sa majesté l'Empereur Napoléon Bonaparte. M. Corcia est remercié par M. le Président.

Un membre, au nom de la Section de Peinture, fait

un rapport verbal sur la première livraison des œuvres de Raphaël, gravées et réquites au trait, par M. Sandon, et sous la Clame a agréé la dédicace. Cette livraison a paru digne de l'Intérêt de la Clame des beaux-arts par les chefs d'œuvre qu'elle retracer et la manière dont ils sont retracés. Il sera répondu à M. Sandon avec la bienveillance qu'inspirent à la Clame les efforts de cet artiste, pour traduire les ouvrages des grands maîtres.

Sur la proposition d'un membre, la Clame adopte le Tableau suivant des époques des concours pour les grands prix de peinture et de sculpture, pour cette année.

1 ^{er} Concours d'Essai	1 ^{er} Esquisse - concours d'Essai	Lundi 27 Ventose an 13.
Esquisses	Jugement des Esquisses	Mardi 28 id.
2 ^o Concours d'essai	1 ^{re} Clame - pendant 4 jours, du Mercredi 29 Ventose, au Samedi 2 Germinal.	
Figures peintes et modelées	2 ^e Clame - pendant 4 jours, du Lundi 4 Germinal au Jeudi 7 id. inclus.	
Jugement	Jugement des figures	Vendredi 8 germinal.
Esquisses du Concours	dans la Clame des beaux-arts de l'Institut	
Définitif pour les peintres	deux le sujet à 7 heures du matin le Samedi 9 germinal.	
Durée des concours	depuis le Samedi 9 Germ. jusqu'au mardi 30 Fruct. inclus,	
Définitifs de peinture et de sculpture.	formant 145 jours.	

Durée du concours des Peintres	Germinal du Samedi 9 au 30, déduits 2 dimanches, 19 jours.	} 72 jours de travail.
	Floréal, cinq dimanches déduits, ... 25.	
	Brumaire, 4 dimanches et l'Ascension déduits, ... 25.	
	Mémidor du Samedi 3 id. jour auquel les peintres rendront leurs tableaux	3.

Le Lundi 5 Mémidor, vacans pour que les Peintres évacuent les Loges

Durée du concours des Sculpteurs	Mémidor, du mardi 6, jour auquel l'Institut donne le sujet de l'œuvre, jusqu'au 30 id. déduits trois dimanches	22 jours	} 72 jours.
	Therm., 5 dimanches et l'Ascension déduits, ...	24.	
	Fruct. 4 dimanches déduits	26.	
Total des jours divisés entre les Peintres et les Sculpteurs		145 jours.	

Placemnt Des Tableaux des Prix ———— Mardi 23 fructidor.
 Exposition Des dits, 3 jours, ———— les 24, 25 et 26 fructidor
 Jugemnt Des dits, ———— Le samedi 27 fruct.
 Placemnt Des Bas-reliefs des prix, ———— Le mardi 30 fruct.
 Exposition Des Bas-reliefs, 3 jours, ———— les 1^{er}, 2, et 3 jours complément.
 + Proclamation à l'Institut, ———— Samedi 6 Vend. an 14.

+ Jugemnt des bas-reliefs,
 samedi 4^o jour complément.

Un Membre de la Section de gravure propose, pour
 obvier à ce qu'il craint s'introduire de la fraude dans le
 Concours des pierres gravées, de prendre les précautions
 suivantes :

La pierre sera montée sur une plaque de Cuivre
 et sertie en or à Bixos creux. Sous la plaque de Cuivre
 il y aura une vis au bout de laquelle sera un anneau.
 La vis servira à fixer la pierre montée sur le Mandrin
 qui sert à la manier. Le Mandrin sera percé dans toute
 sa longueur. L'on passera dans l'anneau un cordon, le
 quel traversera le Mandrin et l'Établi; celui-ci sera, pour
 cet effet, percé d'un trou. Les deux extrémités du cordon seront
 réunies dans une capsule de feu blanc percée de deux trous,
 et fixées avec de la cire molle sur laquelle on appoiera le
 feu de la chane.

Un Membre, au nom de la Section de Musique, fait
 sur les procédés nouveaux que M. Grattal propose pour
 imprimer la musique, le Rapport suivant.

Le prix de la Musique s'étant considérablement accru
 depuis dix ans, par la diminution des acheteurs, par la
 cherté du papier, de l'étain, de la main-d'œuvre des graveurs
 et des imprimeurs, on a voulu, des Savans, des Artistes
 et surtout des Spéculateurs ont cherché à remplacer
 la musique gravée par la musique imprimée; mais leurs
 Essais ont été infructueux, malgré l'économie qu'ils présentaient
 aux musiciens et aux amateurs de musique. Ces amateurs
 et ces musiciens habitués à avoir sous les yeux des Éditions
 élégantes, par la forme agréable des signes, l'heureuse
 distribution des notes, l'aplomb des lignes, la netteté de
 taille et la douceur d'une impression en creux, ne

s'accoutumeront jamais à la dureté de l'impression en
 relief, à sa physionomie étrangère et maussade, à son
 allure gauche et froide, enfin à la difficulté indéfinissable
 que l'on éprouve à la lire; de manière que nos Éditions gravées
 seront toujours préférées par ceux même qui critiquent le plus
 contre le prix qu'elles coûtent.

Deux dispositions si peu favorables à l'imprimerie musicale,
 n'ont pas ralenti le zèle des Éditeurs économistes. Ils opposent
 leurs efforts à notre résistance, et ils fondent leurs espérances
 sur notre légèreté. — L'aimons-leur ce fragile avenir. L'aimons
 imprimer Rivio; l'aimons révoquer la perfection de l'imprimerie
 de Duperrat; l'aimons à Bourcier son Brevet d'invention
 enfin l'aimons à Voiseau, et à beaucoup d'autres encore la
 méthode suivie en Allemagne, et parlons de M. Grattal.
 Cet habile Mécanicien a imaginé un polytypage qu'il croit
 supérieur, plus simple, plus expéditif et moins dispendieux
 que les procédés employés par ses prédécesseurs, mais ne
 pouvant faire en grand l'essai de son invention, il s'est
 présenté au Ministre de l'Intérieur, afin d'obtenir de
 la munificence impériale les secours qui lui sont nécessaires.

Avant de prononcer sur la pétition de M. Grattal, le ministre
 vous a demandé un rapport sur la bonté et l'utilité de l'invention
 de ce Mécanicien; vous avez nommé à cet effet une Commission,
 de concert avec la 1^{re} Classe, et cette Commission a rempli
 la tâche qui lui était imposée, avec l'attention et l'intérêt
 que devait lui inspirer un Savant modeste, et qui se trouvant entouré
 d'une jeune et nombreuse famille à laquelle il fait une
 existence et de l'éducation. — La Commission a été pleinement
 satisfaite des machines qui ont été soumises à son examen,
 mais elle croit devoir s'abstenir d'en porter un jugement définitif,
 1^o parce qu'on n'a pas d'expériences suivies sur leur usage.
 2^o parce que ce jugement devrait être le résultat non seulement
 de ces expériences, mais encore de la comparaison de ses
 mécanismes de M. Grattal avec ceux des autres
 Imprimeries polytypes. Dans ce cas les auteurs
 de ces derniers mécanismes n'auront-ils pas le droit de

S'opposero à ce que l'on donne de la publicité à leurs procédés ? voudront-ils même les faire connaître à votre Commission ? et si par hasard un de vos collègues en parlait, pourroit-il en parler sans s'exposer à porter atteinte au droit de propriété ?

Arrêté par ces considérations, la Commission ne peut donner une entière approbation à l'invention de M. Granal ; mais elle ne peut se refuser au plaisir de déclarer que les Machines de cet habile Mécanicien sont ingénieuses, et qu'elles pourroient servir à produire leur effet ; celle surtout qui a pour objet la dernière opération relative à la formation de la planche polytipe ; mais enfin les conséquences à tirer de ces aperçus de Jugement. sont subordonnées à des expériences qui n'ont pas été faites et qui ne pourroient se faire qu'autant que le Gouvernement viendrait au secours de M. Granal.

Les dépenses que cet homme mérite a été obligé de faire pour établir et perfectionner les mécanismes qu'il a inventés, ont épuisé ses ressources.

Il est fâcheux qu'il ait employé son imagination, son temps et sa fortune, à un travail ingrat qui ne peut lui laisser espérer des dédommagemens suffisants.

Le résultat des moyens mécaniques de M. Granal, donne une planche solide qui imprime en relief, et qui peut tirer 40 mille épreuves sans que la blancheur du papier soit altérée par la fatigue de cette planche.

Pour arriver à ce résultat, M. Granal emploie plusieurs machines de son invention. La 1^{re} est propre à frapper en deux heures douze mille matrices de notes ou de lettres. La frappe s'opère à l'aide d'une pédale qui fait mouvoir un volant, et de ce mouvement résulte la rotation d'une vis horizontale, qui pousse avec beaucoup de force un sorte poinçon garni de son poinçon. à l'opposé, est établi sur le même plateau qui porte le mécanisme du poinçon, un autre mécanisme qui porte la matrice mobile, et qui est disposé de manière que

cette matrice peut se plier avec facilité, promptitude et solidité, pour recevoir l'impression du poinçon, se détacher après l'impression, pour être remplacée par une autre matrice.

Après cette première opération vient celle de l'assemblage ; elle se fait à l'aide d'une machine très ingénieuse appelée Mandrin, et dont la description est jointe aux Dessins qui sont sous les yeux de la classe. La boîte à justifier les matrices, est une 3^e machine qui est aussi fort intéressante et dont la description suit celle du mandrin. Enfin, la dernière opération se fait par une Machine à polytiper, dont il a déjà été question avec Clug. Sa description exacte suit celle du Mandrin à formatin solides.

Cette quatrième machine a été employée avec un grand avantage dans la fabrication des Affiquets ; mais pour être de ses travaux et de ses utiles découvertes, M. Granal est resté créancier d'un gouvernement pour lequel il avait trouvé le moyen de fabriquer un million par jour.

La Commission, pénétrée d'estime pour les talents de M. Granal, et d'intérêt pour sa position, pense que ce homme modeste et peu fortuné, a des droits aux encouragemens que le gouvernement se plaît à accorder aux Savans et aux artistes dont les travaux ont un but d'utilité.

Signé à la minute Méhul, rapporteur de la section de Musique.

La Classe approuve le rapport pour le fond et pour la forme.

M. Visconti fait la seconde lecture de sa dissertation sur une empreinte de pierre gravée faisant partie des critiques découvertes dans les fouilles de Mont-Saléon, sous Saléon, département des Hautes Alpes. Cette dissertation sera insérée dans les mémoires de la classe.

Séance levée.

Joseph Bonaparte

Méhul

25. Séance du Dimanche 19 Ventose an 13, assemblée extraordinaire, pour le Jugement du Concours de gravure en pierres fines.

La Classe procède au scrutin sur l'esquime modèle d'après nature. Elle est admise à la majorité de 10 votes contre deux. - En conséquence m. Le Président déclare que le concurrent, M. Pierre Chollier, élève de MM. Dejoux et Jeaffroy, est reçu au concours du Croiséme degré.

Les membres signent le Registre, et m. Le Président lève la séance.

Méhus

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

26. Séance extraord^{re} du Lundi 20 Ventose an 13,

La Classe s'est assemblée à 7 heures du matin. Artète d'abord que le sujet du Concours consacra l'établissement du Prix de gravure par sa M. L'Empereur. " Le génie de la gravure présentera un Cachet à l'Empereur. L'Empereur sera armé, vêtu en style héroïque et couronné de laurier. L'Empereur donne une couronne au génie de la gravure.

" Le génie sera un adolescent de l'âge de Cæsar; il sera caractérisé par des ailes.

" Le Couron, Instrument caractéristique de la gravure en pierres fines, sera indiqué dans le champ de la pierre."

Le secrétaire perpétuel, accompagné de trois commissaires, porte le sujet du concurrent.

Méhus

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

27. Séance du Samedi 25 Ventose an 13,

à laquelle ont assisté Mémiers, Bernier, Dumarest, Seyre, Sajou, Houdon, Dufourcy, Vien, Chaudet, Heurtier, Raymond, Vanopacouck, Goussier, Méhus, Grétry, Visconti, Moitte, Chalgrin, Dejoux, Grandmoulin, Vincenot, Caunay, David, Roland, Jeaffroy, Regnaud, Le Breton, Denon.

La séance est ouverte à 3 heures. - Le Procès verbal de la

Séance précédente est lu. La rédaction en est adoptée.

Au nom de la section d'architecture, un membre fait un rapport verbal, sur un ouvrage imprimé de M. Clavareau, architecte des hôpitaux, ayant pour titre: mémoire sur les hôpitaux civils de Paris. Cet ouvrage a paru à la section d'architecture contenir des vues utiles et constater des améliorations déjà faites. - Il sera écrit à l'auteur dans ce sens.

La classe discute des questions relatives aux séances pour les Concours des grands Prix.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

La séance est levée.

Méhus

Séance extraord^{re} du mardi 28 Ventose, pour le Jugement du 1^{er} Concours d'Essai des grands Prix de peinture et sculpture.

Les esquimes pour le premier concours d'Essai du grand Prix de peinture, étaient au nombre de 34, et les votes au nombre de 19.

Le dépouillement du scrutin admet les Esquimes numérotées 1-5-11-20-12-33-4-32-23-28-39-47-2-15-14-3-8-17, dont les auteurs sont

" Le Sujet est L'Enfant Servius-Tullius, sur la fête duquel

"brillait une flamme merveilleuse".

Il est ensuite procédé au Jugement des Esquisses modelées.
Les 10 Esquisses sont adoptées dans l'ordre suivant :
1- en 9 - 2-7-8-3-5-6-4-10.

Les membres signent au registre, et M. le Président tire la séance.

Président
Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

29. Séance du Samedi 2 Germinal an 13,
à laquelle ont assisté Messieurs Vien, Gondoin, Peyre, Dumarest,
Dufouruy, Sajou, Boudon, Méhul, Chaudet, Reutier, Dejoux,
Roland, Teuffroy, Berric, Moitte, Caunay, Grandmènil,
Caunay, Vincent, Gonec, Requault, Viscosti, Le Breton.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le Procès verbal de la séance précédente est lu. Sa rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel communique à la Clame l'approbation donnée par Sa Majesté l'Empereur aux nominations de M. Saliceti, Maître de Chapelle de S. M. l'Empereur d'Allemagne, à la place d'associé vacante par la mort de M. Guglielmi; ainsi qu'à la nomination de M. Marsuglia, architecte à Salerne, à la place d'associé

vacante par la mort de M. Calerari.

La discussion est reprise sur les séances extraordinaires pour le Concours Des grands prix de peinture, sculpture, architecture, gravure et de composition musicale. Il est d'abord décidé au scrutin qu'il y aura un droit de présence pour les séances extraordinaires de la classe relative aux concours des grands prix de peinture, sculpture, architecture, gravure et de composition musicale. Sur la proposition d'un membre de la commission administrative, il est décidé à l'unanimité qu'il sera perçue sur la main des droits de présence une retenue de 5 francs par mois; pour former une masse de 60 frs, qui sera répartie sur toutes les assemblées relatives aux concours déterminés plus haut.

Les séances pour les jugements des concours, se tiendront à une heure après midi, excepté celles où l'on donne les sujets de prix, qui continueront de se tenir à 7 heures du matin. Les membres absens de la séance seront prévenus par le Chef du Secrétariat que le droit de présence aura lieu à compter du 1. Germinal.

La classe procède à la nomination de correspondans d'après les formes prescrites par le Règlement - M. M. Lingarelli, Maître de Chapelle du Vatican, Derotti, Directeur de l'Académie de Portugal à Rome, Don Francesco delle Vasega, Ingénieur-architecte, Directeur du Muséum de Tortici, et Omeganti, Maître à Anvers, sont successivement nommés.

La séance est levée.

Président
Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel

30. Séance extraord. du Vendredi 8 Germinal
Tenue dans la salle du Laocoon, pour le Jugement du 2. Concours d'Essai (Figures peintes et modelées) et à laquelle ont assisté Messieurs David, Roland, Moitte, Vien, Dejoux, Teuffroy, Viscosti, Berric, Caunay, Reutier, Chalgrin, Dufouruy, Dumarest, Boudon, Vincent, Chaudet, Gondoin, Sajou, Peyre, Le Breton, Gonec, Requault.

On fait un premier scrutin. Les membres étant au nombre de dix-neuf, la majorité est dix. La figure marquée B obtient 12 suffrages.

es est admise ; elle est de M. Heim, élève de M. Vincent.

† S, par M. Bodem, élève de M. Regnault ; A, par M. Rouget, élève de M. David ;

Sont successivement admises, à la majorité absolue des suffrages, les figures marquées des lettres suivantes : N, par M. Langlois, élève de M. David ; M, par M. Chamelat, élève de M. Vincent ; G, par M. Lallière, élève de M. Vincent ; - K, par M. Boimelier, élève de M. Regnault ; - E, par M. Henri, élève de M. Regnault.

Il est ensuite procédé au jugement des Esquisses modelées. Sept sont admises dans l'ordre suivants, savoir : l'esquisse marquée A, par M. Matt, élève de M. Monot ; - celle marquée B, par M. Calbigne, élève de M. Chaudet ; - celle marquée C, par M. Giraud, élève de M. Ramey et Giraud ; - celle marquée D, par M. Cortot, élève de M. Bridan fils ; - celle marquée E, par M. Picard, élève de M. Lemot ; - celle marquée F, par M. Falois, élève de M. Monot et David ; - et celle marquée G, par M. Calderari, élève de M. Boizot. - En conséquence, M. le Président déclare que les Auteurs ci-dessus nommés, tant des Esquisses peintes que des Esquisses modelées, seront admis à entrer en loges pour le Concours définitif.

Les membres présents signent au Registre et la séance est levée.

Joseph Leveton Secrétaire perpétuel Méhul pdt

31. Séance extraord.^{re} du 9 Germinal an 13,

à laquelle ont assisté Messieurs Dejoux, Jeuffroy, Boudon, Chaudet, Heurtier, Berric, Caunay, Visconti, Vincent, Dufouray, Roland, Dumaxin, Seyre, Le Breton, Moitte, Regnault.

La Classe s'étant assemblée pour proposer le sujet du grand prix de peinture, a choisi la Mort de Demosthènes.

« Demosthènes s'en retire dans le temple de Neptune, dans l'île de Calaurie, pour éviter la vengeance d'Antipater. Archias envoyé par Antipater avec quelques soldats (braves), entre dans le temple de Neptune et conseille à Demosthènes de venir trouver Antipater, l'assurant qu'il ne lui serait fait aucun mal. Demosthènes refuse, et alors Archias le menace. Demosthènes prend son

« style comme pour écrire sur ses tablettes ; il met, selon sa coutume son style à sa bouche, ensuite se couvre de son manteau. Archias s'approche et le presse encore de sortir. « Alors Demosthènes, qui sentait que le poison agitait, se découvre, et regardant fixement Archias, il embrassa étroitement l'Ancel de Neptune en disant : Neptune, mon divin protecteur, je suis encore vivant de votre saint temple, sans l'avoir profané ; mais Antipater et les Macédoniens, n'ont pas eu respect pour votre sanctuaire : ils l'ont souillé par un mortel. »

(vie de Demosthènes, par Plutarque)

La Classe charge des Com^{es} de porter ce programme aux concurrents.

Joseph Leveton Secrétaire perpétuel Méhul pdt

32. Séance du Samedi 9 Germinal an 13;

à laquelle ont assisté Messieurs Vien, Boudon, Chalgrin, Seyre, Heurtier, Dejoux, Grandjean, Dumaxin, Dufouray, Jeuffroy, Dejoux, Le Breton, David, Goussier, Visconti, Moitte, Caunay, Méhul, Chaudet, Dufouray, Vincent, Berric, Regnault, Roland.

La séance est ouverte à 3 heures.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture de deux lettres renvoyées par la classe d'histoire et de littérature ancienne, accompagnant l'une un rapport imprimé sur la fonte en bronze de la statue de Jeanne d'Arc par M. Goussier fils statuaire, et moulée en sable, sous sa conduite, par M. Rousseau et tronçonné Goussier fondeurs. La classe entend la lecture de ce rapport.

L'autre lettre, qui accompagne un poème intitulé, Sapfo par M. Goussier, contient l'énoncé d'un travail étendu sur la musique des Anciens.

Sur la proposition d'un membre, la classe nomme des com^{es} pour surveiller l'exécution du moyen précédemment adopté pour s'assurer qu'il ne peut point être commis de fraude dans le concours de la gravure en pierres fines. M^{rs} Jeuffroy, Berric, Dumaxin, Roland et le secrétaire p^{dt} sont chargés de se rendre mardi prochain, à 8 h^{es} précises du matin, à la loge du concurrent, pour adapter le moyen déterminé. Séance levée.

33. Séance du Samedi 16 Germinal an 13, à laquelle ont assisté Messieurs Jeuffroy, Roudon, Raymond Chalgrin, Vien, Sajou, Dufourmy, Duvaux, Berric, Le Breton, Heurtier, Vincens, Gondouin, Visconti, Seyre, Vanspaendonck, David, Dejoux, Noland, Moitte, Moëhul, Regnault, Gonce,

La séance est ouverte à 3 heures. Le procès-verbal de la précédente séance est lu. Sa rédaction en est adoptée.

Le secrétaire perpétuel rend compte à la Classe de l'exécution de la mission dont elle avait chargé des Commissaires dans la dernière séance, et qui avait pour objet d'appliquer le moyen adopté, pour empêcher qu'il puisse être commis d'infidélité dans le concours pour le grand prix de gravure en pierre fine.

M. Gibelin, correspondant de l'Institut, écrit à la Classe qu'il a visité plusieurs monuments antiques dans le voisinage d'Aix; il propose de faire mouler plusieurs parties de ces monuments. - La lettre est renvoyée à une Commission composée de MM. Visconti, Dufourmy, Moitte, Noland et Gondouin. - Cette Commission s'assemblera lundi prochain à 7 heures précises du soir, et fera son rapport samedi prochain.

Un membre, au nom d'une Commission, fait un rapport écrit sur l'ouvrage de M. Fons, intitulé: Description des peintures et arabesques des Etrusques de Tivoli à Rome. La Commission, considérant que ces ouvrages ont une réimpression, déclare que d'après les règlements de la Classe,

il ne peut pas faire le sujet d'un rapport. Cependant le rapporteur fait plusieurs observations critiques dont l'auteur pourra faire son profit. # La séance est levée. #

Le rapport fait dans cette séance sur le nouveau rapporteur fait plusieurs observations critiques dont l'auteur pourra faire son profit.

Joseph Le Breton
Secrétaire perpétuel

34. Séance du Samedi 23 Germinal an 13, à laquelle ont assisté Messieurs Jeuffroy, Le Breton, Dufourmy, Heurtier, Raymond, Vien, Sajou, Chalgrin, Visconti, Moëhul, Gossec, Vanspaendonck, Grandmoulin, Seyre, Dejoux, Chaudet, Vincens, Roudon, Moitte, Noland, Duvaux, Regnault, Caunay, Berric, David,

La séance est ouverte à 3 heures. Le procès-verbal de la séance précédente est lu. Sa rédaction en est adoptée.

M. Baltard soumet à la classe le premier volume de son ouvrage gravé, intitulé: Paris et ses Monuments, et les Dessins de Tableaux du Musée, qu'il se propose de graver. Il prie la classe de vouloir bien l'examiner. Il est nommé au scrutin une commission composée de MM. Berric, Chalgrin, Moitte, Seyre et Vincens, qui fera un rapport verbal sur cet ouvrage.

La Classe entend la lecture d'un ouvrage traduit de l'Allemand de M. Lessing, ayant pour titre: Rubacon ou de limites respectives de la poésie et de la prose. - Cette lecture est interrompue par les observations de plusieurs membres.

Séance levée.
Moëhul pdt

Joseph Le Breton
Secrétaire perpétuel

35. Séance du Samedi 30 Germinal an 13, à laquelle ont assisté MM. Duvaux, Raymond, Jeuffroy, Sajou, Dufourmy, Le Breton, Vien, Heurtier, Vanspaendonck, Caunay, Roudon, Regnault, Vincens, Gossec, Dejoux, Grandmoulin, Seyre, Moitte, Berric, Chaudet, Noland, David, Chalgrin, Denon.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. Sa rédaction en est adoptée. M. Le Brun le jeune prie la classe d'agréer la dédicace d'un ouvrage sur l'architecture. La classe n'ayant pas de mode adopté pour les demandes de cette nature, celle de M. Le Brun n'est point adoptée.

Joseph Le Breton
Secrétaire perpétuel

La classe entend la lecture d'une traduction de l'Espagnol en
M^r. Herito Sardo de Figueroa, intitulé Examen analytique
du Tableau de la transfiguration de Raphaël
séance levée.

Jochims de Breton
Secrétaire perpétuel
Présent p^{da}

36. Séance du Samedi 7. floréal An 13.

à laquelle ont assisté M^{rs} Jochims de Breton, Berrie, Peyre, Vanspaendonck, Dumarest, Bourcier
Dufourmy, Dejoux, Raymond, Grand-Meuil, Vincent
Roland, Gohouin, Le Breton, Moitte, Visconti, Houdon
Caumay, Metul, David, Regnault, Chalgrin, Goussier.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La
Résolution est adoptée. M^r Giraud réclame l'appartenance
à son ouvrage que vient de publier M^r Emerick David, sur
l'art statuaire des grecs, ouvrage couronné par l'Institut et
dont M^r Emerick David s'est rendu éditeur à lui seul, en se
contentant de préciser dans un avertissement, M^r Giraud, comme
l'ayant aidé de ses conseils. M^r Giraud demande un extrait de
la délibération du 17 vendémiaire an 9, contenant le jugement de
l'Institut, sur le mémoire en question couronné.

La Classe décide que l'extrait demandé par M^r Giraud
lui sera envoyé et que le secrétaire perpétuel apprendra à cet artiste
qu'il a été fait mention du droit qu'il réclame dans le procès verbal
de la séance du 11. Ventôse an 13, dans laquelle l'ouvrage sur l'art
statuaire chez les grecs a été adressé à la Classe par M^r Emerick
David. La Classe décide aussi qu'il sera écrit au Secrétaire
des Ecoles de peinture et sculpture pour l'inviter à prévenir le
professeur en exercice de vouloir bien apposer le sceau de l'Ecole
sur le bas relief du concours, pour le grand prix de gravure en
pierres fines.

M^r Flamery, Correspondant, fait la première lecture d'un examen comparé
de deux opéras de Camille ou le forgermain, l'un mis en musique par
M^r. Dalayrac sur l'original de Marsollier, l'autre mis en musique
par M^r. Paër sur la traduction italienne

Jochims de Breton
Secrétaire perpétuel
Présent p^{da}

37. Séance du Samedi 14 floréal an 13.

à laquelle ont assisté M^{rs} Bourcier, Berrie, Raymond
Le Breton, Chaudet, Vanspaendonck, Visconti, Peyre,
Vien, Grand-Meuil, Dejoux, David, Jochims de Breton,
Roland, Dumarest, Dejoux, Moitte, Caumay
Metul, Regnault, Goussier.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La Résolution en
est adoptée.

Le Secrétaire de l'Assemblée des arts précédents M^r.
Le Président de la Classe, que les Membres de l'Institut
auront des places réservées dans la séance publique de l'Assemblée
qui se tiendra demain 15 à midi.

M^r. Giraud renouvelle sa réclamation contre l'attribution
presqu'exclusive que M^r. Emerick David s'est faite de
l'ouvrage couronné par la Classe de l'Institut sur les beaux arts
au mois de Vendémiaire an 9. Il témoigne le désir d'obtenir une
Réponse qui l'assure que sa réclamation n'a point été désagréable
à la Classe. Il se répond à M^r Giraud, que la Classe a entendu
avec beaucoup d'intérêt la lecture de sa nouvelle lettre, et qu'elle
regrette que la question de propriété lui paraisse de nature à
ne pouvoir pas être décidée par la Classe. Mais on assurera
cet artiste et l'estime particulière que la Classe fait de ses
Connaissances ainsi que de son talent. Il est fait lecture d'une
lettre de M^r. Emerick David, dans laquelle il expose les droits
qu'il croit avoir à la propriété de l'ouvrage couronné en l'an 9 sur
l'art Statuaire chez les anciens, ayant, dit-il, appris que M^r.
Giraud réclame auprès de la Classe, contre cette propriété.

M^r. Jadin, peintre et doreur, lit un mémoire sur des
procédés nouveaux pour rendre plus solide la dorure en bois.
séance levée.

Jochims de Breton
Secrétaire perpétuel
Présent p^{da}

38.

Seance Du Samedi 21 Floréal an 13.

à la quelle ont assisté Messieurs Le Breton, Raymond Lajou, Seyre, Vien, Dejoux, Viscouti, Vauspaeudonck, Chaudet, Dumarest, Bervic, Grandmeuil, Hébertier, Moitte, Houdon, Vincent, Jeuffroy, Mebul, Regnault, David, Roland, Gouec, Chalgrin.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée. La classe nomme une Commission pour examiner le nouveau procédé de Dorure sur bois présenté par M. Janin et qui a déjà été soumis à l'examen d'une Commission de la Classe des Sciences physiques et mathématiques. La Classe des beaux arts nomme pour cet examen M. Chalgrin, Seyre & Moitte.

M. Flamery correspondant continue la lecture de son examen comparé des deux opéras de Camille ou le sottement, l'un mis en musique par M. Dalayrac sur l'original de M. Marcolli et l'autre mis en musique par M. Paër sur la traduction italienne.

Un Membre, au nom d'une Commission, fait la lecture du Rapport suivant.

Messieurs, Vos Commissaires ne peuvent qu'applaudir au zèle et à l'intelligence qu'a montrés M. Alard dans le perfectionnement du Brevet. Cet instrument très simple dans son origine et si utile à la coupe des pierres a acquis un nouveau degré d'utilité par l'addition qu'il y a faite d'une lame de métal mue par des vis et qui peut prendre toutes les formes de Pocheles, des Sanneciers, des fontes, même des trufaces à plusieurs courbures. Nous estimons que M. Alard mérite des éloges pour cette découverte. La description fort exacte qu'il en a faite et qu'il a adressée à la Classe, nous dispense d'en faire une nouvelle. Signé à la minute, Chalgrin, Seyre, Dejoux, Raymond, Houdon, Hébertier.

La classe approuve le rapport et adopte les conclusions.

Seance levée / Présint p^{dt}

Joachim Le Breton
secrétaire perpétuel

39.

Seance Du Samedi 28 Floréal an 13.

à la quelle ont assisté M. M. Jeuffroy, Chalgrin, Raymond Dufouray, Gouec, Bervic, Hébertier, Le Breton, Viscouti, Mebul, Dumarest, Vauspaeudonck, Grandmeuil, Seyre, Moitte, Dejoux, Roland, Regnault, Chaudet, Houdon, Vincent, David.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Demainieux prie la Classe de l'écouter d'au d'une de ses prochaines séances. Le secrétaire indiquera à M. Demainieux la séance prochaine.

On continue la lecture de l'ouvrage intitulé: Du Sacoon, sur lequel plusieurs Membres font diverses observations critiques.

Seance levée / Présint p^{dt}

40.

Seance Extraordinaire Du mercredi 2 Prairial an 13

tenue aux Nations, pour le concours d'Architecture, à la quelle ont assisté M. M. Dejoux, Raymond, Hébertier, Dumarest, Dufouray, Jeuffroy, Chalgrin, Chaudet, Viscouti, Le Breton, Lajou, Seyre, Caunay, Vauspaeudonck, Vincent, Roland, Bervic, Houdon.

Le 2 Prairial, à une heure après midi, la Classe réunie au Palais des beaux arts au nombre de 18 votans, a procédé au jugement du concours d'essai pour le grand prix d'Architecture. Programme donné par le Professeur de l'École spéciale: Une cour de justice pour un Chef-lieu de Département. Il y avait deux Esquisses sur lesquelles 10 ont été admises par divers scrutins. L'ordre de leur admission est ainsi qu'il suit; L'Esquisse marquée A par Bonnavi, celle marquée R, par Demainieux, celle marquée F, par Baron, celle marquée I, par Buse, celle marquée N, par Guépin, celle marquée B, par Viquié, celle marquée D, par Brun, celle marquée T, par Nouel, celle marquée FF, par Grandjeu, celle marquée AA par le Comité. Les auteurs de ces Esquisses sont déclarés par le Président admis au concours définitif avec ceux qui, conformément aux réglemens de la Classe, sont exemptés du concours d'essai.

Seance levée / Présint p^{dt}

Joachim Le Breton
secrétaire perpétuel

11.

Seance extraordinaire du Vendredi 4 Prairial an 13.

Tenue a l'Institut, a la quelle ont assiste M. M. Moitte, Chaudet, Beurtier, Chalgrin, Le Breton, Dejoux, Noland, Dumarest, Raymond, Dufourny, Berville, Houdon, Peyre, Vincent, Gondoin, Viscotti.

La Classe etant extraordinairement assemblee le 4 Prairial a 7 heures du matin, dans le lieu ordinaire des seances pour choisir le sujet du grand prix d'architecture, plusieurs sujets sont proposes. A la majorite des suffrages adopte celui qui suit.

Six familles opulentes se reunissent pour cultiver et encourager les lettres et les arts. L'edifice ou les six familles se reunissent sera compose d'un salon commun avec les pieces accessoires, il sera en outre dispose sur le terrain donne six maisons particulieres pour chacune des six familles.

Ces maisons seront d'une proportion egale et convenable a la fortune et aux gouts de chaque famille.

Elles seront composees d'un rez de chaussee, ou de plusieurs etages dans les quels on pratiquera des appartemens commodes et convenables, des Reverses, Scuries, Cuisines, Cours et jardins particuliers pour chaque habitant.

Elles seront disposees de maniere a ce qu'il y ait des communications generales ou particulieres.

La superficie du terrain sur lequel la totalite du projet sera execute doit etre renfermee dans un triangle isocèle de 200. metres pour la base et de 300. metres pour les autres cotes.

On sera libre de ne faire qu'une entree commune, ou de pratiquer une pour chaque habitation. L'architecture de l'edifice commun, ainsi que des maisons particulieres, sera en general d'un stile noble et simple. L'emploi des colonnes sera modere.

On demande un plan general detaille, une elevation qui montre l'aspect general de l'edifice commun et sa liaison avec les habitations particulieres, ainsi qu'une coupe sur la longueur ou la largeur du triangle.

Les Dessins rendus au net comprendront un plan general dans le quel seront detailles les distributions et une elevation generale. Ces Dessins seront sur une Echelle de 4. millimetres

+ le 30 fructidor prochain.

pour metre.

Il sera fait six plans separes du Batiment de reunion et d'une des maisons particulieres sur une echelle de 2. centimetres pour metre; l'elevation et la coupe de chacun de ces deux batiments seront sur une Echelle de 2. centimetres pour metre.

L'Echelle des Esquisses sera pour le plan general d'un millimetre pour metre, et pour les plans detailles et elevation des deux batiments cy devant mentionnes, de 3 millimetres pour metre. On ne demande point d'elevation generale d'aucun des Esquisses.

fait au Louvre le 4 Prairial an 13, et signe, Beurtier, Van Spaendonck, Viscotti, Dejoux, Houdon, Peyre, Dejoux, Raymond, Moitte, Dumarest, Le Breton, Dufourny, David, Gondoin, Chalgrin, Chaudet, Noland.

Seance levee.

Méhus

112.

Seance Extraordinaire du Samedi 5 Prairial an 13

Tenue aux 4. Notations pour le jugement des Esquisses de la ville, a la quelle ont assiste M. M. Moitte, Chaudet, Beurtier, Chalgrin, Le Breton, Dejoux, Noland, Dumarest, Raymond, Dufourny, Berville, Houdon, Peyre, Vincent, Gondoin, Viscotti.

Le Samedi 5 Prairial la Classe s'est rassemblee au Palais des beaux arts a une heure, pour juger le concours propose a la ville. Ses notaires etoient au nombre de 20: M. M. Raymond et Peyre nommes Commissaires pour examiner si les plans etoient conformes au programme ayant declare qu'aucun des concurrents ne s'en etoit ecarte, il en proceda au Scrutin. huit Dessins sont successivement adoptes a la majorite absolue des votes. Livres des concurrents admis pour le dernier concours et celui qui suit. 1. M. Frangier élève de M. Lepere, 2. M. Guenepin élève de M. Peyre, 3. M. Courtepeée, élève de M. Courtepeée son oncle. 4. M. Lacornée élève de M. Bonnard. 5. M. Labadie élève de M. Deheymine. 6. M. Hugot, élève de M. Peyre. 7. M. Houel, élève de M. Berville. 8. M. Viquier élève de M. Durand.

M^r le Président proclame les huit Concurrents ci-dessus
nommés admis à entrer en lice pour le concours Definitif du
grand prix d'Architecture pour l'an 13.
Séance levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel
Président

43. Seance du Samedi 5 Prairial An 13.

à la quelle ont assisté M^{rs} Lajou, Vien, Dejoux
L'auspandouck, Moitte, Peyre, Caunay, Goudon
Raymond, Lebreton, Jeaffroy, Beurrier, Houdon
Bervic, Viscotti, Grandmenil, David, Noland
Dumarest, Chalgrin, Vincent, Gouec, Mechal,
Bequaert, Chaudet,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La
Rédaction en est adoptée

M^r Demainieux au quel la Classe avait
accordé la parole pour la séance de ce jour expose son
système de polygraphie et en développe les divers parties.
Séance levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel
Président

44. Seance du Samedi 12 Prairial an 13.

à la quelle ont assisté M^{rs} Lebreton, Viscotti
Lajou, Raymond, Bervic, Chaudet, Dumarest,
Lafourmy, Beurrier, David, Houdon, Dejoux, Moitte,
Grandmenil, Bequaert, Gouec, Vien, Vincent,
Noland, Chalgrin.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction
en est adoptée.

Le Secrétaire de la Commission administrative invite
la Classe à délibérer sur les dépenses les plus urgentes qu'elle
peut avoir à faire d'ici à la fin de l'année, et il annonce
qu'il reste disponible pour la Classe, une somme de 3826 f.
45 Centimes, sur la quelle on pourra prélever 1727 f. 10. Ces
pour le prix de l'influence de la peinture sur les arts d'industrie
Commerciale. La Classe charge la Commission nommée
en vertu de l'article III. du règlement pour l'emploi des fonds

de lui faire un rapport, tant sur la destination à donner à la
somme disponible indiquée par le Secrétaire de la Commission
administrative, que sur les fonds à demander pour l'approcher.

M^r Trécharé inventeur d'une machine pour donner de l'
Secours dans les incendies, réclame contre une préférence qui
lui semble avoir été donnée à la machine de M^r D'aujon
sur la sienne, par M^{rs} Lefevre, Pionny et Charles D.
L'acclamation de M^r Trécharé sera renvoyée à la Classe
des sciences physiques et mathématiques qui a nommé les
Commissaires contre le jugement des quels réclame M^r Trécharé.

M^r Louis Petit-Nadel lit ses observations sur le
D'aveory. Un membre observe à l'occasion de la discussion
qui s'élève sur le Mémoire de M^r Petit-Nadel, qu'il seroit
utile d'avoir dans la salle où s'assemble la Classe de
beaux arts, les plâtres des beaux modèles en sculpture tant antiques
que modernes. La Classe charge le Secrétaire perpétuel de tenir
note de cette proposition, afin de lui donner suite.
Séance levée.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel
Président

45. Seance du Samedi 19 Prairial an 13.

à la quelle ont assisté M^{rs} Lafourmy, Beurrier,
Bervic, Jeaffroy, Lebreton, Dumarest, Lajou, Houdon,
Chaudet, Raymond, Vien, David, Vincent, Caunay,
Peyre, Bequaert, Dejoux, Noland, Viscotti,
Gouec, Grandmenil.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction
en est adoptée.

La Commission chargée d'examiner l'emploi à faire de
la somme de 2099 f. 35 centimes qui reste disponible sur les
fonds de l'année, propose d'en employer 2000, en achat de
livres relatifs aux beaux arts. La Classe adopte cette proposition.

M^r Framery, Correspondant, achève l'examen comparé
des deux opéras de Camille ou le Souterrain, l'un mis en musique
par M^r Daleyrac, sur l'original de M^r Marsollier, l'autre
mis en musique par M^r L'air, sur la traduction italienne.

Joachim Le Breton
Secrétaire perpétuel
Président

Séance du Samedi 26. Prairial an 13,
à laquelle ont assisté MM. Dufouruy, Visconti,
Lebreton, Raymond, Chaudet, Bervic, Vien,
Vincens, Heurtiev, Dejoux, Dumarest, Leyer, Noland,
Houdou, David, Bequaert, Gouec,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction
en est adoptée.

Un Membre propose à la Classe la communication
d'un ouvrage représentant un grand nombre de monuments
d'architecture de l'Inde. Après les avoir vus avec attention et
intérêt, plusieurs Membres font des remarques et des
observations, tant sur l'antiquité présumée, que sur le
caractère de ces monuments.

Séance levée.

Josephine Lebreton
Secrétaire perpétuel

Méhus

Séance Extraordinaire du mardi 6 messidor
an 13, tenue à l'Institut pour proposer le sujet du
grand prix de sculpture, à laquelle ont assisté MM.
Lebreton, Caumont, Dumarest, Chaudet, David,
Heurtiev, Dufouruy, Houdou, Leyer, Bervic, Noland,
Dejoux, Vincens, Geoffroy, Visconti, Raymond,

La Classe des beaux arts étant réunie extraordinairement
à 7 heures du matin, M. le Président a invité les membres à
proposer des sujets de concours pour le grand prix de sculpture.
Les sujets suivants ayant été proposés et discutés, savoir, le
Néron et l'enfant prodigue, le Samaritain, Crandre
allant à la rencontre du corps de son fils Pallas tué par Turnus,
la mort d'Épaminondas, Ulysse arrivant chez Lémée;
Ulysse dans le palais de Circé, il a été procédé au scrutin
pour le choix d'un de ces sujets. L'unanimité des suffrages
a été pour le 3^e, celui d'Épaminondas. En conséquence le secrétaire
présent en a fait la rédaction suivante qui a été adoptée et
portée aux concurrents par trois Commissaires.

Sujet du concours définitif pour le grand prix de sculpture
Épaminondas allant à la rencontre du corps de son fils Pallas

tée sans un combat entre les Troyens et les Grecs,
Virgile (livre XI.)

« Il (le héros) descend au lit ombragé par un berceau de
« verdure. Là sur des simples feuillages, il étendait le corps du
« jeune Pallas, semblable à la tige violette ou au pâle hyacinthe
« qu'une main virgine vient de cueillir et qui sans avoir perdu son
« éclat et sa beauté, n'est plus d'aliment ni de force de la terre qui
« l'a produit. »

On le voit sur un brancard formé avec des branches d'arbrusier
et de chêne entrelacées pour le porter au Roi son père. Au milieu
de la pompe qui accompagne le corps du jeune Pallas, on voit
son gouverneur, l'infortuné vieillard Néstor qui tantôt se met à
l'apothème de compte, tantôt se déchire le visage avec les mains
et tantôt se laisse tomber sur le chemin, de foiblesse et de douleur.

« Pour Crandre, rien ne peut le retenu. Il s'avance au milieu de
« ceux qui environnent son fils. Il fait poser le brancard, se laisse
« tomber lui-même sur le corps de Pallas, le tient étroitement embrassé
« et pleurant et en gémissant. » (moment du drame)

Dans le cortège il fait représenter l'Écuyer du jeune Prince
portant en avant son casque et sa lance, seul armé qu'il eût
pu conserver.

Enée avait fait revêtir le corps de Pallas de deux robes précieuses
ouvrages que Didon avait pris tant de plaisir à travailler
pour lui. Ensuite il avait fait couvrir d'un voile ses beaux cheveux
qui seroient bientôt la proie des flammes.

(Malgré ces détails, les concurrents pourroient faire le corps de
Pallas nu. Ils seroient libres de même d'en pas représenter le
berceau de feuillage)

Les Troyens dont Enée fit accompagner le corps, étoient un
monceau de richesses prises dans le combat contre les Grecs
des chevaux, des armées enlées à l'ennemi, des prisonniers qui
s'osoient être immolés aux mânes de Pallas. Les chefs eux-mêmes
de l'armée Troyenne portoient ces Trophées.

Josephine Lebreton
Secrétaire perpétuel

Séance levée

Méhus

48.

Seance Extraordinaire du Mardi 6 Messidor An 13, à laquelle ont assisté MM. Lebreton, Dejoux, Jeuffroy, Regnault, Heurtier, Seyre, Houdon, Chatgrin, Vien, Chaudet, Dumarest, Camus, Noland, Moitte, Berric, Vauspaendonck, Visconti, Gosse, Lajou, Vincent, Dufouruy, David

La Classe se réunit à une heure après midi dans la salle du Lycée, pour le jugement du grand prix de gravure en pierre finie. Après avoir examiné le concours exposé, M. le Président pose la question de savoir s'il y a lieu à décerner un prix?

Le nombre des votans est de 22. Le scrutin est unanime pour l'affirmative. M. le Président pose cette seconde question: Sera-t-il décerné un premier prix? Le scrutin sur cette seconde question donne 20. votes pour l'affirmative, et 2 pour la négative.

Il est procédé à un 3. scrutin pour décerner le prix. Ce 3. scrutin produit 19 suffrages pour décerner le prix à l'auteur de la pierre gravée marquée A. Trois suffrages sont négatifs.

M. le Président prononce que le premier grand prix de gravure en pierre finie est décerné à M. Nicolas Pierre Chiolieu âgé de 21. ans, natif de Paris, élève de MM. Dejoux et Jeuffroy.

fait et arrêté au bureau de la salle du Lycée ce 6. Messidor an 13.

Joseph Lebreton
Secrétaire perp.

Seance levée
Mebert

49.

Seance du Samedi 3. Messidor An 13.

à laquelle ont assisté MM. Chaudet, Dufouruy, Jeuffroy, Visconti, Lebreton, Lajou, Raymond, Berric, Chatgrin, Houdon, Vien, Heurtier, Dumarest, Seyre, Moitte, Vincent, Dejoux, Grandmeuil, David, Noland, Regnault, Gosse, Vauspaendonck.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en

est adoptée.

La Classe continue d'entendre la lecture de l'ouvrage de Serin intitulé du concours, ou des limites respectives de la poésie et de la peinture.

M. Lebrun J. auquel la Classe avait accordé la parole pour une lecture sur un mémoire intitulé; Épique de l'architecture antique.

M. René Gerardin père, propriétaire à Ermenouville offre à la Classe un Exemplaire de la 4. Edition ^{des traités} de la composition de paysages sur le terrain. Dépôt à la Bibliothèque et Remerciement à l'auteur.

La Classe arrête qu'elle jugera mardi à une heure le concours pour le grand prix de gravure en pierre finie.

Joseph Lebreton
Secrétaire perp.

Seance levée
Mebert

40. Seance du Samedi 10. Messidor an 13.

à laquelle ont assisté MM. Lajou, Jeuffroy, Dufouruy, Moitte, Chaudet, Berric, Heurtier, Raymond, Vien, Houdon, Vincent, Dejoux, David, Lebreton, Seyre, Gosse, Grandmeuil, Vauspaendonck, Dumarest, Visconti, Noland.

Le procès verbal de la précédente séance est lu: la rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel annonce à la Classe que M. Lauglé, Membre de la Classe d'histoire et de littérature ancienne consent à lui céder, pour la Bibliothèque de l'Institut Oriental Society Society four Views in Hindostan &... Aspects orientaux - vues dans l'Indostan &c.

La Classe accepte la cession que M. Lauglé veut bien lui faire. Le Secrétaire perpétuel l'en remercie au nom de la Classe et le Membre de la Commission administrative pour la Classe des beaux arts est chargé de lui faire acquies le prix.

M. André Cagliaschi, architecte, Membre de l'Académie et de l'Institut National de Gènes, sollicite le titre de correspondant de la Classe. Il représente qu'il étoit l'un des associés correspondants

beaucoup que l'humidité se trouvant concentrée et repoussée dans l'intérieur du bois, par l'enduit d'huile bouillante, ne l'échauffe et ne le rendit vermineux, si les Commissaires ^{de la classe} des Sciences physiques & mathématiques ne nous rassuroient pas, d'après leur Rapport, contre ce danger. Il nous semble encore que les parties dorées au brun doivent être tenues par la couche brillante que passe dessus M. Janin. Cependant les échantillons présentés par M. Janin ont toute l'apparence de la perfection. Il ne faut pas d'ailleurs perdre de vue que M. Janin se propose aussi de préserver sa Douce de l'humidité extérieure qui est destructive des ouvrages ordinaires sur bois.

M. Janin emploie une pâte qu'il dit lui être particulière pour mouler les ornements à Dorer, et il expose qu'il en obtient une grande économie. Ses échantillons que nous en avons vus, nous ont semblé beaux. Mais comme on a déjà pratiqué des mouleurs en pâtes qui n'ont point répondu à l'espérance qu'on en avoit conçue, il faut l'expérience et le temps, pour juger la pâte de M. Janin. Ses procédés antérieurement indiqués nous semblent mériter une attention plus particulière. Nous prenons au reste, comme nos Collègues des Sciences physiques et mathématiques, que les procédés de M. Janin promettent des Résultats avantageux, qu'on doit applaudir à ses essais et l'engager à donner toute la perfection dont ils sont susceptibles.

fait au Louvre, le 17. Messidor an 13.
Signé Seyre, Moitte, Chalgrin,

La Classe approuve le Rapport et en adopte la Conclusion.

La Classe examine des monuments gravés qui lui sont communiqués par un Artiste.

Joachim LeGretton
Secrétaire perpétuel

Seance levée /
Mésant

2. Séance Du Samedi 24. Messidor an 13.

à laquelle ont assisté M. M. Vauvray, Dufour, Leblon, Guffroy, Visconti, Chaudet, Bayard, Sajou, Dumarest, Seyre, Beurtier, Vien, Goussier, Bérard, Grandmoulin, David, Moitte, Vincent, Dejoux, Meguault, Roland, Mebul, Chalgrin, Goussier.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et la rédaction en est adoptée.

Un Membre propose d'inviter l'Institut de donner une gratification aux Employés qui ont été dérangés injustement à l'occasion du vol dont les auteurs viennent d'être découverts. Cette proposition est adoptée à l'unanimité. En conséquence le Secrétaire perpétuel invitera les autres Classes, au nom de celle des beaux arts, à y adhérer.

La Commission chargée de la formation de la liste des Candidats présente pour une nomination de Correspondant, M. M. A. Tagliacchi, architecte, ancien Correspondant de l'Académie Royale d'Architecture, et Membre de l'Académie de Gènes; Pascheux Peintre à Turin, Nosaspina graveur à Bologne, Lavarie Sculpteur à Nantes, Denis Peintre de paysage à Rome. Il est procédé à un premier scrutin qui donne la majorité absolue à M. Andie Tagliacchi. M. le Président le proclame Correspondant. La Classe décide de faire une seconde nomination. Le scrutin pour cette seconde nomination donne l'unanimité à M. Nosaspina. Il est proclamé aussi Correspondant de la Classe des beaux arts de l'Institut.

La Classe continue d'entendre la lecture de l'ouvrage de M. Lessing sur le Socrate, et les observations que cette lecture excite.

Seance levée /
Joachim LeGretton
Secrétaire perpétuel

Séance du Samedi 1^{er} Thermidor, an 13.

à la quelle ont assisté M^{rs} Beattie, Dumarest, Lebreton, Boudon, Baynaud, Viscouti, Vincent, Chaudet, Dufourny, Gouec, Seyre, Grandmeuil, Vien, Chalgrin, Dejoux, Vanspandouck, Moitte Mebul, Noland, Bequaert, David, Jeuffroy.

Le procès verbal de la précédente séance est lu et la Rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre du Ministère de la Guerre par laquelle il l'instruit qu'il a donné l'ordre au Préfet du Département de la Seine, de suspendre le départ du Conscrit Nicolas Pierre Obioliev qui a remporté le grand prix de gravure en pierre fines.

- " J'ai fait soumettre, Monsieur, à sa Majesté, la
- " demande que vous m'avez adressée au nom de l'Institut
- " National, pour obtenir une exemption de service en faveur du
- " du nommé Nicolas Pierre Obioliev qui a remporté le grand prix
- " de gravure en pierre fines. Aussitôt que l'Empereur m'en aura
- " fait connaître ses intentions, l'Institut en sera informé. En
- " attendant, j'ai fait suspendre, jus qu'à nouvel ordre, le départ du
- " jeune Obioliev. Le Préfet du Département de la Seine est
- " chargé de l'exécution de mes ordres. J'ai l'honneur de vous saluer,
- " Le Ministre de la guerre, Signé Beattie.

M^r Beattie fait la première lecture d'un mémoire sur la logique des beaux arts, et l'utilité présente de l'introduire dans l'étude de ces mêmes arts. Sur la proposition d'un membre, la classe nomme une Commission pour examiner s'il n'y auroit pas des améliorations à apporter au concours pour les grands prix de Sculpture. Les Commissaires sont M^{rs} Moitte, Chaudet, Noland, David, Vincent.

Séance levée.

Joseph Le Breton
secrétaire perpétuel

Mebul

Séance du Samedi 8. Thermidor, an 13.

à la quelle ont assisté M^{rs} Vien, Lebreton, Jeuffroy, Baynaud, Dumarest, Chalgrin, Noland, Cadroy, Chaudet, Vincent, Vanspandouck, Boudon, David, Viscouti, Moitte Beattie, Seyre, Bequaert et Mebul, Gouec.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Directeur du Conservatoire de musique transmet l'ouvrage de M^r Jeuffroy que l'Institut avait renvoyé à l'examen de cette Ecole, ainsi que le rapport ci-joint contenant l'opinion des Commissaires chargés de cet examen.

La Commission nommée par le Conservatoire de musique pour prononcer sur un mémoire intitulé: Paradoxes musicaux par M^r Jeuffroy et renvoyé à cet Etablissement par l'Institut National, a examiné cet ouvrage avec l'intérêt que doit inspirer son auteur.

La Commission frappée de plusieurs observations inquitantes et nouvelles, auroit désiré pouvoir en proposer l'essai dans l'Enseignement, mais elle pense que l'Ecole de France ne doit pas prendre l'initiative sur les autres Ecoles de l'Europe. Il faut que le temps affaiblisse l'existence de ces pratiques opposées toujours aux idées hardies qui contrarient l'usage. En conséquence la Commission est d'avis que le Conservatoire doit inviter M^r Jeuffroy à livrer son ouvrage à la méditation de ses Savants et des Artistes, persuadé que cette publicité provoquera des discussions utiles à l'art et qui pourront ensuite faire adopter dans l'Enseignement ses principes concrets par l'opinion générale, les membres de la Commission Signé Gouec, Mebul, Cherubini, Langlé, Catel;

Le rapport de la Commission entendu, le Conservatoire invite Monsieur Jeuffroy à livrer à l'impression son ouvrage intitulé: Paradoxes musicaux, le Directeur du Conservatoire Signé Sarrette.

M^r le Chancelier du Sénat communique un manuscrit de M^r Bourcigne Architecte à Lisieux, et ancien Capitaine de 1^{re} Classe au Corps de génie. Ce manuscrit ayant pour titre: Devis instructif des travaux de constructions relatives à l'Architecture

ou manuel Des Architectes. M. Chalgrin est invité à prendre une première connaissance de cet ouvrage, et à faire connaître à la Classe s'il est susceptible de l'examen d'une Commission. M. Vincent commence la première lecture d'un mémoire sur le beau idéal dans les arts du Dessin.

Séance levée.

Jochims Lebretton
Secrétaire perpétuel

45. Séance Du Samedi 15. Thermidor an 13.

à la quelle ont assisté M. M. Lebreton, Vien, Chaudet, Jeuffroy, Dumarest, Heurtiev, Bervic, Vincent, Raymond, David, Visconti, Gondoin, Dejoux, Grandmeuil, Goussier, Roland, Moitte, Vauspaeudouck, Chalgrin, Mehub, Seyre, Gondoin.

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

Le Secrétaire perpétuel fait lecture de la lettre suivante qu'il a reçue de Son Excellence le Ministre de la guerre par la quelle ce Ministre transmet l'exemption de service militaire sollicitée au nom de la Classe, par Nicolas Pierre Ghislain qui a remporté le grand prix de gravure en pierres fines.

" J'ai l'honneur de vous informer, Monsieur, que Sa
" Majesté, par une décision du 1. de ce mois, a dispensé du service
" militaire le nommé Nicolas Pierre Ghislain, en faveur du quel vous
" m'avez écrit le 12. messidor dernier. Je vous adresse le certificat d'exemption
" que je lui ai fait expédier. Je vous prie de le faire remettre à ce jeune
" homme. Le Préfet du Département de la Seine est instruit de ces
" dispositions et chargé de donner des ordres pour qu'il ne soit point
" inquiété relativement au service militaire. J'ai l'honneur de vous
" saluer, le Ministre de la Guerre, signé M. Berthier. "

M. Chalgrin chargé de prendre connaissance du manuscrit de M. Bourcier, Architecte à Paris, annonce que cet ouvrage lui a paru mériter de fixer l'attention de la Classe et il propose de nommer une Commission, pour en faire un plus ample examen. En conséquence,

M. M. Gondoin et Heurtiev sont adjoints à M. Chalgrin, pour procéder à cet examen.

M. Vincent continue la première lecture de son mémoire sur le Beau idéal, dans les arts.

Le Secrétaire lit une lettre par la quelle M. Dureau l'envoie à la classe sa reconnaissance, pour l'estime qu'elle lui a témoignée, en le nommant Correspondant.

Séance levée.

Jochims Lebretton
Secrétaire perpétuel

46. Séance Du Vendredi 22. Thermidor, An 13.

à la quelle ont assisté M. M. Chaudet, Lebreton, Vien, Dumarest, Heurtiev, Gondoin, Vauspaeudouck, Caumont, Moitte, Visconti, Chalgrin, Dufourmy, Vincent, Jeuffroy, Roland, Grandmeuil, Gondoin, Dejoux, Seyre, Goussier, Bervic, Regnault, Mehub,

Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est adoptée.

M. Vincent achève la première lecture de son mémoire sur le Beau idéal dans les arts du Dessin.

Le Directeur du Collège de St. Barbe fait hommage d'une thèse imprimée, sur les éléments de la philosophie et de la législation, thèse qui sera soutenue le 24. Thermidor an 13, à 10 heures du matin. Dépôt à la Bibliothèque.

Sur la proposition d'un Membre la Classe s'occupe de différentes menues pour la tenue de la prochaine séance publique.

Séance levée.

Jochims Lebretton
Secrétaire perpétuel

47. Séance Du Samedi 29. Thermidor An 13.

à la quelle ont assisté M. M. Heurtiev, Seyre, Vien, Chaudet, Dumarest, Dufourmy, Gondoin, Gondoin, Vincent, Dejoux, Moitte, Roland, Lebreton, Grandmeuil, Visconti, Regnault, Vauspaeudouck, Mehub, Goussier.

Le procès

Le procès verbal de la précédente séance est lu. la rédaction en est adoptée.

La Classe met en discussion l'une des mesures proposées dans la dernière séance, tendante à obtenir par voie d'invitation des scènes Dramatiques pour être mises en musique dans les concours des grands prix de composition musicale. Après avoir entendu et discuté plusieurs propositions, la Classe arrête que des hommes de lettres seront invités par le Secrétaire perpétuel, au nom de la Classe, à composer des scènes Dramatiques d'après un programme qui sera arrêté.

M. Heurtin fait la première lecture d'un mémoire sur le goût et la philosophie du goût dans les beaux arts.

Séance levée.

Jochims des Pratoz
Secrétaire perpétuel

48. Séance du Samedi 6 Fructidor an 13.

à la quelle ont assisté M. M. Nisconti, Heurtin, Haupaendonck, Raymond, Dumarest, Vincent, Jeuffroy, Chaudet, Dufourmy, Lebraton, Grandmoulin, Moitte, Gosse, Regnault, Roland, Dejoux, David, Lerpe, Dick, Boudon, Chalgrin, Meckul.

Le procès verbal de la précédente séance est lu; la rédaction en est adoptée.

Il est fait lecture d'une lettre de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur par la quelle il invite la Classe, à la distribution solennelle des prix qui se fera mardi 9 fructidor, aux élèves des écoles spéciales.

M. L'ingée, gravure, prie la Classe de nommer des Commissaires pour examiner une découverte qu'il croit intéressante pour les arts. Après avoir entendu la lecture d'un mémoire dans le quel sont indiqués le but et la nature de cette découverte, la Classe nomme M. David, Moitte, Lerpe et Berville, pour l'examiner et en faire un rapport.

La Classe entend la première lecture d'un mémoire de M. Chaudet, relativement au mode employé jusqu'à ce jour pour le concours du grand prix de Sculpture.

Le Secrétaire perpétuel annonce que le grand Trésorier de la Légion d'honneur lui a répondu, qu'au lieu du certificat de vie à produire à la Municipalité, il se contenteroit d'un état émargé par

les membres de l'Institut qui ont de la Légion d'honneur, le quel état seroit certifié par les Secrétares perpétuels. Cette réponse sera communiquée aux autres Classes.

Un ouvrage remis au Bureau, ayant pour titre Alphabet Musical, sans nom d'auteur, sera déposé à la Bibliothèque, après qu'un Membre qui s'est chargé d'en prendre connaissance, en aura rendu compte.

Séance levée.

Jochims des Pratoz
Secrétaire perpétuel

49. Séance Extraord. du Mercredi 10 Fruct an 13

Tenue à l'Institut, à la quelle ont assisté M. M. Dumarest, Heurtin, Chaudet, Moitte, Regnault, Jeuffroy, Dejoux, Roland, Berville, Lebraton, Gosse, Meckul, Boudon.

La Classe assemblée extraordinairement le 10 fructidor à 9 heures du matin, la Section de musique a annoncé qu'elle avait donné les thèmes et sujets de fugue et de contrepoint, conformément au Règlement pour le concours de composition musicale.

Il est fait lecture de la scène que M. Renaudt Membre de l'Institut a eu la complaisance de composer pour le concours. Elle est adoptée.

Cupidon pleurant Psyché

(Lascine est dans le balais en les jardins où il l'avait transporté)

Récitatif.

Palais où respira Psyché,
Dans votre enceinte, hélas! quel intérêt m'entraîne?
Le désespoir m'en avait entraîné.
Est-ce donc lui qui m'y ramène?

Air.

Si mon courroux n'est odieux,
Si ma rigueur fait mon supplice,
Pour que je revienne en ces lieux
où tout m'en promettait l'apaisance?
Ah! cette lampe, ce poignard,
Disent sans cesse à mon regard

les attentats de l'inhumaine!
 rendus plus furieux pour furieux;
 je me plains aussi dans les pleurs
 je suis aussi Dieu de la haine!

Récitatif

Où plutôt fuyez les, ces vœux téméraires
 de la plus vive ingratitude;
 Ce bois à ma douleur fait espérer d'un monde
 une plus douce solitude.

Cantabile

Qu'il est changé cet azile enchanteur
 dont l'Ëché n'est plus souveraine,
 ce bois confient de mon cœur,
 jadis riant de mon bonheur,
 aujourd'hui triste de ma peine!
 Sont-ce là ces heureux bosquets
 dont le myrte et la rose embellissent l'ombrage?
 De mon sort trop fidèle image,
 la rose ici s'éteint sous la ronce sauvage;
 et le myrte affligé sèche au pied des cypres.
 Le demi-jour si doux qu'y cherchoit ma tendresse,
 n'est plus qu'une sombre clarté,
 qu'une douteuse obscurité,
 horrible même à ma tristesse.
 Tout gémit: les Zéphirs, les flots,
 partageant la douleur dont mon âme est atteinte,
 n'y soupirent que des sanglots,
 et n'y murmurent que la plainte.
 Philomèle a fui ces déserts;
 plus ne revient plus son chant plaintif et tendre,
 et l'oiseau de la nuit lui seul y fait entendre
 ses lugubres concerts.

Récitatif

C'est de mélancolie et de l'étonnement et me touche!

un seul mot la ferait cesser.
 Ce mot est dans mon cœur, se peut-il que ma bouche
 se refuse à le prononcer?

Air

Non, je veux en vain m'efforcer
 de résister à la cruelle;
 ce cœur qu'elle a voulu percer
 malgré moi ce cœur la rappelle.
 hélas! si de mon souvenir
 je ne dois jamais la bannir,
 pourquoi prolonges son absence?
 C'est un destin trop rigoureux
 que d'être à la fois malheureux
 par son crime et par sa vengeance.

Rondeau

Dieux consolez par ton retour
 le deuil affreux qui m'environne;
 Dieux, Psyché, le plus tendre amour
 n'est-il pas celui qui pardonne?

Myrtes flétris, relevez-vous,
 Releve-toi, rose nouvelle,
 Ne prends tes accords les plus doux,
 mélodieuse Philomèle.

Dieux consolez par ton retour
 le deuil affreux qui m'environne;
 Dieux, Psyché, le plus tendre amour
 n'est-il pas celui qui pardonne?

Trois Commissaires nommés dans la Clame vont faire entre les concurrents
 euloges et leur remettre la scène dont ils doivent composer la musique.

Scène levée.

Gioachino *del* *trattato*
 Secrétaire perpétuel

50. Séance du Samedi 13. Fructidor an 13.
 à la quelle ont assisté M. M. Viscouti, Seyre, Bourcier,
 Chaudet, Vincent, Dumarest, Chalgrin, Gondouin, Moitte,
 Vauspaeudonck, Lebraton, Dejoux, Gouze, Grandmeuil,
 Vien, Noland, Bequaert,
 Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est
 adoptée.

M. Lingée prie M. M. les Commissaires nommés par
 la Classe pour examiner la chambre d'étude, de vouloir bien
 différer leur examen jusqu'à ce qu'il y ait fait quelques améliorations.
 Les Sculpteurs Statuaires qui sont enlogés pour concourir au
 grand prix de sculpture prient la Classe de leur accorder un jour
 de plus pour leurs bas-reliefs et de retrancher ce jour sur les trois
 destinés à l'exposition publique. La Classe pensant qu'il n'y a pas
 lieu à déroger au règlement, passe à l'ordre du jour.

M. Bourcier commence la seconde lecture de ses observations
 sur le goût et la philosophie du goût dans les arts.

Séance levée.
 Joachim Lebraton
 Secrétaire perpétuel

51. Séance du Samedi 20. fructidor an 13.
 à la quelle ont assisté M. M. Vien, Gondouin, Viscouti, Seyre,
 Dumarest, Chaudet, Lebraton, Bourcier, Berville,
 Noland, Dejoux, Vincent, Mebul, Bequaert, Moitte
 Vauspaeudonck, Gondouin.
 Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction en est
 adoptée.

Le Secrétaire donne lecture de deux lettres contenant le
 remerciement de M. M. André Cagliaschi, et Jean Gerard
 De Rossi, pour le choix que la Classe a fait d'eux comme
 Correspondants. S. A. S. l'Archiduc d'Autriche répond qu'il
 a remis avec plaisir à M. André Cagliaschi, le Diplôme de
 Correspondant de la Classe qui lui avait été adressé.

M. Rondelet architecte de l'Université française fait hommage
 à la Classe des H. et G. Livraisons de son traité sur l'art de bâtir.
 Déposit à la Bibliothèque et remerciement à l'auteur.

On fait la seconde lecture du mémoire de M. Chaudet sur le mode
 employé jusqu'à ce jour, pour faire concourir les élèves Statuaires
 aux grands prix.

Séance levée.
 Joachim Lebraton
 Secrétaire perpétuel

52. Séance du Samedi 27. fructidor an 13.
 à la quelle ont assisté M. M. Dufourmy, Bourcier, Vien, Chalgrin
 Gouze, Viscouti, Moitte David, Jauffroy, Gondouin, Vincent,
 Mebul, Raymond, Vauspaeudonck, Bequaert, Berville,
 Noland, Seyre, Dumarest, Gondouin, Dejoux, Chaudet,
 Caumay, Lebraton,
 Le procès verbal de la précédente séance est lu. La rédaction
 en est adoptée.

Il est fait lecture d'une réponse de son Excellence le Ministre de
 l'Intérieur au Secrétaire perpétuel, annonçant qu'il accorde les fonds
 qui lui avaient été demandés.

Je vous prie, Monsieur, que d'après la demande que vous
 m'en avez faite, j'ai ordonné le paiement d'une somme de sept mille
 deux cent soixante francs, savoir, trois mille francs pour les frais
 de modèles des concurrents aux grands prix de peinture, sculpture et
 architecture, trois mille francs pour répartir également, à titre de
 gratification aux trois élèves couronnés, et deux cent soixante francs
 pour le prix des médailles d'or et d'argent à distribuer aux élèves.

La répartition de la somme de 3000 francs accordée pour les
 frais de modèles des concurrents aux grands prix se fera, ainsi qu'il
 est d'usage:

entre les concurrents au prix de Peinture.	1200.	francs
entre les concurrents au prix de Sculpture.	1200.	
entre les concurrents au prix d'Architecture.	600.	
	<hr/>	
	3000.	

L'ordonnance de la somme de sept mille deux cent soixante francs
 sera faite au nom de M. Lucas agant del Institut, par l'honneur
 de vous saluer. Signé, Champagny.

Un membre, au nom de la Commission nommée pour examiner,
 s'il y aurait des améliorations à faire pour le concours des grands prix

de Sculpture fait le rapport suivant qui est mis aux voix et adopté pour le fonds et pour la forme.

La Commission nommée par la Classe des beaux arts, composée de M. M. Vincent, Moitte, David, Roland et Chaudet, s'étant assemblée à l'effet de délibérer sur les moyens qui peuvent sans le mode du grand concours de Sculpture, favoriser le progrès de cet art, après avoir murement délibéré à ce sujet, la Commission propose à la Classe.

- 1°. de changer le mode en usage jusqu'à ce jour pour le concours du grand prix de Sculpture, motivé sur ce qu'il ne présente aux Étèves qu'une partie des difficultés de l'art, et qu'il est du plus grand intérêt de leur en faire sentir sur tout ce qui le constitue.
 - 2°. d'y substituer pour les concours à venir, l'étude d'une figure de ronde bosse, proportion de trois pieds, ou d'un bas relief au quel une tête de ronde bosse serait jointe et dont les sujets seront ainsi donnés par la Classe.
 - 3°. que la détermination relative au mode qui sera adopté chaque année sera prise de même que pour les sujets, le matin du premier jour que le concours sera ouvert.
 - 4°. que la Classe pour cette première fois s'érogeant à ce Règlement Arrêté, que le concours prochain se fera sur une figure de Ronde bosse, et que la Classe fera donner avis de cette détermination dans les Ecoles spéciales de Sculpture et de Sculpture.
- Signé Roland, Chaudet, David, Moitte, Vincent.

Seance levée.

Joachim Lebréton
Secrétaire perpétuel

53. Seance Extraord. du Samedi 27. fructidor au 13. tenue à l'Institut pour juger le grand prix de Composition musicale, à la quelle ont assisté M. M. Jettroy, Gossec, Metul, Dufourmy, Troudon, Gétroy, Dumarest, Leyre, Dejoux, Gondoin, Roland, Viscotti, Caumay, Chaudet, Héritier, Bervic, Lebréton, Vincent, Moitte, David, Regnault Chalgrin.

La Classe assemblée à midi dans le local des séances ordinaires après avoir entendu l'explication des deux scènes et le Rapport de la

Section de Musique, tant sur les fugues et contrepoints, de ces Deux Concurrents, que sur les scènes, procéda au scrutin pour savoir s'il y a lieu à premier prix? L'affirmative est décidée à l'unanimité des votes. Le nombre des votans est de 22: 19 suffrages décrètent le premier grand prix au N°. 2. Le cachet étant rompu, M. le Président déclare que la scène N°. 2. est de M. Victor Doublon né à Dunkerque, élève du Conservatoire et de M. Gossec.

Après discussion, la Classe procéda au scrutin pour savoir s'il y aura un second grand prix: 19 suffrages sur 22 accordent un second grand prix au N°. 1. M. le Président brisant le cachet, déclare que le N°. 1. est de M. Ferdinand Gamet, né à Naples élève du Conservatoire de France et de M. Gossec.

Seance levée.

Joachim Lebréton
Secrétaire perpétuel

54. Seance Extraord. du Samedi 27. fructidor au 13, tenue dans la Salle du Salon pour juger le grand prix de Peinture, à laquelle ont assisté M. M. Vien, Lebréton, Dufourmy, Dumarest, Regnault, Roland, Pauspaendouck, Troudon, Moitte, Gossec, Chaudet, Dejoux, David, Viscotti, Gondoin, Jettroy, Caumay, Bervic, Chalgrin, Raynoult Héritier, Leyre, Vincent, Metul.

La Classe réunie dans la Salle du Salon à 2 heures procéda à un premier scrutin sur cette question: y a-t-il lieu à premier prix? Le nombre des votans est de 24: 22, sont pour l'affirmative. M. le Président déclare qu'il y a lieu à premier prix.

Il est procédé à un nouveau scrutin pour le premier prix. 16. suffrages sont en faveur du tableau portant la lettre G. 6 pour la lettre B et 1. pour la lettre A. M. le Président déclare que le 1. grand prix est adjugé au Tableau marqué G. Il est de M. B. Binetier âgé de 27 ans, né à Comphale Dept. de la Hte. Marne, élève de M. Regnault. Un 2. Scrutin pour savoir s'il y aura un second prix? L'affirmative est décidée par l'unanimité des suffrages. Un autre scrutin assigne le second prix au Tableau portant la lettre B. Ce Tableau est de Jérôme Martin

Anglois âgé de 24 ans 1/2, Elève de M. David.

Siéance levée.

35. Siéance Extraord. du Samedi 11. jour Coust, au 13, tenue dans la salle du hacoon, pour juger le grand prix de Sculpture, à laquelle ont assisté M. M. Dufourmy, Dumarest, Dijoux, Moutte, Cammay, Chaudet, Lebreton, Noland, Gonce, Seyre, Chalgrin, Troudon, Heurtier, Bervic, Vincouti, Juffroy, Bequault, David, Vincent.

La Classe des beaux arts réunie dans la salle du hacoon de l'École de peinture et de sculpture, à une heure après midi, procède au scrutin d'usage pour savoir s'il y a lieu à décerner un premier grand prix. Le nombre des votans est de 19: 18 votes sont pour l'affirmative. Le Président déclare qu'il sera décerné un premier prix. Un second scrutin donne 9 suffrages au bas-relief marqué L. 7 à celui marqué K et 3 à celui marqué I. n'ayant point de majorité absolue, il est procédé à un nouveau scrutin qui donne 11. suffrages à la lettre L, 6 à la lettre K et 2 à la lettre I. Le Président proclame le bas-relief noté L comme ayant obtenu le premier grand prix. Le secrétaire de l'École annonce que le bas-relief est de pierre Grégoire Giraud, né au Luc, Dépt du Var, Elève de M. Roumey et Giraud, âgé de 22 ans.

M. le Président met aux voix cette question. y aura-t-il un second grand prix? Les suffrages sont unanimes pour l'affirmative. Un dernier scrutin décerne le second prix au Bas-relief marqué K, à la majorité de 14 votes. M. le Président le proclame. Le nom de l'auteur est Jean Calvigne, né à Bruges Dépt de la Lys, âgé de 24 ans, Elève de M. Chaudet. Le bas-relief noté I, obtient deux suffrages à ce scrutin, et le bas-relief noté O. 2 suffrages.

Siéance levée.

Joachim de Lator
Secrétaire perpetuel

36. Siéance Extraord. du Samedi 1. jour. Gre. au 14, tenue aux 4 Nations, pour juger le grand prix d'Architecture, à laquelle ont assisté M. M. Heurtier, Discouti, Dijoux, Dufourmy, Troudon, Seyre, Chaudet, Noland, Moutte, d'Anspandone, Dumarest, Lebreton, Juffroy, Bervic, Gonce, Mebul, Vincent, Raymond Goudouin.

La Classe réunie à l'École d'Architecture au Palais des Beaux arts, à une heure après midi, après avoir entendu le rapport des Commissaires chargés d'examiner la conformité de l'exécution des plans avec le programme et les esquisses, Rapport qui déclare quels Concurrans se sont conformés à ce même programme et aux Esquisses, procède au scrutin pour savoir s'il sera décerné un premier grand prix? Le nombre des votans est de 19. L'affirmative est décernée à l'unanimité. Un second scrutin donne 7 suffrages au plan marqué C. 7 au plan marqué F, 6 au plan marqué E. Un troisième scrutin donne 8 suffrages à la lettre C, à la lettre E et à la lettre F: 6 n'ayant point de majorité, un scrutin de ballottage a lieu entre les plans notés E et F. Ce scrutin donne 12 suffrages à la lettre E. et 7 à la lettre F. M. le Président déclare qu'on va procéder au ballottage, entre les plans marqués C. et E. 12 suffrages donnent la majorité absolue au plan marqué E. Il est de M. Auguste Jean Marie Guenepin, Elève de M. Seyre, Membre de l'Institut, né à Paris, âgé de 25 ans. un nouveau scrutin est unanime pour décerner un second prix. Il est décerné à la majorité de 12 suffrages au plan noté G. Il est de M. Buzot (Jean Nicolas) né à Paris âgé de 25 ans. Elève de M. Seyre.

Siéance levée.

Joachim de Lator
Secrétaire perpetuel